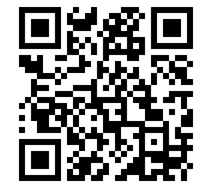
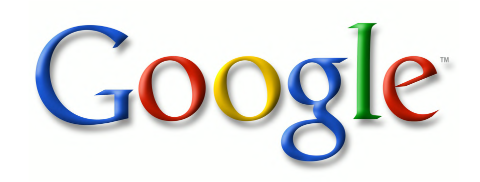
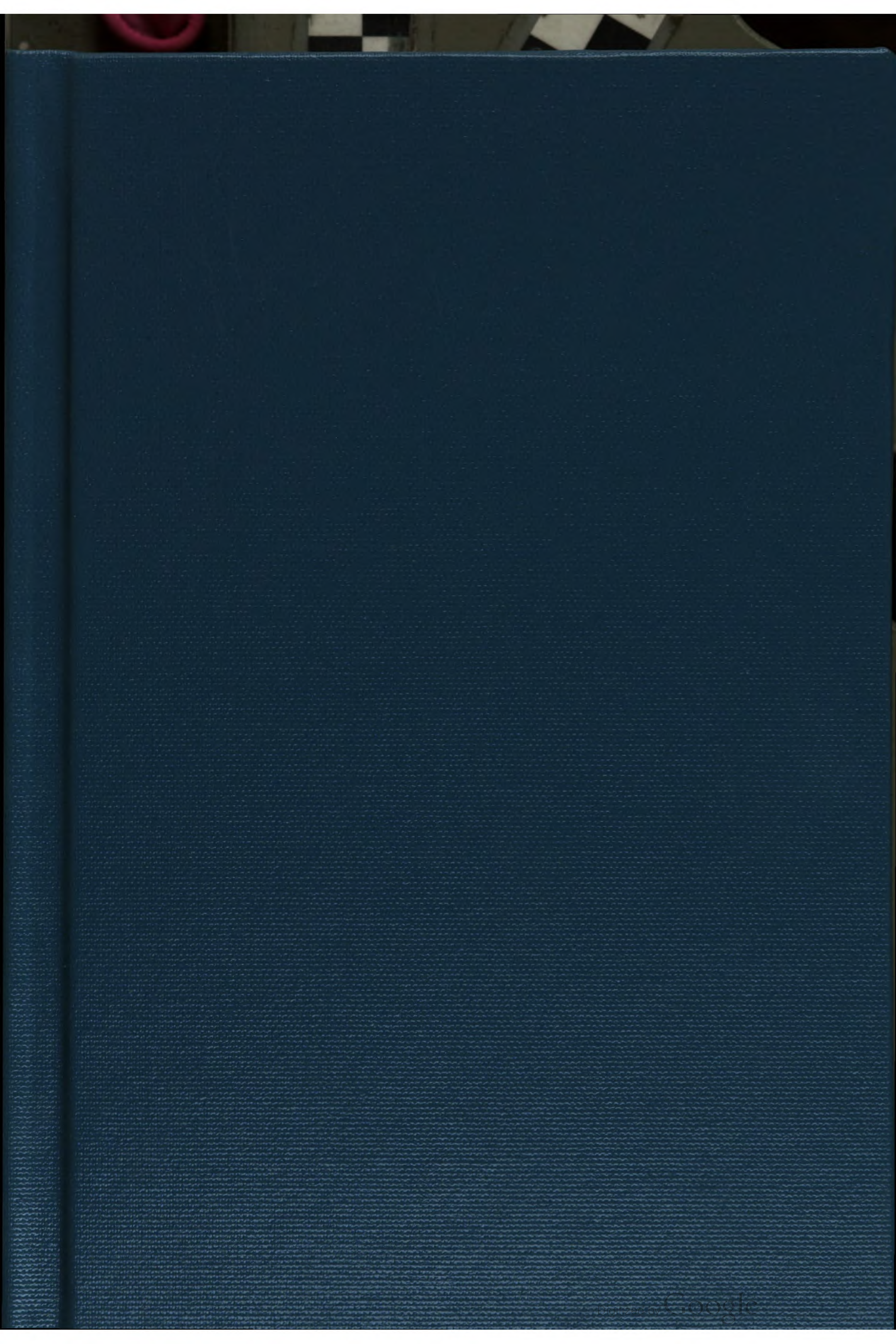
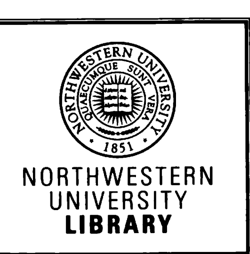



Google









DU MÊME AUTEUR

OUVRAGES HISTORIQUES

Le Couvent des Carmes et le Séminaire de Saint-Sulpice pendant la Terreur. — In 8°, avec plan et fac-simile. Paris, 1863. (Epuisé).

Le Château de Chantilly pendant la Révolution. *Arrestations dans le département de l'Oise en* 1793. *Emprisonnements à Chantilly. Liste complète des détenus. Documents inédits de l'ancien Château.* — In-8°, avec pl. Paris, 1872.

Stanislas Maillard, l'Homme du 2 Septembre 1792. — In-18, avec fac-simile. Paris, 1862.

Epître d'Antoine Loisel à son ami Étienne Pasquier. — Broch. in-8°, Beauvais, 1864. (Epuisé).

Compiègne et Marat. — Broch. in-8°, Beauvais, 1865. (Epuisé).

Notice sur le changement de noms de la ville de Compiègne, de ses rues et des localités voisines pendant la période révolutionnaire. — Broch. in-8°, 1872.

La Fête de l'Être Suprême à Compiègne (1794). — Broch. in-8°, 1872.

Notice sur les Mystères représentés à Compiègne au Moyen-Age. — Broch. in-8°, 1873.

Notice sur Arnoul et Simon Greban, *auteurs des Mystères des* **Actes des Apôtres et de la Passion.** — Broch. in-8°. Compiègne, 1875.

Procès contre les animaux et insectes suivis au Moyen-Age dans la Picardie et le Valois. — Broch. in-8°, avec grav. (46 p.). Compiègne, 1877. (Epuisé).

Les Carmélites de Compiègne devant le Tribunal révolutionnaire (17 juillet 1794). — Broch. in-8° (110 p.). Compiègne, 1878. (Epuisé)

De l'abus de l'Argot dans le langage de chaque jour. — Broch. in-8°. Compiègne, 1881. (Non mis dans le commerce).

La maison de Jeanne d'Arc à Domremy. — In 8°, avec vues et plan. Paris, 1886. (Epuisé).

Séjours de Jeanne d'Arc à Compiègne ; maisons où elle a logé en 1429 et 1430. — In-8°, avec grav. et plans.

OUVRAGES JURIDIQUES

Codes et Lois usuelles. — (20e édition), en collaboration avec M. Augustin Roger, avocat à la Cour d'Appel de Paris. — Grand in-8°, Paris, 1888.

Dommages aux champs causés par le gibier. (*Lapins, lièvres, sangliers, etc.*). *De la responsabilité des propriétaires de bois et forêt, etc.* (2e édition), in-18°. Paris, 1872.

Du droit de suite et de la propriété du gibier tué, blessé ou poursuivi. — (2e édition), in-18°. Paris, 1878.

Traité de l'action publique et de l'action civile en matière criminelle par Mangin. — (Nouvelle édition annotée) 2 vol in-8°. Paris, 1876.

Nouveau dictionnaire raisonné de la taxe en matière civile par Boucher d'Argis. — (Nouvelle édition annotée), in-8°. Paris, 1882.

Compiègne. — Imprimerie HENRY LEFEBVRE, rue Solferino, 31.



LA PRISE

DE

JEANNE D'ARC

DEVANT COMPIÈGNE

TIRÉ A :

225 exemplaires sur papier vélin,
et à 25 — sur papier teinté,
avec gravures sur papier de Chine (réservés).



PRISE DE JEANNE D'ARC DEVANT COMPIÈGNE

Le 23 Mai 1430.

A Delaunay del.

Hél et Imp Lemercier & Cie

LA PRISE

DE

JEANNE D'ARC

DEVANT

COMPIÈGNE

ET

L'HISTOIRE DES SIÈGES DE LA MÊME VILLE

SOUS CHARLES VI ET CHARLES VII

D'après des documents inédits

PAR

ALEXANDRE SOREL

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL ET DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

AVEC VUES ET PLANS

Semper et ubique veritas



PARIS

ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE

82, Rue Bonaparte, 82

ORLÉANS

H. HERLUISON, LIBRAIRE

17, Rue Jeanne d'Arc, 17

1889

A LA MÉMOIRE

DE

JEANNE D'ARC

A LA MÉMOIRE

DE

JEANNE D'ARC

AVANT-PROPOS

Depuis une vingtaine d'années, sous l'influence d'idées religieuses, et en même temps de sentiments patriotiques réveillés principalement par les terribles évènements de 1870, le nom de Jeanne d'Arc est sur toutes les lèvres.

Sans parler de la ville d'Orléans qui, à dater du 8 mai 1429, lui a voué une reconnaissance éternelle, dont elle ne s'est jamais départie, toutes les localités auxquelles se rattache le souvenir de l'héroïne : Paris, Rouen, Compiègne, Neufchâteau, Domremy, et d'autres encore, lui ont élevé des statues ; et, en ce moment même, Reims, la ville du sacre de Charles VII, lui en prépare une digne d'elle. De plus, chaque jour, une publication nouvelle vient augmenter les milliers d'écrits consacrés à sa mémoire[1].

1. M. Lanéry d'Arc, avocat à la Cour d'appel d'Aix, qui a l'insigne honneur d'appartenir, par sa mère, à la famille d'Arc, a publié l'année dernière à la librairie Léon Techener, une Bibliographie des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc, *contenant plus de douze cents articles. C'est le travail, de ce genre, le plus complet que nous connaissions. Il serait à désirer qu'il eût comme pendant, un Répertoire* iconographique *de même nature.*

Moi aussi, qui suis un fervent dévot de Jeanne la Lorraine[1], *j'ai subi cet entraînement qui honore tout à la fois celle qui en est l'objet, et la nation qui s'y associe dans d'aussi larges proportions.*

La prise de Jeanne d'Arc est un des plus douloureux épisodes de la guerre de Cent Ans, et les circonstances dans lesquelles elle s'est produite restent encore enveloppées d'une ombre quelque peu mystérieuse.

Or le siège de Compiègne, en 1430, se lie d'une façon si étroite à cette catastrophe nationale, qu'il m'a paru intéressant d'en relever les phases diverses et de le rattacher à ceux qui l'ont précédé sous le règne de Charles VI. De cette façon, on pourra juger facilement l'ensemble des évènements, et en apprécier plus justement les causes.

Au point de vue de l'histoire générale, je n'apporte malheureusement rien qui ne soit déjà connu. Tout a été dit, et bien dit, sur cette époque néfaste ; mais les documents de toute nature puisés dans les Archives de la ville de Compiègne, m'ont permis de rectifier certains détails à propos desquels les Chroniqueurs anciens et certains écrivains modernes ont commis de nombreuses erreurs. Fidèle d'ailleurs à ma devise : « Semper et ubique veritas, » *je n'ai voulu avancer aucun fait matériel sans en administrer la preuve ; quant à mes appréciations*

1. C'est ainsi que se qualifiait Gambetta, dans un discours qu'il prononça en 1878, au Cirque Américain, à la suite d'une conférence de M. Spuller. (V. Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, *par J. Fabre, T. II, p. 244.)*

personnelles, elles sont le résultat de la conviction profonde qui m'anime, mais je n'entends aucunement les imposer à qui que ce soit.

Dans un article récemment publié par la Grande Revue[1], *M. Paul Marin, après avoir rendu hommage au* génie militaire de Jeanne d'Arc, *notamment à l'occasion du siège de Paris (8 septembre 1429), s'exprime ainsi : « Nos archives contiennent certainement encore des documents inédits sur cette période extraordinaire de notre histoire nationale. C'est un devoir de les mettre en lumière; la vérité devient plus éclatante. »*

C'est ce devoir, que, pour ma part, j'ai essayé d'accomplir.

Aussi bien, outre l'intérêt qui s'attache au nom seul de Jeanne d'Arc, j'ai saisi l'occasion de rendre également hommage à la mémoire des braves Compiégnois de 1430 qui ont si vaillamment lutté contre la domination Anglaise, et subi, pendant cinq mois entiers, les plus dures privations. A ce point de vue, les pièces inédites, dont je reproduis le texte, révèlent un côté de la vie publique au quinzième siècle, et caractérisent ainsi les mœurs du temps, ce qui ne sera pas sans profit, j'en ai le ferme espoir, pour ceux qui se livrent à l'étude des questions économiques, administratives et militaires au Moyen Age.

L'exécution du programme que je m'étais ainsi tracé, n'était pas sans présenter certaines difficultés; le dépouillement de nombreux registres dont l'écriture

1. La Grande Revue, *Paris et Saint-Pétersbourg.* (*Numéro du 25 janvier 1889.*)

est souvent indéchiffrable, et la lecture de vieilles chroniques, m'imposaient, entre autres choses, une besogne aussi longue que fatigante, devant laquelle j'eusse probablement reculé, si je ne m'étais senti guidé et soutenu dans mes recherches par l'obligeance bien connue de MM. l'abbé Morel, A. de Marsy et Méresse, mes savants collègues de la Société historique de Compiègne ; *je les prie donc d'agréer ici l'expression de ma bien vive reconnaissance.*

J'adresse également tous mes remerciements aux artistes distingués qui ont bien voulu me prêter l'appui de leur talent, et qui, par l'exactitude et la finesse de leurs plans et dessins, ont rendu mon texte bien plus facile à comprendre.

En s'associant ainsi, avec autant de désintéressement, à cette œuvre toute patriotique, chacun d'eux a justifié une fois de plus ce qu'a dit de Jeanne d'Arc M. Du Fresne de Beaucourt, quand, en 1856, il la présentait comme « une figure entourée de la double auréole de la gloire et du martyre, et devant laquelle il n'est pas de Français, il n'est même pas d'homme qui ne s'incline dans une respectueuse admiration ».

Compiègne, 1er Mai 1889.

LA PRISE

DE

JEANNE D'ARC

DEVANT COMPIÈGNE

CHAPITRE PREMIER

Mort de Charles le Bel et de Charles V, rois de France. — Prétentions d'Édouard III, roi d'Angleterre. — Minorité de Charles VI.
Situation générale. — Rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne.
Occupation de Compiègne par Jean sans Peur (1413).
Siège de la ville par Charles VI (1414).

Il est peu de villes en France qui aient autant souffert que celle de Compiègne au xve siècle.

Sa proximité de Paris, sa position stratégique, les souvenirs qui se rattachaient au séjour des rois dans son enceinte, tout justifiait ce que François Ier pensait d'elle quand, plus tard (7 juillet 1525), il l'appelait : « clef de France et chambre roïalle, faisant frontière du pays de Picardie », et tout contribuait à la signaler aux ardentes compétitions des partis qui déchiraient notre malheureux pays.

Aussi, pour bien comprendre les événements dont

cette antique cité fut le théâtre sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, alors qu'à huit reprises différentes elle changea de maître, il est indispensable de jeter un coup d'œil rapide sur ce qui s'est passé en France à la fin du XIVe siècle.

Chacun sait comment la mort du roi Charles IV dit le Bel, décédé en 1328 sans postérité mâle, devint le point de départ de cette longue et douloureuse période qui ensanglanta la France, sous le nom de *Guerre de Cent ans.*

En dépit de la loi Salique, Édouard III, roi d'Angleterre [1], petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle, et neveu des trois derniers rois Louis X, Philippe V et Charles IV, disputait la couronne de France à son cousin Philippe de Valois.

Cette rivalité entre l'Angleterre et la France mit cette dernière à deux doigts de sa perte et enfanta successivement de 1328 à 1380 : la bataille de Cassel (1328) ; — le combat naval de l'Écluse (1340) ; — la première invasion de la Normandie par Édouard III, invasion suivie de la désastreuse journée de Crécy (26 août 1346) [2] ; — le siège de Calais (1347) ; — la guerre

[1] Édouard III, de la dynastie normande, était né en 1312. Son père, Édouard II, qui avait épousé Isabelle de France, fut mis à mort en 1327, à la suite d'une rebellion à laquelle, dit-on, la reine avait pris part elle-même. Édouard III n'avait donc que quinze ans quand il monta sur le trône.

[2] Le Père Daniel raconte dans son *Histoire de France* que, peu de temps avant la bataille de Crécy, un bourgeois de Compiègne, ayant eu l'insolence de dire publiquement qu'Édouard III avait plus de droits sur la couronne de France que Philippe de Valois, fut condamné à mort. « Ce châtiment aussi juste que nécessaire, ajoute l'historien, en inspirant de la

de Bretagne (1352) et la néfaste bataille de Poitiers où le roi Jean le Bon perdit lui-même la liberté. Puis survinrent le soulèvement des Parisiens ayant à leur tête Étienne Marcel (1356); — la Jacquerie (1358); — l'élan patriotique du *Grand-Ferré*[1], qui habitait Rivecourt, non loin de Compiègne (1359); le traité de Brétigny qui nous fit perdre nos plus belles provinces (1360); — les exploits de Duguesclin qui rendirent à la France la plus grande partie de ce que les Anglais lui avaient arraché (1367 à 1368); — et enfin la mort du roi Charles V (1380).

Ce prince laissait deux fils, Charles et Louis. L'aîné, Charles, n'avait pas encore douze ans. Or, comme la majorité des rois avait été fixée par Charles V lui-même à quatorze ans, il fallait attendre au moins jusqu'en 1382. A côté de ces deux enfants, se groupaient leurs oncles, Louis, roi de Sicile et d'Anjou, Jean, duc de Berry et Philippe, duc de Bourgogne, tous trois frères du feu roi, et le duc de Bourbon, son beau-frère.

crainte aux mutins, ne les arrêta que pour un temps et ne les apaisa pas. » (T. II, édition 1713, p. 507.)

D'après l'historien Robert Gaguin il s'appelait *Simon Poillet* (ou *Pouillet*); suivant Cambry au contraire, c'était un nommé *Poullete* qui n'aurait été autre qu'un émissaire d'Édouard III et que les Compiégnois auraient *immolé*. (*Description du département de l'Oise*, T. I, p. 326.)

Au surplus le nom de *Pouillet* était très répandu à Compiègne. On trouve notamment en 1336 et 1413 deux *attournés* s'appelant également Simon Pouillet.

[1] V. dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, ann. 1875, p. 149, la notice sur *Guillaume l'Aloue*, par M. Siméon Luce, et celle publiée par M. Jules Troubat, bibliothécaire du Palais de Compiègne, sur le Grand-Ferré. (*Compiègne*, juin 1886.)

Les trois premiers « très inégaux en talents et en force, étaient tous ambitieux et jaloux ; l'aîné, le duc d'Anjou, actif, despotique et obstiné, aspirait à dominer en France pour faire servir l'influence française à la conquête du royaume de Naples, objet de son ambition ; le duc de Berry était un prince médiocre, remuant, dépensier et avide ; le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, le plus capable et le plus puissant des trois, avait été le favori d'abord de son père le roi Jean, puis de son frère Charles V qui avait confiance en lui et prenait volontiers ses conseils [1] ». Quant au duc de Bourbon son titre d'oncle maternel le rejetait au second plan.

Un grand et notable Conseil fut tenu à l'effet de savoir comment la France serait gouvernée jusqu'à la majorité du roi. Le duc d'Anjou en sa qualité d'aîné devint Régent, et la garde du jeune prince fut confiée, conformément à la volonté de Charles V, au duc de Bourgogne et au duc de Bourbon [2]. De plus il fut décidé que Charles VI serait immédiatement couronné à Reims [3].

[1] Guizot. *L'histoire de France racontée à mes petits enfants*. T. II, p. 210.

[2] Michelet, *Histoire de France*, Édition Lacroix et Cie, T. IV, p. 9.

[3] Le sacre eut lieu après la Toussaint. « En cel an mil trois cens quatre-vingt, dit un chroniqueur du temps, à ung jour de dimanche *après la Toussaint* (suivant Juvénal des Ursins, c'était le dimanche *avant* la même fête), fust le noble jeune roy de France nommé Charles, filz du roy Charles de France, sacré, enoint et couronné à Rains à très grant et très haulte solennité, très haultement et très noblement accompagné des ducs ses oncles et des plus hauts et nobles barons de France.

A ce moment, la situation générale s'était améliorée « Paix et justice régnoient, dit Juvénal des Ursins ; n'y avait obstacle sinon l'ancienne haine des Anglais, desplaisants et comme enragés des pertes qu'ils avoient faites, qui leur semblaient être irrécupérables: lesquels sans cesser espioient et conspiroient à la destruction totale de ce royaulme, et contemnoient toutes manières d'ouvertures de paix[1] ».

Mais on comptait sans l'entourage de Charles VI. Bientôt en effet, la paix fut troublée aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Les exigences du duc d'Anjou, en matière d'impôts, furent telles qu'elles provoquèrent à Paris la révolte des *Maillotins*[2] qui eut son contre-coup en province.

Compiègne même résista et chassa les percepteurs des aides et de la gabelle, ce qui n'empêcha pas le roi d'y venir, vers le milieu d'avril 1382, assisté du duc de Bourgogne et de son Conseil, « pour *mettre sus* le fait de l'imposition et la plus grant partie des

Et y oult feste très grant et très plénière. Après le sacre et couronnement du dict roy à cette belle compagnie de ses diz oncles, le duc d'Anjou, le duc de Berry, le duc de Bourgoingne et le duc de Bourbon et les contes, barons et nobles de France, le dit nouvel roy de France a parti de Rains et s'en vint à Paris où il fut reçeu très haultement. Et furent cil de Paris à sa joyeuse venue, vestus de blanc et de vert. » (*Chronique des quatre premiers Valois*, publiée par M. Siméon Luce, p. 290.)

V. aussi *la Chronique du bon duc Loys de Bourbon,* publiée par C. Chazaud, p. 49.

[1] *Histoire de Charles VI.* (Édition Buchon, p. 323.)

[2] Les Parisiens révoltés furent appelés ainsi parce qu'ils avaient envahi l'arsenal et s'y étaient emparés de *maillets* de plomb, que, suivant l'expression de Michelet, ils avaient essayés sur la tête des collecteurs d'impôts.

nobles de Picardie[1] ». Les États généraux (clergé, noblesse et bourgeoisie), y furent même convoqués à cet effet; mais les députés du tiers-état ne jugeant pas avoir mandat pour consentir des impôts, on n'osa prendre aucune résolution.

Heureusement une double diversion vint s'opérer à la fin du même mois. Le duc d'Anjou partait pour l'Italie, au secours de Jeanne de Naples qui l'avait adopté, et le duc de Bourgogne conduisait en Flandre le jeune roi, auquel le succès de la bataille de Roosebecke (1382) donna les apparences d'un héros avant l'âge. Aussi la rentrée à Paris fut-elle aussi triomphale qu'écrasante pour la population qui n'osa plus bouger, et, quelques jours après, Charles VI venait à Compiègne « pour se reposer avec ses oncles de leurs ennuis, dans les plaisirs de la chasse[2] ».

[1] *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 301.

[2] *Chronique du Religieux de Saint-Denis.* (Édit. Bellaguet.)

Déjà l'année précédente il était venu à Compiègne pour chasser et se divertir. On en trouve la preuve dans les *Comptes de l'Hôtel*. On y voit en effet les mentions suivantes, pour le deuxième semestre de l'année 1381 :

« Envoié de Compiègne à Senliz porter lettres du Roy au prévost d'illec et à III ou IIII chevaliers d'environ, pour avoir des chiens à chasser pour le Roy.

« Samedi XIIIe jour de septembre le Roy disner à Compiègne, soupper et giste à Soizy (*Choisy*) :...

« Payé à Colin le serrurier, pour une fleur de lyz achetée de lui pour saigner (*marquer*) un cerf, lequel le Roy chassoit en la forest de Compiègne, lequel cerf se vint rendre en une estable en la maladrerie de Choisy, et fu seigné le dit cerf à la dicte fleur de liz et puis ot congié (*eut congé*) de retourner en la forest par le commandement du dit seigneur, mardi 17e jour de septembre (1381).

« Le Roy pour argent baillé à lui pour jouer à la paume à

Trois ans plus tard, il épousait Isabeau de Bavière. A ce moment, « roi, oncles et courtisans, s'écrie Guizot, étaient loin de se douter des crimes et des hontes qui s'attacheraient en France au nom de cette princesse [1] ».

Cependant le jeune roi avait en apparence secoué la tutelle de ses oncles et s'était mis à la tête des affaires publiques. Le pays commençait à respirer, mais ce temps meilleur fut de courte durée [2].

La tentative de meurtre du connétable Olivier de Clisson amena bientôt des événements de la plus haute gravité. On se rappelle, en effet, comment Charles VI à la poursuite du coupable Pierre de Craon qui s'était réfugié en Bretagne, ressentit, le 5 août 1392, dans la forêt de Mans, les premières atteintes de cette épouvantable maladie dont les conséquences furent si terribles pour la France.

11 enfans, en l'ostel Saint-Cornille de Compiègne, envoiez à lui par Poinsonnet huissier d'armes ....

« A Jehan de Boissy lequel a plungé en la rivière d'Aize (*Oise*) devant le Roy, pour don fait à luy, dimanche 25 août, le Roy à Compiègne, 16 s. p.

« A trois menesterelx, qui avaient joué d'entreget despartie et des basteaux (*des tours de passe passe et de gobelets*) devant le Roy à Soisy (*Choisy*), par III jours.

« Chevalier, joueur de basteaux (*gobelets*), lequel joua devant le Roy de cousteaux et faucilles. » (*Comptes de l'Hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles*, publiés par Douët-d'Arcq, p. 185.)

[1] *L'Histoire de France racontée à mes petits enfants*, T. II, p. 219.

[2] Le 24 juin 1383, Charles VI avait reçu à Compiègne le duc de Bretagne Jean de Montfort qui avait fait sa paix avec lui, et au mois de mai 1390 il y recevait également le duc de Bar qui lui fit hommage de son duché. (Pellassy de l'Ousle. *Hist. du Palais de Compiègne*, p. 85.)

« Depuis ce temps, écrit Monstrelet, commencèrent les envies et tribulations entre les seigneurs de son sang, pource que chascun d'eulx contendoit à avoir le plus grant gouvernement de son royaulme, voyant assez clèrement qu'il estoit assez content de faire et accorder ce que par iceulx lui estoit requis [1]. »

La France eut alors à subir tour à tour les caprices et les violences du duc de Bourgogne et du duc d'Orléans, sans compter les tentatives toujours renaissantes des rois d'Angleterre.

C'est pendant cette période de déchirements intérieurs que mourut Philippe le Hardi (1404) laissant pour successeur son fils Jean sans Peur qui devint un nouveau rival pour son cousin Louis d'Orléans.

Deux ans plus tard, le 6 juin 1406, eut lieu à Compiègne au milieu de « grandes festes et esbatemens, tant en boires et mengers, comme en danses, joustes et autres joieusetez », le mariage de Jean, duc de Touraine, second fils de Charles VI, avec Jacqueline de Bavière, fille de Guillaume comte de Hainaut [2].

Ce mariage formait un lien de plus entre le duc

[1] *Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, publiée par L. Douët d'Arcq, T. I, p. 9.

[2] V. aux pièces justificatives.

« Les dames et demoiselles, dit Juvénal des Ursins, menoient grands et eccessifs estats, et cornes merveilleuses hautes et larges, et avaient de chascun costé, au lieu de bourlées, deux grandes oreilles si larges, que, quand elles voulaient passer l'huis d'une chambre, il falloit qu'elles se tournassent de costé et se baissassent, ou elles n'eussent pu passer ; la chose desplaisoit fort aux gens de bien ». (Pellassy de l'Ousle. *Hist. du Palais de Compiègne*, p. 87.)

d'Orléans et la famille royale, ce qui excita encore la jalousie du duc de Bourgogne. Néanmoins les deux ducs y assistèrent et se firent force protestations d'amitié; mais autant en emportait le vent, car, dix-huit mois après, Louis d'Orléans était lâchement assassiné au sortir de l'*hôtel Barbette*[1].

En vain, Valentine de Milan, sa veuve, demanda-t-elle vengeance contre Jean sans Peur qui s'était reconnu l'instigateur du crime; en vain, après la mort de cette infortunée princesse, ses fils reprirent-ils l'œuvre qu'elle avait commencée avec tant d'énergie et de douleur[2], Jean sans Peur se fit délivrer le 5 juillet 1408, des lettres de pardon; une *paix fourrée*[3] fut conclue à Chartres, mais, comme le dit Michelet, « tout le monde savait à quoi s'en tenir « sur la valeur d'une telle paix. Le greffier du Parle- « ment, en l'inscrivant sur son registre, ajouta ces « mots à la marge : *Pax*, *pax*, *inquit propheta*, *et* « *non est pax*[4] »; et les prétendus réconciliés restèrent plus ennemis que jamais.

[1] L'hôtel Barbette, sur l'emplacement duquel a été ouverte en 1563 à Paris, la rue de ce nom, était situé dans le quartier de la rue *Vieille-du-Temple*. Il avait été acheté par Isabeau de Bavière pour en faire une maison de plaisance. C'est en sortant de souper avec la Reine, que le duc d'Orléans fut attaqué et mis à mort le 23 novembre 1407, par une bande de sicaires qu'avait soudoyés le duc de Bourgogne. Trois jours auparavant, le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne avaient entendu la messe et communié ensemble.

[2] Elle avait pris pour devise :

« Rien ne m'est plus, — Plus ne m'est rien. »

[3] On appelait ainsi une paix que chaque partie contractante était bien décidée à ne pas respecter.

[4] *Histoire de France*, Édition Lacroix et Cie, T. IV, p. 124.

C'est à partir de ce moment que la ville de Compiègne entre vraiment en scène et qu'elle va devenir le théâtre de luttes acharnées pendant plus de vingt ans.

En 1410 Charles d'Orléans épousa Bonne, fille de Bernard VI, comte d'Armagnac qui devint, au lendemain de cette union, le chef du parti d'Orléans auquel il donna son propre nom [1]. La population se divisa alors en Bourguignons et en Armagnacs [2].

« Les deux partis employaient des armées formées d'un amas d'hommes de tous les pays. Anglais, Bourguignons, Brabançons, Allemands, tout cela dévorait la France. Le comte d'Armagnac qui tenait le parti des princes, s'avançait de son côté à la tête de bandes de Gascons. La férocité de ce chef n'était égalée dans le parti des Bourguignons que par celle du comte de Luxembourg. Les Parisiens étaient pour le duc de Bourgogne. Leurs corporations, à la voix de Luxembourg, s'organisent en compagnies et se chargent de la garde de la ville ; celle des bouchers se livre à des exécutions sanglantes. Les Armagnacs

[1] « Et pour ce que le Comte d'Armagnac estoit avec le duc d'Orléans, on mit nom à ceux qui tenoient son party, *Armagnacs*. Terribles et horribles meurtres, roberies, et pilleries se fesoient à Paris contre ceux qu'on tenoit estre du party du duc d'Orléans. Et suffisoit pour tuer un notable bourgeois, et le piller et desrober, de dire et crier par quelque personne en haine : « *Voilà un Armagnac !* » (Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*. Édition Buchon, p. 461.)

[2] Les Bourguignons avaient pris pour signe de ralliement, un chaperon bleu avec la croix blanche en sautoir dite *croix de Saint-André*, une fleur de lis au milieu et la devise : *Vive le Roi!* De leur côté, les Armagnacs avaient adopté une bande ou écharpe blanche.

exerçaient par représailles, mille cruautés dans les campagnes. Leurs excès furent tels que la cause légitime qu'ils défendaient devint mauvaise et que le Conseil du roi invoqua contre eux l'appui de Jean sans Peur lui-même [1]. »

Cependant les habitants de Compiègne ne voyaient pas sans une certaine inquiétude ce qui se passait tout autour d'eux, et ils ne se dissimulaient pas que tôt ou tard leur tour arriverait.

Déjà le 3 septembre de l'an 1408, le fils de messire Jean de Hangest seigneur de Genlis, s'était présenté devant les gouverneurs ou *attournés* de la ville [2] pour leur dire, de la part de son père, que si Compiègne avait besoin d'un capitaine, le dit messire Jean de Hangest se mettait à leur disposition. Les *attournés* reçurent avec empressement le jeune ambassadeur

[1] Lambert de Ballyhier. *Compiègne historique et monumental*, T. I, p. 119.

[2] C'étaient alors Herbert l'Escrivain, Jean Dupuis l'aîné, Jacques Cadot et Gilles Saget.

Les *attournés* représentaient au moyen âge ce que sont aujourd'hui le maire et les adjoints d'une ville. Ils étaient ordinairement au nombre de trois. Leurs fonctions duraient pendant trois ans; quelquefois cependant, elles se prolongeaient au delà de ce terme. C'était à la Saint-Jean qu'ils entraient en fonctions. Les électeurs se réunissaient pour leur nomination, sous la présidence du Capitaine assisté du lieutenant du bailliage de Senlis auquel ressortissait la ville de Compiègne.

D'après La Curne de Sainte-Palaye (*Dictionnaire de l'ancien langage français*), le mot *attourné* s'appliquait à celui qui gérait les affaires d'autrui et signifiait aussi, en quelques lieux, *maire de Ville*. « C'est peut-être dans ce dernier sens, ajoute-t-il, qu'il faut entendre les *Attournés de Compiègne*. »

On désigne encore en Angleterre sous le nom d'*Attorney* un chargé d'affaires.

qu'ils gratifièrent d'un vin d'honneur [1] et le 30 du même mois, messire de Hangest ayant été élu capitaine, deux des attournés se rendirent à Pont-Sainte-Maxence où il se trouvait, pour le complimenter, et lui offrir deux pots de vin blanc comme présent d'honneur et traiter avec lui de la défense de la ville [2].

Du reste, rien n'était négligé pour assurer cette défense : chaque habitant était requis d'apporter son concours soit pour monter la garde, soit pour contribuer aux frais ; et comme les religieux ou gens d'église excipaient de leur qualité pour se soustraire à de pareilles charges, les attournés se rendirent tout exprès à Paris à l'effet d'obtenir du Parlement un arrêt qui contraignit les récalcitrants à payer leur part dans

[1] C'était une habitude, au moyen âge, d'offrir un présent quelconque à ceux que les *attournés* recevaient. La plupart du temps ces présents consistaient en vin de Bourgogne.

[2] Le registre des délibérations de la ville de Compiègne de 1406 à 1414 mentionne un sire de Hangest, seigneur de Monchy-le-Perreux (aujourd'hui Monchy-Humières), qui fut nommé en 1413 par le Roi, capitaine général de la rivière d'Oise et d'Aisne.

En outre M. De la Fons de Mélicoq (*Une cité Picarde*, p. 64), signale ce qui suit :

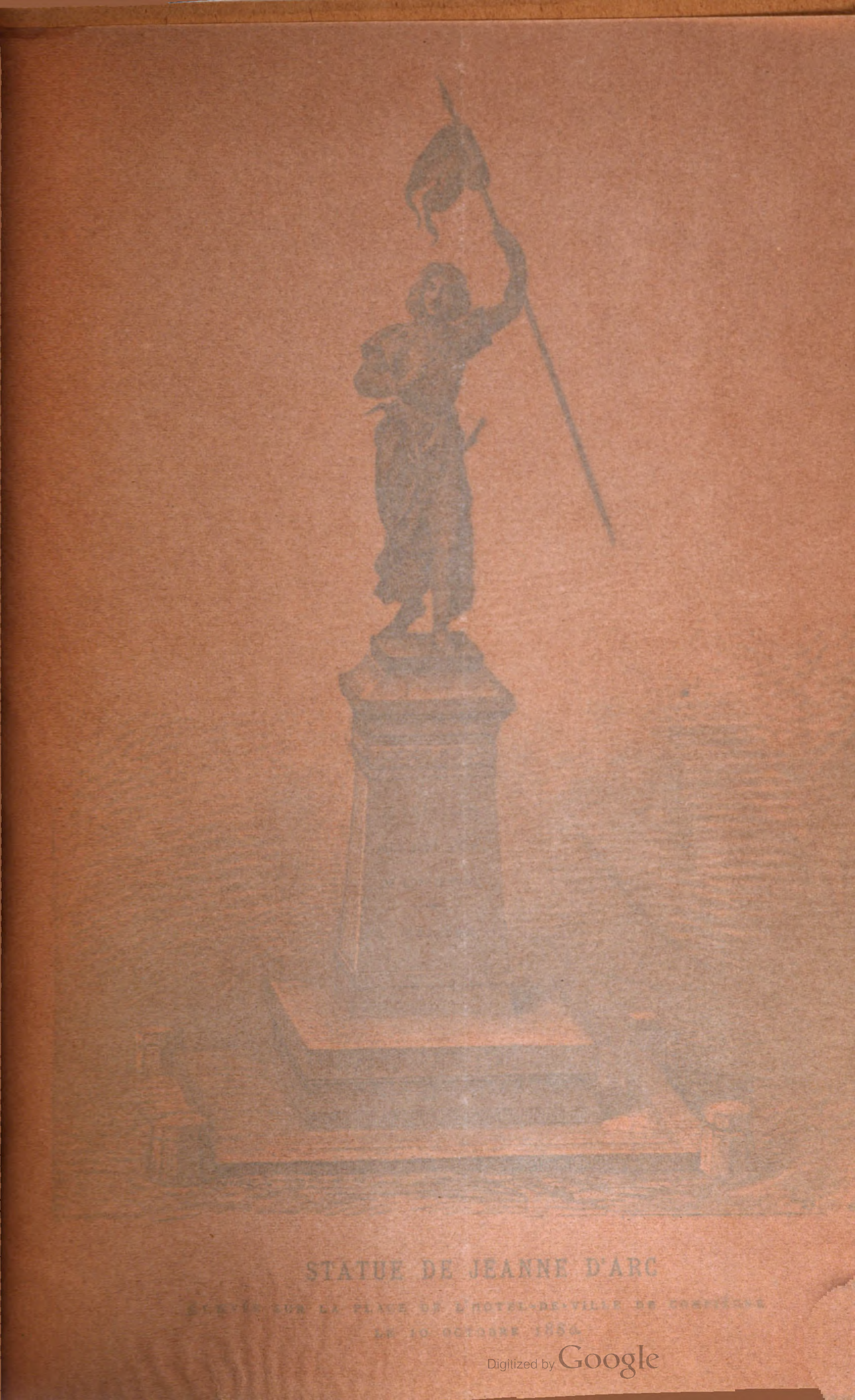
« 10 juin 1418, on offre à M. de Genlis de Hangest, deux tonneaux de vin, etc., etc., etc. »

« En août 1419, on décida que l'on donnerait à Madame de Genlis, un joyau d'argent, gobelet ou tasse, selon que l'on trouverait. »

Une décision du chapitre de Noyon en date du 23 août suivant, avait confirmé « la nomination du sieur de Genlis comme capitaine de la ville. »

C'était le père de Charles de Hangest, évêque de Noyon sous François Ier.

V. sur la maison d'Aubert de Hangest, seigneur de Genlis, l'*Annuaire du Progrès de l'Oise*, année 1883, p. 184.



STATUE DE JEANNE D'ARC

ÉLEVÉE SUR LA PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE DE COMPIÈGNE

LE 10 OCTOBRE [illegible]

qu'ils gratifièrent d'un vin d'honneur[1] et le 30 du même mois, messire de Hangest ayant été élu capitaine, deux des attournés se rendirent à Pont-Sainte-Maxence où il se trouvait, pour le complimenter, et lui offrir deux pots de vin blanc comme présent d'honneur et traiter avec lui de la défense de la ville[2].

Du reste, rien n'était négligé pour assurer cette défense : chaque habitant était requis d'apporter son concours soit pour monter la garde, soit pour contribuer aux frais ; et comme les religieux ou gens d'église excipaient de leur qualité pour se soustraire à de pareilles charges, les attournés se rendirent tout exprès à Paris à l'effet d'obtenir du Parlement un arrêt qui contraignit les récalcitrants à payer leur part dans

[1] C'était une habitude, au moyen âge, d'offrir un présent [illegible] à ceux que les *attournés* recevaient. La plupart du [illegible] consistaient en vin de Bourgogne.

[2] Le registre des délibérations de la ville de Compiègne [illegible] mentionne un sire de Hangest, seigneur de [illegible] aujourd'hui Monchy-Humières), qui fut [illegible] par le Roi, capitaine général de la rivière [illegible]

[illegible] Fons de Mélicoq (*Une cité Picarde*, [illegible] suit :

[illegible] on offre à M. de Genlis de Hangest, deux [illegible], etc., etc. »

[illegible] on décida que l'on donnerait à Madame [illegible] d'argent, gobelet ou tasse, selon que l'on [illegible]

[illegible] de Noyon en date du 23 août sui- [illegible] nomination du sieur de Genlis comme [illegible]

[illegible] Charles de Hangest, évêque de Noyon sous [illegible]

[illegible] de Hangest, seigneur de Genlis, [illegible], année 1883, p. 184.



STATUE DE JEANNE D'ARC

ÉLEVÉE SUR LA PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE DE COMPIÈGNE
LE 10 OCTOBRE 1880.



la taxe qui avait été levée, sous forme d'emprunt, pour la réparation du pont et les fortifications de la ville. Le pont de pierre était notamment, au mois d'août 1408, l'objet de travaux qu'on poussait avec une activité telle que les ouvriers passaient la nuit, éclairés par des chandelles, des torches de cire et des tourteaux qu'on mettait dans les falots [1].

A la même époque, Charlot, valet de chambre du roi et deux écuyers du duc de Bourgogne, s'arrêtèrent à Compiègne en revenant d'Angleterre. Aussitôt le vin d'honneur leur fut offert : il fallait être bien avec tout le monde.

On avait d'autant mieux raison d'agir ainsi, que quelques mois plus tard (octobre 1408), le grenier à sel qui avait été installé à Compiègne, ayant été sup-

[1] *Archives de Compiègne* : CC. 8.

L'ancien pont, qu'on trouve quelquefois dénommé *Pont de la Pucelle*, était construit dans l'axe de la *rue Jeanne d'Arc* qu'il mettait en communication avec l'autre rive de l'Oise. Il prenait naissance à la *Porte Notre-Dame* qui se trouvait un peu après l'*Hôtel-Dieu* en se dirigeant vers la rivière. Le pont couvrait donc la *Halle-au-Poisson* actuelle : il était divisé en deux parties, l'une qui formait les deux tiers de sa longueur était en pierre; le reste était en fortes planches. Cette seconde partie s'étendait depuis l'*avant-porte* jusqu'au *boulevard* et s'appelait le *pont de bois;* la première était désignée sous le nom de *pont de pierre*. Ce pont qui avait été construit au milieu du XIIIe siècle fut démoli vers 1734 et remplacé par le pont actuel. La rue Jeanne d'Arc portait primitivement les noms de *rue du Pont* et *rue du Vieux-Pont*. Celui de Jeanne d'Arc lui a été conféré par délibération du Conseil municipal du 10 mars 1858. Depuis cette époque, une statue de Jeanne d'Arc a été érigée sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Compiègne, le 10 octobre 1880 en présence de M. Sadi Carnot, qui était alors ministre des travaux publics.

primé [1], une députation composée d'un des *attournés* de la ville et d'un avocat conseiller, se rendit à Paris auprès du roi et du duc de Bourgogne pour leur demander de vouloir bien rétablir ce grenier ; mais ils trouvèrent que le roi « n'estoit pas bien disposez pour icelle impétrance faire ». Ils revinrent à Compiègne rendre compte de leur mission, et furent renvoyés de nouveau vers Charles VI. Cette fois le duc de Bourgogne présenta lui-même la requête au roi qui accorda à la ville ce qu'elle demandait [2]. En revanche, ce même roi expédiait à Compiègne, Nicaise Bongis, son notaire, pour faire connaître le taux de l'emprunt imposé à chaque localité. Compiègne y figurait pour 2,000 livres tournois [3].

[1] Ce grenier à sel existait originairement à Noyon. En 1396 le Roi en avait ordonné la translation à Compiègne, pour faciliter à cette ville l'acquit de certaines charges.

Il était installé d'abord *rue Vivenel* auprès du petit quartier d'infanterie et ensuite *rue des Lombards* dans le bâtiment ou se trouve actuellement la halle à la viande. On trouve dans les registres de la ville en 1408 l'article suivant : « Recette sur le sel vendu au grenier de Compiègne, sel blanc et gros amené de Rouen par eau 3,471 liv. 11 sols, 3 den. Et à un autre endroit : « 1407. Voyage d'Herbert l'Escripvain, un des gouverneurs de la ville, à Amiens, Abbeville, Rue, Waben, Verton, au Crotoy, au Tréport, Dieppe et Rouen pour acheter du sel. » (*Archiv. de Compiègne*, CC. 6.)

Comme on le voit, c'était un véritable commerce, et les bénéfices de la ville consistaient dans la revente du sel à un prix plus élevé que celui de l'achat.

Par lettres patentes du 21 avril 1414, Charles VI rendit aux habitants de Noyon la faculté d'approvisionner leur grenier à sel. (*Ephémerides du Noyonnais*, par E. Coët.)

[2] *Archiv. de Compiègne*. CC. 8.

[3] La *livre tournois* (ou de Tours), à cette époque valait un quart en moins que la *livre parisis* (ou de Paris) ; or comme

Les *attournés* se récrièrent devant pareille somme ; mais tout ce que pût faire le susdit notaire, après avoir reçu le vin d'honneur, ce fût de conseiller « que on alast au remède afin de diminucion [1] ». De cette façon, il ne se compromettait pas.

Au mois d'avril 1409 le duc et la duchesse de Bourgogne honorèrent la ville de leur présence. Aussitôt les *attournés* d'acheter une certaine quantité de vin de Bourgogne blanc, et de vin de *Pineau* pour offrir aux illustres visiteurs [2].

En 1410 messire Jean de Soissons-Moreuil [3] fut nommé par le roi capitaine de la ville de Compiègne; il alla demeurer à l'*Hôtel de Jean-l'Apôtre* [4] et prit

cette dernière représentait au XVe siècle, *cinquante francs* environ de notre monnaie actuelle, il s'en suit que la *livre tournois* valait à peu près *quarante francs*. (V. Leber, *Essai sur l'appréciation de la Fortune privée au Moyen-Age*. Paris, 1847, p. 261.)

[1] *Archiv. de Compiègne*, CC. 8.

[2] Achat d'un *poinçon* (tonneau) de vin blanc de Bourgogne d'un muid et demi et 4 setiers à 28 francs le tonneau pour être présenté à *Madame de Bourgogne*, lors estant au dit Compiengne et d'un aultre tonneau de vin de *pinot* (Pineau) pour *Mgr de Bourgogne*, lors estant au dit Compiengne. (*Mêmes Archiv.* CC. 8.) Le *Pineau* est une variété de vigne produisant un raisin noir à petits grains avec lequel on fait encore des vins de Bourgogne très estimés.

[3] Jean de Soissons, Chevalier, Seigneur de Moreuil, Conseiller et Chambellan du Roi, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

[4] A Jehan l'Appostre hostellain demeurant à Compiengne, la somme de xxix l. xiiij s. p. a lui deus pour la despense de messire Jehan de Moreuil, cappitaine de Compiengne lequel estoit de nouvel commis et institué par le Roy Nostre Sire, au dit office de cappitaine aux despens du Roy Nostre Sire. (*Archiv. de Compiègne*, BB. 1, f° 102.)

l'année suivante les mesures les plus grandes pour assurer la sécurité de la place; tous les habitants, excepté ceux qui n'avaient pas encore seize ans, furent requis de garder leurs quartiers jour et nuit[1]. Les armures

L'*Hôtel de Jean l'Apôtre*, était au *marché aux fruits* (aujourd'hui rue Saint-Corneille). M. Aubrelicque (*Rues, hôtels et quartiers de Compiègne*) cite cet hôtel sans en indiquer l'emplacement.

Déjà deux ans auparavant, le roi avait nommé le seigneur de Moreuil aux mêmes fonctions, mais les habitans de Compiègne ne l'acceptèrent point; on lit en effet, dans les Registres de la Ville, ce qui suit, à la date du dimanche 29 avril 1408 :

« Conclut pour délibérer sur la requeste que faisoit Mons. de Moreuil pour estre capitaine de Compiègne.

« Délibéré sur ce que on lui dira les chartres tèles qu'on ne doit avoir cappitaine se les ennemis ne sont par de çà la rivière de Somme. — Et aussi la capitennerie a esté donnée à Simon Thomasse contre lequel la Ville plaide et monstrera-on le procès. Toutes voyes s'il convenoit au dit capitaine et que les ennemis feussent comme dit est, il est toujours le premier nommé contre. »

Ont délibéré : Pierre d'Ailly, *lieutenant;* — Jehan l'Appostre; — Simon Pouillet; — Yve Fremaut; — Andrieu Le Boucher; — Jehan Filleul; — Pierre Le Boursier; — Regnault Passinot; — Mathieu Lecoq; — Simon Le Féron; — Pierre Le Féron; — Jacques Charmolue; — Thomas Quillet, *conseiller;* — Henry Martin, *procureur*; — Henry Auchier; — Colart Le Boucher; — Géraut Compère; — Jehan Le Féron; — Laurens Chastelain; — Pierre Lebacquier; — Herbert l'Escripvain; — Jehan Dupuis; — Maistre Jaque Cadot; — Gille Saget; — ces quatre derniers, *gouverneurs.*

« Et le lundy xxxe jour d'avril l'an IIII^c^ et huit fu la response faicte à Jehan de Hansdouvillers escuïer pour M. de Moreuil comme en la délibération ci-dessus enregistrée est contenu. »

Le lundi 4 août 1410 on s'assembla de nouveau et on ratifia la nomination faite par le roi de M. de Moreuil à la capitainerie de la Ville. (*Archiv. de Compiègne*, BB. 1, f°s 49 et 88.)

[1] V. aux pièces justificatives l'ordonnance de mai 1411 pour la défense de Compiègne.

furent inspectées avec le plus grand soin par les connétables, et, au mois de mai 1412, on dépêcha plusieurs soldats pour ramener le char des arbalétriers, les armures et l'artillerie que, sur l'ordre du comte de Saint-Pol, on avait prêtés, « pour aider à mettre en l'obéissance du Roy, le *Chastel de Coucy* »; puis quand arrivèrent le 5 mai 1412 les lettres du roi par lesquelles il commandait à tous nobles de venir en armes pour la garde du pays, les *attournés* (Jehan de Camely, Simon Pouillet et Jehan Le Féron), firent prendre une délibération portant que « *la ville de Compiègne servira le roy bien et loyalement*[1]. » En même temps, on vota un emprunt sur chaque habitant pour les gens d'armes de la garnison, et comme les gens d'église continuaient à refuser d'aller aux portes pour garder la ville, on donna l'ordre de saisir leur temporel[2].

Ces mesures étaient rendues d'autant plus nécessaires que, de tous côtés, il circulait des bruits sinistres. Déjà, on avait annoncé que les ennemis étaient à Clermont (Oise), et, à chaque instant, on s'attendait à les voir arriver à Compiègne. Mais, si la ville protestait de ses sentiments de fidélité envers le roi, cela n'allait pas jusqu'à faire l'abandon de ses droits, ainsi qu'on l'a déjà vu. En effet, à une certaine époque, Charles VI ayant choisi le vicomte de Breteuil comme capitaine de la ville[3] et ce dernier ayant pris pour son lieutenant Henry Auchier, les habitants de

[1] *Archiv. de Compiègne*, BB. 1.

[2] *Archiv. de Compiègne*, BB. 1.

[3] « Le jeudy xxve jour du mois de janvier mil IIII^c et onze

la ville réunis le 26 janvier 1414, se prévalurent du privilège qu'ils avaient de faire de pareilles nominations et refusèrent l'entrée de la ville au susdit vicomte qui n'insista pas. Plus tard, ils le nommèrent eux-mêmes et le roi approuva cette élection en 1416.

Cependant le duc de Bourgogne, qui était retourné en Flandre, supportait avec peine l'influence du duc d'Orléans et des siens sur l'esprit du roi. Il n'attendait qu'une occasion de marcher vers Paris et de s'emparer à son tour de la direction des affaires. Cette occasion ne tarda pas à se présenter. En effet, le duc d'Aquitaine son gendre, qui habitait avec toute sa suite, le château du Louvre, fit croire qu'il y était retenu comme prisonnier par la reine Isabeau.

furent assemblez en la maison de la Ville la plus saine partie de tous les habitans en ycelle.

« Et ce y comparu le vicomte de Bretheuil, lequel vicomte présenta une lectres du Roy Nostre Sire aux diz habitans par lesquelles le Roy Nostre Sire, l'ordonnait cappitaine du dit Compiengne et requeroit Henry Auchier escuier lieutenant pour estre institué au dit office.

« Sur quoy Henry Martin procureur de la dite ville s'oppose en disant que ladite ville en avoit chartres et privillèges de non avoir cappitaine et qu'ils estoient assez pour garder la ville et en requierant de estre reçu à opposition et aussi les diz habitans dirent et redirent que de cappitaine ne vouloient-ils point et qu'ils estoient assez et avoient la bonne voulonté de garder la dicte ville.

« Après laquelle response le dit vicomte dist que puisqu'il ne leur plaisoit, il ne vouloit pas estre leur cappitaine et que jamais contre leur voulonté il ne se voulait commestre. » (*Archiv. de Compiègne*, BB. I. f° 199).

Jean seigneur de Fayel, du Meux et d'Armancourt, Comte de Dammartin, Vicomte de Breteuil était chevalier et Chambellan du Roy ; il mourut le 13 février 1420.

Or, il advint que cette dernière, qui se défiait de l'entourage de son fils, surtout au point de vue de la moralité [1], se rendit elle-même au Louvre le 12 janvier 1414, pour le voir et que, d'accord avec les ducs de Berry, d'Anjou et d'Orléans, « elle fist prendre quatre des chevaliers et plusieurs escuiers et autres serviteurs de son dit fils, et les fist mener hors du Louvre [2] ». Aussitôt grande fureur du duc d'Aquitaine qui se rendit immédiatement à l'hôtel de Saint-Paul auprès du roi son père et obtint la délivrance des quatre chevaliers (c'étaient messire Jehan de Croy [3], le seigneur de Moy, messire David de Brimeu et messire Bertran de Montauban) ; mais en même temps il écrivit secrètement, et à l'insu de la reine, plusieurs lettres à son beau-père pour qu'il vînt de suite à Paris, « à tout sa puissance, » pour les délivrer, lui et le roi [4].

Aussitôt, le duc de Bourgogne, enchanté de la circonstance qui lui permettait de se rendre à Paris, « commença un grant mandement de gens d'armes par tous ses pays, et leur assigna jour à estre au devant de luy à Espahy vers Saint-Quentin en Vermandois [5] » ; il écrivit notamment « à ses très chers et bien amez les bourgeois, manans et habitans de la ville d'Amiens. »

[1] Le duc d'Aquitaine était le troisième fils de Charles VI ; né le 22 janvier 1396, il avait épousé le 31 août 1404 Marguerite de Bourgogne, fille de Jean sans Peur.

[2] Monstrelet. T. II, p. 420.

[3] Tué avec son père à la bataille d'Azincourt.

[4] L'expression « *à tout sa puissance* » signifiait *avec toutes ses troupes*.

[5] Epehy (arrondissement de Péronne).

Quand le Conseil du roi eut connaissance de cet appel aux armes, il s'empressa d'avertir à son tour ces mêmes bonnes villes, pour rompre le voyage du duc de Bourgogne, et exigea que le duc d'Aquitaine écrivît de sa propre main à son beau-père, pour lui dire que sa venue « seroit de présent nuisible et préjudiciable et contraire à l'entretenement de la paix et bien de son royaume et seigneurerie de ses subgetz [1]. »

De son côté, Charles VI adressa le 8 février 1413 (1414) [2] au bailli d'Amiens des lettres patentes qu'on lui fit signer, dans lesquelles il défendait, « sous paine de fourfaire corps et biens, que de vers son cousin de Bourgoingne pour quelques mandemens ou commandemens de lectres, requestes, sommacions ou promesses qu'il leur ait fait ou face faire ne envoyer soubz ombre du service ou du sien ou aultrement, ilz ne voisent ou envoyent, ne le servent en quelque manière [3]. »

Cependant, le duc de Bourgogne ne s'arrêta point devant de pareilles défenses et, quittant Arras, il se dirigea vers Péronne; mais les gouverneurs de cette ville envoyèrent au devant de lui le seigneur de Longueval leur capitaine, pour lui dire que, par ordre du roi, ils ne pouvaient le laisser entrer. Le duc alors tourna la ville, passa la Somme à Eclusier et s'en

[1] V. dans Monstrelet, T. II, p. 421 et 426, le texte de cette double correspondance.

[2] On sait que jusqu'en 1582, époque de la réformation du calendrier par le Pape Grégoire XIII, l'année commençait au jour de Pâques et non au 1er janvier comme actuellement. Il en résulte que le 8 février 1413 correspond, suivant le calendrier Grégorien, au 8 février 1414.

[3] Monstrelet. T. VI, p. 144.

alla à Roye. De là, il envoya vers Compiègne le comte de Nevers son frère [1] pour demander passage.

Le comte de Nevers dépêcha à son tour le seigneur de Croy auprès des gouverneurs de Compiègne, mais ces derniers refusèrent tout d'abord le passage demandé ; puis, sur l'assurance que leur donna le comte lui-même qui jura « qu'il alloit pour le bien du roy, » ils cédèrent, « contents, dit Monstrelet, de livrer passage au duc de Bourgogne, non obstant, qu'ilz avoient défense au contraire de par le Roy [2] . »

Défions-nous cependant de cette appréciation du vieux chroniqueur qui était essentiellement Bourguignon, et laissons-nous aller plutôt à cette pensée que les habitants de Compiègne ignoraient encore l'existence des lettres royales [3] .

En tous cas, ils ne tardèrent pas à s'en repentir.

[1] Philippe de Bourgogne comte de Nevers était le troisième fils de Philippe le Hardi et de Marguerite comtesse de Flandre et d'Artois. Il mourut le 25 septembre 1415, à la bataille d'Azincourt.

[2] T. II, p. 428.

[3] C'est l'opinion de Dom Bertheau, dans ses *Mémoires manuscrits pour servir à l'histoire de Compiègne*, p. 55. « Si les habitants, dit-il, se montrèrent si faciles à recevoir le duc de Bourgogne et ses gens, dans leur ville, en l'absence du seigneur de Moreuil, leur gouverneur, ce fut par une fausse persuasion qu'il tenait le parti du Roy, cette ville s'étant toujours montrée très fidèle et affectionnée pour ne pas dire passionnée au service de son prince légitime. » (*Bibliothèque de Compiègne.*)

D'après la *Chronique de Jean Le Fevre, seigneur de Saint-Remy*, ce seraient les lettres écrites par le duc d'Aquitaine qui auraient déterminé les Compiégnois. En effet, on y lit ce qui suit (T. I p. 142, édition Morand) : « Et puis le duc de Bourgogne envoya à Compiengne le conte de Nevers, son frère, qui fist tant que, nonobstant le mandement et commandement du

Au mois de décembre 1413, Jean sans Peur entrait fièrement dans Compiègne, après avoir frappé inutilement aux portes de Senlis, puis, il allait s'installer à Saint-Denis, en attendant qu'il pût pénétrer dans Paris; mais voyant qu'il y serait par trop mal accueilli, il assembla son Conseil qui délibéra qu'il valait mieux pour lui, retourner immédiatement dans son pays. Il repassa donc à Compiègne, y laissa une garnison d'environ cinq cents hommes composée de gens d'armes et de trait qui avaient pour capitaines, « de notables hommes, roides et experts en armes, » tels que Hue de Lannoy [1], les seigneurs de Saint-Léger et de Sèves, Hector [2] et Philippe de Saveuse [3], et Louvelet de Mainguehem [4].

Il en fit autant à Soissons qui s'était également soumis à son autorité et y laissa Enguerrand de Bournonville [5], Colart de Fiennes [6], Lanion de

Roy, que ceulx de Compiengne feirent ouverture et luy donnèrent passage, et *la cause qui les meult de ce faict fut pour ce que ilz veirent les lettres que le duc de Guienne luy avoit envoyées.* »

[1] Hue de Lannoy, seigneur de Santé, conseiller et chambellan de Charles VI et du duc de Bourgogne; il mourut le 1er mai 1456, à l'âge de 72 ans.

[2] Hector de Saveuse, écuyer d'écurie de Jean sans Peur, mourut vers 1420.

[3] Philippe de Saveuse, capitaine d'Amiens et de l'Artois.

[4] Louvelet de Mainguehem, écuyer d'écurie de Jean sans Peur. Il fut tué à la bataille d'Azincourt.

[5] Enguerrand de Bournonville, vicomte de Beaurain, avait été successivement écuyer, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne. Comme on le verra plus loin, il fut décapité en 1414 au siège de Soissons.

[6] Colard de Fiennes fut tué à la bataille d'Azincourt.

Lannoy [1], Gui le Bouteiller [2] et Pierre de Menaut [3].

Quand Charles VI, ou plutôt, quand son grand Conseil apprit par la Reine et par le duc d'Aquitaine, que Compiègne, Soissons et autres villes, « lesquelles estoient au Roy ou du moins sous sa dominacion, demeuraient à la merci du duc de Bourgogne », il s'empressa d'expédier le 23 février 1413 (1414) « par tous les bailliages et séneschaulcées du royaume » des lettres dans lesquelles le roi convoquait tous ses hommes, vassaulx et gens des bonnes villes de son royaume pour le servir, l'aider et le conforter « et résister à la puissance et perverse voulonté et entreprinse du duc de Bourgogne et de ses complices, et pour les mectre et réduire en sa subjection et obéissance comme ilz doibvent estre, et pour les punir, corriger et chastier de leurs méfais et entreprinses [4]. »

A partir de ce moment, la guerre civile était déclarée et Compiègne allait avoir à combattre tour à tour des Français et des Anglais. Quant au pauvre roi, à part les intervalles où sa raison semblait lui revenir, il languissait, et, suivant les expressions de Pierre de Fenin, « il estoit de tout content, et de Bourguignos et d'Ermignas (Armagnacs), et peu luy chaloit comme tout allast. »

[1] Lanion de Lannoy, écuyer du duc de Bourgogne, périt à la bataille d'Azincourt.

[2] Gui le Bouteiller embrassa en 1418 le parti du roi d'Angleterre et assista en 1431 au sacre d'Henri VI.

[3] Pierre de Menau, chevalier de Touraine, fut décapité à la prise de Soissons.

[4] Monstrelet, T. II, p. 442.

En réalité, c'était son entourage qui gouvernait, et l'entourage changeait à chaque instant.

Compiègne était naturellement une des premières places à reconquérir ; aussi fit-on de grands préparatifs en ce sens. Toutefois, avant de diriger contre la ville les troupes considérables qu'il était parvenu à rassembler des diverses provinces de France, et auxquelles il avait joint des corps nombreux de Gascons et d'Allemands, Charles VI fit prévenir les gens du duc de Bourgogne que, s'ils voulaient rendre les villes dont ils s'étaient injustement emparés, il ne leur serait rien fait : or, non seulement, aucun des Bourguignons ne voulut y consentir, mais encore, ils profitèrent de leur situation pour commettre des excès de toute nature. A chaque instant, sous prétexte de fourrager, ils faisaient des sorties dans les environs et forçaient les habitants des campagnes à fuir devant eux ou à se réfugier dans la ville avec tout ce qu'ils pouvaient posséder ; ils parcoururent ainsi la plus grande partie du Valois, mettant à contribution les malheureux villageois et leur enlevant leur gros et leur menu bétail qu'ils ramenaient triomphalement dans la place ; et, pendant qu'une soldatesque effrenée se livrait à de pareils brigandages, les capitaines intimidaient la population, menaçaient les récalcitrants et stimulaient les hésitants en leur promettant qu'à la première attaque le duc de Bourgogne accourrait à leur secours.

En présence de cette résistance de la part des Bourguignons, l'armée du roi reçut ordre de marcher en toute hâte sur Compiègne, sous le commandement du Connétable de France, de Charles d'Albi, du Bâtard de

Bourbon, de Raymond de la Guerche et d'autres chefs. Elle était renforcée d'une escouade d'ouvriers, « pour fabriquer des béliers et des *chats*[1], et pour creuser des galeries souterraines pouvant permettre de pénétrer jusqu'au cœur de la ville.

Charles VI se proposait de rejoindre ses troupes; mais, en attendant son arrivée, les travaux du siège devaient commencer. C'est ainsi que d'habiles artilleurs avaient pour mission de battre continuellement en brêche les remparts, pendant que des charpentiers jetteraient deux ponts sur l'Oise, l'un au-dessous et l'autre au-dessus de la ville, de manière à faciliter les communications d'une rive à l'autre. La semaine sainte fut employée à ces préparatifs.

Toutefois, avant de se mettre en route, le roi voulut tenter une dernière fois de ramener les rebelles; il envoya à cet effet à Compiègne plusieurs de ses conseillers intimes avec Oudart Gencien[2] et Guillaume Chanteprime[3], deux personnages justement consi-

[1] D'après Larousse (*Dictionnaire universel*), le *Chat* était tantôt une bascule à l'aide de laquelle on pouvait hisser les soldats sur les remparts, de façon à leur permettre d'entrer dans la place ; tantôt une sorte de tour mobile portant une poutre armée d'un harpon, et servant à la fois de bélier et de corbeau. C'est dans ce dernier sens qu'il en est question à Compiègne.

[2] Oudart Gencien était conseiller au Parlement. En 1398, il figurait parmi les conseillers lais de la Chambre des Enquêtes.

[3] Guillaume Chanteprime était Maître des Requêtes de l'Hôtel. — Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris, rend compte en ces termes du choix de ces deux magistrats pour aller à Compiègne :

« Mercredi xxj[e] jour de mars (1414).

« Ce jour, sur ce que le Chancellier avoit mandé par l'un

dérés; mais ni les exhortations de ces derniers, ni les menaces des représentants du roi ne purent vaincre la résistance des Bourguignons à la tête desquels se trouvaient alors Hue de Lannoy, Guillaume de Sorel, de Martelet du Mesnil, de Saint-Léger, Hector de Saveuse et le bailli de Fouquerolles[1]. Ils répondirent « qu'ilz ne se rendroient point, ny ne feroient obéissance. Aucuns de la ville, ajoute Juvénal des Ursins, n'en estoient pas bien contens; mais ils furent rappaisés par les cappitaines, et exhortés de tenir contre le Roy, en disant plusieurs paroles deceptives et frauduleuses. »

Surpris et affligé d'une telle conduite, le roi se décida à se mettre en marche lui-même, laissant le gouvernement de la ville de Paris à ses oncles, le roi de Sicile et le duc de Berry.

Au dire de Monstrelet, il partit de Paris, le mercredi de la *semaine peneuse* (semaine sainte), c'est-à-dire, le

des présidens de céans que l'on esleut ij des seigneurs de céans, et les nommast la Court pour aler en compaignie du Roy que l'en dit qui welt aler en armes à Senliz, à Compiègne et à Suessons qui ont désobey au Roy, et par especial Compiègne et Suessons, comme l'en dit, et tiennent garnisons de gens d'armes qui pillent et ont pillié le païz de Valoiz et la ville d'Ay sur Marne, où ont prins plusieurs preudhommes et emmené prisonniers pour rançonner. Si, a délibéré la Court que à elle n'apartient point d'eslire ou dit cas, mais au Roy ou à son Conseil, et la Court est preste d'obéir et les envoier au Roy; néanmoins la Court a nommé à ce que dit est, maistre Guillaume Chanteprime, maistre des Requestes de l'Ostel, maistre Oudart Gencien, maistre Jacques du Gard, maistre Pierre Buffiere et maistre Regnault de Sens, desquelx le Roy pranra les ij telx que voudra, et m'a esté enjoint que ce je reporte et die audit Chancellier, ce que j'ay fait et lui ay baillié par escript les dis noms. (*Journal de Nicolas de Baye*. Edition Tuetey, Paris 1888, T. II, p. 175).

[1] Le *Religieux de Saint-Denis*, T. V, p. 293.

3 avril 1413 (1414), après avoir été faire « ses offrandes et dévotions » à l'Église Notre-Dame; puis il se rendit à l'abbaye de Saint-Denis où se trouvait l'oriflamme que ses prédécesseurs avaient l'habitude de prendre, avant d'entrer en campagne ; il confia cette oriflamme à Guillaume Martel seigneur de Bacqueville[1], nommé à cet effet par le Conseil en remplacement du seigneur d'Aumont décédé, et se dirigea sur Senlis; il était accompagné de la reine, des ducs d'Orléans, de Bar et de Bavière; des Comtes des Vertus, de la Marche, d'Eu, d'Alençon, d'Armagnac et d'un grand nombre de Chevaliers. Quelques jours plus tard, le duc d'Aquitaine vint le rejoindre. « Estoit monseigneur le Dauphin joly, et avoit un moult bel étendart, tout battu à or, où avoit un *K*, un *Cygne* et un *L*. La cause estoit pour ce qu'il y avoit une damoiselle moult belle en l'ostel de la Reyne, fille de messire Cassinel, laquelle vulgairement on nommoit *la Cassinelle*. Si elle estoit belle, elle estoit aussi très bonne, et en avoit la renommée. De laquelle comme on disoit, le dit seigneur faisoit le passionné, et pour ce, portoit-il le dit mot[2]. »

Ainsi qu'on le voit, c'était une sorte de *rébus* indiquant le nom de la *damoiselle*.

De Senlis, où il passa les fêtes de Pâques, le roi marcha sur Compiègne et arriva bientôt devant la ville; il occupa la maison d'un bourgeois, qui était située près de la forêt, pendant que le Dauphin s'installait avec sa suite dans l'abbaye de Royallieu. Le reste des troupes se logea comme il put. Aussitôt Charles VI

[1] Guillaume Martel, sire de Bacqueville, fut tué à Azincourt.

[2] Juvénal des Ursins. *Histoire de Charles VI*, p. 494.

envoya un héraut d'armes sommer les habitants « quilz lui feissent ouverture pour y logier luy et les siens, comme raison estoit, et comme bons loyaulx debvoient faire à leur souverain seigneur. » On lui répondit qu'on le recevrait « très volontiers et de bon cueur » lui et son fils, « avec leur estat, mais non aultrement[1]. »

Mécontent de cette réponse, le roi fit défiler toute sa suite, sous les murs de Compiègne, afin d'en imposer à la garnison ; puis, il résolut de pousser jusqu'à Noyon afin d'y établir son quartier général; mais là aussi, il trouva une certaine résistance; on lui fit savoir qu'on ne pouvait le recevoir le jour même, ce dont il fut très froissé[2]. Il prit alors le parti de coucher à Choisy-sur-Aisne et à peine y était-il installé qu'un violent incendie se déclara à côté du bâtiment qu'il occupait.

Tout d'abord, on avait cru à un complot ayant pour

[1] *Chronique de Jean Le Fevre de Saint-Rémy*. T. I, p. 160.

[2] « Le Roy envoya à Noyon les sommer qu'ilz lui feissent obéissance et y envoya ses fourriers pour prendre logis. Mais ils les refusèrent pleinement et y en eut qui dirent diverses paroles et furent un jour en cette volonté. Toutefois le roy délibéra venir devant, et de faict y vint et luy furent les portes ouvertes, et y entra dedans la ville à son plaisir. Et fit faire information de ceulx qui estoient cause de la première désobéissance, et furent pris. Et le Roy, lequel avoit toujours esté et estoit de soy miséricors, fut conseillé de convertir la peine criminelle en civile, et payèrent amendes pécuniaires assez légères, cognoissans qu'on leur faisoit grande courtoisie. (Juvénal des Ursins. *Histoire de Charles VI*. Édit. Buchon, p. 494.)

En effet, le 6 mai, les habitants de Noyon avaient envoyé vers le roi, trois des leurs, maistre Simon Jehan de le Bare, maistre Jehan Palette et Pierre Massonnelle, pour lui recommander la ville et le prier de pardonner les paroles inconvenantes qui avaient pu être prononcées par quelques habitants, et de modérer la taille ou aide ». (*Une cité picarde au moyen âge*, p. 63.)

but l'enlèvement du prince, mais on fut bientôt convaincu que le sinistre était tout simplement dû à l'imprudence d'un valet.

Le lendemain, Charles VI manifesta de nouveau l'intention d'aller à Noyon, avec la Reine et le duc d'Aquitaine : cette fois, les habitans lui ayant envoyé une députation pour l'assurer qu'il recevrait bon accueil, ainsi que sa suite, dans leur ville, il fit son entrée le mardi 18 avril dans l'après-midi [1].

Pendant ce temps, la lutte continuait avec énergie devant Compiègne, où les Bourguignons exécutaient de fréquentes sorties et, où « plusieurs escarmouches se firent les uns contre les aultres. » Le 21 avril notamment, il y eut une triple attaque dans laquelle tout le faubourg Saint-Germain [2] fut livré aux flammes ; quatre *veuglaires* tombèrent aux mains des assiégés et la plus grande machine du siège, appelée la *Bourgeoise* (*quæ Burgensis vocabatur*), fut mise hors de service par ces derniers qui l'enclouèrent [3].

[1] « Che dit jour fut fait présent de vin et d'avoine au Roy, nostre sire ; et à Monseigneur de Guienne (Aquitaine), à son joyeux advénement, de vin, d'avoine et de deux bœufs gras, et a plusieurs autres seigneurs aussy présenté vin par pos et par buyrettes ». (*Reg. de l'Hotel de ville de Noyon*, f° 79, v°.)

[2] Le faubourg Saint-Germain s'étend tout le long de la route de Paris depuis Compiègne jusqu'à Royallieu.

La justice et la seigneurie de Saint-Germain et du hameau de Royallieu, appelé antérieurement La Neuville-aux-Bois, appartenaient, y compris l'enclos du prieuré de Royallieu (ordre du *Val des écoliers*), à la ville de Compiègne, en vertu d'une donation faite par Louis VII dit le Jeune en 1179, à la charge d'une redevance de 20 muids d'avoine, mesure de Paris, et de 320 chapons par an.

[3] « Au regard de ceulx qui estoient dedans Compiengne,

Quant aux troupes du Roi, elles réclamaient l'assaut à cor et à cri, espérant pouvoir trouver profit dans un pillage général.

Il y eut de part et d'autre, des prouesses et des traits d'audace, parmi lesquels Pierre de Fenin et Monstrelet en signalent un qui mérite vraiment d'être rapporté. Il s'agit d'Hector, fils naturel de Louis II duc de Bourbon;

raconte Juvénal des Ursins (*Hist. de Charles VI*, p. 495), ils faisoint de beaulx faicts d'armes et souvent sailloient.

« Et entre les aultres saillies (sorties) qu'ilz firent le vingt et uniesme jour d'avril, ilz saillirent et bruslèrent les fauxbourgs qui fust grant dommaige. Et passèrent oultre jusqu'au lieu où on avait assis les canons, et au plus gros canon, nommé *Bourgeoise*, mirent au trou par où l'on boutait le feu, un clou, tellement que devant la dicte, oncques ne peut jetter. Et si firent tant qu'ils entraisnèrent trois *vulgaires* et les mirent dedans la ville et tuèrent aulcuns des canoniers ».

La fameuse *Bourgeoise* fut vite réparée, car le même chroniqueur, en parlant du siège de Soissons qui succéda à celui de Compiègne, et, pour lequel la dite pièce avait été transportée, ajoute : « Les bombardes furent assises et canons; et tiroit-on fort dedans la ville qui fust battue en plusieurs endroits, et, mesmement en un lieu où il y avait une grosse tour avec un ange peint. Là, estoit assise une bombarde nommée *Bourgeoise* qui estoit grosse, et combien que, devant Compiengne, elle avoit esté endommagée; toutes fois, on avoit mis un tel remède qu'on en ouvroit et travailloit très bien ».

Compiègne avait aussi une grosse bombarde qu'on emmenait au dehors toutes les fois qu'elle pouvait rendre des services. C'est ainsi que dans les registres de l'année 1464 (CC. 23), nous trouvons la mention du transport de la bombarde de la ville à Pont Sainte-Maxence « pour icelle fere reduire à l'obéissance du Roy, plusieurs seigneurs Bourguignons ».

En 1529, elle était dans un assez triste état, si l'on en juge par l'article suivant du registre des comptes de la ville. « Du samedi 17 juillet 1529. A Jehan Triboulet, charpentier, et Laurens Carrier, mandement de la somme de quatre livres tournois a eulx deulx pour, par eulx et leurs aydes, avoir mené et faict venir sur rolleaux et aultrement la *grosse bombarde* qui avoit

c'était dans les derniers jours d'avril 1414, au moment où le siège se poursuivait avec le plus d'acharnement. Ce capitaine fit savoir aux assiégés qu'il viendrait le 1er mai suivant, les *émaïer*, c'est-à-dire planter un ***mai*** sous leurs yeux. Les Bourguignons prirent cette nouvelle pour une fanfaronnade; néanmoins ils firent le guet et se tinrent sur leurs gardes; bien leur en prit, car, au

et a esté longtemps auprès du grenier à seel, alors rue Vivenel, sur la terre, où elle se gastoit et pourrissoit, au devant de l'hostel de la ville sur le pavé et sur jantres de pierre, et ce, par marché fait avecque eulx la sepmaine passée, IIII liv. tourn. »

Il en était de même du *gros canon.* On verra plus loin notamment qu'il fut mené à Choisy-sur-Aisne lors du siège de cette place.

Il ne fut pas, non plus, exempt de certaines avaries. On lit, en effet, qu'au mois de mars 1429 on dût refaire sa culasse :

« A Jehan Puillet *fèvre* (forgeron) pour avoir fait du fer à eux baillié par Mons. le cappitaine de Compiengne, un grant cercle au ***grant canon*** de la ditte ville qui est deppécé, lequel cercle accole ledit canon tout autour et six bandes tenant au dit cercle et un autre cercle qui est mis derrière la culée dudit canon qui est rivéz et se tiennent six gros clous soudés audit cercle.

« A Jehan de Beaufort pour sept quarterons et sept livres de métaille livrez au mois d'avrilg MCCCC vingt-neuf avant Pasques pour emploier à refaire la culée du gros canon qui pieça avait été despécié (*Archives de Compiègne* CC. 13.

Aujourd'hui la fameuse Bombarde a disparu ; mais le ***gros Canon*** qui lui servit de compagnon de guerre a survécu ; il gît sur le sol de la cour de l'Hôtel-de-ville, après avoir servi longtemps de borne au coin de la rue des Pâtissiers. Sa culasse a 1m 30c de longueur, 0m 55c de diamètre et 0m 16c d'ouverture. Espérons qu'un jour, l'administration municipale, respectant, à l'exemple de la ville de Gand, une si glorieuse épave du passé, lui assignera la seule place qui lui convienne, c'est-à-dire, au pied de la statue de Jeanne d'Arc.

On voit dans la même cour, deux bornes faites avec les culasses de deux autres canons du XVe siècle.

jour indiqué, le bâtard de Bourbon monta à cheval, et, suivi de deux cents hommes d'armes portant « chascun ung chapelet de may sur leurs testes par dessus leurs armeures », il les mena auprès de la Porte de Pierrefonds pour offrir le *mai* aux assiégés. Aussitôt ceux-ci se ruèrent sur la troupe enguirlandée, et, « à cette besogne il y eut très dur et fort essour des ungs contre les aultres ; » des deux côtés, on se retira avec morts ou blessés et le bâtard eut son cheval tué sous lui[1].

« Il n'entrait pas dans la pensée du roi, raconte le Religieux de Saint-Denis, de détruire une de ses bonnes villes, que ses ancêtres et l'illustre Charles le Chauve en particulier, s'étaient plu à entourer de fortifications redoutables, qu'ils avaient, entre toutes les villes du royaume, ornée de beaux édifices, qui servait d'entrepôt à un grand commerce par terre et par eau, et qui en tirait des profits considérables. Les évènements qui suivirent le prouvèrent bien à ces gens affamés de pillage. Le roi, quittant Noyon, à la tête de huit mille cavaliers et écuyers armés de toutes pièces et partagés en cinq corps, s'avança sous les murs de Compiègne, de manière à ce que les assiégés pussent l'apercevoir du haut de leurs remparts, s'arrêta quelque temps et leur fit dire, par un de ses deux porte-bannières : « Vous ne doutez pas maintenant que le roi ne soit ici en personne : je vous conseille donc de lui obéir en toutes choses, si vous voulez éprouver sa clémence ordinaire plutôt que les effets de sa puissance. » Puis le roi, confiant la surveillance de ce côté de la ville au duc de Bar, et au

[1] Monstrelet, T. III, p. 3.

comte d'Armagnac, qui commandaient l'avant-garde, passa la rivière sur un pont de bois, ordonna au duc d'Orléans, aux comtes d'Alençon, d'Eu et de Richemont de bloquer l'autre côté, et se posta dans un faubourg à cent pas seulement de l'ennemi, et dans l'église de Saint-Germain. Les assiégés épargnèrent ce lieu et s'abstinrent de lancer des flèches et des pierres de ce côté, parce qu'ils voyaient les bannières du roi flotter aux fenêtres de son logis ; mais, jusqu'au moment où ils évacuèrent la place, ils ne laissèrent point de faire pleuvoir sans relâche toutes sortes de projectiles sur les autres quartiers de son armée, excepté dans les intervalles de trêve qu'on accordait pour entrer en pourparler [1]. »

[1] *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, T. V, p. 301. « C'est en cette occasion, dit Villaret dans son *Histoire de France* (T. XIII, p. 305), que nos anciennes chroniques s'expliquent pour la première fois, avec précision et sans équivoque, sur l'usage des canons. » Cependant, on s'en servait déjà, dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, et c'est vers 1354 que fut importé d'Allemagne en France le perfectionnement dans leur fabrication.

Au XV[e] siècle, l'artillerie de siège ou de campagne se composait :

1° De *bombardes*, sorte de bouches à feu, courtes et à gros calibre, assez semblables aux mortiers ; elles étaient encastrées dans des affûts grossièrement taillés qui portaient le nom de *charpenteries*. On y mettait le feu à l'aide d'une tringle de fer dont on rougissait l'un des bouts. Le pointage se faisait au moyen de coins et de leviers. Ces bombardes lançaient des boulets de grès pesant jusqu'à 150 et même 200 livres.

Notre collègue de la Société historique, M. Méresse, possède un de ces engins qui a servi dans un des sièges de la ville ; il a 0,30 c. de grosseur et pèse 36 kilogrammes. La portée des bombardes ne dépassait guère quatre cents mètres.

2° De *gros canons*, montés sur des affûts fixes, qu'on attachait également sur des plates-formes. « Ces pièces, d'après

Pendant qu'ils résistaient ainsi à l'attaque de l'armée royale, les chefs de la garnison qui défendait Compiègne tenaient le duc de Bourgogne au courant de ce qui se passait. A plusieurs reprises, ils envoyèrent auprès de lui pour réclamer du secours, mais Jean sans Peur éludait toujours la question. Enfin, un beau jour, se voyant hors d'état d'expédier le moindre ren-

M. Vergnaud-Romagnesi (*Siège d'Orléans en 1429*, p. 11), s'ouvraient près de la culasse par une porte à charnière, et on introduisait par là dans l'âme de la pièce, qui était à cet effet plus large que le canon, une boite en fer ou en cuivre, pleine de la charge de poudre et ayant à sa partie supérieure un tuyau de fer-blanc servant de lumière et excédant la porte par un trou. Ces portes étaient cerclées et fixées par un fléau de fer passant dans deux forts crochets fondus avec la pièce. Par dessus cette charge de poudre on enfonçait un tampon de bourre de paille ou d'herbe, puis le boulet et un tampon de bois. »

Après la *bombarde* et le *gros canon*, venaient :

1° Le *veuglaire*, bouche à feu, beaucoup plus longue mais bien moins forte que la bombarde : elle se chargeait aussi par la culasse et se tirait de plein fouet ;

2° Le *crapaudeau*, pièce plus petite que le veuglaire, se chargeant aussi par la culasse ;

3° Les couleuvres ou *couleuvrines*, canons de petit calibre et très longs, montés sur des affûts de bois creusés, fixes et à roulettes. Ils se chargeaient par la bouche ;

4° Les *ribaudequins;* originairement, on appelait ainsi de grandes arbalètes de 12 à 15 pieds de long, que l'on plaçait sur un chariot à deux roues. Elles lançaient des javelots ayant jusqu'à deux mètres de longueur, et pouvaient tuer trois ou quatre hommes du même coup. Plus tard, on désigna sous le nom de *ribaudequin*, un chariot sur lequel étaient disposés plusieurs petits canons se chargeant par la culasse et auxquels ce chariot servait d'affût. Ces canons eux-mêmes finirent par s'appeler aussi des *ribaudequins* ou *ribadoquins*. Quant aux projectiles employés au xve siècle, ils consistaient surtout en boulets de grès, de pierre, de fer, de bronze et en balles de plomb qu'on désignait sous le nom de *plommées*.

fort il leur « fist réponse qu'ilz prinsent appoinctement avecque le roy et le duc d'Aquitaine le plùs courtoisement qu'ilz pourroient[1]. » Les assiégés firent alors demander au roi la permission de s'en aller en toute liberté, avec les honneurs de la guerre, et en emportant tout ce qu'ils possédaient, armes et butin. Le Conseil écarta d'abord cette proposition, mais le lendemain, plusieurs seigneurs ayant à leur tête le sire de Bacqueville, allèrent faire des représentations aux assiégés; ceux-ci demandèrent alors à réfléchir pendant vingt-quatre heures, puis, quand les seigneurs de Ligny, de Livry et de Torcy revinrent auprès d'eux, ils prétendirent que rien ne leur prouvait que le roi fût en personne sous les murs de Compiègne. Il fut convenu alors que plusieurs notables de la ville viendraient s'en assurer et qu'on les ramènerait sains et saufs dans la place. On leur adjoignit les nommés Jean Quiéret, chirurgien, et Henri d'Ailly. Ces envoyés parurent devant Charles VI qui était entouré des ducs d'Aquitaine, d'Orléans, de Bar, de Bourbon et de Bavière, des comtes de Vertus, d'Eu, d'Alençon, de la Marche, de Vendôme, d'Armagnac et de Richemont, du connétable de France et des chanceliers de Guienne et d'Orléans. « Les députés, ajoute le *Religieux de Saint-Denis*, s'en retournèrent en compagnie des mêmes chevaliers, non sans être assaillis par les injures de la foule qui leur criait de tous côtés : « Mauvais traîtres, vous avez vu notre roi maintenant. » De retour auprès des chevaliers et des

[1] Monstrelet, T. III, p. 3.

écuyers de leur parti, ils leur annoncèrent, d'après l'ordre qu'ils en avaient reçu du roi, qu'il fallait le lendemain faire connaître de vive voix leurs intentions. Ceux-ci le promirent, mais à regret, et sous la condition qu'on leur livrerait certains ôtages à leur choix. Quelque exorbitantes que parussent ces prétentions, le roi qui voulait sauver la ville et ses sujets, consentit à ce qu'ils demandaient et leur envoya, le dit jour, sous la conduite du sire d'Ivry, le sire de Hangest, le sire de Morvilliers et François de Grignan, qu'ils avaient eux-mêmes désignés, parce qu'ils savaient que ces seigneurs allaient peu à la cour. Messire d'Ivry ramena de la ville Hue de Lannoy et Martelet du Mesnil, avec deux écuyers et trois bourgeois, Jean Le Féron, Jacques du Rôle et Jean Quiéret. Ceux-ci avaient décidé entre eux, qu'après avoir salué le roi, et lui avoir présenté les humbles hommages de la ville, ils lui offriraient deux tonneaux d'excellent vin, dont ils avaient fait apporter avec eux, pour échantillon, deux vases d'or remplis jusqu'au bord. Mais l'échanson du roi refusa d'y goûter; il repoussa même leur présent, en disant que le roi n'avait pas besoin de leur vin, parce qu'ils n'étaient point gracieux à son égard, et qu'ils ne se montraient raisonnables ni dans leurs propositions ni dans leurs réponses. Cependant Hue de Lannoy, au lieu de prendre un ton humble, prononça un discours plein d'arrogance. Il commença par faire son éloge et celui de ses compagnons, et par rappeler longuement avec quelle fidélité il avait servi le roi, promettant de lui rester soumis toute sa vie. Il ajouta qu'ils

n'avaient point usurpé la ville de Compiègne, mais qu'ils s'y étaient établis en vertu d'un ordre royal, dont il avait sur lui la copie, partant, que c'était à la demande de Monsieur le duc de Bourgogne, qu'il en avait été nommé le gardien et le défenseur, et que jusqu'à ce jour ils l'avaient conservée au roi et à Monsieur le duc de Guienne (Aquitaine), sans y causer le moindre dommage. « Pourquoi donc, lui dit alors le chancelier de France, ne leur avez-vous point ouvert vos portes, quand ils vous l'ordonnaient? » Il répondit, sans s'émouvoir et sans hésiter, qu'il s'était conformé aux instructions du duc de Bourgogne, qui devait bientôt venir lui-même avec une brillante escorte leur offrir ses hommages, leur donner sur toutes choses des explications satisfaisantes, qu'en attendant, le dit duc priait le roi de l'avoir pour recommandé comme son bien-aimé cousin, et de se souvenir de tous les services qu'il lui avait rendus jadis. Ce langage déplut fort au roi qui les renvoya en les invitant à suivre une autre ligne de conduite[1]. »

Enfin au bout de quatre jours de pourparlers, au grand mécontentement des troupes qui voulaient l'assaut, et surtout des Gascons et des Allemands que le comte d'Armagnac avait amenés, et qui ne rêvaient que pillage, les assiégés « finirent par se jeter aux pieds du roi et lui demandèrent humblement et à mains jointes, pardon de leurs fautes. » Charles VI y consentit; il fit grâce à tous les habitants, et il fut convenu que le lundi 7 mai 1414,

[1] *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, T. V, p. 308.

toute la garnison enfermée dans la ville, se rendrait avec armes et bagages au camp du roi, et qu'après avoir défilé devant ce prince, et lui avoir juré obéissance en toutes choses, elle s'éloignerait librement. Le même jour, le roi entrait dans sa bonne ville de Compiègne qui était « fort endommagée » et y séjournait *aucun espace de temps*[1]. Quant aux Bourguignons ils se dirigèrent vers l'Artois.

Le 10 mai, Charles VI quitta la ville, mais avant de partir, il s'était fait rendre compte de l'état des esprits des habitants et il avait appris que, pendant le siège, les bourgeois s'étaient toujours montrés disposés à faire amende honorable, tandis que le *commun peuple,* comme on l'appelait alors, s'y était opposé. Pour éviter le retour d'une pareille division, le roi signa à Compiègne, le jour même de son départ, des lettres-patentes par lesquelles il donnait pouvoir aux gouverneurs et attournés, d'appeler avec eux, douze des notables bourgeois de la ville, de s'assembler dans le lieu accoutumé, et de délibérer sur leurs affaires, *sans être tenus de convoquer le commun peuple* « à cause des dommages irréparables qui étoient naguère advenus au royaume *par les assemblées des gens du commun peuple de Compiègne, qui n'ont pas eu ni n'ont sens, ne entendement*[2]. »

Ainsi se termina ce premier siège de Compiègne qui ne dura pas moins de six semaines.

[1] Monstrelet, T. III, p. 4.

[2] *Arch. de Compiègne*. BB. 35. — *Ordonn. des rois de France*. T. X, p. 211, et Pellassy de l'Ousle (*Hist. du Palais de Compiègne*, p. 322.)

CHAPITRE II

Siège de Soissons. — Traité d'Arras (1414). — Nouvelle invasion des Anglais. — Bataille d'Azincourt (1415). — Les Bourguignons s'emparent à nouveau de Compiègne (1418).

En sortant de Compiègne, Charles VI se dirigea vers Soissons, qui tenait également pour le duc de Bourgogne. La résistance y fut plus énergique encore que devant Compiègne, et, le 20 mai 1414, la place fut enlevée d'assaut, après une lutte sanglante, où Enguerrand de Bournonville fut fait prisonnier, et *en plain marché decolez devant le peuple*[1]. » « Ainsi et par ceste manière, dit Monstrelet, fut la noble cité de Soissons, grande de circuite, forte de lieu et de murs, murée de grosses tours et espesses, très plantureuse de tous biens, moult honorée et solennellement de plusieurs églises et corps sains, désolée et mise à ruineuse destruccion, dont ce fut pitié et dommage[2]. »

[1] *Chronique anonyme du règne de Charles VI.* — Enguerrand de Bournonville, que les chroniqueurs du temps appelaient la *Fleur des Chevaliers*, était issu d'une famille célèbre du Boulonnais. (V. la Notice publiée par M. Am. Piette en 1855.)

[2] T. III, p. 11.

De Soissons, l'armée se rendit d'abord à Bapaume, puis, devant la ville d'Arras qu'elle assiégea. C'est alors que, sous l'influence du duc d'Aquitaine, intervint, le 30 août 1414, le traité d'Arras qui mettait provisoirement fin à la lutte entre Charles VI, ou plutôt entre le parti d'Armagnac et le duc de Bourgogne.

A la suite de ce traité, le roi sortit d'Arras, passa par Péronne, Noyon, Compiègne et Senlis, où il séjourna, lui et sa suite, pendant tout le mois de septembre; puis il arriva, le 1er octobre, à l'abbaye de Saint-Denis, et de là, se rendit à Paris.

Cependant, le roi d'Angleterre Henri V, qui n'abandonnait aucune des prétentions émises originairement par Édouard III[1], préparait une nouvelle invasion en France. On sait comment il débarqua à Honfleur, et comment, le 25 octobre 1415, la fleur de la noblesse française fut décimée dans la néfaste bataille d'Azincourt.

Le duc Charles d'Orléans avait été fait prisonnier, mais son parti subsistait toujours, et continuait à avoir à sa tête le comte d'Armagnac, son beau-père. Bientôt le duc d'Aquitaine mourut le 18 décembre 1415, âgé de 18 ans et le titre de dauphin passa au quatrième fils de Charles VI, Jean, duc de Touraine, qui avait épousé la fille du comte de Hainaut; ce prince succomba lui-même à Compiègne le 5 avril 1416,

[1] Édouard III était mort en 1377, ayant pour successeur Richard II qui régna jusqu'en 1399; à cette époque, il fut déposé par Henri IV qui mourut à son tour, en 1413, laissant le trône à Henri V.

dans sa 19e année. « Il avoit, dit Monstrelet, une *apostume* près de l'oreille, laquelle se creva dedans son corps et l'estrangla. Et après sa mort fust mis en ung sarcus *(cercueil)* de plomb et fut enterré à Saint-Cornille, présent le duc Guillaume, sa femme, et fille la dauphine. Pour l'âme duquel ils donnèrent pour Dieu très grant somme de pécune. Et après retournèrent en Hainaut à très grant tristesse[1]. »

D'après M. de Barante, on crut que le jeune prince avait été empoisonné ; « on racontait même que, durant qu'il jouait à la paume et qu'il était en sueur, un serviteur suborné lui avait passé sur le cou ses mains frottées de poison. Cette mort fut surtout attribuée au roi de Sicile, qui craignait plus que personne le ressentiment furieux du duc de Bourgogne, et qui voulait assurer la couronne à son gendre Charles, duc de Touraine[2] ».

Quoiqu'il en soit, un rimailleur anonyme composa plus tard pour le défunt, l'épitaphe suivante :

Le roy Charles sixième du nom.
Eut quatre fils, tous de très grand nom.
Charles, Louis, Jean, Charles septième.
Jean, tiers fils du dit Charles sixième ;
Après la mort de Louis son aisné frère
Mandé fut du duché de Bavière
Pour régenter le royaume de France ;
Mais la mort par sa grande outrance
Le prit en cette ville très noble,

[1] T. III, p. 168.
[2] *Hist. des ducs de Bourgogne.* — Liv. IV.

Au temps jadis nommée *Carnoble* [1].
Son corps fut mis au temple *Nostre-Dame* [2],
Un chacun prie pour sa pauvre âme [3]. »

Par suite de cette mort, Charles, duc de Touraine, dernier fils de Charles VI, ainsi qu'on l'a vu plus haut, fut proclamé dauphin et conserva ce titre jusqu'à la mort de son père auquel il succéda sous le nom de Charles VII [4].

Cependant le duc de Bourgogne chercha à profiter de ces divers évènements pour reconquérir sa première influence : il assembla donc à la hâte, « grant compaignie de ses gens et s'en ala vers Paris, cuidant avoir

[1] Carnoble ou Carlopole (*Carlopolis*) ; « ce nom, dit Dom Grenier, a été forgé par quelque écrivain qui se sera imaginé que Charles le Chauve, voulant imiter Constantin qui avait converti Byzance en Constantinople, avait eu dessein de faire appeler Compiègne, *Carlopole*. C'était du moins le sentiment du poète Elinaud cité par Vincent de Beauvais, mais ce changement n'a jamais eu lieu (Biblioth. nat. *manuscrits de Picardie*, 3e paq uet.)

[2] L'abbaye de Saint-Corneille fut fondée en 877, sous l'invocation de *Notre-Dame*.

[3] Charpentier. (*Séjour royal de Compiègne*, 1647, p, 37.)
Le 7 avril 1794, eut lieu l'ouverture du cercueil de Jean de France. Il fut trouvé dans le chœur de l'abbaye de Saint-Corneille, du côté gauche de l'épître. Son corps fut enlevé du cercueil de plomb, et ce dernier fut porté au district comme appartenant à la nation. (V. l'intéressante publication faite par M. le comte de Marsy sur les *Documents relatifs à des œuvres d'art conservés à Compiègne en 1792*. Paris, 1878.)

[4] Humbert II, comte de Viennois avait cédé le Dauphiné à la France, à la condition que le nom de *Dauphin* serait porté par celui des enfants du roi qui aurait le Dauphiné en apanage ; mais plus tard ce titre appartint sans distinction à l'aîné des fils du roi ».

moïen vers le roy Charles et le dauffin; et s'en alla logier à Lagny-sur-Marne, où il fut grant temps. Et tant y fut que ceulx de Paris qui gouvernoient le roy Charles et le dauffin l'apeloient *Jehan de Lagny*. Alors gouvernoit le roy Charles et le dauffin, le comte d'Armignac et le seigneur de Barbesan[1], Davegny Du Castel[2] et Remonet de la Guerre[3], toutes gens

[1] Arnault Guilhier de Barbazan, conseiller et chambellan du Dauphin, fut tué en 1431 au siège de Vaudemont.

[2] Tanneguy Du Châtel, seigneur breton, conseiller du roi Charles VI, fut prévôt de Paris en 1413. Il passa pour avoir pris part à l'assassinat de Jean sans Peur : il mourut en 1449, à l'âge de 80 ans.

[3] Remonnet de la Guerre avait été prévôt de Compiègne. Monstrelet (T. III, p. 133) raconte de lui le trait suivant : « Et pour ce que les aucuns traveilloient moult fort le pays du roy, le XXIV[e] jour de janvier (1416), par nuit, Remonnet de La Guerre, le prévost de Compiengne et le seigneur de Bosqueaulx, gouverneur de Valois, par le commandement du Roy et de son Conseil, assemblèrent secrètement grant nombre de gens d'armes, et se férirent ou logis messire Martelet du Mesnil et Ferry de Mailli, qui estoient logez ou pays de Santers en aucuns villages, a tout bien six cens hommes assemblez de plusieurs terres, faisant desrisions sur le plat pays. Lesquelz par les dessus diz furent tous mis à l'espée, prins et destroussez, si non ceulx qui échappèrent par fuite. Et furent les diz messire Martelet et Ferry de Mailli prins prisonniers et amenez à Compiengne. Toutefoiz, le jour de la Purification Nostre Dame (2 février 1416), le dit messire Martelet et quatre autres gentilz hommes, après ce qu'ilz eurent esté questionnez par les officiers du Roy, furent traynez, et puis pendus par les cols au gibet de Compiengne. Et depuis, le dit Ferry de Mailli, par le moïen d'aucuns de ses amis, fut mis à pleine délivrance ».

Lors de la prise de Paris par les Bourguignons (29 mai 1418) Remonnet de La Guerre, qui s'y trouvait, fut fait prisonnier et massacré le 12 juin suivant, dans sa prison, en même temps que le comte d'Armagnac, connétable de France, et Henry de Marle, chancelier du Roy. « Et les corps du connestable, du

qui estoient estrangiers la plus grant partie. Et par ce ne vouloient point que le duc Jehan fust bien d'acort avec le roy ne avec le doffin, pour ce qu'ilz savoient bien que se le duc Jehan y estoit, il leur osteroit le gouvernement qu'ilz avoient au royaume [1]. »

La rivalité entre les deux partis conservait donc toute son acuité, malgré les traités de paix et mille protestations d'amitié.

Après des tentatives infructueuses, les Bourguignons finirent par se rendre maîtres de Paris le 29 mai 1418, grâce à l'habileté du seigneur de l'Isle-Adam [2] et à la trahison de Perrinet-Leclerc [3].

Quelques jours après (juin 1418), un corps de troupe assez nombreux, commandé par Hector et Philippe de Saveuse et par le seigneur de Crévecœur [4] se présenta devant la ville de Compiègne qui était restée

chancelier et de Remonnet de La Guerre, ajoute Monstrelet, furent tous desnuez et mis et liez ensemble d'une corde par trois jours, et là les traynoient de place à autres les mauvais enfans de Paris. Et avoit le dit connestable de travers son corps en manière de bende ostée de sa pel (peau) environ deux dois de large par grande dérision. Et furent en cest estat miz sur une cloye à ung cheval dehors Paris, et enterrez dans une fosse nommée la Louvière avecques les autres ». (T. III, p. 271).

[1] *Mémoires de Pierre de Fenin*, p. 70.

[2] Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, maréchal de France, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, fut fait chevalier de la Toison d'Or en 1429.

[3] Fils d'un quartenier de Paris, Perrinet-Leclerc déroba à son père les clés de la porte Saint-Germain et introduisit les Bourguignons dans la ville.

[4] D'après le *Religieux de Saint-Denis* (T. V, p. 225), cet Hector de Saveuse avait une assez triste réputation. C'était, dit-il, « un gentilhomme picard, qui ternissait l'éclat de sa

aux mains du parti d'Orléans. La garnison laissée dans cette place était insuffisante pour résister à une attaque sérieuse. D'un autre côté, les chefs qui conduisaient les gens du duc de Bourgogne, se prévalaient d'un ordre du roi pour s'emparer de la ville. Force fut donc de capituler, à la condition que tous « ceulx tenans la partie du conte d'Armaignac s'en yroient saulves leurs bagues, et aussi, que tous les habitans de la dicte ville voulans faire serement de tenir le parti du Roy et du duc de Bourgogne demourroient paisibles [1]. »

Creil, Pont-Ste-Maxence, Monchy-le-Perreux *(Monchy-Humières)*, Choisy-sur-Aisne et d'autres places encore, firent en même temps leur soumission.

« Et aussi, ajoute Monstrelet, se rendi en l'obéissance du Roy et du duc de Bourgongne la citè de Noyon, par le moïen du Seigneur de Genlis, et pareillement Le Plessier *(Le Plessier de Roye)* et aucunes autres villes.

« En laquelle ville de Creil fut commis un gentil homme nommé le Bugle de Grouches, pour le *garder*, et entra en icelle ville à tout huit hommes tant seulement. Si estoient dedens la forteresse le Conte de Ventadour, le seigneur de Chastelmorant et Messire Charles de Saint-Sauflieu, à tout certain

naissance par ses mauvaises mœurs, qu'on voyait toujours plus occupé de brigandage et de sacrilège que de prouesses militaires, et que quelques gens surnommaient publiquement *le prince des voleurs et des assassins*, parce qu'il vivait toujours dans la société des gens de cette espèce. » Jacques, seigneur de Crèvecœur, conseiller et chambellan du roi, était cousin germain d'Hector de Saveuse: il mourut en 1439.

[1] Monstrelet, T. III, p. 267.

nombre de gens d'armes, lesquelz tenoient le parti du conte d'Armignac, lesquels furent par le moïen du dessusdit Bugle de Grouches et de la communauté d'icelle ville, contrains, par condicion qu'ils s'en alèrent sauf leurs corps et leurs biens, et en demoura icelui Bugle Capitaine certain espace de temps. »

Voilà donc encore une fois les pauvres Compiégnois sous la domination de Jean sans Peur, mais cela ne va pas durer longtemps.

CHAPITRE III

Ravages des campagnes. — Bosquiaux, capitaine de Pierrefonds. — Surprise de la garnison de Compiègne. — Stratagème employé par Bosquiaux. — Gamaches nommé gouverneur de la ville de Compiègne.

A peine devenus maîtres, sans coup férir, de la ville de Compiègne, les Bourguignons y laissèrent une garnison jugée suffisante et envoyèrent le surplus chevaucher à travers le Valois, où eurent lieu des excès de tous genres. Du reste, les campagnes qui se trouvaient entre les places fortes appartenant aux deux camps ennemis, étaient exposées à des violences inouies de part et d'autre. On ne savait pour qui tenir dans les hameaux et dans les fermes. « J'ai lu, dans quelques écrits de ces temps malheureux, dit Carlier, une peinture bien touchante de la situation de ceux qui étoient exposés aux invasions des deux partis..... « Deux ou trois Orléanois échappés (c'est-à-dire, des partisans du duc d'Orléans), entroient de compagnie dans une ferme, dans la maison d'un paysan aisé ? Es-tu *Bourguignon*, es-tu *Armagnac ?* — Je suis des vôtres, répondoit le campagnard intimidé. — Mais encore, quel parti suis-tu, quelle cause embrasses-tu ? Es-tu *Bourguignon ?* — Je suis, reprenoit l'autre, un fidèle sujet de mon sou-

verain, je gémis des dissensions qui divisent l'État ; je respecte les princes ; je n'ai pas assez de connoissances, pour juger ceux dont je ne puis démêler les intérêts, ou discuter les prétentions. – Pour qui tiens-tu donc ? — Hélas ! je crois devoir au roi l'obéissance. — Tu es donc Orléanois, reprenoit l'un des soldats ? et moi je suis Bourguignon ; vuide tes mains de ce que tu possèdes, sinon-je t'applique le *frontal de mes Cordelières*, (espèce de supplice qui consistoit à serrer la tête avec des cordes garnies de nœuds). — Je n'ai rien, répliquoit le patient ; des militaires de votre parti sont venus ici il y a deux jours et ont tout enlevé ; je suis moi-même privé du nécessaire.

« Les fourrageurs prenoient alors une dernière résolution. S'ils regardoient l'aveu du paysan comme une défaite, ils l'appliquoient à la question ; ils le mutiloient ou le suspendoient par les pieds, la tête en bas ; et non contens des tourmens qui étoient la suite d'une situation aussi cruelle, ils portoient la barbarie au point d'allumer du feu sous la tête. Ces excès venoient en grande partie de la difficuté des subsistances[1]. »

Au mois de juillet 1418, les Bourguignons se présentèrent sous les murs du château de Pierrefonds « où le seigneur Bosquiaux, le premier capitaine de son temps, commandait en personne. [2] » Leur tentative

[1] *Histoire du Duché de Valois.* (T. II, p. 422.)

[2] Nicolas ou Raoul de Bosquiaux était un zélé partisan du duc d'Orléans. Il eut, comme capitaine, le commandement du château de Pierrefonds, de Courtieux, d'Ambleny et de Viviers. En 1414, le roi lui confia celui de la ville de Soissons. En 1422, il défendit le château de Choisy-sur-Aisne assiégé par

demeura sans effet, mais Bosquiaux froissé d'une pareille insolence, chercha à s'en venger. L'occasion bientôt se présenta d'elle-même. « Informé, raconte Carlier, que la garnison de Compiègne laissoit souvent la ville sans défense, afin d'aller faire du butin dans les lieux d'alentour, il choisit cinq cens hommes d'armes, et fut se poster à leur tête dans une embuscade, qu'il avoit fait reconnaître avant de s'y engager. Des émissaires qu'il envoya à la découverte, lui apprirent qu'une partie de la garnison étoit sortie pour un fourrage ; mais que toutes les portes étoient exactement fermées, sans aucune issue par laquelle il fut possible de surprendre la place. Bosquiaux jugea à propos d'attendre quelque occasion et de ne rien précipiter. Il avoit avec lui sa troupe rassemblée sous une épaisse futaye, en un endroit entouré de morbois et masqué par des hayes, à peu de distance de la porte, qu'on nomme à Compiègne, porte de Pierrefonds.

« Un charretier parut, qui conduisit une voiture de bois dans la ville. La sentinelle avoit ordre de le laisser entrer. On arrêta le conducteur ; on l'interrogea. Celui-ci déclara l'heure qu'on lui avoit marquée, pour arriver avec sa voiture. Bosquiaux lui fit changer ses habits avec ceux d'un soldat affidé, qui prit la conduite de la charrette. Il fit suivre cette voiture par sept autres soldats déguisés en paysans, et donna ordre au nouveau conducteur de tuer le limonier, lorsqu'il se trouveroit sur le pont-levis du côté de la herse, afin qu'à la faveur

Bedford, fut fait prisonnier, et conduit à Paris où il mourut « descollé escartellé » le 25 septembre 1422.

de l'embarras, il eût le temps de le joindre avec toute sa troupe.

« Les ordres du Capitaine de Pierrefonds furent ponctuellement exécutés. Le limonier blessé à mort tomba; la voiture versa. Les huit soldats déguisés égorgèrent la sentinelle et donnèrent à leur chef le signal convenu. Ils firent plus: sans attendre les cinq cens hommes, ils entrèrent sans obstacle. Hector de Sauveuse venoit de s'absenter pour une affaire pressante. Avant de partir, il avoit partagé le commandement en chef entre ses deux Lieutenants, le Seigneur de Crèvecœur et le Seigneur de Chievres. Ces officiers se reposant l'un sur l'autre du soin de garder la place, comme il arrive presque toujours dans les rencontres où l'autorité d'un seul est divisée, ne veilloient pas exactement à leurs fonctions.

« Le nommé Boutry, Concierge du Gouverneur, apperçut le premier les ennemis. Il connoissoit particulièrement l'un des huit soldats pour un zélé Royaliste. Celui-ci courut sus à Boutry et le tua d'un coup de hache d'armes, sans lui donner le temps de se reconnoître. Bosquiaux suivi de sa troupe, avoit déjà joint les huit braves, lorsque Chievres et Crèvecœur furent avertis du danger. Ils se sauvèrent dans la tour de Saint-Corneille, et firent d'abord quelques dispositions pour se défendre. Informés qu'ils avoient affaire à Bosquiaux en personne, ils ne firent aucune résistance, et se rendirent à discrétion.

« Bosquiaux divisa son détachement en plusieurs corps, qu'il envoya dans les différens quartiers de la ville, pour faire la recherche de tous ceux qui tenoient

volontairement le parti du duc de Bourgogne. On pilla leurs maisons, on saisit leurs biens et on les emmena prisonniers au Château de Pierrefonds. Chievres et Crèvecœur subirent ce triste sort.

« Avant de quitter Compiègne, Bosquiaux ordonna un fourrage général, dans les lieux circonvoisins, où l'on soutenoit les intérêts du duc de Bourgogne. Il donna au sire de Gamaches le gouvernement de la ville[1]. »

Cette reprise de Compiègne au nom du Roi et du Dauphin s'était effectuée le jeudi 21 juillet 1418, et la ville resta sous le commandement du sire de Gamaches jusqu'au 18 juin 1422[2].

Comme on vient de le voir, cette journée du 21 juillet 1418, fut une véritable ruine pour Compiègne, aussi bien que pour ses environs. Le pillage, dans sa rage aveugle, ne respecta rien. Sans compter les viols, meurtres et assassinats qui formaient alors le cortège habituel de ces sortes de sauvageries, un grand nombre de maisons de la ville et de ses faubourgs, notamment à Saint-Germain et à Royallieu, furent détruites ou brûlées ; celles de Venette et de Margny eurent à peu près le même sort; mais une perte irréparable, dont nous subissons encore aujourd'hui les effets, et que nous

[1] *Histoire du Duché de Valois,* T. II, p. 433.

[2] On lit, en effet, dans les Comptes de la ville de Compiègne, la mention suivante : « Recettes sur le vin, la chaussée, le minage qui a été loué jusques au jeudi XXI[e] jour de juillet l'an 1418, lequel jour la dicte ville de Compiègne fut prinse et emblée par les seigneurs de Gamaches et de Boqueaux qui tindrent la dite ville jusques au XVIII[e] jour de juin mil IIII[c]XXII que la dite ville fut rendue au Roy (Henri V), pendant lequel temps le minage demeura vague et non exercé. » *(Archives de Compiègne*, CC. 10, f[o] 8, v[o].)

ne saurions trop déplorer, ce fut celle des Archives de la ville : tout y a été saccagé, brûlé ou lacéré, et quelques heures ont suffi, pour anéantir les richesses que plusieurs siècles avaient accumulées avec tant de soin.

N'est-ce pas le cas de répéter une fois de plus, avec Stace (*Sylv.* liv. v) :

> *Excidat illa dies œvo ; nec postera credant*
> *Sœcula ! nos certe taceamus...*

Le doute sur l'étendue d'une pareille perte n'est, hélas ! plus permis en présence du passage suivant, consigné dans un registre de l'Hôtel de Ville (DD. 20) quelques annés plus tard, et dont nous conservons la physionomie aussi simple que navrante :

« La ville de Compiengne fut prinse en l'an mil IIII^c^ XVIII au mois de juillet et tout pillée et les pluseurs tuez et murtriz, et les aultres raençonnez ; et abatues une grant partie des maisons de la dite ville et tous ses forsbourgs et villages d'environ icelle comme les ditz villages de Marigny, Venette, Saint-Germain, la Neuf-Ville-aux-Bois (Royallieu) et les forsbours d'icelle.

« A la dite prise la maison d'icelle ville de Compiengne, là où étoient les *Chartres*, *papiers*, *registres* et *enseignements des droits* d'icelle ville, fust toute pillée et mesmement les *papiers*, *registres* et *Chartres* et n'en demoura que pou ou néant, que depuis on a recouvré ; et si fut rompue la hûche où le sceel du maire estoit, là où il avoit cinq clefs, emporté le dit scel que oncques puis ne fut trouvé [1]. »

[1] Pour éviter le retour d'un pareil désastre, les habitants de Compiègne faisaient transporter leurs archives en lieu sûr,

Cette période de quatre années vit encore s'accomplir des évènements de la plus haute gravité. Le 10 septembre 1419, à l'instigation du nouveau dauphin, ou, à tout le moins, de son entourage, se consommait, sur le pont de Montereau, l'assassinat du duc de Bourgogne, et tout Paris se levait, jurant de poursuivre la vengeance et réparation contre les coupables de cette mort homicide. » Philippe le Bon son fils, qui lui succéda, se tourna alors vers les Anglais, et fit cause commune avec eux. A partir de ce moment, Anglais et Bourguignons ne vont plus faire qu'un seul et même parti ; et, ce qui est lamentable à dire, la reine Isabeau de Bavière, reniant son propre fils Charles, et stipulant « rentes et revenues à elle convenables », faisait adhérer son malheureux époux en démence, au honteux traité qui fut signé sous les voûtes de la Cathédrale de

quand il leur semblait qu'il y avait danger de les laisser à l'hôtel de ville. C'est ainsi qu'ils agirent au lendemain de la néfaste bataille de Saint-Quentin, en 1557, alors qu'ils s'attendaient à être assiégés eux-mêmes par les Impériaux et les Espagnols. On trouve, en effet, l'article ci-après, dans le registre de « despence faicte en l'année V^c cinquante-sept et autres années suivans, en frais, pour le revers de la guerre advenu au pays de Vermendois, prinse des villes de Saint-Quentin, Chaulny, Ham, Le Castelet et Noion et autrement....

« A Jacques Alart, greffier de la dicte ville, pour retirer et envoyer par la rivière, *en lieu de seur accès*, les chartres, tiltres comptes, cartulaires et autres enseignemens de la dicte ville, estans en l'hostel d'icelle ville, après la journée saint Laurens 1557, suyvant l'advis de plusieurs habitans de la dicte ville, a esté rendue et remboursée la somme de onze livres, dix-huit sols, huit deniers tournois par parties de frais ».

Quel était ce lieu de sûr accès, par la rivière ? On ne le dit pas.

V. *Compiègne à l'époque de la bataille de Saint-Quentin*, par le Comte de Marsy, p. 8.

Troyes le 21 mai 1420, et dans lequel il était convenu, qu'après la mort de Charles VI, « les couronne et royaume de France, avec tous leurs droits et appartenances demoureraient et seroient perpétuellement au Roy (d'Angleterre) Henry et à ses hoirs ; » ajoutant, entre autres choses :

1° Que Henry « labourera à son povoir et le plus tost « que faire se pourra prouffitablement, à mettre en « obéissance toutes et chascunes villes citez, chasteaulx, « lieux, pays, et personnes dedans le royaulme, déso- « beissans au roy et rebelles, tenans la partie vulgai- « rement appelée du Daulphin et d'Armignac. »

2° Qu'à raison « des horribles crimes et délitz per- « pétrez audit royaume de France par Charles, *soy- « disant Daulphin de Viennois* », le roy Henry et le duc de Bourgogne « ne traicteront aucunement de « paix ne de concorde avecques le dit Charles[1]. »

En exécution de ce traité, des mandements royaux revêtus de la signature inconsciente du roi, furent expédiés le 22 juillet 1420, dans toutes les villes importantes, pour leur recommander de reconnaître Henry roi d'Angleterre comme gouverneur et regent du Royaume, et de lui obéir comme Roi de France aussitôt le trépas de Charles VI.

Tout d'abord, un certain nombre de villes, n'opposèrent aucune résistance, ou furent obligées de se soumettre ; Amiens, Abbeville, Saint-Riquier, Montreuil-sur-Mer, Boulogne, Meaux, Crépy et Pierrefonds furent du nombre. Compiègne ne pouvait se flatter d'é-

[1] Monstrelet, T. III, p. 393.

chapper à cette terrible situation. En effet, une nouvelle attaque de la ville eut lieu dans les premiers jours du mois de juin 1422.

Le seigneur Guillaume de Gamaches chercha d'abord à la repousser ; mais bientôt une circonstance toute particulière le décida à promettre d'abandonner la place, le 18 du dit mois, si, d'ici là, le Dauphin, n'était pas venu à son secours, et même, « il bailla ostaige de la rendre[1] »

Voici en quels termes, Juvénal des Ursins, raconte cet incident, après avoir décrit la prise de Meaux et la façon cruelle dont les Anglais et les Bourguignons traitaient les partisans du duc d'Orléans : « C'estoit grande pitié des prisonniers, qui estoient en diverses prisons à Paris : car on les laissoit mourir de faim ès prisons où ils étoient ; et l'un mort, les autres arrachoient avec les dents la chair de leurs compagnons morts. Ils vouloient semblablement faire mourir Messire Philippes de Gamaches, pour lors abbé, comme dit est, de Sainct-Pharon de Meaux, et depuis de Sainct-Denys, noble homme, et qui vaillamment, et de son corps, s'étoit porté à la défense d'icelle ville, lequel avoit son frère à Compiègne, capitaine pour Monseigneur le régent (le dauphin Charles), auquel on fict sçavoir qu'on jetteroit son frère en la rivière, s'il ne rendoit pas la place de Compiègne, et qu'on le feroit mourir ; lequel seigneur de Gamaches nommé Messire Guillaume, voyant et considérant que si on venoit devant luy, il faudroit, voulust ou non, après qu'il

[1] *Chronique de Jean Le Fèvre de Saint-Remy*. T. II, p. 55.

auroit tenu quelque temps, qu'il rendist la place, qui estoit mal garnie de vivres et de gens ; pour éviter la mort de son frère, il rendit la place, et la mit ès mains des ennemis, puis en alla, tous ses biens saufs, exceptés les habillements et instruments de guerre, servant à la forteresse ; par ce moyen, le dit messire Philippes, .abbé fut heureusement délivré : en la compagnée duquel il y avoit trois religieux de l'abbaye de Sainct-Denys, lesquels avoit aydé de tout leur pouvoir à défendre eux la dicte ville, ainsy qu'ils devoient et pouvoient faire selon leur raison ; or, ils furent pris, et l'évesque de Beauvois nommé maistre Pierre Cauchon, fils d'un laboureur de vignes auprès de Rheims[1], faisoit dilligence de les faire mourir, et les mettre cependant en bien fortes et dures prisons, et estroitement garder et tenir, non considérant qu'ils n'avoient en rien failly : car « la défense leur estoit permise de droit naturel, civil et canonique. » Mais cest évesque disoit « qu'ils étoient criminels

[1] Pierre Cauchon fut nommé évêque de Beauvais en 1420. Il prit parti pour le Roi d'Angleterre, et fit tous ses efforts pour empêcher Charles VII de s'emparer de Beauvais ; mais il échoua, et fut obligé de s'enfuir à Rouen. Ses biens et ses revenus furent confisqués. On sait la passion haineuse dont il poursuivit Jeanne d'Arc.

Charles VII l'ayant dépouillé de l'évêché de Beauvais en 1431, il se fit nommer par le Roi d'Angleterre évêque de Lisieux, et assista, en cette qualité, au sacre de Henri VI. Il mourut subitement le 18 octobre 1442, pendant qu'on lui coupait les cheveux. Singulier rapprochement !... Pierre Cauchon et Guillaume de Flavy, ces deux ennemis déclarés de la Pucelle, meurent brusquement, l'un égorgé par son barbier, et l'autre dans les bras du sien :

« *Pendula dum tonsor secat extrementa capilli.* »

de lèze-majesté et qu'on les devoit dégrader. » — Ce qu'il faisoit, afin de *monstrer qu'il estoit bon et zélé Anglois*. Or, quand la chose vint à la cognoissance de l'abbé de Sainct-Denys, il fist diligence de les avoir, et les requit, et réclama à ce sujet; enfin après plusieurs délais, ils luy furent baillés et délivrés pour en faire ce que bon luy sembleroit; les ayant, il les fist mener à Sainct-Denys[1]. »

C'est ce même évêque de Beauvais qui, neuf ans plus tard, se fit l'impitoyable bourreau de Jeanne d'Arc, pour montrer encore qu'il était *bon et zélé Anglais*.

Suivant une autre version, le seigneur de Gamaches, qui était un modèle de courage et de fidélité, aurait opposé une résistance héroïque. En vain lui aurait-on déclaré, que s'il persistait, on ferait périr son frère : « La piété fraternelle fut alarmée, dit le comte de Gamaches, biographe de son aïeul, la gloire l'emporta sur la nature, il fut inébranlable dans son devoir; mais un officier de la garnison que le dauphin avait envoyé, et qui avait un grand ascendant sur les bourgeois, souleva les esprits, en sorte que tous les habitants craignirent de voir leur ville prise d'assaut, et Gamaches fut dans la nécessité de la livrer[2]. »

[1] Juvenal des Ursins, *Histoire de Charles VI*. (Édition Buchon, p. 567.)

[2] Vatout (*Château de Compiègne*, p. 176).

Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* attribue, à son tour, une tout autre cause à la reddition de Compiègne par Gamaches. Il prétend que la garnison savait que les Armagnacs devaient s'emparer de Paris le dimanche suivant, 21 juin 1422, et qu'alors elle espérait pouvoir prende part au pillage qui devait en

Le 18 juin 1422, Henri V envoya le duc de Bedford, son frère, avec une suite nombreuse à Compiègne, et le seigneur de Gamaches, fidèle à l'engagement qu'il avait pris, voyant d'ailleurs qu'on ne lui envoyait aucun renfort, remit les clés de la ville aux Anglais et quitta la place avec ses propres soldats pour rejoindre le Dauphin.

Aussitôt, Bedford suivi de son escorte d'Anglais parcourut à cheval les rues de Compiègne, et après avoir reçu le serment de fidélité des bourgeois et des habitants, il installa comme capitaine de la place Hue de Lannoy; puis il rejoignit, à Senlis, Henri V. Quant à ce dernier, il fit lui-même, quelques jours après, son entrée solennelle dans Compiègne; mais il dut en repartir presqu'aussitôt, à raison de la nouvelle qu'on faisoit circuler, d'un complot qui aurait éclaté à Paris.

être la conséquence. Il ajoute que cette garnison (plus de cent hommes d'armes à cheval et au moins mille à pied) était assez forte et suffisamment ravitaillée pour tenir pendant une année entière dans la place (*Journal d'un Bourgeois de Paris*. Édition Tuetey, p. 175).

CHAPITRE IV

Gêne des habitants de Compiègne. — Voyage de l'avocat Gilles Voisine. — Mort d'Henri V et de Charles VI. — Exécution du Traité de Troyes. — Proclamation de Henri VI comme roi de France et d'Angleterre. — Régence du duc de Bedford.

Les divers événements que nous venons de raconter n'avaient pas contribué à enrichir la ville de Compiègne. Aussi, dès le 13 juillet 1422, ses habitants, qui se voyaient de plus en plus gênés, envoyèrent-ils auprès du roi à Paris, un avocat du nom de Gilles Voisine, pour lui représenter qu'à l'époque où, par suite de trahison on s'était emparé de la place, ils avaient fait de grands sacrifices pour l'entretien d'une garnison sous le commandement de Lancelot de Francières, lieutenant de Hue de Lannoy, dont les gages payables par la ville étaient de 200 francs par mois. En conséquence, ils sollicitaient du roi qu'il leur fût fait remise de ces sommes, et qu'on leur octroyât le droit de mettre un nouvel impôt sur le vin ; mais en arrivant à Senlis, *maistre Voisine* apprit que le chancelier et les membres du grand Conseil étaient à Paris ; il se dirigea donc à pied, vers cette ville où il séjourna près

de trois semaines, et présenta sa requête qui, tout d'abord, fut repoussée sur le premier point. Loin de se rebuter, l'envoyé de Compiègne insista, et finit par obtenir du Roy lui-même, des lettres patentes par lesquelles il était ordonné, aux trésoriers de France de prélever les 200 francs de gages en question sur les aides de Compiègne[1].

Peu de temps après (31 août 1422), Henri V, roi d'Angleterre et futur roi de France, rendait le dernier soupir au château de Vincennes, près de Paris, laissant, pour lui succéder, un enfant âgé de dix mois seulement, né de son mariage avec Catherine de France, et qui régna sous le nom de Henri VI. Moins de deux mois plus tard (22 octobre), l'infortuné Charles VI, le pauvre fou, décédait à son tour, en l'hôtel Saint-Paul, et son corps était présenté, le 10 novembre, dans l'église Notre-Dame de Paris, puis porté à Saint-Denis où il devait reposer. Et, quand il fut descendu sous terre, le « Roy d'armes de Berry, accompagné de plusieurs hérauts et poursuivans, cria dessus la fosse : « Dieu veuille avoir pitié et mercy de l'âme de très excellent, très hault et puissant prince, Charles Roy de France, VIe de cé nom, naturel et souverain seigneur. » Et après ce, cria de rechef le dessus dit roy d'armes : « Dieu doint bonne vie à Henry par la grâce de Dieu Roy de France et d'Angleterre, nostre souverain seigneur, » lequel cri accompli, les sergens d'armes dessus diz redrécèrent leurs maces, les fleurs de lys dessus, en

[1] V. aux pièces justificatives le récit de ce voyage.

criant tous à une voix : *Vive le Roy! Vive le Roy! Vive le Roy!*[1] »

Mais, à raison du bas âge de Henri VI, le duc de Bedford, sur le refus du duc de Bourgogne, et le duc de Glocester, furent nommés *Régents*, le premier, de la France et, le second, de l'Angleterre.

Ainsi c'en était fait; le sacrifice était consommé; le honteux traité de Troyes, non seulement n'avait soulevé aucunes protestations à Paris, mais encore, était ratifié par les magistrats qui auraient dû défendre au prix de leur sang, les lois fondamentales du pays[2];

[1] Monstrelet, T. IV, p. 123.

[2] « Le duc de Bedford, Régent du Royaume, avait rassemblé à Paris dans la grand'chambre du Parlement tous les membres de cette Cour suprême, les magistrats des autres Cours supérieures, ceux du Châtelet, les députés des divers chapîtres, l'Université, le prévôt de la ville, ses échevins et les principaux bourgeois. Dans cette assemblée si imposante en apparence, mais dont les membres étaient ou dominés par la terreur, ou aveuglés par la passion, le chancelier fit du traité de Troyes une lecture et *une apologie* qui furent suivies d'un serment de fidélité au Roi d'Angleterre Henri VI, que l'on exigea de tous les assistants. (SAINT-VICTOR, *Tableau de Paris*, T. II, 1re partie, p. 373).

M. A. Tuetey ajoute (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 182): « Philippe de Morvilliers et Simon de Champluisant, présidents au Parlement, assisté de Nicolas Fraillon, maître des requêtes de l'hôtel, furent délégués le 21 décembre 1422 en qualité de commissaires dans les établissements religieux de Paris tels que chapîtres, abbayes, couvents des ordres mendiants, avec mission spéciale de faire jurer en leur présence sur les Évangiles, l'observation du traité de Troyes, suivant une formule annexée à leurs lettres de nomination. Dès le 4 janvier 1423 les chanoines de Notre-Dame ainsi que le clergé des églises sujettes, prêtèrent le serment exigé entre les mains de Simon de Champluisant et de Nicolas Fraillon. (*Arch. Nat.* LL. 215, f°s 392, 516).

la belle France de Charlemagne et de Saint-Louis devenait la proie de l'Angleterre ; le léopard dévorait le lis[1]. Heureusement Dieu a permis que cette sanglante tragédie ait un autre dénouement que celui qu'avaient rêvé ses criminels auteurs.

[1] On sait que les anciennes armoiries des rois de France étaient « *d'azur à trois fleurs de lys d'or* » ; quant *aux léopards* qui figurent dans celles de l'Angleterre, ils datent, du XII[e] siècle, suivant le père Ménétrier (*Origine des armoiries*, p. 61).

« Geoffroy, comte d'Anjou, fils de Foulque et depuis gendre de Henri I[er] roi d'Angleterre et duc de Normandie, fut fait, dit-il, chevalier à Rouen par le roy d'Angleterre, à la manière accoutumée des chevaliers du Bain :

> Clypeus leunculos aureos imaginarios habens
> Collo ejus suspenditur.

« Voilà, ajoute le savant héraldiste, les léopards des armoiries d'Angleterre que porte ce jeune comte d'Anjou, dont le fils aîné fut depuis roy d'Angleterre et nommé Henri II .....

« C'est environ l'an 1130 que Geoffroy surnommé Plantagenet, comte d'Anjou, alla épouser Mathilde, fille de Henri I[er], roi d'Angleterre et veuve de Henri V, empereur, et ce fut à l'occasion de ce mariage qu'il parut avec des léopards en armoiries. »

CHAPITRE V

Avènement de Charles VII (1422). — La France a deux rois à la fois. — Division du royaume. — Misère du peuple. — Les Compiégnois prêtent serment au roi d'Angleterre. — Pardon accordé par le prince. — Siège du Château de Pacy par Falstaff. — Compiègne rentre au pouvoir de Charles VII.

Pendant qu'à Saint-Denis, on acclamait l'avènement de Henri VI, la nouvelle de la mort de Charles VI, parvenait le 24 octobre 1422 à Mehun-sur-Yèvre où se trouvait alors le dauphin[1]. Ce prince « en eut au cuer grant tristesse et ploura très habondamment » ; il prit aussitôt le deuil, mais bientôt ses officiers d'armes « vestus de leurs blasons, » l'entourèrent le conduisirent dans la chapelle, où, après l'avoir revêtu « d'une robe vermeille, » ils élevèrent sur sa tête leur bannière, et le proclamèrent roi de France. Toutefois, ce ne fut que le vendredi 30 octobre, que le dauphin prit en son château de Mehun-sur-Yèvre le titre de Roi. « Deux jours plus tard, à la fête de la Toussaint, il se rendit à Bourges et célébra cette solennité, comme roi, dans la magnifique

[1] Monstrelet (T. IV, p. 130) prétend à tort, que c'est au château d'Espaly Saint-Marcel, appartenant à l'évêque du Puy, que Charles VII apprit la mort de son père.

cathédrale de la ville. Ainsi fut inauguré le règne de Charles VII [1]. »

A partir de ce moment, ce prince chercha à réorganiser les provinces qui lui restaient, et transféra à Poitiers ce qui, dans le parlement et l'université, lui était demeuré fidèle.

« Alors, dit Mézeray, tout fut double dans le royaume ; il y eut deux rois, deux régents, deux conseils, deux parlements et deux universités. » Aussi la lutte loin de s'apaiser, continua-t-elle comme de plus belle ; seulement elle changea de caractère. A la guerre de partisans, succéda une véritable guerre nationale, au dessus de laquelle plana bientôt la virginale et patriotique image de Jeanne d'Arc.

« L'Angleterre possédait à cette époque la Normandie, la Guyenne, la Picardie, la Champagne, la Brie, l'Ile-de-France et Paris, à l'exception d'un petit nombre de places qui tenaient encore pour Charles VII. De plus, elle pouvait compter sur la Bourgogne, la Flandre et l'Artois, appartenant au duc de Bourgogne son vassal et son allié. Charles VII avait en sa possession le Languedoc, le Dauphiné, le Berry, l'Auvergne, la Touraine, une partie de la Saintonge, la ville de la Rochelle, le Poitou, la Provence, le Maine et l'Anjou [2]. »

Et maintenant, si l'on veut connaître l'état intérieur de notre pauvre France à cette époque néfaste, et, si l'on veut approfondir les souffrances qu'ont

[1] Vallet de Viriville. (*Histoire de Charles VII*, T. Ier, p. 359.)
[2] Rapin Thoyras. (*Histoire d'Angleterre*, T. IV, 176.)

endurées nos aïeux, il suffira de se reporter à la peinture aussi navrante que fidèle qu'en a faite M. Du Fresne de Beaucourt dans son *Histoire de Charles VII*[1] : « Dans les villes, de lourds impôts, dit-il, absorbés en grande partie par les frais de la défense, ruinaient les habitants ; une cherté effroyable, des disettes continuelles[2], de fréquentes épidémies venaient ajouter aux maux dont on souffrait. A Paris, cent mille personnes périrent en quelques mois ; on en était venu à jeter les morts pêle-mêle dans de larges fosses, « arrangez comme lars, et puis un peu pouldrez par dessus de terre. » Les habitants furent réduits à abandonner leurs maisons, grevées de charges écrasantes et s'en allèrent « comme gens desesperez ». Les loups pénétraient toutes les nuits dans la ville et y faisaient d'affreux ravages. Dans les campagnes, les champs étaient déserts, privés de culture, couverts de ronces et de buissons. De la Loire à la Somme, la culture fut pendant de longues années interrompue ; on eut dit un sol ennemi[3]. Partout les routes étaient interceptées. Plus de sécurité, plus de commerce, plus de culte même, car les églises étaient

[1] Ce remarquable ouvrage, dont quatre volumes ont déjà été publiés, a valu à son auteur le grand prix Gobert, la plus belle récompense que puisse décerner l'Académie française.

[2] « Le povre peuple souffroit tant de pouvreté, de fain, de froit et de toute autre meschance, que nul ne le scet que Dieu de paradis. Car quant le tueur de chiens avoit tué des chiens, les pouvres gens le suyvoient aux champs pour avoir la char ou les trippes pour leur manger. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 153.)

[3] « *Arva ut hostile solum vastabantur.* » (Tacite.)

brûlées ou dévastées, et parfois il fallait célébrer l'office divin dans des granges. Toutes les conditions étaient bouleversées ; on voyait le maître devenir valet ; les honnêtes femmes, oubliant leur devoir, mettaient corps et âme au désespoir ». Sans cesse inquiétés, exposés à perdre leurs biens, menacés dans leur vie même, les cultivateurs, affolés, quittaient leurs femmes et leurs enfants pour aller grossir le nombre de ceux que les contemporains appellent trop justement les *brigands*... Une soldatesque effrénée, composée d'aventuriers de tous les pays, ne demandant à la guerre que la satisfaction de leur convoitise et de leurs passions brutales, tenait sous le joug les populations. La France, pour nous servir d'une belle expression d'Alain Chartier[1], était « comme la mer, où chacun a tant de seigneurie comme il a de force[2] ».

Pas plus que les autres pays, Compiègne, ni ses environs ne furent épargnés. La misère y étalait toute sa hideur ; les ressources de la ville diminuaient chaque jour, alors que les charges et les impôts augmentaient partout : la plupart des édifices étaient endommagés ; les emplacements tels que portes et tournelles dont on tirait parti, comme location, restaient vagues et ne rapportaient plus rien ; les halles et hangards étaient ou démolis ou convertis en corps de garde ; de tout côté ce n'était que ruine et désolation[3].

[1] *L'Espérance ou consolation des trois vertus.*

[2] *Histoire de Charles VII,* T. II, p. 9.

[3] Les comptes de la ville de Compiègne de 1422 à 1424 renferment les mentions suivantes : « La halle aux drapiers est tout abatue et démolie à l'occasion des guerres et gens

Et cependant il fallait faire contre fortune bon cœur; c'est ainsi qu'au mois de juillet 1422, on avait reçu à l'*Hôtel des Croissants* [1], le Bailli de Senlis venu pour instituer les Gouverneurs de la ville, et installer Pierre Wallet à la tête de la *Table-Dieu* [2].

Plus tard, les *attournés* (Thomas Quillet, Andrieu Le Boucher et François de Miraumont), fêtaient la nomination du sire Lancelot de Francières qui venait d'être institué lieutenant de la ville, et lui offraient un dîner auquel avaient été invités plusieurs personnages de distinction[3]. Puis, chaque jour, c'étaient des

d'armes qui depuis la prise d'icelle ville y ont séjourné longtemps.

« Les halles des pelletiers, des fripiers, des toilliers, des cordouanniers, tout est démoli. Toutes les places du donjon qui souloient estre louées à plusieurs personnes sont desmolies et abattues à l'occasion de la guerre. Les portes et les tournelles de la ville qui souloient estre louées ont été vagues pour l'occupation de la guerre. (*Archiv. de Compiègne*, CC. 10).

[1] *Archiv. de Compiègne*, CC. 10.

L'*hôtel des Croissants* était sur la *place du Change*, au coin de la *rue du Croissant;* c'est actuellement le numéro 34 de la place.

[2] On appelait ainsi le *Bureau de Bienfaisance* d'alors.

[3] « A Andrieu le Boucher, l'un des diz gouverneurs, les sommes d'argent ci-après déclarées et par lui païez suivant mandement des diz gouverneurs pour dépenses faites et vins présentez pour l'onneur de la dite ville ès mois de juing et de juillet derrain passé, après la reddition d'icelle : c'est assavoir pour un disner fait le VI[e] jour du dit mois de juillet (1422), à *Saint-Pierre*, là où, le dit Andrieu faisoit vendre vin à taverne, ouquel disner fust messire Lancelot de Francières, chevalier lieutenant de Mons. le cappitaine de Compiengne, Pierre de Nomoy lieutenant de Mons. le Bailly de Senlis, Jehan de Thermes, Prévost forain de Compiengne, maistre Nicole Happart, Jacques Aubry, Jehan Thibaut, Colart Le Boucher et aultres, lequel dîner fut

présents, sous forme de *pots de vin, rouge ou blanc*[1], et de *poissons,* dont on gratifiait les messagers du duc de Bourgogne, du Prévôt des marchands de Paris, du duc de Bedford et du chancelier de France, ou quelques nobles passagers tels que l'Évêque de Beauvais; Philippe de Morvilliers, premier président du Parlement de Paris[2], et son collègue Simon de

fait pour bienvenue du dit messire Lancelot, qui, lors avoit ésté mis et institué ou dit office de lieutenant et monta le dit dîner et toutes choses à XXVII sols parisis. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 10. f° 78.)

[1] Comme nous l'avons déjà dit, on avait l'habitude d'offrir quelque chose aux nouveaux arrivés; la plupart du temps, c'étaient un ou plusieurs pots en étain contenant un vin quelconque. La personne à qui était destiné le présent, gardait le tout, contenant et contenu ; mais à une certaine époque, les *attournés* qui administraient la ville le plus économiquement possible, trouvèrent que les pots étaient trop grands, et absorbaient trop de vin; ils en commandèrent donc de plus petits, ainsi que le constate la mention suivante insérée dans les registres des comptes de la ville :

« A Jehan Deherbignies, postier d'estain, pour deux pos à frain de tierçain, contenant chacun lot et demy, qu'il a venduz et délivrez à la dicte ville au mois de juing mil IIII[c] quarante-trois, pour emploïer à faire aulcuns des présens d'icelle ville, pourceque les autres pos sont trop grants..... XVIII s. p. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 15. f° 90).

[2] Philippe de Morvilliers était originaire de Picardie. « Le duc de Bourgogne, dit l'Hermite-Souliers (*Éloges des premiers présidents*, Paris, 1645, p. 27), faisoit tant d'estat de son esprit, qu'il lui confiait ses principalles et plus secrettes affaires, et par son auttorité le fit enfin chef de cet illustre Sénat... Il exerça cette auguste charge jusques au lundy 15 avril 1436, que la ville de Paris s'étant remise en l'obeyssance du Roy Charles VII, son légitime prince, il fut chassé de Paris avec le chancelier Louis de Luxembourg et les Anglais... Deux ans après il décéda, le 25 juillet 1438, et fut inhumé en l'église de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. »

Champluisant. Ce dernier, qui était né à Noyon, faisait de fréquents voyages à Compiègne. C'était un zélé partisan du duc de Bourgogne, et grâce à la faveur de ce personnage, il fut élu prévôt de Paris le 3 février 1421, puis le régent Bedford, par lettre en date du 2 décembre 1422, le nomma Président à mortier du Parlement de Paris. En 1399, il avait été bailli de Jean, seigneur de Thourotte. Or, chaque fois qu'il venait à Compiègne, c'était une nouvelle dépense pour la ville[1]. Peut-être, eut-il mission de recevoir le serment des habitants, ainsi qu'il l'avait fait pour Paris, comme on l'a vu plus haut.

Quoiqu'il en soit, tous les Compiégnois se virent obligés de prêter ce serment, encore bien que la plupart d'entre eux inclinassent plutôt vers Charles VII; mais ils ne pouvaient se soustraire à la domination dont ils étaient l'objet. La seule chose qui leur avait été permise, ce fût de célébrer le 1er décembre 1422, en l'église Saint-Corneille, un service solennel pour le repos de l'âme du pauvre Charles VI[2].

[1] Les registres des comptes de la ville sont remplis d'articles qui le concernent; nous nous bornerons à reproduire les deux suivants :

« A Jean de Royallieu, poissonnier, pour un *bar* (barbeau), un gros *béquet* (brochet), une anguille et une perche, par lui vendus et livrez à la dite ville le XXIXe jour d'octobre l'an mil IIIc XXIII, presentés pour l'onneur de la dite ville, à Mons. maistre *Simon de Champluisant*, président du Parlement..... XXXII s. p. »

« A Pierre Saint, boulanger, pour XII gatelets et XII goyères présentez le XXIXe jour d'octobre mil IIIIc XXIII à Mons. Me *Simon de Champluisant*, président au Parlement... XVI s. p. (*Archiv. de Compiègne*, CC. 10. fo 112. vo.)

[2] « Païé...... pour l'obsèque de feu et noble recordacion le

Cette cérémonie fut annoncée la veille, à tous les carrefours, et à l'heure indiquée, *attournés*, capitaine, gens de guerre, bourgeois et habitants, remplirent la vaste église éclairée tout entière aux frais de la ville, et confondirent leurs prières pour le défunt « *de noble récordation* », en demandant à Dieu de lui accorder son pardon.

Le 14 août précédent, on avait fait une grande procession dans la ville à l'effet de prier pour le roi, la paix et l'union du royaume[1].

Mais ces démonstrations intérieures ne suffisaient pas ; il fallait encore, dans chaque circonstance, payer de sa personne. C'est ainsi que les premiers jours de décembre 1422, le Bâtard de Thien[2] qui assiégeait le château de Saintines, « contraire au Roi »

roy Charles, dernier roy de France, que Dieu pardoint, fait en l'église Saint-Cornille de Compiengne ou mois de décembre IIII^c XXII ; c'est assavoir au Prieur de la dite église pour la composition du luminaire que la dite ville y avoit livré... XL. s. p.

« *Item* pour douze enfants qui portèrent le jour des vigilles et le jour de l'obsèque XII torches ; pour chacun enffant, II deniers obole, valent III s. IIII d.

« *Item* pour le varlet Pierre Curlu qui cria par les carrefours les diz vigilles et obsèque, et les diz vigilles et le jour, de alumer et estaindre les torches de la ville IIII s. p. lesquelles parties font ensemble..... XLVII s. IIII d. p.

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 10, f° 77.)

[1] « Paié... pour trois torches livrez le XIIIIe jour d'aoust l'an mil IIII^c XXII, alumez durant la procession qui fut lors faite pour prier pour le Roy N. S. et la paix et l'union du royaume, pour ce..... V s. IIII d.

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 10, f° 51, v°.)

[2] Jean Bâtard de Thien, capitaine de la ville de Senlis, fut décapité au mois de juillet 1439.

et « moult nuisant à la Ville de Compiègne[1] », requierait les gouverneurs, de lui envoyer « le plus de gens de déffence qu'ils pourroient avec canons et poudres ». Le bailli de Senlis et le prévôt des marchands de Paris adressèrent également des lettres dans le même sens. Aussitôt on délibéra dans la maison de ville, et il fut décidé qu'on enverrait huit hommes de *défense*, autrement dits, compagnons de guerre, se trouvant sous les ordres de Messire Lancelot de Francières, plus, deux charpentiers et deux mariniers, lesquels emmèneraient avec eux le *gros canon*, douze boulets, trente livres de poudre et des tampons. La petite troupe commandée par Regnault du Rû, prévôt de la Ville, se mit en marche le mardi 8 décembre 1422, à sept heures du soir, et se rendit par eau jusqu'à Verberie. Là elle apprit que le Bâtard, qui tenait le siège depuis un jour et deux nuits, se disposait déjà à partir. Aussitôt, elle se rendit auprès de lui; le Seigneur de Thien se montra très satisfait de ce que venait de faire la ville de Compiègne, et déclara qu'il ne pouvait rester plus longtemps devant la place, mais que dans un bref délai, il y reviendrait « à belle compagnie ». Les Compiégnois s'en retournèrent alors comme ils étaient venus, et rentrèrent le jeudi 10 décembre au matin avec le gros canon[2].

Leur absence n'avait donc duré que deux nuits et

[1] Saintines, village du canton de Crépy, est à 15 kilomètres de Compiègne. On voit encore le donjon de l'ancien château.

[2] « Païé pour amener le *gros canon* de la ville, de la rivière en la maison de la ville au retour de Saintines..... IV s. p. » (*Archiv. de Compiègne*, CC. 10, f° 70, v°.)

une journée à raison desquelles ils reçurent une indemnité relativement importante [1].

Quelques mois plus tard, pareille demande de renfort était adressée de la part de Jean Falstolf, grand maître d'hôtel du duc de Bedford [2]. Ce capitaine anglais assiégeait alors le château de Passy-en-Valois [3], et, comme le Bâtard de Thien, il réclamait le plus de gens de guerre possibles, avec un certain nombre d'ouvriers. En même temps, Gérard Raoulin, capitaine de Pierrefonds « qui se disait commis de par le dit Mons. le grant maistre, à contraindre gens et manouvriers pour venir au dit siège », écrivait également aux gouverneurs de Compiègne d'avoir à en-

[1] « Baillié et païé par la main de Andrieu Le Boucher à Regnault du Rû, prévost de la ville qui fust esleu chief, XXIII s. p. à Garnot Baruel, XX s. p.; à Jehan de Molineau, XX s. p.; à Jehan Paiebien, XX s. p.; à Jehan de Mainevaulle, XX s. p.; à Jehan Bricet, XX s. p.; à Robin Thibaud canonier XXIV s. p.; à Guillaume de Montigny, XX s. p.; tous gens de de deffence; à Jehan Hequiel et Guerbain Loste, charpentiers; à Saubinet, Manclos et Raoul Le Senssier, marinniers servantz pour conduire et mener le bâtel et le canon, à chascun des diz charpentiers et marriniers, XX s. p. *Item* en chair acheptée pour la provision du bâtel (XVI s. p.), lesquelles parties font ensemble XIII l. XIII s. p. »

(*Archiv. de Compiègne*. CC. 10, f° 40.)

[2] John Falstolf ou Falstalf était né vers 1377, à Caister-Castle, dans le Norfolkshire : il mourut le 15 octobre 1459, après avoir pris part à un grand nombre d'actions qui eurent lieu sous la régence du duc de Bedford dont il avait les bonnes grâces.

[3] Passy-en-Valois, près de La Ferté Milon. V. dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons* (T. VIII, 2ᵉ serie, p. 305), les détails donnés par M. l'abbé Poquet sur l'ancien château de Passy ou Pacy.

voyer de suite, « *toutes excusations cessantes* », trente maçons, charpentiers, laboureurs et manouvriers.

Mais les *attournés*, après une longue délibération, à laquelle prirent part plusieurs bourgeois et habitants, décidèrent « qu'on envoyroit excuser la ville devers Falstolf, afin d'estre deschargiée d'envoïer les dites gens, attendu sa grant enceinte et le peu peuple qui estoit en icelle[1] », et désignèrent pour prendre part au siège de Passy-en-Valois, Messire Lancelot de Francières avec les six compagnons de guerre à cheval : Jehan Waudin, dit *Gresle* ; Jehan Patin, dit *Finance* ; Jehan Paillavoine ; Pierre Baillet ; Josset Bloquel et Colin Lechangeur. Et, chose singulière ! au lieu de charger uniquement Lancelot de Francières d'expliquer à Falstolf les motifs qui les empêchaient de satisfaire entièrement à sa demande, ils envoyèrent auprès du capitaine anglais, un messager nommé Pierre Baillet, qui devait lui remettre une lettre à cet effet. La petite troupe quitta Compiègne le samedi 17 juillet 1423, mais elle revint le lendemain à minuit. Or, voici ce qui s'était passé. Aussitôt arrivé, Lancelot de Francières s'était rendu auprès de Falstolf et lui avait « monstré l'estat et la grant garde de la ville, et le peuple qui y estoit ». Le grand maître alors, « se tint pour bien content et donna congié au dit Messire Lancelot et sa Compagnie, de retourner jusqu'à ce qu'il la manderoit ». La Ville en fut pour IX livres XII sols qu'elle dût leur payer, mais il n'en fut pas de même à l'égard du messager Baillet. En effet, lorsque ce dernier pré-

[1] (*Archiv. de Compiègne.* CC. 10, f° 42.)

senta quelques jours plus tard au Capitaine la lettre des gouverneurs, Falstolf se mit dans une véritable colère d'Anglais :

« Toutes les autres villes, s'écria-t-il, m'ont donné satisfaction ; il n'y a que celle de Compiègne qui ne vient pas convenablement à mon aide. Eh bien ! tant pis pour elle, j'y pourvoirai à ses dépens. » Ceci dit, Baillet s'esquiva au plus vite, et revint à Compiègne toucher XX sols pour son voyage[1].

Peu de temps après, nouvelle demande de la part de l'Anglais, « de gens armés et habillés pour aller à l'ost (armée), devant Pacy, pour ce que l'on disoit les ennemis estre sur les champs en grant nombre ; » nouvelle délibération des gouverneurs, bourgeois et habitants de Compiègne qui, voyant que la ville « n'en poroit estre excuséé ni deschargiée », conclurent et ordonnèrent de renvoyer à Passy, Lancelot de Francières

[1] « A Pierre Baillet, messager de piet pour un voyaige par lui fait en la derraine sepmaine de juillet 1423, de Compiengne à Pacy, porter une lectre close de par la dite ville à messire Jean Falstolf qui lors tenoit le siège devant le chastel du dit Pacy, touchant les excuses de la dite ville, afin d'être deschargiée d'envoyer charpentiers, massons, et manouvriers au dit siège, dont le dit grant maistre avoit escript à la dite ville, nonobstant toutes excusations, et que messire Lancelot de Francières, lieutenant de Mons. le capitaine de Compiengne y eust esté en personne paravant, accompagné de six compaignons de guerre, de par la dite ville, avec autres gentishommes qui estoient en sa compaignie, laquelle lectres le dit Baillet présenta au dit grant maistre, lequel lui respondit que toutes les autres villes lui avoient fait ayde, fors la dite ville de Compiengne et en fust mal content et n'en voulust donner autre response, fors qu'il y pourvoyroit aux dommages de la ville..... XX s. p. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 10, f° 44.)

avec les huit hommes de guerre : Tassin de Pronnay ; Guillaume de Montigny ; Jehan Paillavoine ; Jehan Patin ; Josset Bloquel ; Jehan Paiebien ; Serrin Guebin et Pierre Baillet. Tous partirent le 30 juillet 1423, et, quand il les vit, Falstolf se montra satisfait ; puis le mardi suivant, 3 août, il leur donna congé, déclarant qu'il « *les tenoit paisibles*, ainsi que la Ville de non plus envoïer au dit siège ». Lancelot de Francières et ses compagnons rentrèrent donc pour la seconde fois à Compiègne et touchèrent XII liv. XVI sols parisis pour leur frais d'expédition.

Les gouverneurs de la Ville durent être quelque peu surpris de ce prompt retour, car trois jours auparavant, ils avaient dépêché d'urgence, auprès de Lancelot de Francières, une messagère nommée Simonette Reusse, pour l'informer que, d'après une lettre du bailli de Vermandois à Noyon, « les adversaires du Roy estoïent en grant nombre assemblés sur les champs vers Reims, en intention de lever le dit siège et d'avoir aucunes bonnes villes ou forteresses, afin qu'on y pourvus[1]. »

Ce n'était pas sans raison du reste, que les habitants de Compiègne s'étaient peu souciés de dégarnir leur ville des ouvriers qu'elle possédait. Chaque jour, en effet, ces derniers étaient appelés au dehors. Ainsi, notamment, au mois de mars 1422 (1423), les lieute-

[1] (*Archiv. de Compiègne*, CC. 10, f° 45 v°.)
On trouve souvent dans les *comptes de la ville* des mentions relatives aux indemnités de voyages payées à des femmes qu'on employait alors comme *messagères de pied*, pour porter des lettres écrites par les gouverneurs de la ville. Ce n'est pas un des côtés les moins curieux des pratiques de cette époque.

nants du bailli de Senlis et du capitaine de Compiègne, avaient requis, au nom du roi, l'envoi d'un grand nombre de maçons, charpentiers, couvreurs, forgerons et autres manouvriers, pour travailler à la démolition du château du Meux[1].

Ces allées et venues de partie de la garnison avaient pour effet de diminuer la surveillance à l'intérieur et d'exposer ainsi la place à de nouvelles surprises. C'est ce qui arriva le 30 novembre 1423, jour de la Saint-André. Une troupe d'environ 400 hommes, commandée par Yvon du Puys, Gaultier de Broussart, La Hire[2], Angerot de Laux, et autres

[1] Le village du Meux est situé à onze kilomètres de Compiègne, sur la ligne de Compiègne à Creil.

« Paié par la main d'Andrieu Le Boucher, l'un des gouverneurs, pour plusieurs ouvriers, comme massons, charpentiers, couvreurs, fèvres (*forgerons*), et aultres manouvriers qui furent contrains par les lieutenans de Mons. le Bailli et de Mons. le Cappitaine de Compiègne ou mois de mars mil IIII^c XXII, par vertu du mandement du roi sur ce donné à eux, pour aler abatre et desmolir le chastel du Meux ; auxquelles sommes paiez les diz gouverneurs furent consentans pour la partie de la dite ville des frais et despens nécessités pour la desmolition de la dite place, ausquelz frais contribuèrent tous les villaiges d'entour la dite place du Meux, dont pour la portion de la dite ville fut paié ce qui s'ensuilt : c'est assavoir : XLVIII sols parisis en argent compté ; en pain XVIII sols, III doubles ; en harengs XVI sols : en chandelles XX deniers ; tout ce paié et baillié par Jehan Vairon, sergent exécuteur du contenu ès dites lectres royaux, par la commission des ditz lieutenans. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 10, f° 46, v°.)

[2] Étienne de Vignolles dit La Hire, fut un des capitaines les plus dévoués à Jeanne d'Arc. Né vers 1390, au château de Vignoles, en Bigorre (arrondissement de Saint-Gaudens), il mourut à Montauban le 11 janvier 1443, douze ans après l'héroïne ; il avait été bailli du Vernandois. « C'était, dit le

officiers, tous partisans de Charles VII, quitta La Fère et Nesle où elle tenait garnison, et arriva pendant la nuit sous les murs de Compiègne. Là, ayant appris que la plupart des soldats de la ville étaient sortis pour fourrager, nos quatre cents hommes attendirent la nuit, et, pendant que les Compiégnois se livraient aux douceurs du sommeil, ils appliquèrent des échelles le long des remparts, en deux endroits différents, et s'emparèrent de la place, qu'ils pillèrent, avant même qu'on ait pu opposer la moindre résistance. Lancelot de Francières, capitaine de la ville, Le Bègue de Francières et « moult d'autres riches hommes », devinrent leurs prisonniers. Quant aux habitants, ils furent mis à contribution, corps et biens. C'était là tout ce qui pouvait les attendre[1].

Religieux de Saint-Denis, un vaillant homme d'armes, hardi, sage, prudent et subtil en fait de guerre. »

Cousinot de Montreuil raconte à son sujet, une anecdote qui dépeint tout à la fois le caractère de ce guerrier et les mœurs du temps. On était en 1427 : La Hire venait d'arriver devant Montargis afin de déloger les Anglais qui assiégeaient la place. « Il trouva un chapelain auquel il dist quil luy donnast hastivement absolution, et le chapelain lui dist quil confessast ses péchez. La Hire lui répondit qu'il n'auroit pas le loisir, car il falloit promptement frapper sur l'ennemy, et quil avoit fait ce que gens de guerre ont accoutumé de faire. Sur quoy le chapelain luy bailla absolution telle quelle; et lors La Hire fist sa prière à Dieu, en disant en son gascon, les mains jointes : « Dieu, je te prie qué tu fasses aujourd'huy pour La Hire, autant que tu voudrois que La Hire fist pour toi, sil estoit Dieu et que tu fusses La Hire. » Et il cuidoit très bien prier et dire. » (*Chronique de la Pucelle*. Édition Vallet de Viriville, 1859, p. 246.)

[1] *Mémoires de Pierre de Fénin*, p. 312.

Voici comment Monstrelet (T. IV, p. 174) raconte ce fait d'armes :

Aussitôt qu'ils apprirent cette nouvelle prise de Compiègne, Lionel de Bournonville et le sire de l'Isle-Adam[1], son beau-frère, tous deux chefs bourguignons, rassemblèrent à la hâte cinq à six cents hommes qu'ils firent camper à Margny[2] et tentèrent de rentrer dans la place ; mais les gens du roi Charles VII se gardèrent mieux que ne l'avaient fait leurs adversaires ; ils opposèrent à ces derniers une vigoureuse résistance, firent une sortie énergique dans laquelle le seigneur de Sorel tomba entre leurs mains, et forcèrent Lionel de Bournonville, ainsi que le seigneur de l'Isle-Adam à regagner au plus vite Gournay-sur-Aronde.

« En ce temps la ville de Compiengne fust *eschellée*, par faulte de guet, des gens du roy Charles, lesquelz estoient environ trois cens combatans, desquels estoient conducteurs Yvon du Puis, Angerot de Laux et Broussart ; lesquelz sans delay prindrent et emprisonnèrent tous ceulx de la ville qui tenoient le parti des Anglois et des Bourguignons avecques tous leurs biens. Et brief ensuivant vinrent devers la dicte ville de Compiengne, pour icelle reconquerre, le seigneur de l'Isle-Adam, Lyonel de Bournonville, le bastard de Thian et aulcuns aultres, qui peu ou nient y firent. Et pour tant, tout le pays d'environ fut de recheif, pour icelle prinse, en grant soucy et tribulacion ».

[1] Jean Villiers, seigneur de l'Isle-Adam fut fait chevalier de la Toison d'Or le 9 janvier 1429 ; il fut tué le 22 mai 1427.

[2] Village à un kilomètre de Compiègne. On trouve encore au-dessus de l'église, dans la rue *Torterue*, les traces de l'enceinte de l'ancien château. Son emplacement est actuellement occupé par la brasserie Legrand-Diemer.

CHAPITRE VI

Nouveau siège de Compiègne par Bedford (1424).
— Menaces de ce dernier. —
Députation de bourgeoises auprès de lui. — Situation de la ville.
— Occupation anglaise pendant plus de cinq ans. —
Charles VII marche sur Compiègne (1429). — Anxiété des habitants.
— Affaire de Montépilloy. —
Soumission de Compiègne à Charles VII.

Cependant la victoire que le parti du roi Charles venait de remporter fut de courte durée. En effet, quelque temps après, le duc de Bedford vint à Montdidier, avec environ douze cents combattants et chargea Philippe de Saveuse d'entreprendre un nouveau siège de Compiègne en lui disant qu'il « lui baillerait « gens et paiement ».

Il lui adjoignit le bailli de Rouen, qui était Anglais, le capitaine de Gisors, nommé Richard Maubery, le seigneur de l'Isle-Adam, Messire Lionel de Bournonville, le Bâtard de Thien, le seigneur de Crèvecœur, Robert de Saveuse et plusieurs autres. Les troupes se rassemblèrent à Pont-Sainte-Maxence, et de là, elles marchèrent sur Compiègne, en se divisant en deux groupes : le premier commandé par Philippe de Saveuse en personne, s'installa à Venette[1], et le second,

[1] Village à deux kilomètres de Compiègne, sur la rive droite de l'Oise.



ayant à sa tête le seigneur de l'Isle-Adam et Lionel de Bournonville, prit position à Royallieu, puis le siège commença (février 1423 ; 1424 nouveau style), il dura environ trois semaines pendant lesquelles « il y eut de grandes escarmouches entre les parties. » Sur la demande du seigneur de l'Isle-Adam, la ville de Noyon qui tenait pour les Bourguignons, lui avait expédié un canon et autres habillements de guerre[1] pour le renforcer, et, plus tard, le régent ayant réclamé de la même ville, l'envoi de XX arbalétriers *pavoisiers* (c'est-à-dire munis de boucliers), elle décida qu'il serait établi une *taille* (impôt) pour faire face à cette dépense[2].

Au bout d'une quinzaine de jours, les assiégés commencèrent à faiblir ; leurs adversaires en profitèrent pour renouveler leurs sommations d'avoir à rendre la ville. Dans cette situation, le capitaine demanda à parlementer, et le 16 mars 1423 (1424), il convint avec les assiégeants que si, dans le délai d'un mois, à compter du 1er mars, Charles VII, n'était point venu à son aide, il livrerait la place. Il fut stipulé également que, le cas échéant, toute la garnison sortirait avec ses armes et bagages. Charles VII n'ayant point donné signe de vie, malgré les sollicitations qui lui étaient faites par ses partisans, la ville de Compiègne fut livrée au jour indiqué, au duc de Bedford que représentait le sire de Montferrand. Ce dernier y installa comme capitaine le seigneur de l'Isle-Adam, et comme lieutenant Raoul de Hallus ou de Harlèu.

[1] On appelait ainsi, à cette époque, le matériel de campagne.

[2] *Archives de Noyon*. F° 60. 1°.

Cependant, lors de la capitulation dont il vient d'être question, on s'était bien préoccupé de la garnison, mais on n'avait nullement prévu le sort des habitants de Compiègne, et ces derniers étaient d'autant plus inquiets, que le bruit courait que Bedford, se montrant très irrité contre la place, ne parlait de rien moins que de la mettre à feu et à sang. Les *attournés* convoquèrent alors les principaux bourgeois et habitants dans la maison de ville, et il fut convenu que six d'entre eux se rendraient auprès du sire de Montferrand qui était logé à Venette, et qu'ils négocieraient avec lui un traité en faveur de la ville. Le choix désigna Baudon de la Fontaine, Andrieu Le Boucher, Jean Thibaut, Laurent Charmolue, Pierre Crin et Robert de Kerromp. Ces délégués se mirent immédiatement en route, et demandèrent audience au sire de Montferrand, auquel ils recommandèrent la ville et « le prièrent qu'il voulsist recevoir les habitans en la bonne grâce du roi ». Le sire de Montferrand leur répondit qu'il ne pouvait rien prendre sur lui, mais qu'il allait se rendre immédiatement à Creil, auprès du régent ; qu'il lui parlerait de leur démarche, et que le lendemain il leur donnerait réponse. Or, le lendemain se passa sans la moindre nouvelle. Justement inquiets de ce silence, les *attournés* firent partir, pour Creil, Jean Chambet dit Francoquin, messager de Saint-Antoine, auquel ils confièrent des lettres à l'adresse du sire de Montferrand. En l'absence de ce dernier, ces lettres furent remises au sire Bérard, son secrétaire. Cet officier répondit que Bedford ne voulait point entendre parler des habitants de Compiègne, et qu'il n'accueillerait aucune sup-

plique de leur part, tant il était irrité de leur conduite. Cependant il leur fit entendre que, si la ville de Compiègne envoyait une députation de six à huit femmes, le régent se montrerait probablement moins rigoureux et que, quant à lui, il ferait tous ses efforts pour l'amener à les recevoir. Jean Chambet revint à Compiègne et rendit compte du résultat de son voyage. Tout le monde fut alors convoqué à nouveau, et il fut décidé que huit bourgeoises de qualité se rendraient à Creil. La majorité désigna à cet effet : « la prieure de Saint-Nicolas-du-Pont, la femme Jehan Baillet; la femme Pierre Le Gonelle; la femme Pierre Crin; la femme Jehan Langelé; la femme Jehan Malepart; la femme Pierre Champion et la femme de Jehan Boutené[1]. » Les courageuses Compiégnoises partirent de suite par eau, le dimanche 19 mars, accompagnées de Francoquin, et emportèrent deux suppliques : l'une pour le régent et l'autre pour sa femme. En même temps, le messager était chargé d'une lettre à l'adresse de Bérard dans laquelle les *attournés* lui promettaient cinquante écus d'or, s'il voulait bien faciliter le traité de la ville avec le régent. Ce dernier consentit à recevoir la députation féminine. La prieure et ses compagnes se jetèrent à ses genoux qu'elles inondèrent de leurs larmes, et implorèrent sa miséricorde. Bedfort, sans les repousser brutalement, comme elles le redoutait, leur répondit qu'il ne pouvait rien prendre sur lui, et qu'il

[1] *Arch. de Comp.* CC. 10, f° 116. — Le Prieuré de Saint-Nicolas-du-Pont existait avant 1150. Son église était située dans la rue Saint-Nicolas actuelle, près du pont, d'où le nom de *Saint-Nicolas-du-Pont;* c'est aujourd'hui la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

fallait aller à Paris auprès du Grand Conseil. De son côté, le sire de Montferrand ajouta qu'on ferait bien de se munir de partie de la somme offerte, et donna rendez-vous au messager pour le samedi suivant. Les Compiégnoises revinrent le mercredi 22 mars, et mirent les habitants au courant de la façon dont elles avaient été reçues ; elles furent l'objet d'une ovation bien méritée, et l'espoir commença à renaître dans la ville. Le lendemain, Francoquin prit le chemin de Paris, avec trente écus d'or pour le seigneur de Montferrand et quatre écus pour son secrétaire. Aussitôt arrivé, il remit ces sommes aux destinataires, et bientôt il apprit, de la bouche même du secrétaire Bérard, que le régent avait octroyé son pardon à la ville. Quelque temps après, Jean de Creil et Pierre Charmolue se rendirent à leur tour à Paris, pour chercher les lettres patentes constatant ce pardon ; elles coûtèrent à la ville XLIIII livres.

Ces lettres, datées du 4 avril 1423, portaient rémission accordée par le Roi aux bourgeois de Compiègne qui, « par leur négligence et faulte de deüe garde et deffense, avoient laissé prendre la ville, à l'exception des officiers et habitants consentants et coulpables de la prise d'icelle ville[1] ».

A partir de cette époque jusqu'au 25 octobre 1429, c'est-à-dire pendant cinq ans et quatre mois, la domination anglaise s'exerça à Compiègne d'une façon absolue.

C'était, comme on le pense bien, un grand honneur que d'être le capitaine d'une pareille ville ; aussi cette

[1] *Archives nationales*, JJ. 172, n° 448.

dignité était-elle recherchée par les gens de guerre les plus éminents, sauf, par eux, à se contenter du titre, sans remplir autrement la charge.

Il en fut ainsi du sire de l'Isle-Adam qui préferait de beaucoup le séjour de Paris à celui de Compiègne. Or, les habitants de cette dernière ville ne tardèrent pas à faire des démarches pour obtenir le titre de capitaine en faveur du lieutenant Raoul de Hallus, qui leur avait rendu de véritables services, et, sur leur requête, le régent consentit à lui conférer ce grade le 18 janvier 1425. Le nouveau capitaine prit alors pour lieutenant Baudon de la Fontaine, et eut sous ses ordres les hommes d'armes nommés Pierre Dernanville, Guimart, Jean de Meule, Jean Demain, Jean Le Boucher, Rogerin, Benat, Robinet de Louvencourt, Robinet de Gaim; mais sa nomination ne tarda pas à lui susciter une série d'ennuis avec son prédécesseur. Nous en trouvons la trace dans une sorte de résumé qu'en a fait Dom Gillesson, qui, plus heureux que nous, a pu compulser des registres aujourd'hui disparus. Encore bien que le récit fait par le savant Bénédictin ne relate pas des évènements d'une haute importance, nous n'hésitons pas à le reproduire textuellement, car il nous donne la physionomie exacte d'un côté de la vie publique à Compiègne, et de l'état des esprits pendant les années 1425 et 1426[1].

[1] Dom Henri Bonaventure Gillesson était né à Courboing, diocèse de Soissons, en 1619. Le 15 juillet 1632, il devint profès de Saint-Remi de Reims, et mourut au monastère de Saint-Crépin-le-Grand, à Soissons, le 5 octobre 1666.

Ce religieux avait entrepris d'écrire l'histoire de Compiègne, et il rassembla à cet effet une foule de documents qu'il utilisa

Voici comment Dom Gillesson s'exprime :

« *De ce qui s'est passé à Compiègne depuis le retour de Paris du Capitaine de Harleu, le 3 septembre 1425, jusqu'en 1426.*

« Le lundi troisième du mois de septembre 1425, Raoul de Harleu, capitaine de Compiègne, retourna de Paris, où il était allé pour se délivrer de plusieurs difficultés touchant la capitainerie de laquelle il avait été pourvu. Comme la ville de Compiègne passoit tantôt en une main, tantôt en une autre, je veux dire qu'elle étoit au Roy, puis à l'Anglois, ors au Dauphin ou Bourguignon, il ne faut pas s'émerveiller si elle a tant de sortes de capitaines ; de plus, les grands seigneurs se disoient volontiers capitaines pour ces

dans un manuscrit qui existe à la Bibliothèque nationale (*Fonds Compiègne*, n° 75). Ce manuscrit se compose de cinq volumes in-folio, dont malheureusement l'écriture est pour ainsi dire illisible. « L'histoire de Compiègne est là toute faite, les matériaux sont réunis, classés, traduits et quelquefois même expliqués, dit M. Hipp. Cocheris (*Notes et extraits des documents relatifs à l'histoire de Picardie*, T. I, p. 501) ; il ne manque plus que la forme, et la forme une fois donnée, l'histoire de la ville de Compiègne sera, nous en sommes certains, une des monographies historiques les plus intéressantes et les plus estimées. »

La bibliothèque de la ville de Compiègne possède une copie manuscrite plus ou moins complète de ces cinq volumes ; mais la difficulté de déchiffrer l'écriture de l'auteur a fait qu'il s'y trouve plus d'un passage de tronqué. Au surplus, le copiste ne s'est pas fait d'illusion à cet égard, car, à la fin du tome Ier, à la page 218, il a écrit les lignes suivantes : « Aiés, pauvre lecteur, autant de patience à lire que j'en ai eu à transcrire. » Et l'auteur de l'*Histoire de l'art par les monuments*, Seroux d'Agincourt, a ajouté de sa propre main : « Il en faut beaucoup : 1777. »

considérations, établissant des lieutenants pour la leur garder, et la défiance, mère de sûreté, fesoit que l'on changeoit aussi souvent de capitaine.

« Quoiqu'il en soit, au retour du capitaine de Harleu, les attournés, entendant qu'il étoit de rechef confirmé en sa charge, pour lui témoigner qu'ils prenoient part à sa joie, le voulurent régaler le soir à souper, et, pour ce, Thomas Legras, tavernier, reçut commandement d'apprêter à souper pour le susdit Capitaine et Baudon de la Fontaine, son lieutenant, Guy Sarrazin, Espère de Brimeu, les attournés et plusieurs autres, dont la dépense monta à *trente-six sols parisis*, somme extrêmement modique pour tant de monde [1].

« Le mardi 4 du même mois, le sieur Raoul fît assembler les plus notables: Jean Demy et Jean Filleul, attournés; Regnaut du Rû, lieutenant; Pierre d'Ailly, Andrieu Le Boucher, Roger Duval, Gilles Voisin, Jean Thibaut, Guy Sarrazin, Tassart Ramel, Pierre Champion, Godefroy Vauganap, auxquels il a déclaré et fait entendre que le régent lui avoit baillé la capitainerie de Compiègne et commandé de ne laisser entrer aucuns gens d'armes, et que, pour Mr de L'Isle-Adam, il étoit déchargé de la dite capitainerie et que le régent lui avoit aussi dit: il est vraisemblable que chacun tâchoit de tirer quelque chose en se démettant de l'office.

« Le mardi dix-huit du mois de décembre, l'on

[1] Ainsi que nous l'avons déjà dit, le sol parisis représentait alors, comme valeur, environ deux francs de notre monnaie.

reçut lettres closes de Mons. de l'Isle-Adam contenant que l'on gardât bien la ville et quelle étoit *muguettée*[1]; sur lesquelles fut tenu assemblée de ville, en laquelle il fut conclu qu'on ne laisseroit entrer en la ville aucuns gensdarmes quelqu'ils fussent.

« Le mercredi dix-neuf du même mois, il y a eu assemblée en la maison de ville en laquelle étoit Regnaut du Rû (prévôt de la ville), les attournés et autres des plus notables, qui ont proposé à Baudon de la Fontaine que huit cents chevaux ou environ seront logés ès-villages de Longueuil, Jaux, Armancourt et autres lieux, lesquels détroussoient tous ceux de Compiègne, et fesoient de grands maux, et qu'il étoit humblement prié de vouloir veiller au salut de la ville avec les habitans ; de plus, il fût prié de trouver bon que la ville gardât la moitié des clés, et lui l'autre ; à quoi il répondit quil en étoit fort content, mais quil les prioit de vouloir attendre jusqu'au retour du capitaine Harleu, ce qui lui fut accordé ; et nonobstant, la moitié des clés furent remises es mains des gouverneurs.

« Il fut, de rechef, conclu en cette assemblée qu'on ne permettroit à aucun soldat d'entrer dans la ville, et qu'à chaque porte, outre les portiers, il y auroit six compagnons.

« Le jeudi 20e jour de décembre 1425, il y eut assemblée en la maison de la ville, où se trouvèrent Raoul de Hârleu, Regnaut du Rû, lieutenant, etc., etc. Il fut rapporté au capitaine ce qui s'était fait le jour précédent en l'assemblée ; il promit de faire tous bons

[1] *Muguettée*, c'est-à-dire recherchée, convoitée.

devoirs pour la garde de la ville, et a dit aux bourgeois et habitans qu'en son absence, ils eussent à obéir à Baudon de la Fontaine, son lieutenant, ce qui lui fut accordé.

« Le samedi 29 décembre, assemblée de ville en laquelle est ordonné que les prévots forains et de la ville, accompagnés de leurs sergents, visiteroient toutes les hôtelleries et autres lieux, pour sçavoir quels gens d'armes y sont logés et en faire rapport le lundy dernier décembre après-midy. »

De ce qui s'est passé à Compiègne de plus considérable pendant l'année 1426.

« Le jeudi 27 février 1426, l'on tint assemblée de ville sur ce que le Bâtard de Chatillon avait rapporté qu'il n'y avoit que deux personnes au Châtel de Choisy (sur-Aisne) pour la garde d'icelui; il fut conclu par Regnaud du Rû, lieutenant, Jean Demy, Thomas Quillet, etc., etc., qu'Aubert Baudon, lieutenant du prévost forain, lui quatrième, iroit en vertu de la commission du dit lieutenant, pour sçavoir la vérité et que, là, il se tiendroit, par faute de garde, jusqu'à ce qu'autrement en fut ordonné, et qu'on écriroit au Conseil selon le rapport qu'il en feroit.

« Le lundi 15 juillet 1426, assemblée de Regnaud du Rû, lieutenant du bailli de Senlis, Raoul de Hallus, capitaine de Compiègne, Thomas Quillet, François de

Miraulmont, Roger du Val, Jehan Filleul, etc., etc., en laquelle il fut conclu qu'on iroit à Choisy pour sçavoir quelle garde il y avoit au Château, et que, si on le trouvoit être dépourvu, ainsi qu'on avoit donné à entendre, il y seroit pourvu ; les susdits y allèrent par eau et n'y aiant trouvé qu'une femme, ils y laissèrent quatre des soldats du capitaine : Guinart, Gilles, Becquet et Guillaume Leveneur, et, sur ce, fut incontinent écrit à M. le chancelier et au Conseil du Roi, et, en attendant quil y soit pourvu par nos seigneurs du Grand Conseil de France, la ville promit de fournir aux dépenses des susdits.

« Le 24 juillet, les dits gens du gouverneur, commis à la garde du châtel de Choisy, retournèrent à Compiègne, à cause que Jean d'Harcourt, capitaine du dit château de Choisy, y étoit retourné.

« Le mercredi trois avril 1426, Gilles Crochon reçut mandement d'aller trouver Monsieur de L'Isle à l'Isle-Adam, pour lui donner des lettres closes de la part de la ville, pour le détromper des faux rapports qu'on lui avoit faits touchant les habitans de Compiègne. Au retour de Gilles Crochon, la ville s'est assemblée pour entendre ce qui s'était passé et ce qu'avait dit le sieur de L'Isle.

« Il a rapporté et dit qu'il avoit trouvé le dit sieur à Paris, auquel il avoit présenté les lettres, et, qu'incontinent, après les avoir lues il les avoit déchirées et dit qu'il ôteroit une fois la vie à Raoul de Hallus ; puis, modérant sa colère, avoit dit quil se fâcheroit une fois et ôteroit la vie du corps à Jean de Creil et à Jean-Duchemin et autres de la dite ville, quil n'avait

pas nommés ; et quil battroit, jusqu'à perdre la vie, douze autres, en disant quil avoit tenu le pays paisible de gens d'armes, et que, dans peu de temps, il y en auroit bon nombre.

« Messieurs de la ville, sur ce rapport, cherchèrent les moyens d'apaiser le seigneur de L'Isle ; ils s'avisèrent de gagner Pierre Loucheron, qui promit d'adoucir l'esprit de M. de L'Isle, de lui ôter les mauvaises impressions qu'on lui avoit injustement données, de sçavoir au vrai pourquoi il étoit si mal satisfait des Compiégnois, et d'en écrire sur ce quil en aura pu apprendre ou de venir lui-même à Compiègne pour en faire le rapport.

« Le mercredi 24 du mois de mai, on a donné à Pierre Loucheron, écuïer, serviteur de M. de L'Isle-Adam, la somme de quarante-huit sols, en reconnaissance de quelque menu plaisir par lui fait à la Ville ; vingt sols de reconnaissance, en s'excusant vers son maître sur quelques mauvais rapports qu'on avait faits des habitans d'icelle.

« Le mercredi 28 mai 1426, Gilles Hacquart, receveur des tailles, reçut commandement de bailler à Raoul de Hallus, capitaine de Compiègne, vingt escus en prest, en prenant reconnaissance de lui, de rendre, à la ville la dite somme, sur les premiers deniers de ses gages. Ce prest de vingt écus fut ordonné par le consentement de plusieurs bourgeois et habitans.

« Le vendredi dernier de may, a été présenté à Messire Jehan de Luxembourg deux barbeaux, deux carpes, deux anguilles et un brochet, le tout acheté quatres livres dix sols de Robert Avisé.

« Le vendredi 14 juin, on a présenté à M. le Bailli de Senlis deux barbeaux de vingt sols.

« Le jeudi 13 juin 1426, furent assemblés par devant Raoul de Hallus, capitaine, les gouverneurs, le lieutenant de M. le Bailly, Thomas Quillet, Gilles Voisine, Jean de Creil, Roger du Val, Regnault le Renvoisiné, aux quels le capitaine a donné et fait entendre que le régent lui avoit baillé la charge de la ville de Compiègne et, pour témoigner de son dire, il a donné des enseignements que le dit régent lui avoit baillés en secret, et, d'autant que, il voyoit une grande confusion dans l'état ou chacun tachoit d'avancer ses affaires sans se soucier au dépens de qui; a dit désirer sçavoir à quoi ils étoient résolus; s'ils étoient en volonté de garder la ville avec lui contre tous et de lui en faire serment. Sur ce, il lui a été répondu par les habitans, qu'ils ont toujours été obéissants au Roy; qu'ils avoient vu ses lettres touchant l'office de capitaine et, partant, qu'il n'avoit pas sujet d'entrer en défiance d'eux puisquils avoient bonne volonté de lui obéir comme à leur capitaine, et d'accomplir la teneur de toutes les lettres qui lui viendront de la part de Sa Majesté, en sorte que, tant lui que le roi, recevroient toute la satisfaction qu'ils pourroient désirer d'eux au plus fort de ses troubles.

« Le 10 may 1426, on publia les lettres envoiées par le Chancelier et nos seigneurs du Conseil touchant la garde de la ville de Compiègne. Il y a eu assemblée en laquelle il fut arrêté d'envoyer un homme capable à Paris, par devers nos dits seigneurs, pour moïenner des gages au capitaine de Compiègne. Il fut

arrêté que le capitaine se tiendrait quitte de dix livres qu'il devoit à cause de la ferme des prés de l'année précédente ; il fut aussi conclu qu'il tiendroit quitte Baudon de la Fontaine de dix livres en fait moins dues, qu'il doit à la Ville en considération des voyages qu'il a faits pour elle ;

« Le dimanche 26 mai, on bailla à Colard de Villemont lettres pour porter à Paris, avec deux suppliques pour obtenir des gages au capitaine ; il est parti le lundi et retourné le jeudi 20 juin.

« Le samedi 29, il y eut assemblée de ville, où il fut conclu que l'on enverroit, à Paris, Villemont pour obtenir des gages au Capitaine, et poursuivre cette affaire auprès du Grand Conseil, qu'il avoit encommencée ; il est parti le dimanche, et il est retourné le jeudi 8 août, rapportant qu'on lui avoit fait refus de bailler aucune provision sur le Roy pour le fait du Capitaine.

« Le vendredi 12 juillet, sur l'examen de l'état, de Jean Fort, receveur, on a donné 16 livres 8 sols parisis à Baudon de la Fontaine, en reconnaissance des travaux et dépenses qu'il a faits à Paris pour les affaires de la ville[1]. »

Ici se termine malheureusement le fragment que le savant Bénédictin a consacré à une partie de l'année 1426.

Aussi bien, du reste, les évènements qui s'étaient passés au dehors, ne semblaient pas, tout d'abord, de nature à raviver les espérances de ceux qui tenaient

[1] *Bibliothèque de Compiègne. — Manuscrits.* (Antiquités de la ville de Compiègne, par Dom Gillesson, T. V, p. 24 et 26.)

secrètement pour Charles VII. Les défaites de Crévant et de Verneuil avaient dû plutôt décourager ce qui restait de partisans au pauvre roi; mais, grâce à la mésintelligence qui ne manqua pas d'éclater entre le duc de Bourgogne et les Anglais, les choses prirent une tout autre tournure. Aussi, un grand nombre de villes commencèrent-elles à manifester une certaine résistance à la domination étrangère. Quant aux habitants de Compiègne, ils subissaient leur sort, sans trop élever la voix, et cherchaient surtout à combler les pertes successives des années précédentes. Toutefois, malgré les efforts des *attournés*, la pénurie existait toujours, et telle était même la désolation générale, que les religieux, bénéficiaires de certaines rentes qui grevaient la ville, s'étaient vus dans la nécessité de se contenter du quart de ces mêmes rentes, et d'en consentir la réduction pour douze années consécutives[1]. Et pourtant, on levait à chaque instant des tailles *(impôts)*, pour subvenir aux dépenses de toute nature, nécessitées par les circonstances. En première ligne, c'étaient les fortifications qui réclamaient d'importants travaux; il fallait, en effet, boucher les brèches qui s'étaient produites au dernier siège, renforcer les remparts, et se ménager de nouvelles défenses. D'un autre côté, on se tenait constamment en éveil; un guet permanent était installé sur la *tour Saint-Michel* et, quoique cet édifice fût plus haut que tous les autres monuments de la ville, on faisait relever encore la logette du guetteur[2]. De plus, le maître des œuvres de

[1] *Archives de Compiègne*, CC. 12.
[2] « A Thomas Dubois, marchand de bois pour deux dou-

maçonnerie du roi venait tout exprès de Senlis, pour faire la visite des murs, et l'artilleur Dairas, qui était chargé, moyennant quatre livres tournois par an, de la surveillance des canons qui se trouvaient sur les tours, ne manquait pas de les tenir constamment en état [1]. On forçait même les gens de la banlieue à monter la garde avec les habitants de la ville, et plus d'un d'entre eux eut à se repentir d'avoir consenti à faire de semblables corvées [2]. La forêt était également mise à contribution; un jour, on abattait deux cents chênes pour réparer les portes, ainsi que la partie en bois du pont qui avait été « despiécé » ; un autre jour, quantité de tilleuls, destinés à faire des bois de lance, avaient le même sort [3]. On se doutait bien que, tôt ou tard, il faudrait reprendre les hostilités. Et non seulement on faisait tout pour la sûreté de la ville, mais encore on veillait à celle des localités voisines; c'est ainsi qu'on dût envoyer, comme on l'a vu plus haut,

bleaux de six à sept pieds de long par luy vendus et délivrés à la dite ville, au mois de mars l'an mil IIIIc vingt-sept, emploiez à alongier la *guette de la Tour Saint-Michel* pour ce que ycelle n'était pas édifiée assez haut... XXXII s. p.

« A Jehan Petit, *guetteur de la tour Saint-Michel*, pour les mois de février, mars, avril, mai et juin, pour chacun mois, trois quartaux de bled. » (*Archives de Compiègne*, CC. 10 et 12°, f° 90 v°). La *Tour Saint-Michel* était située à côté du grand portail de l'église Saint-Corneille.

[1] « A Dairas, artillier, pour ses gaiges de la dite ville, pour deux ans et trois quarts d'an, commençant à la Saint-Remy l'an mil IIIIc XXVI et finissant à la Saint-Jean-Baptiste IIIIc XXIX à IIII livres par an. — XI l. t. (*Archives de Compiègne*, CC. 12.)

[2] V. aux *pièces justificatives* les lettres de démission en faveur d'un vigneron de Venette.

[3] *Archives de Compiègne*, CC. 10 et 11.

une petite escouade pour garder le château de Choisy-sur-Aisne *(Choisy-au-Bac)*, que son capitaine avait momentanément abandonné.

Mais, au milieu de toutes ces préoccupations, on se gardait bien d'oublier les égards dûs aux personnes de qualité qui venaient dans la ville ou dans les environs. Tantôt, c'étaient de beaux poissons qu'on offrait au sire Aubert de Sorel, à sa femme et au président Simon de Champluisant, dont nous avons déjà parlé et qui était le père de cette dernière[1]. Tantôt c'étaient des chapons et du vin qu'on présentait au bailli de Senlis, au chancelier de France Regnault de Chartres, et au duc de Luxembourg, de passage à Pont-Sainte-Maxence, et ainsi de suite ; on n'oubliait personne.

Il est vrai qu'à titre de dédommagement, on demandait au duc de Bourgogne le maintien à Compiègne de la *Prévôté de l'Exemption* de Pierrefonds, encore bien que la Châtellenie de Pierrefonds fût en la main du

[1] Extrait des comptes de la ville de Compiègne :

« A Jehan de Raulier, poissonnier, pour un bar à lui acheté le vi^e jour de juillet iiii^c xxiiii et présenté pour l'onneur de la dite ville a Mons Aubert de Sorel, chevalier et à Madame sa femme, fille de Mons maistre Simon de Champluisant, qui le dit jour arrivèrent à Compiègne... XII s. p.

« A Jehan de Louvier, poissonnier d'eau douce pour lui et Jehan Bouthery, marchand de poisson de mer, la somme de xv sols parisis à eux deüz; cest assavoir au dit de Louvier pour deux barbeaux à lui achettés xii sois parisis et au dit Bouthery pour un poisson de mer, iii sols parisis présentez pour l'onneur de la dite ville le xxe jour de septembre iiiie xxv à Mons. maistre Simon de Champluisant, président au Parlement.

(*Archives de Compiègne*, CC 11, f° 50.)

roi [1]. Et pour appuyer cette requête, on sollicitait l'adhésion des villes de la Prévôté.

Un jour, le bruit courut à Paris que le capitaine de Compiègne venait de mourir. Aussitôt Bedford de demander si la nouvelle était exacte, et d'exiger une réponse avant le 2 juillet 1429. On était loin alors d'avoir le télégraphe à sa disposition. Les gouverneurs de la ville s'empressèrent de lui écrire qu'il n'en était rien, et que le capitaine se portait à merveille ; ils profitèrent même de l'occasion pour ajouter que « tous les habitans de Compiègne, unis ensemble, avoient bonne volonté de garder la ville pour le Roy leur seigneur et pour luy » ; le messager présenta ces lettres au régent « qui en fut très content et en rescript aux gouverneurs [2] ».

[1] Quand le duché de Valois fut donné en apanage au duc d'Orléans, plusieurs des églises de ce duché, qui étaient de fondation royale, refusèrent de se soumettre à la nouvelle seigneurie. Le roi alors les en exempta, et créa, notamment en la châtellenie de Pierrefonds, la plus importante du duché, une prévoté spéciale dont le siège fut à Compiègne. Cette ville, du reste, possédait, au XIV[e] siècle, une foule de juridictions dont le poëte Eustache Deschamps, qui fut bailli de Senlis, fait la critique dans les vers suivants :

« Comment pourroit-il avoir la paix
A Compiengne ! je ne scay ;
Car dix parres il y a de plays
Infinis, que je vous diray :
Les plaiz du bailly, puis verray.
Aux plaiz de prévosté forains,
L'exempcion de Compiengne. »

Toutes les démarches faites à l'occasion de cette *prévòté de l'exemption*, sont consignées dans le registre des comptes des années 1426 à 1429. (*Archives de Compiègne*, CC. 12)

[2] *Archiv. de Compiègne*, CC 13, f[o] 242 v[o].

Cette profession de foi était-elle bien sincère? Il est permis d'en douter en présence des événements qui vont suivre; mais, devant un maître tel que Bedford, la tiédeur apparente passait pour un véritable crime. Et, d'ailleurs, les paroles ne suffisaient pas pour lui; il fallait encore des actes. Il en est un surtout qui dut bien coûter à nos pauvres aïeux. Ce fut l'obligation que leur imposa le régent d'envoyer, au mois de janvier 1429, des hommes et des munitions à l'armée qui assiégeait alors la ville d'Orléans, le dernier rempart de la monarchie française [1].

[1] « A Jehan Quennart, charon, pour les denrées et ouvrages de son métier, par lui faiz et livrez à la ville, depuis le XIIIe jour de juing l'an mil IIIIe vingt huit au VIIIe jour de juing l'an mil IIIIe vingt neuf, c'est assavoir : IIII sols parisis pour avoir reffait l'essieul du chariot au mois d'aoust, ou dit an, pour mener en l'ost (armée) devant Orléans, et II sols IIII deniers pour huit manches pour les pics portez par les manouvriers qui, ou mois de janvier ensuivant (1429), alèrent de la dite ville au dit siège devant Orléans. »

« A Thiébaut Bourgeois, tavernier, pour les despences faites en son hostel au mois de juillet (1428), pour un varlet qui aporta lectres de Mons. le Bailly de Senlis, pour avoir les chariots demandez ou dit temps en la chastellenie de Compiengne, pour aller au siège devant Orléans, II sols. (*Archives de Compiègne*, CC. 12, f°s 36 et 98.)

On sait que le siège d'Orléans commença le 12 octobre 1428, et fut levé le 8 mai 1429.

« 16 janvier 1429. — Les Anglais reçoivent un renfort considérable de canons, de bombardes et de vivres, amenés par sir John Falstoff à la tête de douze cents hommes, qui arrivent au camp de Saint-Laurent à deux heures de l'après-midi...

« 19 février. — En cette extrémité, on se souvint que le duc de Bourgogne était parent du duc d'Orléans. Poton de Xaintrailles et deux des procureurs, Guion du Fossé et Jean de Saint-Avy, lui sont envoyés en ambassade. Ils avaient pour mission d'exposer la situation de la ville d'Orléans, de prier

Et chose étrange ! en même temps que cette petite troupe sortait de Compiègne pour aller renforcer les bastilles anglaises de l'autre côté de la Loire, une fille de dix-huit ans, non pas une vulgaire gardienne de troupeaux, comme trop souvent on l'a répété[1], mais bien une jeune Lorraine[2], appartenant à une famille bien posée dans son village, quoique peu fortunée[3],

Philippe le Bon de la prendre sous sa protection et de la sauvegarder à leur duc prisonnier, en obtenant du Régent que le siège en fut suspendu jusqu' « après l'éclaircissement » des troubles du Royaume. »

(*Histoire du siège d'Orléans*, par P. Mantellier, p. 41 et 54.)

[1] Dans le troisième interrogatoire subi par Jeanne d'Arc, le 24 février 1431, on lui demanda si elle ne conduisait pas les animaux de son père aux champs. Elle répondit : « Quand je fus un peu grande et que j'eus l'âge de raison, je ne gardais pas les animaux *communément* ; mais j'aidais bien à les mener au pré et à un château nommé l'Isle, par crainte des hommes d'armes. Je ne me rappelle pas si je les gardais ou non, dans mon tout jeune âge. » (*Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, par Joseph Fabre, Paris, 1884, p. 73.)

[2] Jeanne d'Arc était-elle Lorraine ou Champenoise ? Cette question a soulevé une vive controverse. (V. notamment sur ce sujet les publications de MM. Henri Lepage, Athanase Renard, Pernot et Chapellier.)

Quant à nous, nous répéterons ce que nous avons déjà dit précédemment. (*La Maison de Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 9.)

« Les deux provinces qui semblent se disputer la naissance de l'héroïne ne forment plus, maintenant, qu'une seule et même patrie, mutilée, il est vrai, par la désastreuse guerre de 1870. Jeanne d'Arc (que n'existait-elle encore !) est par dessus tout Française de cœur et d'esprit, et, à ce titre, la France entière a le droit de revendiquer sa gloire et sa nationalité. »

[3] V. *Jacques d'Arc, père de la Pucelle, sa notabilité personnelle*, par M. Boucher de Molandon, dont les intéressantes publications ont si puissamment contribué à la glorification de la mémoire de Jeanne d'Arc.

quittait les rives de la Meuse, et marchait, elle aussi, vers les bords de la Loire ; seulement, c'était dans un but tout à fait opposé : elle voulait chasser les ennemis de celui qu'elle appelait son *gentil dauphin ;* c'est-à-dire repousser aussi bien les Anglais, que tous ceux qui faisaient cause commune avec eux. Nous ignorons combien de temps cette poignée de Compiégnois demeura sous les murs d'Orléans ; mais il est certain quelle n'y était plus quand Jeanne d'Arc parut. A cette époque, en effet, le duc de Bourgogne, auprès de qui les habitants d'Orléans envoyèrent, le 19 février 1429, une ambassade, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avait déclaré prendre la ville sous sa sauvegarde, et, dès le mois d'avril suivant, après avoir vainement requis le duc de Bedford de lever le siège, il donna ordre à tout ce que le camp ennemi renfermait de Bourguignons, de Champenois, de Flamands et de Picards, de se retirer au plus vite. Sans cette circonstance, la Pucelle aurait pu se trouver elle-même en face des pauvres habitants de l'Oise appelés, bien malgré eux, sans doute, à prêter main forte aux ennemis de Charles VII.

Et, l'année suivante, ces mêmes Compiégnois acclamaient Jeanne d'Arc avec frénésie dans leurs propres murs. Combien, alors, ont-ils dû se réjouir de la défaite des Anglais, car, sans elle, non seulement les villes d'Orléans et de Compiègne, mais encore la France tout entière, étaient à jamais perdues.

Le moment, d'ailleurs, approchait où Compiègne allait encore une fois changer de destinée.

Les habitants venaient d'apprendre la marche de Charles VII sur Reims, où il devait être sacré. De

plus, on affirmait que Soissons lui avait fait sa soumission. Désirant alors être éclairés sur ce point, les *attournés* envoyèrent, à trois reprises différentes, dans le courant de juillet 1429, un sergent du roi nommé Jean Hélart, dit *Petiot*, pour s'enquérir de l'état de cette place « et des bonnes villes du pays de Champagne ». Le sergent revint bientôt, déclarant que le fait de la reddition de Soissons était parfaitement exact. Aussitôt les mêmes *attournés*, d'accord avec Raoul de Hallus, capitaine de la ville, et avec les principaux bourgeois et habitants, dépêchèrent l'un d'eux, nommé Thibault, pour aller, en compagnie de Gillet, de François de Miraumont et de Jehan Sortes, à La Fère où se trouvait alors le duc de Luxembourg, afin de lui demander s'il était vrai que la reddition de Soissons s'était opérée, avec son consentement, au profit de Charles VII, ainsi que le bruit en courait, et quelle ligne de conduite la ville de Compiègne devrait tenir en pareille circonstance. Les quatre envoyés se mirent en marche le 20 juillet 1429; mais à peine arrivés à Noyon, ils apprirent, qu'après leur départ, un conflit des plus graves s'était élevé entre le capitaine et les habitants de Compiègne. Raoul de Hallus et Jacques de Heilly, qui commandaient un certain nombre de gens d'armes dans la place, estimant probablement qu'ils ne disposaient pas de forces suffisantes pour repousser une attaque sérieuse, s'étaient entendus avec le seigneur de Saveuse, pour le faire entrer dans la ville, lui et un détachement d'hommes de guerre. Déjà même on avait commencé une escalade à l'aide d'échelles, quand les habitants, se précipitant

sur les remparts, repoussèrent énergiquement la troupe de Saveuse, qui fut contrainte de se retirer. Quant à Jacques de Heilly, furieux de l'attitude des gouverneurs, il ne tarda pas à quitter la place, en même temps que tous les siens. Cette nouvelle causa une vive surprise à François de Miraumont ainsi qu'à ses compagnons, et il fut convenu que Thibault et Gillet iraient seuls à La Fère, pour remettre au duc de Luxembourg les lettres qui lui étaient destinées.

Ce dernier les reçut avec empressement, et déclara qu'il avait bien eu connaissance de la reddition de Soissons, mais quelle s'était effectuée malgré lui. Les envoyés revinrent alors à Compiègne, et rapportèrent cette réponse à ceux qui les avaient envoyés [1].

En même temps, les *attournés* avaient dépêché Jean Lemaire, auprès du même duc de Luxembourg pour savoir quelle attitude ils devaient prendre vis-à-vis de Charles VII, qui « lors estoit sur les champs à grant puissance, envers le pays Soissonnais ».

[1] Ils avaient mis une telle diligence à faire ce voyage, qu'ils forcèrent un cheval qu'on leur avait loué ; on en trouve la preuve dans le passage suivant des comptes de la ville :

« A Jehan de Francières, dit *Francoquin*, escuïer, pour certain accort fait avecques luy pour les dommaiges et interestz qu'il a eus pour raison de son cheval qu'il baillia à la requeste des gouverneurs de Compiengne à unz varlet, qui, au mois de juillet mil IIIIc XXIX, ala avec Thibaut Bourgois, l'un des diz gouverneurs, à Fère-sur-Oise, par devers Messire Jehan de Luxembourc, pour aucunes choses touchans le gouvernement de la dicte ville, lequel fu *foulé* ou dit voyage tèlement que par grant espace de temps, il ne s'en est peu aidié et l'a convenu curer (soigner) et saner (guérir) par les maréchaulx qui ont curé et guary le dit cheval, XL s. p. »

(*Archives de Compiègne*, CC. 13, f° 244, v°.)

Le duc de Luxembourg vint lui-même donner réponse, et la ville le traita suivant son rang[1].

L'événement ne tarda pas d'ailleurs à justifier toutes ces précautions. Peu après, en effet, on vit entrer dans Compiègne trois émissaires, apportant aux attournés des lettres secrètes; le premier, nommé Camail, arriva le 22 juillet, de la part du sire Rigaut de Fontaines, gouverneur du Valois, qui enjoignait aux Compiègnois de rendre obéissance au roi Charles VII, et qui leur annonçait en même temps que ce dernier venait de le nommer Capitaine de la ville; le surlendemain, apparut le second, c'était un héraut d'armes nommé Orléans, qui fit également sommation de « bailler obéissance au roi, ès mains du bastard d'Orléans ».

Enfin le troisième, nommé Montjoye, entra à son

[1]« A Jehan Flament, dit *Rosti-Bouilly*, pour sa peine d'avoir appareillié ung disner donné à Mess. Jehan de Luxembourc, en l'ostel Jean Demy, au mois de juillet mil IIII^c XXIX....»

« A Adam, le fruitier, pour fruis par lui livrez ou diner fait a messire Jehan de Luxembourc, en l'hostel de Jehan Demy, au mois de juillet mil IIII^c et XXIX....XII den. par.

« A Honoré le Paintre, paticier, pour IIII poulez par luy livrez au mois de juillet mil IIII^c XXIX, emploïez ou disner fait ou dit temps en l'hostel Jean Demy, à messire Jehan de Luxembourc, IIII s. p. » (*Archives de Compiègne*, CC. 13, f° 279.)

Déjà, au mois de juin précédent, ce dernier avait traversé la ville, et on lui avait servi, entre autres choses, un plat de *tripes* au même hôtel.

« A Pierre Saint, paticier, pour IIII *tripaux* par luy livrez à la dicte ville, au mois de juing mil IIII^c XXIX, dont deux ont esté emploïez ou disner fait ou dit temps à Mess. Jehan de Luxembourc, en l'ostel de Jehan Demy, et les II autres présentez à Raoul de Hallus, lors capitaine de Compiègne...VI s. VIII d. p.

(*Archives de Compiègne*, CC. 13, f° 279 v°.)

tour, le 28 juillet, et demanda soumission au roi, « ès-mains de Gautier de Boussac son escuïer d'escuirie ».

On peut facilement juger de l'émotion qui se produisit dans la ville, à la vue de ces trois envoyés, réclamant une seule et même chose. Le capitaine et les *attournés* se constituèrent en permanence. Quant aux bourgeois, semblables à l'âne de Buridan, ils ne savaient de quel côté tourner la tête ; la plupart d'entre eux ne demandaient pas mieux que de rentrer sous la domination de Charles VII, mais si, par malheur, ses adversaires triomphaient, que dirait le duc de Bourgogne? Que dirait surtout le farouche Bedford? Une première fois, grâce aux supplications et aux larmes de quelques femmes courageuses, Compiègne avait pu obtenir son pardon; mais pouvait-on compter encore sur semblable indulgence? Rien n'était plus douteux. Dans cette occurrence, le mieux était donc de louvoyer et de gagner du temps. C'est ce que cherchèrent à faire nos aïeux. Ils commencèrent par expédier à Crépy en Valois, Jean Lemaire, avec des lettres pour le beau Dunois, dans lesquelles, en réponse à la sommation qu'il leur avait fait faire, on l'informait « que les habitans de Compiengne estoient en la garde de messire Jehan Luxembourc, et que, sans luy, ilz ne sauraient, sur ce, donner response ». En même temps, on envoya à Arras un autre messager, nommé Jean le Flamand, dit *Roti-Bouilly*, pour mettre le duc de Luxembourg au courant de la situation et pour lui dire, par la même occasion, que la garnison de Crépy « avoit prins certain bestail appartenant à aucuns des habitans de Compiengne, à ce quil leur fist resti-

tuer, attendu les abstinences (armistices) pourpesées entre les seigneurs [1] ».

Puis, un troisième envoyé, du nom de Godefroy de Vauganap, se rendit de son côté à Arras, où se trouvait le duc de Bourgogne pour l'informer de la présence de Charles VII aux environs de Soissons, et lui demander ce qu'on devrait faire s'il s'avançait vers Compiègne. Enfin, on expédia force lettres, dans le même sens, à Paris, au Conseil du roi (Henri VI), à son chancelier, au prévôt et aux échevins de la ville. Comme on le voit, ce n'était pas une sinécure que de faire partie de l'administration municipale en un pareil moment.

Aussitôt le départ de ces messagers, qu'on ne manqua pas de traiter aux frais de la ville, et qui reçurent même une gratification [2], on s'assembla et on délibéra sans désemparer. Raoul de Hallus, le capitaine de la ville, qui avait reçu du duc de Bourgogne les instructions pour tenir tête à celui qu'on avait si dédaigneusement décoré du nom de *roi de Bourges*, prêchait la résistance; la majorité des habitants, qui penchait, tout au contraire, vers la soumission à Charles VII, ne partageait pas cette manière de voir:

[1] *Archives de Compiengne*, CC. 13, f° 245.

[2] *Archives de Compiègne*, CC. 13, f° 279 v°. « A Thomas Quillet, attourné et l'un des goudverneurs de Compiengne, pour restitution de II escus d'or par luy bailliez et présentez le XXVIe jour juillet mil IIII^c XXIX pour employer à tremer (former) la somme de IIII escus d'or, qui, ce dit jour, furent donnez de par la dicte ville à Montjoye le hérault du Roy N. S., qui estoi venu au dit Compiengne, sommer les habitants dicelle ville, qu'ilz rendissent ycelle ville au Roy nostre dit Seigneur. »

de là conflit. Dans cette situation critique, il fut convenu qu'on écrirait au duc de Bourgogne et au duc de Luxembourg, pour leur révéler le dissentiment qui existait, et que Pierre Crin, l'un des *attournés*, leur porterait lui-même ces lettres, en les suppliant d'y pourvoir au plus vite. Pierre Crin partit à cheval, bride abattue, le lundi 8, et revint le jeudi suivant 11 août[1],

[1] « A Pierre Crin, attourné et l'ung des gouverneurs de la ville de Compiengne, pour ung voyage par lui faict à cheval du dict Compiengne à Arras, au mois d'aoust mil IIII^{c} XXIX, porter à Monseigneur le duc de Bourgoigne et à Messire Jehan de Luxembourc, lectres closes touchant certaines divisions qui estoient entre les habitans de la dicte ville et Raoul de Hallus, lors capitaine de la dicte ville, lesquels lettres il présenta aux diz seigneurs et leur remonstra et dist l'estat d'ycelle ville et la cause d'ycelle division, à ce que ilz y pourvoissent; lesquels Monseigneur le duc de Bourgogne et Messire Jehan de Luxembourc ordonnèrent que Monsieur d'Offémont aura la garde ou charge d'ycelle capitainerie d'ycelle ville, et luy ballièrent sur ce lettres pour envoïer au dit Seigneur d'Offémont. Pour lequel voyage faire il se partit du dict Compiengne, le lundi 8e jour du dit mois d'aoust, et revint au dit Compiengne le jeudy ensuivant; ainsi vacqua au dict voyage, alant, venant et séjournant IIII jours dont il doit avoir XII s. p. par jour, valent LXVIII s. p. et pour les despens et salaire d'un varlet qu'il prind à Roye à luy accompagner à venir de nuict du dict Roye à Compiengne, en retournant du dict voyage, IX s. IIII d. p. lesquelles parties font ensemble, LXII s. IIII d. p. »

(*Archives de Compiègne*, CC. 13, f° 247 v°).

Il fallait un courage égal au dévouement, pour affronter les fatigues et les périls de semblables voyages. Pierre Crin ne mesura ni l'un ni l'autre. Il jouissait, du reste, dans Compiègne, d'une considération justement méritée. Aussi, chaque fois qu'il y avait une mission difficile à remplir, c'est à lui qu'on faisait appel, et pendant plus de trente années consécutives, il fut élu gouverneur ou *attourné* de la ville, aux gages de dix livres par an, et remplit les fonctions de receveur de la ville. Sa femme était animée des mêmes sentiments que lui; on se rappelle

rapportant la réponse des ducs de Bourgogne et de Luxembourg, qui dépossédaient Raoul de Hallus de sa capitainerie et nommaient, à sa place, le seigneur d'Offémont[1].

qu'elle fit partie de la députation envoyée à Creil auprès de Bedford. La famille Crin joua pendant de longues années un rôle important à Compiègne. Après Pierre Crin, les registres des comptes mentionnent parmi les attournés : Robert Crin, en 1571 ; Claude Crin, en 1582 ; Charles Crin, en 1619 ; Jacques Crin, en 1632 ; Antoine Crin, en 1639 ; un autre Antoine Crin fut notaire à Compiègne, de 1538 à 1583. — Le nom de Crin disparut plus tard, faute de descendance mâle, et, par suite d'alliances successives, la famille Crin se fondit dans d'autres maisons également recommandables, notamment dans celle Charmolue, l'une des plus anciennes et des plus estimées de Compiègne.

[1] Offémont, dont le château a été rendu si célèbre par le séjour qu'y fit la Brinvilliers, est situé à 14 kilom. de Compiègne. Il appartient aujourd'hui à M. Pillet-Will, qui le tient de M. Olympe Aguado. — Louis de Nesles, seigneur d'Offémont et de Mello, était, en 1422, partisan de Charles VII, alors que Henri V assiégeait Meaux. « En ces propres jours, raconte Monstrelet (T. IV, p. 81), il assembla quarante combatans ou environ, des plus expers et renommez en fait de guerre qu'il peut finer (trouver), et les mena et conduist jusques assez près de la ville de Meaulx, où tenoit siège le roy d'Angleterre. Et sen ala le dit d'Offemont sur entencion d'entrer secrètement en icelle ville pour aider et conforter lesdiz asségez, qui par plusieurs (fois) l'avoient mandé pour estre leur capitaine. Lesquels sachans sa venue, estoient préparez pour le recevoir, et avoient sur le soir mis une eschèle au dehors des murs par où il devoit monter et toutes ses gens. Et lors, au jour assigné par les parties, le dit d'Offemont s'approucha pour fournir et accomplir sa dicte entreprinse. Si rencontra aucuns de ceulx du guet des Anglois, qui tantost furent mis à mort, et après cela jusques ès fossez de la dicte ville, et commencèrent ses gens à monter par l'eschèle dessusdicte, et de fait en y monta plusieurs. Mais lui, qui aloit tout derrière pour les bouter avant, en passant sur une vieille planche pardessus ung grant fossé, chey (tomba) armé de plein

« Ce seigneur, dit Carlier (*Hist. du duché de Valois*, T. II, p. 437), avoit la réputation d'un excellent capitaine et la méritoit ». Aussi cette nomination fut-elle bien accueillie dans la ville de Compiègne, où le seigneur d'Offémont venait souvent et était bien connu des habitants. Mais il n'eut point le temps de prendre possession de son commandement. Voici, en effet, ce qui s'était passé :

Après avoir été sacré, Charles VII, accompagné de Jeanne d'Arc, avait suivi la route conduisant de Reims à Crépy. Toutes les villes qui se trouvèrent sur son passage rentrèrent alors sous son obéissance, et bientôt Crépy s'empressa de lui ouvrir ses portes.

Le peuple accourait au-devant de lui, transporté de joie et criant : « *Noël !* » La Pucelle chevauchait alors entre Regnault de Chartres, archevêque de Reims, et Dunois. « Voici, dit-elle, un bon peuple, je n'en ai pas vu nulle part ailleurs qui montrât tant de joie de

harnois dedens ledit fossé, et n'en peut estre mis hors par ses gens, nonobstant qu'ilz lui baillèrent deux lances l'une après l'autre, lesquelles lui demourèrent ès-mains. Et entretant ceulx de l'ost (armée), qui oyrent la murmure et effroy, vindrent sur eulx à grant puissance et les prindrent sans délay. Et fut ledit seigneur d'Offemont navré (blessé) cruellement au visage, et pareillement plusieurs de ses gens. Et en cet estat le menèrent devant le roy d'Angleterre, qui de sa prinse fut moult joieux, et l'examina sur plusieurs propos, et après le fist mectre en bonne garde et bien penser de sa personne. »

Après la reddition de Meaux, le seigneur d'Offémont obtint sa mise en liberté, à la condition de jurer obéissance au roi d'Angleterre. « Et pour ce entretenir, ajoute Monstrelet (p. 97), il bailla plèges (cautions) souffisans, c'est assavoir l'évesque de Noïom (Noyon) et le seigneur de Chauny, lesquelz pour seureté de ce obligèrent corps et biens. »

l'arrivée d'un si noble roi. Et plût à Dieu que je fusse assez heureuse, quand je finirai mes jours, pour être inhumée sur cette terre. » A ces mots, l'archevêque lui dit : « ô Jeanne ! en quel lieu avez-vous espoir de mourir ? — Où il plaira à Dieu, répondit-elle. Je ne suis sûre ni du temps, ni du lieu ; et je n'en sais pas plus que vous. Mais je voudrais bien qu'il plût à Dieu, mon créateur, que maintenant, je me retirasse, laissant là les armes, et que j'allasse servir mon père et ma mère, en gardant leurs brebis avec ma sœur et mes frères, qui seraient grandement joyeux de me voir[1]. »

Ainsi que Crépy-en-Valois, La Ferté-Milon, Saintines, Béthizy-Saint-Pierre, Longueil, La Boissière et autres localités voisines acclamèrent Charles VII.

Bientôt ce dernier apprit que Bedfort, ayant quitté Paris, marchait à grandes journées pour lui livrer bataille. Comme la place de Crépy avait été bien réparée, il résolut d'attendre les Anglais ; mais ceux-ci, après s'être présentés sous les murs de cette ville, reconnurent qu'ils ne pourraient s'en emparer qu'avec bien de la peine : aussi préférèrent-ils s'éloigner et manœuvrer de façon à amener leurs adversaires en pleine campagne. Comprenant cette tactique, Charles VII sortit de Crépy, et « tint le chemin de Gombries ». Jeanne d'Arc, qui accompagnait le roi, avait pris les devants pour reconnaître les lieux, et avait fait choix d'un poste avantageux suffisant pour couvrir tout à la fois la Brie et le Valois. Quant à

[1] *Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, par Joseph Fabre. Paris, 1888. T. I, p. 200. (*Déposition de Dunois.*)

Bedford, il quitta Senlis, qui appartenait encore aux Anglais, et vint camper sur les hauteurs de Montépilloy, à quelque distance de Baron, que Monstrelet appelle *Bar ;* mais, bien qu'il comptât dans les rangs de son armée un grand nombre de Bourguignons, le général anglais se garda bien d'attaquer les Français ; il se mettait en observation seulement. « Depuis le 16 juillet, ajoute M. de Fleury[1], les négociations étaient entamées entre Charles et Philippe ; Bedford, qui avait épousé la sœur du duc, ne pouvait l'ignorer. Il avait mis en jeu l'influence de sa femme sur son beau-frère; mais il se défiait. De son côté, le roi avait quelque intérêt à ne rien risquer et à attendre l'issue de ces négociations.

« Dans son *Histoire des Plantagenets,* l'historien anglais, David Hume, nous expose, avec une grande franchise, les motifs de l'attitude prudente que gardait le duc de Bedford, chaque fois qu'il se trouvait en présence de l'armée qui venait, sous l'inspiration de Jeanne, d'accomplir cette marche si merveilleuse sur Reims.

« Il savait, dit-il, que la fidélité du duc de Bourgogne chancelait déjà. Les secours qu'il recevait étaient modiques. Les soldats s'enrôlaient lentement, ou même, ils désertaient par crainte du pouvoir infernal et magique de la Pucelle.

« Il essaya de rendre le courage à ses troupes, en s'avançant hardiment en présence de l'ennemi ;

[1] La *Collégiale de Saint-Thomas-le-Martyr-les-Crépy*, Senlis, 1884, p. 32.

mais il choisit ses postes avec tant de précautions qu'il sût également éluder d'en venir aux mains, et rendre impossible à Charles de l'attaquer[1]. »

Les deux armées restèrent donc en présence deux jours et deux nuits. Celle du roi était nombreuse; celle de Bedford avait de meilleures positions. Le front de cette armée était garni d'archers; de plus, elle était soutenue, ainsi qu'on l'a vu plus haut, par au moins huit cents Bourguignons d'élite que commandait le seigneur de l'Isle-Adam devant lequel on portait l'étendard de saint Georges.

« Il y avait, dit Carlier, deux autres bannières : l'une de France, l'autre d'Angleterre. Le duc plaça les Anglais à l'aile gauche, et les Picards, avec les autres troupes françaises et les Bourguignons, à l'aile droite. Il fît prendre poste à sa réserve, sur le chemin de Senlis, afin de conserver la communication de cette ville. Après avoir ainsi disposé de toutes choses, il se mit au centre parmi les archers, et se fit soutenir par le Capitaine Villiers l'Isle-Adam. On comptait parmi les principaux officiers du Duc, Jean de Crouy, Jean de Créqui, Antoine de Béthune, Jean de Fosseux, le seigneur de Sauveuse, Hue de Launoy, Jacques de Brimeux, Simon Lalluin, Jean bâtard de Saint Pôl, et plusieurs gentishommes français de bonne maison. Le duc de Bedford, voulant animer les militaires au combat et les exciter à bien faire, s'avança à la tête de son armée, et fit chevaliers ceux qui n'avaient pas encore acquis ce grade; il commmença par le bâtard de Saint-Pôl.

[1] David Hume. *Histoire des Plantagenets*. T. VI, p. 173.

« Le Roi Charles VII rangea son armée, de concert avec la Pucelle, qui ne le quittait pas. Cette armée couvrait le chemin de Crépy à Nanteuil. Il garnit son front d'archers et de troupes d'élite, et se plaça au centre. La Pucelle ne fit aucune disposition extraordinaire touchant les deux ailes.....

« Tout le temps qu'on demeura en présence se passa en escarmouches. La Pucelle, attentive à tous les mouvements du Duc, eut bien voulu lui enlever sa position et l'attirer dans la plaine; sur la moindre apparence qu'il allait s'avancer, elle se disposait à l'attaquer; elle arrêtait ses troupes, dès que l'Anglais rentrait dans son poste.....

« Tout se termina par le combat de deux détachements : l'un de l'aile droite de l'armée anglaise, l'autre de la gauche des troupes du Roi. La partie s'engagea ainsi : les Picards du Duc de Bedford insultèrent les archers du Roi; des paroles on en vint aux mains. Cependant le Roi et le Duc tinrent en respect le reste de leur armée, et laissèrent ces deux corps vider leurs différends, comme les champions en champ clos. Le nombre était à peu près le même des deux cotés, trois cents contre trois cents. Les archers du Roi se battirent comme des lions; les Picards comme des furieux. Chaque parti, excité par la présence de son chef, ne fit aucun quartier à l'autre.

« Le choc dura une heure et demie; mais il fut si rude, que l'excès de lassitude mit hors de combat ceux qui ne périrent pas dans l'action. Le nombre des morts, de part et d'autre, monta à près de trois cents.

On ne perdit pas un pouce de terrain; chacun retira ses blessés, également satisfait de l'intrépidité et de la résolution avec laquelle les combattans avoient défendu leur cause [1]. »

Le roi et la Pucelle témoignèrent aux archers leur satisfaction. Quant au duc de Bedford, il complimenta les Picards en ces termes : « Mes amis, vous estes très bonne gent, et avez sousenu grand fais pour nous, dont nous vous remercions ; et vous prions, que se, s'il vous vient aucun affaire, que vous persévérez en votre vaillandise et hardement [2]..... »

Après cette rencontre, le roi revint à Crépy et le Duc de Bedford retourna à Paris, sans même entrer dans Senlis [3].

Pendant que les deux armées étaient ainsi en présence, Charles VII allait et venait. C'est ainsi que, le 9 août 1429, il expédiait à nouveau de Crépy son héraut Montjoie auprès des *attournés* de Compiègne, pour leur faire une seconde sommation d'avoir à rendre la ville. Aussitôt les notables se réunirent : il fut convenu qu'on chercherait encore à obtenir un délai, et qu'à cet effet on enverrait au roi une députation pour laquelle ils chargèrent Montjoye d'obtenir un sauf conduit.

[1] *Histoire du Duché de Valois*, T. II, p. 457. Cet engagement eut lieu le 15 août 1429, après qu'on eut entendu la messe.

[2] Monstrelet, T. IV, p. 347.

[3] Voir le *Combat sous Senlis, entre Charles VII et les Anglais, en 1429*, par M. le président Vatin (Comptes rendus du Comité archéologique de Senlis, année 1866, p. 41, et *Chronique de la Pucelle — Campagne de Paris.* — Cartes et plans par *Rigaud;* Bergerac, 1886.)

Le héraut d'armes repartit accompagné d'Olivier Baudureau ; mais le roi n'était plus à Crépy ; on le trouva à la Ferté-Milon d'où Montjoye revint bientôt, avec le sauf-conduit demandé [1].

Alors les habitants, réunis secrètement, désignèrent pour faire partie de l'ambassade : Pierre Morel, religieux des Jacobins, Laurent Conne (alors curé de Saint-Jacques), Pierre de Durcat, Jean Le Féron et Simon Lefèvre. Il fut convenu en outre que Guillaume de Flavy leur servirait d'introducteur auprès du roi. En effet, le 12 août, dans la soirée, on alla trouver Guillaume qui était à Choisy, et on l'invita à se rendre à deux heures du matin sous les murs de Compiègne, où il rencontrerait l'ambassade prête à partir. Cette dernière se mit alors en route par eau, jusqu'à Verberie, parce que les chemins étaient dangereux ; quant aux chevaux ils furent conduits à la main sur la rive, et on parvint ainsi jusqu'à Crépy [2]. Dès qu'on fut en

[1] *Archiv. de Compiègne*, CC. 23, f° 280.

[2] A. Gilles Gaudric et Michelet, pour avoir esté le XIIIe jour d'aoust mil IIII^c XXIX à Choisy dire à Guillaume de Flavy qu'il vînt aux portes de Compiengne, à deux heures après menuit, pour conduire les ambaxadeurs de la ville par devers le Roy qui estoit à Crespy-en-Valois, IIII s. p. (*Archives de Compiègne*, CC. 13, f° 250.)

« A Jehan Charmolüe Escuïer, pour le louage de sept jours de son cheval louez à la dicte ville, les deux journées baillées à Olivier Baudureau pour aler avec Montjoye le hérault du Roy N. S. par devers le Roy N. S. qui estoit à la Ferté-Milon, pour avoir sauf conduit pour certaines personnes aler devers yceluy Seigneur sur le faict de la reddicion de la dite ville, et les cinq autres jours baillé à ung chevaulcheur du Roy N. S. ou mois d'aoust mil IIIIe XXIX ... XIIII s. p. » (*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 248.)

présence du roi, le religieux Morel prit la parole, exposa à Charles VII la situation pénible où se trouvait la ville de Compiègne, et le supplia d'accorder aux habitants un nouveau délai, en les faisant bénéficier de l'armistice que, disait-on, il avait conclue avec le duc de Bourgogne. Non seulement le roi ne voulut pas accueillir cette requête, mais encore il déclara aux envoyés de Compiègne, que, si le lendemain, à quatre heures du matin, la ville n'était point rendue, il l'assiégerait [1].

Cette fois c'était catégorique, et il fallait sans retard se décider; aussi, dans une nouvelle réunion secrète

[1] « A maistre Pierre Morel, religieux du couvent des Jacobins, maistre Lorens Conne, Pierre de Durcat, Jehan Le Féron, Symon Le Fèvre, qui furent esleuz pour aler en ambaxade par devers le Roy N. S. à Crespy luy remonstrer les affaires de la dicte ville (Compiègne), et pour luy respondre sur ce qu'il avoit mandé par son hérault lui rendre lobéissance de la dite ville, laquele response les diz esleuz par l'ordonnance des habitans d'icelle ville, firent au Roy N. S. que il lui pleust les tenir *ès abstinences*, quil avoit avec Mgr le duc de Bourgoigne où ils estoient comprins, comme on leur avoit rapporté, et pour ce, se partirent du dit Compiengne le samedi XIIIe jour du dit mois daoust et revindrent au dit Compiengne le landemain, et rapportèrent qu'ilz avoient faict la response au Roy N. S. tele que dit est. Çependant le Roy ne leur avoit riens voulu accorder et n'avoient peu avoir aulcun délay pour avoir advis sur le faict de la dite reddition que jusques au lendemain quatre heures au matin. LVIII s. VI d. p. » (*Archives de Compiègne*, CC. 13, f° 249.)

« C'était, dit dom Bertheau (*Mémoires manuscrits pour servir à l'Histoire de Compiègne,* p. 115), par un trait de prudence singulière, afin d'éviter l'indignation du Bourguignon qui se disoit encore pour lors seigneur de la ville, et se couvrir par même moyen du blasme qu'ils eussent pu encourir de s'être rendus trop légèrement au Roy, à la seule voix d'un héraux, sans aucune apparence d'y pouvoir être contraint par la force. » (*Biblioth. de Compiègne.*)

où l'on délibéra immédiatement pour la forme, la majorité se prononça en faveur de la soumission. On élut alors une nouvelle ambassade chargée d'aller, avec Guillaume de Flavy, que les habitants venaient de nommer capitaine, porter l'obéissance de la ville au roi Charles VII. Cette ambassade, dont le religieux Morel et plusieurs bourgeois, entre autres Guy Compère et Berteaut de Stanfort, faisaient partie, quitta Compiègne de grand matin; mais elle ne pût aller au delà de Verberië, parce que les routes étaient barrées par les deux armées du roi et de Bedford, encore en présence l'une de l'autre dans les environs de Senlis, et que le roi lui-même s'y trouvait. Les envoyés se contentèrent donc de charger Guillaume de Flavy, qui les accompagnait à nouveau, de présenter toutes leurs excuses au roi, et ils s'en retournèrent à Compiègne [1].

Comme on vient de le voir, ces négociations s'étaient suivies en dehors des officiers de la garnison, ce qui ne prouve guère la sagacité de ces derniers. Ce furent les bourgeois de la ville qui, d'accord avec les *attournés*, convinrent d'ouvrir les portes eux-mêmes à la troupe de Charles VII, quand elle se présenterait. C'est en

[1] « Le XIIIIe jour du mois d'aoust mil IIII^c^ XXIX, maistre Pierre Morel, maistre Lorens Conne, Godeffroy de Vauganap et Jehan Chambet, se partirent par l'ordonnance des habitans de la dicte ville pour porter l'obéissance de la dicte ville au Roy N. S. et alèrent jusques à Verberie, et ne peurent passer plus avant pour ce que les deux ostz des parties estoient l'un devant l'autre, emprès Senlis, et y estoit le Roy en personne, et pour ce retournèrent le mardi ensuivant, une heure après midi, et rapportèrent ce que dit est et que ilz avoient chargié Guillaume de Flavy de les excuser devers le Roy. » (*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 250.)

effet ce qui eut lieu, et la manœuvre fut si habilement exécutée, que l'avant-garde était déjà au cœur de la place quand la garnison put s'en apercevoir. Toute résistance devenait donc superflue.

Ainsi prit fin, pour les Compiégnois, la domination anglaise sous laquelle ils avaient courbé la tête pendant si longtemps.

CHAPITRE VII

Entrée de Charles VII à Compiègne (1429). — Jeanne d'Arc l'accompagne. — Enthousiasme de la population. — Ambassade du duc de Bourgogne. — Départ de Jeanne d'Arc. — Siège de Paris. — Situation des esprits. — Conseillers du roi. — Hostilité manifeste aux projets de Jeanne d'Arc.

Le jeudi 18 août 1429, Charles VII fit son entrée à Compiègne par la porte de Pierrefonds, où Guillaume de Flavy et les *attournés* l'attendaient pour lui présenter les clés de la ville et des vins d'honneur. Il était armé de toutes pièces, avait sur la tête un chapeau doublé de couleur vermeille, et était monté sur un coursier vêtu jusqu'aux pieds de velours azuré [1];

[1] Malgré la pénurie de son trésor, Charles VII dépensait des sommes considérables pour ses costumes. Dans une curieuse publication faite par M. Jules Loiseleur, sur *l'administration des finances dans les premières années du règne de Charles VII* (Paris, 1869, p. 38), on trouve qu'il a été payé, au nom du roi, pour : une hucque (*manteau*) brodée d'argent, 1100 livres tournois ; une épée montée en argent, 1800 livres ; une garniture de salade (*casque*), 1600 livres ; trois robes italiennes orfévrées (*brodées d'or ou d'argent*), 6000 livres ; deux autres robes orfévrées, 5100 livres ; une épée de parement, à fourreau de velours, ornée de fleurs de lis et de dauphins, 3300 livres, et 7850 pour la garniture d'une salade et l'orfèvrerie d'une hucque italienne. Plus loin, il est question d'un *roussin* de poil fauve (cheval

derrière lui, marchait une suite nombreuse dans laquelle figurait le seigneur de La Trémoille, que le roi voulut nommer capitaine de la ville; mais, ainsi que le fait observer M. Wallon (*Jeanne d'Arc*, p. 168), « Compiègne, qui était placée par son adhésion à Charles VII entre les convoitises du duc de Bourgogne et les haines des Anglais, avait besoin d'avoir chez soi à demeure un bon officier qui la sût défendre » ; aussi les bourgeois sollicitèrent-ils le maintien de Guillaume de Flavy en qualité de capitaine de la ville. Il fut convenu alors que le seigneur de La Trémoille aurait le titre, mais que les fonctions continueraient à être exercées par Guillaume de Flavy ; c'est ce qui explique pourquoi, dans les registres de la ville, ce dernier est toujours qualifié de capitaine [1] .

Il est impossible de décrire l'enthousiasme de la population tout entière à la vue de ce cortège. Elle avait tant souffert pendant le règne de Charles VI, et depuis la mort de ce prince, qu'il lui semblait renaître entièrement à la vie, en saluant le véritable roi de France. Et puis, il y avait encore une autre figure qui

entier, un peu épais et entre deux tailles), offert par le roi au Bâtard d'Orléans et payé 8700 livres tournois. « Si l'on a égard, ajoute M. Loiseleur, que la comparaison du prix du marc d'argent qui, en 1422, était de 7 livres, avec le prix du marc actuel, ces 8700 livres tournois représenteraient aujourd'hui 68,351 fr. »

[1] Quoiqu'il en soit, le seigneur de La Trémoille trouva moyen de se faire donner des vivres à son arrivée. On trouve en effet dans les *Comptes de la Ville*, l'article suivant : « Vin et pains donnés à M. de la Trémoille, par le commandement de Guillaume de Flavy, capitaine de Compiengne, lui estant à la porte de Pierrefonds quand le Roy vint à Compiengne. » (*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 287 v°.)

provoquait les acclamations chaleureuses de la foule. C'était celle de Jeanne d'Arc qui, escortée de son troisième frère Pierre, de son écuyer Jean d'Aulon, de ses deux pages Louis de Contes et Raymond, de Jean de Metz et de Bertrand de Poulengy qui la suivaient depuis Vaucouleurs, et enfin de son chapelain le frère Pasquerel, chevauchait devant le roi « tout armée de plain harnas, à estendart desployé[1]. » Chacun voulait voir l'héroïne qui, en délivrant Orléans, avait sauvé la France; on se pressait autour d'elle, et c'est à peine si le beau cheval blanc qu'elle montait pouvait avancer[2]; les vieillards pleuraient; les femmes

[1] *Chronique des Cordeliers,* n° 16, f° 486.

C'est à Tours que Jeanne d'Arc fit peindre deux bannières ou enseignes de guerre pour son usage. « Elle donna les sujets, dit Vallet de Viriville, et l'œuvre fut exécutée par James Porver, Écossais, peintre du roi. L'une, la bannière proprement dite, était blanche et peinte des deux côtés. Sur la façade principale, semée de fleurs de lis, on voyait le Père éternel *en Majesté*, ayant pour siège l'arc-en-ciel et portant dans sa main le globe du monde. Au-dessous se lisait cette inscription *Jhesu Maria*. Deux anges (saint Michel et saint Gabriel) agenouillés offraient à Dieu une fleur de lis, emblême de royaume de France. Il y avait au revers (comme au contre sceau royal), un écu de France tenu par deux anges.

« La seconde, plus petite, était un simple *fanon.* Elle représentait la vierge Marie ou Notre-Dame, *en Annonciation;* à qui l'ange apportait également le lis symbolique de la France. Arrivée à Blois, Jeanne fit peindre et bénir dans l'église de Saint-Sauveur un troisième étendard. Celui-ci était destiné aux prêtres de l'armée. La Pucelle y avait fait placer l'image de Jésus crucifié. Par ses ordres, frère Pasquerel, augustin, son confesseur et aumônier, prit la charge de cette enseigne. » (*Histoire de Charles VII*. T. 2, p. 65.)

[2] « Les chevaux blancs, selon M. Le Brun de Charmettes (*Histoire de Jeanne d'Arc*, T. II, p. 21), étaient un attribut de la

cherchaient à embrasser son armure; les enfants ui envoyaient force baisers et les jeunes filles jetaient des fleurs sur son passage; aux cris de : *Noël! Noël! Vive le Roi!* succédaient ceux de : *Vive la Pucelle!*

Ce n'était plus seulement de l'enthousiasme, c'était

souveraineté. Les papes, les empereurs d'Allemagne, lorsqu'ils faisaient ou une marche solennelle, ou leur entrée dans quelqu'une de leurs villes, ne montaient que des chevaux blancs. »

Jeanne d'Arc aimait beaucoup les chevaux, et les montait avec intrépidité. Au mois de juin 1429, Guy sire de Laval, écrivant de Loches à sa mère, raconte qu'il a vu la Pucelle, allant à Romorantin, « monter à cheval, armée de tout en blanc, sauf la teste, une petite hache en sa main, sur un grant coursier noir, qui a l'huys (*porte*) de son logis, se démenait très fort, et ne souffroit qu'elle montast ; qu'alors elle dist : menez le à la croix, qui estoit devant l'église, auprès du chemin ; et qu'alors elle monta sans qu'il se meust, comme s'il fust lié. »

Dans son premier interrogatoire secret, du 10 mars 1431, elle déclara qu'au moment de sa prise, elle était à cheval et montait un demi-coursier. « Qui vous avait donné ce cheval ? lui demanda-t-on. — Mon roi, répondit-elle, ou ses gens, en me donnant de l'argent du roi. J'avais cinq coursiers achetés de l'argent du roi, sans compter les trottiers, au nombre de plus de sept. »

L'article 55 de l'acte d'accusation dressé contre elle le lui reprocha en ces termes : « Jeanne a abusé des révélations et prophéties qu'elle dit lui venir de Dieu, pour en tirer lucre et profit. Elle s'est ainsi acquis grandes richesses, grand luxe et grand train de maison en officiers, chevaux et ornements. »

Or, aux interpellations qui lui avaient été faites à cet égard, le 10 mars 1431, elle avait répondu : « Je ne demandais rien à mon roi, sinon de bonnes armes, de bons chevaux, et de l'argent pour payer les gens de ma maison. J'avais dix à douze mille écus vaillants. Ce n'est pas un grand trésor pour mener la guerre. C'est même peu de chose ; mes frères l'ont en possession, j'imagine. Tout mon avoir est du propre argent de mon roi. »

D'un autre côté, on trouve dans le *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siège*

du délire. Qui aurait pu se douter, en ce moment, que neuf mois plus tard, la pauvre Jeanne d'Arc trouverait la mort, en voulant sauver cette même ville qui l'accueillait alors avec tant d'allégresse, et que personne ne bougerait pour l'arracher des mains de ses ennemis. Triste chose, en vérité, que la destinée humaine !

Les *attournés* de Compiègne : Thomas Quillet, Thibault Bourgeois, Pierre Crin et Gérart le Riche,

de 1428, publié par M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans, l'article suivant :

« A Jehanne la Pucelle, la somme de 236 livres tournois forte monnoye, qui ès mois d'aoust et de septembre 1429, du commandement et ordonnance du Roy Nostre Seigneur, lui a esté bailliée et payée par ledit trésorier. C'est assavoir : pour un cheval que ledit Seigneur lui fist baillier et délivrer à Soissons ou dit mois d'aoust, *trente-huit livres dix sols tournois.*

« Pour un aultre cheval que semblablement le dit Seigneur lui fist délivrer à Senlis, ou dit mois de septembre, *six vingts dix-sept livres dix sols tournois*. Et à Reims, que icelui Seigneur lui fist baillier et délivrer pour baillier à son père, *soixante livres tournois.* »

A propos du cheval donné à Senlis, il paraît qu'il appartenait originairement à l'évêque de cette ville, et qu'on en fit un grief contre Jeanne d'Arc. En effet, dans son interrogatoire du 3 mars 1431, comme on lui demandait pourquoi elle avait pris la *haquenée* de l'évêque de Senlis, elle répondit : « Elle fut achetée deux cents salus. Je ne sais si l'évêque les eut ou non. Mais il eut assignation, ou en fut payé. Dailleurs je lui écrivis qu'il pourroit ravoir sa haquenée s'il vouloit ; et que je ne la voulois point, vu qu'elle ne valoit rien pour peiner. »

Lors de son départ de Vaucouleurs pour aller trouver le roi à Chinon, Jeanne d'Arc montait un cheval que lui avaient acheté, moyennant *douze francs*, Alain de Vaucouleurs et Durand Laxart de Burey-le-Petit, qu'on a présenté comme l'oncle maternel de la Pucelle, tandis que, en réalité, il n'aurait été que son cousin germain. (V. *La famille de Jeanne d'Arc*, par M. Boucher de Molandon. — Orléans, 1878, p. 3.)

conduisirent Charles VII jusqu'à son *Logis,* où il s'installa avec toute sa suite. Quant à Jeanne d'Arc, elle se rendit chez le procureur du roi Jean Le Féron, qui habitait, dans la rue de Paris, une maison connue alors sous le nom d'*hôtel du Bœuf*[1].

Avant de quitter Crépy, Charles VII avait signé *des lettres de pardon* en faveur des habitants de Compiègne qui avaient *adhéré aux Anglais ;* de plus, il confirmait les privilèges dont ils jouissaient jusqu'alors, et pour permettre de rentrer dans la place,

[1] Voir notre publication ayant pour titre : *Séjours de Jeanne d'Arc à Compiègne. — Maisons où elle a logé en 1429 et 1430.* — Paris, 1888, in 8°.

On lit, en effet, dans une note émanée du savant héraldiste Jean Le Féron, petit-fils du procureur en question, ce qui suit : « La Pucelle estoit logée au logis du procureur du Roi du dit Compiègne, à l'*enseigne du Bœuf*, et couchoit avec la femme du dit procureur, mère-grand de maistre Jean Le Féron, appelée Marie Le Boucher, et faisait souvent relever de son lit la dicte Marie pour aller advertir le procureur que se donnât de garde de plusieurs trahisons des *Bourguignons.* »

« Par le mot *Bourguignons,* il faut entendre, dit Vallet de Viriville, les créatures que le duc de Bourgogne entretenait dans Compiègne, notamment Jean Dacier, abbé de Saint-Corneille, qui siéga comme juge à Rouen, et condamna la Pucelle. » (*Hist. de Charles VII*, T. II, p. 150.)

C'était l'habitude de Jeanne de partager son lit avec la femme ou la fille du personnage qui lui donnait l'hospitalité ; ce qui d'ailleurs, au moyen âge, n'avait rien d'extraordinaire. Seulement, elle ne voulait pas coucher avec de vieilles femmes*. A Orléans, elle avait reposé avec la fille du trésorier Jacques Boucher, ainsi que le raconte la *Chronique de la Pucelle :* « Elle s'alla coucher en la chambre qui lui avoit esté ordonnée (*préparée*), et avecques elle estoient la femme et la fille du dit trésorier, laquelle fille coucha la nuict avec ladite Jehanne. »

* *Procès de réhabilitation.* Déposition de l'écuyer Simon Beaucroix.

il accordait deux mois à ceux qui s'en étaient éloignés, « *hormis Angloys natifs d'Engleterre* ». Enfin le roi faisait remise à la ville de tout ce qu'elle restait devoir (probablement pour fournitures de sel) à divers habitants de Rouen, qui avaient été « *rebelles et désobéissants à luy* », et il l'autorisait à élever pendant trois ans, à compter du 1er septembre 1429, les droits sur le vin, la cervoise (bière) et le sel[1].

Pendant son séjour à Compiègne, Charles VII reçut la soumission des habitants de Beauvais, de Creil, de Senlis et autres localités; il eut aussi la visite de Jean de Luxembourg, qui venait de la part du duc Philippe de Bourgogne lui apporter « moult de promesses de faire la paix; dont il ne fist riens, sinon le décevoir[2] ».

Enfin il assista au retour d'une députation composée du chancelier de France, de Christophe d'Harcourt, et des seigneurs de Dampierre et de Gaucourt,

[1] Extrait des Comptes de la Ville, de 1429 à 1431 :

« Paié à Maistre Drieu-Bude, secrétaire du Roy, pour avoir fait et signé unes lettres pour les dits gouverneurs, impétrées du Roi N. S. ou mois d'aoust IIIIc vingt-neuf, le Roy estant à Compiengne, par lesquelles le Roy donne à la dite Ville tout ce que elle povoit devoir à Colin Marguerie et aux hoirs Pierre Bazire, de Rouen, qui sont rebelles et désobéissants à luy, XXIIII s. p.

« Pour aultres lettres par lesquelles le Roy N. S. a donné congié et auctorité à la dite Ville, de mettre sur les aydes courans sur le vin et sur la cervoise et sur le sel, c'est assavoir, sur chacune queue de vin vendue à IIII deniers le lot, IIII solz; à V deniers V solz et ainsy en montant pour tant de deniers que seroit vendu le lot de vin autant de solz.... pour trois ans commençans le premier jour septembre IIIIc vingt-neuf. » (*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, fos 49 vo et 50.)

[2] *Chronique de Berri.* (Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, T. IV, p. 47.)

qu'il avait lui-même envoyés à Arras, auprès du duc de Bourgogne, pour lui exposer « *moult sagement et autentiquement* l'estat de leur ambaxade », et lui remontrer, « entre aultres choses, la parfaicte affection et vray désir qu'il avoit de pacifier avec lui et avoir traictié », lui faisant « offres de réparacion, plus qu'à Sa Majesté royalle ne appartenoit[1] ».

Or, ces ambassadeurs revenaient lui donner l'assurance que tous les conseillers du duc « avoient grand désir et affection, que ycelles deux parties fussent réconciliées l'une avec l'autre » ; mais ils déclarèrent que l'évêque de Tournay et Messire Hue de Lannoy avaient été chargés, par le duc de Bedford, de faire des remontrances au duc de Bourgogne, au sujet des propositions de paix qui lui étaient adressées, et de lui dire qu'ils « n'estoient point bien contens que le dit traictée se fist ». La paix fut donc ajournée, et l'on passa plusieurs jours à discuter des conditions d'une prolongation d'armistice.

En effet, une trêve avait été signée peu de temps après le sacre de Reims, et cette trêve allait prendre fin[2].

Pendant ce temps, que faisait Jeanne d'Arc ? On ne saurait le dire d'une façon précise, car aucune chronique du temps n'a signalé le moindre incident qui lui soit

[1] Monstrelet. (T. IV, p. 348.)

[2] « Vers les premiers jours d'août, contre le gré *de la Pucelle*, des trêves et un traité secret furent conclus entre le Roi et son grand vassal (le duc de Bourgogne). — Celui-ci promettait de délivrer Paris, sans coup férir, dans un délai de quinze jours. » (Vallet de Viriville. *Histoire de Charles VII*, T. II, p. 107.)

personnel pendant les cinq jours qu'elle a passés à Compiègne, si ce n'est qu'elle pressait Charles VII de partir au plus vite, et de marcher à grands pas vers Paris, qui était son unique objectif ; mais le roi, faisant la sourde oreille, se gardait bien de lui dire qu'il négociait une nouvelle suspension d'armes, et qu'il n'entendait pas imposer comme condition première sa rentrée à Paris[1], ainsi qu'elle ne cessait de le lui conseiller.

La seule chose que nous puissions affirmer, sans crainte de nous trop avancer, c'est que Jeanne consacrait tous ses loisirs à de pieux exercices ; qu'elle commençait sa journée par entendre la messe, et que naturellement elle devait se rendre dans l'église Saint-Antoine qui touchait pour ainsi dire à *l'hôtel du Bœuf*[2]; qu'elle y retournait chaque soir pour

[1] « Le premier mot qu'on prononce après le sacre, s'écrie M. Du Fresne de Beaucourt, c'est celui que Jeanne avait fait entendre à plusieurs reprises, celui qui est dans tout les cœurs comme dans toutes les bouches : *Paris !* Dans l'enivrement de la joie et du triomphe, personne ne met en doute qu'on n'entre dans la capitale. Le roi lui-même n'est préoccupé que d'une chose : « Faire son chemin », et il laisse tout de côté pour poursuivre la campagne.....

« Déjà Laon lui a fait connaître sa soumission ; Soissons ouvre ses portes ; Château-Thierry, Crécy, Coulommiers, Provins se déclarent Français ; si l'on avance vers le Nord, toute la Picardie est prête à donner son adhésion ; mais tout à coup, on s'arrête ; au lieu de marcher sur Paris par Compiègne et Senlis, on se dirige vers Château-Thierry et Provins ; c'est qu'on veut ménager le duc de Bourgogne, dont les dispositions se montrent favorables. » (*Hist. de Charles VII*, T. II, p. 225.)

[2] La paroisse de Saint-Antoine fut érigée en 1199, par une bulle du pape Innocent III, et son église fut bâtie au commencement du XIIIe siècle, aux frais du roi, sur l'emplacement d'une

faire ses prières ; et que, dans l'après-midi, elle allait, en compagnie de Marie Le Boucher, porter des secours et des consolations aux malheureuses familles qui avaient été victimes de la guerre, et elles étaient nombreuses ; nous ajouterons que le dimanche 21 août 1429, notamment, elle a dû suivre assiduement les offices de la paroisse, et assister à la prédication que vraisemblablement y fit quelque religieux; peut-être même suivit-elle quelque procession générale faite avec torches allumées, en l'honneur du roi et pour le bien de la paix[1].

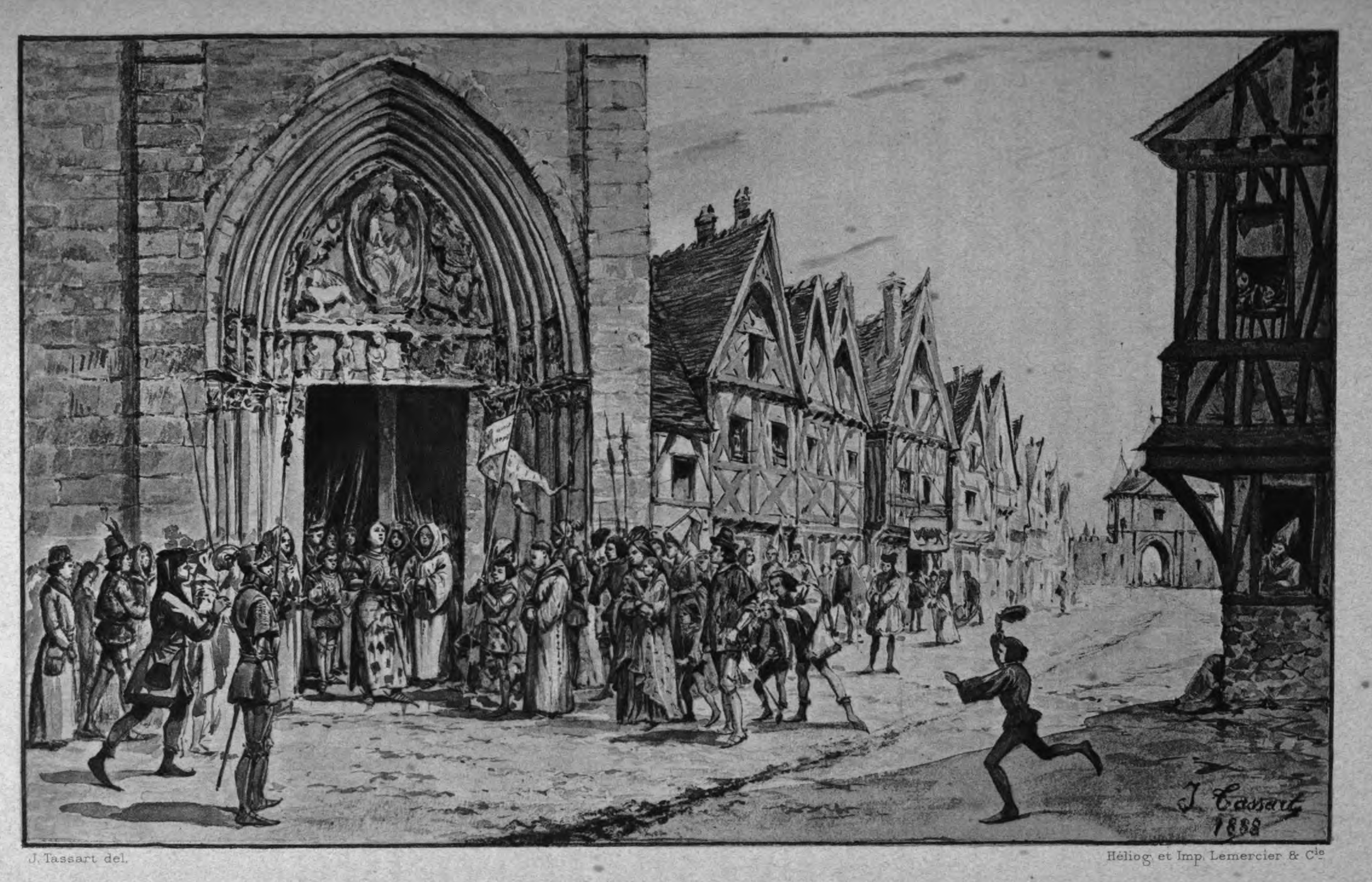
Quoiqu'il en soit, le mardi 23 août, elle n'y tint plus, et, voyant l'inertie calculée de Charles VII[2], elle appela le duc d'Alençon en lui disant : « Mon

chapelle dédiée à Saint-Antoine, qui se trouvait dans l'intérieur des remparts ; mais cette église n'avait point, à l'époque de Jeanne d'Arc, le même aspect qu'aujourd'hui. Le portail, le chœur, et une grande partie de la nef, ont été reconstruits dans la première moitié du xvi[e] siècle. Le portail, du temps de Jeanne d'Arc, devait présenter, à peu de chose près, le même caractère que celui de l'ancienne église *des Minîmes*, où se trouve actuellement installé le gymnase municipal.

[1] Les dépositions du *Procès de réhabilitation*, notamment celle du chevalier d'Aulon, intendant de Jeanne d'Arc, établissent que « continuellement elle vouloit ouyr le divin service, savoir : aux jours solempnelz, la grant messe du lieu ou elle estoit, avec les heures subséquentes, et, aux aultres jours, une basse messe, s'il luy estoit possible ». De plus elle communiait deux fois la semaine, et se confessait fréquemment.

V. aussi *Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc*, par Léopold Delisle. Paris, 1885, p. 19.

[2] « Quant le Roy se trouva audit lieu de Compiengne, la Pucelle fust moult marrie du séjour que il ly vouolloit faire ; et sembloit à sa manière que il fust content à icelle heure de la grâce que Dieu lui avoit faicte, sans autre chose entreprendre. » (Perceval de Cagny. *Procès de Jeanne d'Arc*, T. IV, p. 24.)



J. Tassart del.

Héliog. et Imp. Lemercier & Cie

JEANNE D'ARC SORT DE L'ÉGLISE SAINT-ANTOINE DE COMPIÈGNE
ET SE REND À L'HÔTEL DU BŒUF OÙ ELLE LOGEAIT. (Août 1429)

beau Duc, faites appareiller vos gens et des autres capitaines. *Par mon Martin!* je veux aller veoir Paris de plus près que ne l'ay veu[1]. »

Elle ne l'avait, en effet, aperçu que des hauteurs de Montmartre ou de Dammartin.

Elle quitta donc Compiègne avec le duc d'Alençon, et « une belle compaignie de gens de guerre ». Rien ne dit qu'elle allât prendre congé du Roi; mais il est probable qu'elle le fit. En tout cas, ce départ dût être pour Charles VII, et, mieux encore pour ses conseillers, un grand soulagement.

La veille, il s'était produit un incident qui prouve la confiance que certains grands personnages vouaient à Jeanne d'Arc. En effet, cette dernière avait reçu de Jean IV, comte d'Armagnac, retiré auprès du roi d'Aragon, une lettre ainsi conçue :

« Ma très chière dame : Je me recommande humblement a vous, et vous supplie pour Dieu, que, actendu la division qui en présent est en saincte Eglise universal sur le fait des papes (car il i a trois contendans du papat : l'un demeure à Romme, qui se fait appeler Martin V, auquel tous les rois chrestiens obéissent ; l'autre demeure à Paniscole, au royaume de Valence, et se

[1] M. J. Quicherat (*Procès de Jeanne d'Arc*, T. IV, p. 4) dit que Parceval de Cagny est le seul auteur qui prête à Jeanne cette sorte de jurement : *Par mon Martin !...* Suivant lui, le mot *Martin* s'appliquait au bâton qui devait faire partie de l'équipement de la Pucelle. Et à l'appui de cette interprétation, il cite ce passage du *Journal du Bourgeois de Paris :* « Et tous les jours chevaulchoit avec le Roy, à grant foison de gens d'armes, sans aucune femme, vestue, attachée et armée en guise de homme, *ung gros bâton* en sa main, et quant aucun de ses gens mesprenoit, elle frappoit dessus de son baston grans coulz. »

fait appeler pape Climent VII[e]; le tiers en ne scet où il demeure, se non seulement le cardinal de Saint-Estienne et peu de gens avec luy, lequel se fait nommer pape Benoist XIIII[e]; le premier qui se dit pape Martin, fut eslu à Constance par le consentement de toutes les nacions des chrestiens; celui qui se fait appeller Climent fut eslu à Paniscole, après la mort du pape Benoist XIII[e], par trois de ses cardinaulx; le tiers, qui se nomme pape Benoist XIIII[e] à Paniscole, fut esleu secrètement, mesmes par le cardinal de Saint-Estienne) : Veuilliez supplier à Nostre Seigneur Jhésuscrit, que, par sa miséricorde infinite, nous veulle par vous déclarier, qui est des trois dessusdiz, vray Pape, et auquel plaira que on obéisse de ci en avant, ou à cellui qui se dit Martin, ou à cellui qui se dit Climent, ou à cellui qui se dit Benoist; et auquel nous devons croire, si secrètement, ou par aucune dissimulacion, ou publique manifeste ; car nous serons tous prestz de faire le vouloir et plaisir de Nostre Seigneur Jhesuscrist.

« Le tout vostre, Conte d'ARMIGNAC. »

Ne voulant point retarder son départ, et désirant d'ailleurs soustraire le messager à la violence des capitaines qui menaçaient de le jeter à la rivière, s'il ne s'éloignait au plus vite, Jeanne dicta, en réponse, la lettre suivante, sur laquelle elle traça une croix en guise de signature :

JÉSUS ✝ MARIA.

« Comte d'Armignac, mon très chier et bon ami, Jehanne la Pucelle vous fait savoir que vostre message est venu par devers moy, lequel m'a dit que l'aviés envoié par deça pour savoir de moy auquel des trois papes, que mandez par mémoire, vous devrés croire. De laquelle chose ne vous puis bonnement faire savoir au vray, pour le présent, jusques à ce que je soye à

Paris ou ailleurs a requoy (en repos) ; car je suis pour le présent trop empeschée au fait de la guerre; mais quand vous saurez que je seray à Paris, envoiez ung message par devers moy et je vous feray savoir tout au vray auquel vous devrez croire et que en auray sceu par le Conseil de mon droicturier et souverain Seigneur, le Roy de tout le monde, et que en aurez à faire, à tout mon povoir. A Dieu vous commans; Dieu soit garde de vous. Escript à Compiengne, le xxiie jour d'aoust. »

Plus tard, interrogée à propos de cette correspondance, elle déclara qu'elle était sur le point de monter à cheval au moment où elle répondit au comte d'Armagnac ; mais que sa réponse, telle qu'on venait de la lui lire, n'avait été dictée par elle qu'en partie, et que le reste n'était point son œuvre. Malheureusement, elle ne s'expliqua pas d'une façon catégorique sur les passages qu'elle reconnaissait émanés d'elle.

Au surplus, voici les termes mêmes de l'interrogatoire qu'on lui fit subir à cet égard, le jeudi 1er mars 1431. Ils prouvent combien on cherchait à embarrasser la pauvre captive, en « la fatiguant par des interrogations multiples et diverses », et en la « harcelant de questions difficiles, enveloppées et captieuses[1] ».

L'INTERROGATEUR[2]. — Que dites-vous de notre

[1] *Procès de réhabilitation*. Dépositions du greffier Manchon et de Richard de Grouchet, chanoine de l'église collégiale de la Saussaye, au diocèse d'Évreux.

[2] Jean Beaupère, maître ès arts, docteur en théologie, ancien recteur de l'Université, chanoine de Paris et de Besançon.

9

seigneur le pape, et qui croyez-vous qui soit le vrai pape ?

Jeanne. — Est-ce qu'il y en a deux ?

L'interrogateur. — N'avez-vous pas reçu une lettre du comte d'Armagnac, vous demandant auquel des trois papes il devait obéir ?

Jeanne. — Le comte m'écrivit en effet à ce sujet. Je répondis entre autres choses que, quand je serai à Paris ou ailleurs en repos, je lui donnerai réponse ; je me disposais à monter à cheval, quand je répondis ainsi au comte.

L'interrogateur. — Voici une copie de la lettre du comte et de votre réponse. On va lire l'une et l'autre..... *(Suit la teneur des deux lettres.)* — La copie qui vient de vous être lue renferme-t-elle bien exactement votre réponse ?

Jeanne. — J'estime avoir fait cette réponse en partie, non en totalité.

L'interrogateur. — Avez-vous déclaré savoir par le conseil du Roi des rois, ce que ledit comte devait tenir pour vrai en cette matière ?

Jeanne. — Je n'en sais rien.

L'interrogateur. — Faisiez-vous doute à qui le comte devait obéir ?

Jeanne. — Je ne savais que mander au comte, parce qu'il me demandait de lui faire savoir à qui Dieu voulait qu'il obéit ; quant à moi, je tiens et crois que nous devons obéir à notre seigneur le pape qui est à Rome.

L'interrogateur. — Expliquez-nous tout ce que vous fîtes savoir au comte ?

JEANNE. — Je dis à l'envoyé du comte quelque autre chose qui n'est pas dans cette copie. Si cet envoyé ne fut pas parti aussitôt, il eut été jeté à l'eau, non toutefois par moi.

L'INTERROGATEUR. — Mais sur la question du comte, quelle fut votre réponse ?

JEANNE. -- Sur ce qu'il me demandait, savoir à qui Dieu voulait qu'il obéît, je répondis au comte que je ne le savais pas. Je lui mandai d'ailleurs plusieurs choses qui n'ont pas été mises en écrit. Pour moi, je crois au seigneur pape qui est à Rome.

L'INTERROGATEUR. — Pourquoi avez-vous écrit que vous donneriez, à un autre moment, réponse sur la question, puisque vous croyez au pape qui est à Rome ?

JEANNE. — Ma réponse avait trait à autre chose qu'au fait des trois souverains pontifes.

L'INTERROGATEUR. — N'avez-vous pas dit que sur le fait des souverains pontifes vous auriez conseil ?

JEANNE. — Jamais je n'écrivis ni ne fis écrire sur le fait des trois souverains pontifes. *En nom Dieu*, jamais je n'écrivis ni ne fis écrire.

L'INTERROGATEUR. — Aviez-vous l'habitude de mettre en tête de vos lettres les noms : *Jésus Maria*, avec une croix ?

JEANNE. — Sur aucunes oui, sur d'autres non. Quelquefois je mettais une croix en signe que celui de mon parti à qui j'écrivais ne fit pas ce que je lui écrivais.

Plus tard, lorsqu'on lui donna lecture de l'acte d'accusation, l'évêque Cauchon, lui ayant demandé :

« Est-ce que ce sont sainte Catherine et sainte Marguerite qui vous ont fait user pour vos lettres des noms de *Jésus* et de *Maria?* » Elle répondit: « Si j'ai mis sur mes lettres *Jésus Maria*, c'est parce que j'ai été conseillée de le faire par des gens de mon parti. Dans quelques-unes, je mettais *Jésus Maria;* dans d'autres, non. »

Revenons maintenant au départ de Jeanne d'Arc de Compiègne.

La situation des esprits, à ce moment, a été si nettement caractérisée par J. Quicherat, que je ne saurais mieux agir que de reproduire, sans y rien changer, l'exposé qu'il en a fait :

« Dès le lendemain du sacre de Charles VII, écrit-il, deux politiques entièrement opposées furent en lutte. D'une part, la Pucelle voulait continuer sa marche victorieuse, reconquérir Paris, réduire les Bourguignons et les Anglais à subir la loi du roi de France, remis en pleine possession de sa couronne. Elle affirmait pouvoir faire cela en peu de temps, et tout donne à penser qu'elle ne se trompait pas.

« L'opinion des conseillers de Charles VII était, au contraire, qu'il fallait suspendre toute agression et négocier avec le duc de Bourgogne pour amener sa réconciliation avec le roi, parce qu'on ne pourrait venir à bout des Anglais, suivant eux, que lorsque la division aurait cessé dans la maison de France.

« On vit à l'épreuve ce que valait ce dernier parti, qui fut malheureusement celui qui prévalut. Outre que les démarches, pour arriver à la réconciliation, prolongèrent de six ans l'état de guerre civile et étran-

gère, tel qu'il existait auparavant. Après que la réconciliation fut consommée, le royaume resta livré, pendant quinze ans encore, partie à l'occupation anglaise, partie aux ravages d'une soldatesque encore plus malfaisante que l'ennemi. Et le rapprochement dont les bons effets furent si longs à se faire sentir, à quel prix fût-il acheté ? Il fallut pour l'obtenir que Charles VII fit amende honorable à Philippe le Bon de l'assassinat de son père ; il fallut que la royauté se soumît à une humiliation sans exemple, dont le ressentiment amena plus tard de nouvelles et non moins terribles convulsions que celles auxquelles on avait cru remédier pour toujours.

« Mais ce sont là les fruits éloignés de la politique adoptée par le gouvernement de Charles VII. La conséquence immédiate qui en sortit, fut l'abandon de Jeanne d'Arc.

« Elle voulait la guerre, quand le roi et les princes jugeaient la paix nécessaire, et, d'un autre côté, on n'aurait pas osé lui ôter son commandement à cause de l'ascendant quelle exerçait sur les troupes. On prit le parti de la laisser agir toute seule, et se tirer comme elle pourrait des opérations qu'elle s'obstinait à poursuivre. Cela est exprimé dans l'armistice en termes qui, pour être indirects, n'en sont pas moins positifs. Par cet acte, en effet, Charles VII étant à Compiègne, tandis que l'avant-garde de son armée campait déjà à Saint-Denis, déclare les hostilités suspendues pour cinq mois, du 28 août au 25 décembre. Paris seulement est excepté, et il est excepté, non pas avec la clause que le roi se réserve de faire

ce qu'il faudra pour rentrer en possession de sa capitale, mais avec la faculté garantie au duc de Bourgogne de se porter à la défense de la ville contre qui tenterait de l'attaquer. L'acte dit en propres termes : « *Réservé à notre dit cousin de Bourgogne que, si bon lui semble, il pourra, durant ladite abstinence, employer lui et ses gens à la défense de la ville de Paris, et résister à ceux qui voudraient faire guerre ou porter dommage à icelle.* »

« Stipuler une pareille chose, pendant que la Pucelle était devant Paris, et tout entière aux apprêts d'une attaque contre la ville, n'était-ce pas proclamer qu'on se désintéressait de son entreprise, et signifier aux ennemis qu'ils n'allaient plus avoir en face d'eux qu'une indocile désavouée par son roi ?

« L'évènement répondit à ce que l'on devait attendre d'une semblable déclaration. Le roi se tint à Saint-Denis, avec la plus grande partie de son armée, dans la journée où Jeanne se consuma en efforts pour faire passer, par-dessus les premiers retranchements de la ville, les hommes de bonne volonté qui l'avaient suivie. Blessée ; elle tomba. Il fallut battre en retraite. La série des revers, qui allaient ruiner son prestige, avait commencé.

« Un vainqueur qui traite avec l'allié du vaincu, pour solliciter de lui une défaite, est quelque chose de si extraordinaire que, même du côté des ennemis, le plus grand nombre ne le comprit pas. On vit dans l'armistice une nécessité à laquelle le roi de France avait été amené par l'échec de ses armes devant Paris, et cette opinion s'accrédita d'autant mieux que

le gouvernement anglais ne donna de publicité au traité du 28 août que dans le mois d'octobre suivant. Monstrelet et le chroniqueur de Paris ont été sous le coup de cette erreur[1]. »

En quittant Compiègne, le 23 août 1429, Jeanne d'Arc s'était dirigée vers Senlis, où elle recueillait une partie des troupes qui s'y trouvaient, et, le 26, elle gagnait Saint-Denis. « Alors commencèrent de grandes courses et escarmouches entre les gens du roy, estant à Sainct-Denys, et les Anglois et aultres, estant lors dans Paris[2] ». Jeanne envoyait message sur message à Charles VII, pour qu'il vînt la rejoindre avec le reste des troupes ; mais le roy temporisait toujours. Enfin, le 28 août, jour où il signa la fameuse armistice qui lui liait les mains, même en ce qui touche Paris, encore bien qu'il y eut exception pour cette ville, il se décida, mais « *à grand regret* », à quitter Compiègne ; seulement, au lieu de marcher droit sur Paris, il s'arrêta à Senlis, où il s'installa tranquillement. Lasse de l'attendre, Jeanne d'Arc dépêcha vers lui, le 1er septembre, le duc d'Alençon, qui représenta à Charles VII combien il y avait urgence à ce qu'il se mît à la tête de l'armée pour attaquer Paris. Le roi promit de partir le lendemain ; mais il n'en fit rien. Jeanne, de plus en plus impatiente, réexpédia le duc d'Alençon à Senlis, et, cette fois, Charles VII ne put reculer davantage. Il se mit donc en route et arriva à Saint-

[1] *Revue Historique*, 7e année, T. XIX, mai-juin 1882.

[2] *La Chronique de la Pucelle*. Ed. Buchon, p. 449.

Denis, le mercredi 7, pour dîner. Il trouva la ville pour ainsi dire abandonnée : « s'en estoient les gens d'ycelle fuys à Paris, dit Monstrelet » ; quant aux troupes, elles campèrent à Aubervilliers, à Montmartre et dans les environs. Au bout de deux ou trois jours, dont l'armée profita pour soumettre Lagny, Jeanne d'Arc partit avec le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de Vendôme, le comte de Laval, les seigneurs de Rais et de Boussac, et vint s'installer à la Chapelle, pendant que Charles VII restait toujours à Saint-Denis ; puis, le 8 septembre 1429, jour de la Nativité de la Vierge, ignorant de plus en plus l'armistice du 28 août, elle donna l'assaut de Paris à la *Porte Saint-Honoré*, près du *Marché aux Pourceaux* [1].

On sait quel fut le triste résultat de cette tentative : Jeanne, blessée à la jambe d'un trait d'arbalète, voulant, malgré tout, continuer l'attaque, et s'écriant : « Par mon Martin, la place eut été prise ! » — l'ordre donné, au contraire, par Charles VII, d'abandonner le siège ; — la tentative faite néanmoins par la Pucelle, le 10, pour attaquer de nouveau Paris d'un autre côté, en franchissant le pont que, d'accord avec le duc d'Alençon, elle avait jeté sur la Seine, vis-à-vis de Saint-Denis ; — la destruction secrète de

[1] Emplacement de l'ancienne *Butte des Moulins,* aujourd'hui *rue des Pyramides*, à peu de distance de l'endroit où a été placée la belle statue de Fremiet.

M. Rigaud, géographe, a donné dans sa publication intitulée : *Chronique de la Pucelle. Campagne de Paris* (Bergerac, 1886), une suite de planches très intéressantes sur l'attaque de la *Porte Saint-Honoré*.

ce pont *par l'ordre du roi*, ce qui rendait impossible toute nouvelle opération; — et enfin le découragement de la pauvre fille, qui, voyant qu'il fallait partir, déposa son armure entière au pied de l'image de la Vierge et devant les reliques de saint Denis. — Rien de plus navrant![1]

« L'entreprise de Jeanne sur Paris ayant été désavouée par anticipation, on conçoit, ajoute Quicherat, que Charles VII n'ait eu garde de se produire de sa personne, pendant cette action, où cependant *sa présence aurait été décisive*. Il était à Saint-Denis, et il y reste obstinément avec une partie de ses troupes, laissant le reste qui avait été entraîné par Jeanne s'épuiser en efforts, pendant une journée entière, envoyant l'ordre de battre en retraite, lorsqu'il était possible de tenter encore un assaut, s'autorisant de l'échec essuyé pour défendre de recommencer toute attaque; enfin donnant bientôt le signal de la retraite pour retourner au-delà de la Loire.

« Par là, le prestige de la Pucelle reçut une atteinte

[1] Dans l'interrogatoire du 14 mars 1431, quand on lui posa cette question : « Quelles armes offrîtes-vous en l'église de Saint-Denis, en France? » elle répondit : « Un mien *blanc harnois* entier, tel qu'il convient à un homme d'armes, avec une épée que je gagnai devant Paris. »

« A quelle fin offrites-vous ces armes? Ajouta-t-on.

« Par dévotion, répliqua Jeanne, comme c'est accoutumé parmi les hommes d'armes, quand ils sont blessés; ayant été blessée devant Paris, j'offris les armes à saint Denis, parce que c'est le cri de la France. »

Or, au bout de *cinq jours*, c'est elle-même qui l'a dit dans son interrogatoire du 22 février, Jeanne d'Arc avait été guérie de sa blessure.

dont on lui ôta sans beaucoup de peine la possibilité de se relever. De ce moment, elle n'eut plus rien à faire qu'à user dans des entreprises stériles le reste de son ascendant compromis.

« Voilà comment le cours des succès les plus assurés fut interrompu, pour faire place à une combinaison louche qui ne rapporta aucun des fruits qu'on s'était vanté d'en faire sortir. On croyait tenir la paix au terme de la trêve, et l'on eut, au lieu de paix, vingt nouvelles années de guerre sur le territoire ...... Mais le résultat non avoué, celui qui était dans les vœux du plus grand nombre des politiques, avait été atteint ; on avait mis fin à une fièvre d'enthousiasme qui faisait peur ; on avait commencé à ternir une gloire importune dont l'éclat éclipsait toutes les autres. L'intrigue, servie par la médiocrité curieuse et par l'ingratitude, a fait de ces coups-là dans tous les temps[1]. »

C'est un sentiment analogue qu'exprime M. H. Wallon, dans son ouvrage si remarquable, à tous les points de vue, sur Jeanne d'Arc : « Prendre Paris sans le duc de Bourgogne, c'était, dit-il, le prendre par la seule force de la Pucelle et de l'armée ; c'était faire passer aux capitaines toute l'importance que se donnaient les favoris ; car il ne suffisait pas de le prendre, il le fallait garder. Il eut donc fallu que le roi fût dès lors ce qu'il devint plus tard : qu'il entrat sérieusement dans la conduite de son gouvernement ; et pour cela il avait besoin d'autres hommes. Prendre Paris par le duc de Bourgogne, c'était peut-être le lui laisser ; mais on

[1] *Revue Historique*, 2e année, T. IV, juillet et août 1877, p. 334.

acquiérait la sécurité sans contracter l'obligation d'agir, et le roi pouvait continuer plus à l'aise la vie qu'il menait dans les châteaux de la Loire. Le choix des courtisans fut donc bien vite arrêté. C'était à leur corps défendant, et comme sous la contrainte de la Pucelle, qu'ils avaient laissé le roi aller de Compiègne à Senlis et de Senlis à Saint-Denis; l'accident qui avait fait suspendre l'assaut avait été pour eux une trop bonne occasion d'y renoncer. On partit, sans vouloir se dire que partir après une attaque manquée c'était en faire un véritable échec..... Or, l'échec de Paris mettait en doute une parole que le peuple tenait pour prophétique et dispensait de lui céder à l'avenir [1]. »

Pauvre Jeanne d'Arc! pourquoi, après le sacre de Charles VII, n'est-elle pas retournée à Domremy, sous le toit paternel, auprès de sa mère et de sa jeune sœur? Elle eut vécu heureuse et chérie par tous ceux que son départ avait plongés dans la douleur, et dont sa triste fin a abrégé les jours [2]. Elle eut trouvé dans l'humble

[1] *Jeanne d'Arc*, p. 179 : « Et maudisoient moult leur Pucelle qui leur avoit promis que sans nulle faulte ilz gagneroient à celluy assault la ville de Paris par force, et quelle y gerroit celle nuyt, et eulx tous, et quilz seroient tous enrichiz des biens de la cité, et que tous seroient mis, qui y mettroient aucune deffence, à l'espée ou ars en sa maison. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*. Ed. Tuetey, p. 246).

[2] Jacques d'Arc, père de la Pucelle, était né à Ceffonds, près Montierender (Haute-Marne), en 1380 : il mourut de chagrin, en 1431, l'année même où Jeanne fut brûlée. Isabelle Romée, sa veuve, née à Vouthon-en-Barrois, continua à demeurer à Domremy et y mena, pendant plusieurs années, une existence des plus tristes. « Si sainte qu'eut été la mort de l'héroïne, dit M. Boucher de Molandon, l'inconsciente réprobation qui s'attachait alors aux condamnations en matière de foi, pesait sur sa

demeure, une existence des plus douces, partagée entre l'affection des siens, et ses pieuses méditations. Mais alors, il lui eut manqué la palme du martyre; elle n'eut pas eu cette auréole qui grandit encore les héros, et qui, en immortalisant leur mémoire, fait rejaillir tout l'odieux de leur mort sur ceux qui l'ont provoquée[1].

Après l'échec sous Paris, l'armée battit en retraite par Lagny, Provins et Bray jusqu'à Gien, où Charles VII la licencia en partie. Quant à Jeanne d'Arc, elle avait été vivement sollicitée par le duc d'Alençon de partir avec lui pour combattre les Anglais en Normandie, ce à quoi elle souscrivit volontiers; de son côté, le roi ne mettait aucun obstacle à ce projet; mais La Trémoille s'opposa énergiquement à ce qu'il en fut ainsi, et décida que Jeanne se rendrait en compagnie du sire d'Albret (frère utérin dudit La Trémoille), et du maréchal de Boussac, dans les pays que ne comprenait pas l'armistice.

mémoire comme un linceul. Orléans, fidèle à sa foi première, protestait seule, chaque année, contre l'odieuse sentence, par un culte religieux de gratitude et de respect.....

« Vers les premiers jours de 1440, Isabelle Romée arriva à Orléans, et reçut des Procureurs de la ville un affectueux accueil. Elle amenait, avec elle, une de ses petites filles, Marguerite, fille de Jean Prévôt de Vaucouleurs. La ville pourvut à ses besoins avec une régularité qui ne se démentit pas, depuis son arrivée jusqu'à sa mort, 28 novembre 1458. » (*La famille de Jeanne d'Arc; son séjour dans l'Orléanais*, p. 5 et 12.)

V. aussi *La famille de Jeanne d'Arc*, par MM. E. de Bouteiller et G. de Braux (Paris, 1870, in-18°), et notre publication: la *Maison de Jeanne d'Arc à Domremy* (Paris, 1886, in-8°).

[1] Quelques historiens ont prétendu qu'au sortir de la cathédrale de Reims, après le sacre de Charles VII, Jeanne avait manifesté le désir de retourner à Domremy. M. Doinel archi-

C'est ainsi qu'après être restée près d'un mois à Bourges, elle assista à la prise de Saint-Pierre-le-Moutier, dans les premiers jours de novembre, et alla mettre le siège devant la Charité-sur-Loire, où elle subit un nouvel échec, « dû en grande partie au mauvais vouloir de La Trémoille [2] ». Quelques jours après, elle rejoignait Charles VII à Mehun-sur-Yèvre.

C'est à cette époque que le roi, sans doute pour adoucir l'amertume qu'avait fait éprouver à l'héroïne d'Orléans la double défaite de Paris et de la Charité, lui octroya, au mois de décembre 1429, des lettres d'anoblissement pour elle et pour ses frères.

« Charles VII, dit M. Du Fresne de Beaucourt,

viste du Loiret a découvert dans un registre du chapitre d'Orléans une pièce qui semblerait établir le contraire.

Cette pièce consiste dans la minute d'un acte notarié, aux termes duquel Jeanne d'Arc louait à Orléans pour soixante ans (presque un bail emphytéotique), une maison appartenant au chapitre. Et comme elle ne pouvait habiter de suite cet immeuble, elle avait pris pour répondant un nommé Guillot de Guienne qui, le 27 février 1432, c'est-à-dire neuf mois après la mort de la Pucelle, transféra à une autre personne tous les droits afférents à ce bail, qui avait encore environ *cinquante-neuf années* de durée. (V. *Revue historique*, T. XIX, mai-juin 1882.)

[1] Voici ce que rima à cet égard Martial d'Auvergne, dans ses *Vigiles de Charles VII :*

« Au retour du sacre à Gyen,
Le roy si voulut envoyer
La Pucelle devant Rouen,
Pour y connoistre et besongner.

Trémouille et autres opinèrent
Qu'il n'en estoit point de mestier,
Ains d'Albret et elle envoyèrent
Devant Saint-Pierre-Le-Moustier.

[2] Du Fresne de Beaucourt. *Histoire de Charles VII*, T. II, p. 239.

ne cessait de donner des marques de sympathie à Jeanne d'Arc. A Reims, et pendant le voyage, il lui avait fait de nombreux dons, et avait pourvu largement à sa dépense; à Soissons, il lui avait donné un cheval; elle en reçut un autre à Senlis, avant l'attaque de Paris. Le 31 juillet, à Château-Thierry, il avait rendu une ordonnance par laquelle, à la requête de sa « bien-aimée Jehanne la Pucelle », et considérant « le grant, haut, notable et prouffitable service par elle fait au recouvrement de sa seigneurie », il exemptait de tous impôts les habitants du village de Greux, dont dépendait le hameau de Domremy, lieu de naissance de la Pucelle[1].

Nous ne mettons pas en doute ces libéralités, et nous admettons que Charles VII les ait faites à un moment où il appréciait les services qu'avait rendus à sa cause, celle qu'il appelait si bien « *sa bien-aimée Jehanne la Pucelle* ».

Nous admettons même que, dans ces circonstances, le roi ait pu être guidé par un bon sentiment pour Jeanne d'Arc; mais nous ne pouvons oublier qu'il était d'un caractère des plus faibles, qu'il se laissait complètement dominer par son entourage, et que du moment où les projets de « *sa bien-aimée Jehanne la Pucelle* » déplaisaient à cet entourage, il n'hésitait pas à la sacrifier.

[1] *Histoire de Charles VII*, T. II, p. 236.

CHAPITRE VIII

Jeanne d'Arc à Lagny. — Poursuite de Franquet d'Arras.
— Jeanne d'Arc revient à Compiègne (1430). —
Reprise des hostilités. — Siège de Choisy-sur-Aisne.
— Retour de Jeanne d'Arc à Lagny. —
Combat de Pont-l'Évêque.

De Mehun-sur-Yèvre, Jeanne d'Arc se rendit à Jargeau. C'est là que voyant Catherine de la Rochelle exprimer le désir d'aller auprès du duc de Bourgogne pour activer la paix, elle lui dit : « Il me semble qu'on n'y trouvera point la paix, si ce n'est au bout d'une lance[1]. »

Quelque temps après, elle est à Bourges, puis se rend à Orléans où la population la reçoit avec un nouvel enthousiasme, et où les autorités lui présentent « six chappons, neuf perdrix, treize *congnins* (lapins) et ung fesan[2] ». D'Orléans elle passe à Sully, où était le roi, puis elle repart brusquement, et se dirige sur Lagny, dont les environs étaient ravagés par une bande de routiers que commandait alors un nommé Franquet d'Arras, qui était au service de la Bourgogne.

[1] Interrogatoire du 3 mars 1430 (1431).

[2] Quicherat. *Procès de Jeanne d'Arc*, T. V, p. 270.

Aussitôt arrivée, Jeanne d'Arc va à sa rencontre, disperse cette horde de pillards, s'empare de Franquet et le livre au bailli de Senlis, qui le fait exécuter; ce fut un des griefs relevés contre elle[1].

Elle était encore à Lagny, quand elle apprit que le duc de Bourgogne, n'attendant pas la fin de la suspension d'armes convenue avec Charles VII, allait assiéger Choisy-sur-Aisne *(Choisy-au-Bac)*.

La possession, par les Bourguignons, d'une telle place, qui n'était éloignée de Compiègne que de six kilomètres, constituait un véritable danger pour cette ville. Aussi Jeanne d'Arc se mit-elle en route immédiatement avec une nombreuse escorte, et, après quelques incidents de marche, elle entra à Compiègne dans la soirée du 13 mai 1430. Le chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims, et le comte de Vendôme s'y rendirent de leur côté. Jeanne alla loger, cette

[1] Dans le sixième interrogatoire qui eut lieu le 14 mars 1430 (1431), on reprocha à Jeanne d'Arc d'avoir livré Franquet.

« N'est-ce pas pêché mortel, lui dit-on, que de prendre un homme à rançon et de le faire mourir prisonnier?

— Je n'ai pas fait cela, répondit-elle.

— Ne vous souvenez-vous pas de Franquet d'Arras, qu'on fit mourir à Lagny ?

— Je consentis qu'on le fit mourir, s'il l'avait mérité, pour ce qu'il confessa être meurtrier, larron et traître.

— Donnez-nous des détails sur cette affaire.

— Le procès de Franquet dura quinze jours, et en fut juge le bailli de Senlis, avec les gens de justice de Lagny. Je requérais qu'on me donnât ce Franquet pour l'échange contre un homme de Paris, maître de l'*Hôtel de l'Ours*; mais je sus que cet homme était mort, et le bailli me dit que je voulais faire grand tort à la justice en délivrant ce Franquet. Alors je dis au bailli : « Puisque l'homme que je voulais avoir est mort, faites de ce Franquet ce que vous deviez faire par justice. »

fois, *rue de l'Étoile*, dans une maison qui a conservé longtemps le nom de *Maison de la Pucelle d'Orléans*[1]. Elle portait alors l'arme qu'elle avait prise à un Bourguignon; c'était, suivant elle, « une bonne épée de guerre et bonne à donner de *bonnes buffes et de bons torchons*[2] ».

Le lendemain, les *attournés* se rendirent auprès d'elle, et, après lui avoir adressé leurs félicitations et manifesté le plaisir qu'ils avaient à la revoir, ils lui offrirent *quatre pots de vin*[3].

Pendant son séjour à Compiègne, au mois d'août 1429, Charles VII, dont l'artillerie laissait probable-

[1] Voir notre publication intitulée: *Séjours de Jeanne d'Arc à Compiègne. — Maisons où elle a logé.* (Paris, 1888.)

[2] Interrogatoire du 27 février 1430 (1431): « De Lagny à Compiègne, répondit-elle, j'ai porté l'épée du Bourguignon, parce que c'était une bonne épée de guerre et bonne à donner de bonnes buffes et de bons torchons (*coups*). »

[3] Voici, en effet, ce qui est consigné dans les *Comptes de la Ville* (CC. 13, f° 291):

« A Jehan Demy, pour vins en son hostel présentez pour lonneur de la ville de Compiengne aux personnes cy-après nomées. C'est assavoir pour cinq los de vin présentez le xiiiie jour de mars iiii^c xxix, à Mons. de Vendosme à xii den. le lot valent 6 sols parisis. *Item* le xxiiie jour du dit mois présenté à Guillaume de Flavy, capitaine de Compiengne, v los de vin à xii d. le lot valent v s. p.

« *Item* le samedi xiiie jour de may ensuivant, iiii pos de vin présentez à Mons. le Chanceillier, conten. x los au dit prix valent x s. p.

« *Item* le xiiiie jour du dit mois de may présentez A LA PUCELLE iiii pos de vin conten. x los au dit prix valent x s. p.

« *Item* le xve jour du mois de may, cinq los de vin présentez à Mons. le Bailly de Senlis au dit prix valent v s. p.

« *Item* le xvie jour du dit mois de may présentez à Mons. le

ment à désirer, avait, entre autres choses, emprunté à la ville, avant de la quitter, deux canons pour s'en servir au besoin durant sa marche. Ces canons avaient été remisés dans l'Hôtel-de-Ville de Senlis. Or, Guillaume de Flavy, qui tenait à les ravoir, les envoya chercher vers la fin du mois de septembre; mais, quand les messagers chargés de ce soin arrivèrent à Senlis, on leur apprit que les deux pièces avaient été conduites à Creil, par l'ordre du comte de Clermont, que le roi avait nommé gouverneur de

Chanceillier cinq los de vin, la moitié à XII d. et l'autre moitié à XVI d. le lot valent V s. X d. p.

« *Item* au dit jour présentez à Mons. de Vendosme cinq los de vin à XVI d. le lot valent VI s. VIII d. p.

« *Item* le XVIIe jour du dit mois présentez au dit Mons. le Chanceillier cinq los de vin à XVI d. le lot valent VI s. VIII d. p.

« *Item* le XVIIIe jour du dit mois de may présentez X los de vin aux dits Mons. de Vendosme et Mons. le Chanceillier à à leur partement du dit Compiengne à XII d. le lot valent X s. p.

« *Item* le XIXe jour de juing ensuivant pour II los de vin à XVI d. le lot et II pains IIII d. p. baillez à Jehan Courtois et Jehan Copin et autres compaignons qui au dit jour alèrent visiter les caves entour la forteresse pour la seûreté dicelle pour ce III s.

« *Item* le XIIIe jour de juillet ensuivant pour despence faites par les dessus nommés en son hostel qui au dit jour avoient visité les dictes caves XXXII d. p.

« Si comme tout ce est duement apparu aux diz gouverneurs par l'estat de la dite ville et par la relation de Garnot Barnel, sergent d'icelle ville, qui les dix vins a prins et présentez aux dessus nommés, lesquelles parties font ensemble.... LXIX s. X d. p. »

D'après les mesures d'alors, le *pot* se composait de deux lots et demi; le *lot*, contenait 1 litre 50 centilitres.

l'Ile de France et du Beauvaisis[1], et qu'on ne pouvait les rendre sans un ordre exprès de ce dernier[2]. Ce ne fut pas sans difficultés qu'on put rentrer en leur possession.

Les bourgeois de Compiègne avaient appris, d'autre part, que ce même gouverneur se proposait de venir passer quelque temps à Compiègne, et d'y mettre une forte garnison. Aussitôt, grand émoi dans la ville : à peine déjà y trouvait-on des moyens de subsistance; que serait-ce si la population s'augmentait encore d'une troupe nombreuse. On en référa donc à Guillaume de Flavy, et, après délibération du capitaine et de plusieurs bourgeois et habitants de la ville, il fut convenu que l'attourné Pierre Crin et François de Miraulmont, alors procureur du roi, se rendraient à Senlis pour dissuader le comte de Clermont de prendre logis à Compiègne, le voyage

[1] « A Baudot la Personne, messagier de piet, pour ung voyage par luy faict la IIIe sepmaine de septembre mil IIIIc XXIX de Compiègne à Senlis, où il a vacqué quatre jours, pour chacier par devers le Conseil du Roy la délivrance des deux canons qui avoient esté empruntez par le Roy N. S. à la dicte ville, et furent yceulx canons délivrez, lesquels on mist en la maison de ville audit Senlis.

« A Jehan Vairon, pescheur, pour ung voyage par luy fait au mois de septembre mil IIIIc XXIX à Senlis, pour chacier les deux canons de la ville, naguère empruntez par le Roy N. S..... VIII s. p. ».

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, fo 252.)

[2] Charles de Bourbon, comte de Clermont, était le fils et héritier de Jean de Bourbon, comte de Clermont, qui fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et mourut en Angleterre en janvier 1433. Charles avait épousé, le 17 septembre 1425, Agnès, sœur puinée du duc de Bourgogne.

du roi ayant absorbé le peu de vivres dont pouvait disposer le pays[1].

Les deux envoyés partirent, le 20 septembre 1429, pour Senlis. Ils présentèrent au comte de Clermont leurs très humbles remontrances ; mais ce personnage leur répondit qu'ayant le haut commandement de la ville de Compiègne, il n'y mettrait que « gens qui y feissent aucun desplaisir », le tout avec l'assentiment des capitaines et des habitants, et que lui-même viendrait en personne.

Pierre Crin et le procureur revinrent le surlendemain 22, à Compiègne, et rendirent compte du résultat de leur mission[2].

De son côté, Guillaume de Flavy ne négligeait

[1] « Pour ce que le pays estoit moult foulé (*ravage*) de vivres à l'occasion de la venue du Roy N. S. »
(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 252.)

[2] « A Pierre Crin, attourné et l'un des goudverneurs de la ville de Compiengne, et à François de Miraumont, procureur du Roy N. S., qui, par délibération de Guillaume de Flavy, capitaine de Compiengne, et de plusieurs bourgois et habitans de Compiengne, se partirent du dit Compiengne le mardi xx[e] jour de septembre mil IIII[c] XXIX, pour aler à Senlis par devers Mons. le comte de Clairmont, lieutenant du Roy N. S., ès pays par deça la rivière de Saine, qui vouloit meltre grant garnison d'armes à Compiengne, comme on rapporta à ycelle ville, pour luy remonstrer les nécessités d'ycelle mesme ville à ce quil cessast de y mectre la dicte garnison..... lequel Mons. le Comte leur respondit qu'il avoit la dicte ville pour recommandé et qu'il ne mectroit en ycelle gens qui y feissent aucun desplaisir, et que ce ne feust du consentement du dit capitaine et des dits habitans, et leur dict que luy même y venroit en personne ; et revindrent au dit Compiengne le jeudy XXII[e] jour du dit mois de septembre mil IIII[c] vingt-neuf »... CVIII s. p. (*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 252 v°.)

rien pour assurer la défense de la ville, et, pendant que les *attournés* adressaient force lettres aux contribuables pour les inviter à verser ce qu'ils pouvaient devoir sur les tailles, et qu'au mois d'octobre 1429 on en levait une nouvelle de 260 livres, il faisait remettre en état toutes les fortifications, notamment la porte de Pierrefonds[1]. On reconsolidait entièrement le gros canon de la ville; on fondait des couleuvrines; on faisait des approvisionnements de vivres, d'armes, de munitions, et l'on réparait la maison de ville qui, elle aussi, avait souffert à la dernière attaque[2].

Cependant, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le duc de Bourgogne avait repris les hostilités. Quittant Arras où venait d'avoir lieu, les 20 février 1429[3] et jours suivants, un tournoi entre cinq Bourguignons et cinq Français, parmi lesquels figurait Poton de Xaintrailles[4], il se dirigea sur Péronne où il séjourna

[1] *Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 188.

[2] *Archiv. de Compiègne*, CC. 13.

[3] 1430, d'après le comput actuel. On sait qu'au xv[e] siècle l'année ne commençait qu'à Pâques. Or, Pâques, en 1429, tombait le 27 mars.

[4] Monstrelet, T. IV, p. 376.

« Cinq chevaliers du roi de France, dit M. Le Brun de Charmettes, vinrent à Arras à la faveur des trêves, demander au duc de Bourgogne l'honneur de combattre en sa présence cinq chevaliers de son obéissance. Le célèbre Poton de Xaintrailles et Théaulde de Valpergue, chevalier lombard, qui combattait depuis longtemps sous l'étendard des lis, et qui s'était surtout fait remarquer pendant le siège d'Orléans, brillaient entre les chevaliers de France; leurs compagnons étaient Philibert d'Abrecy, Guillaume de Ber, et l'Estendart de Nully. Le duc de Bourgogne accueillit leur demande. Il leur désigna pour adversaire le chevalier Simon de Lalain, si fameux dans les chroni-

pendant les fêtes de Pâques, puis il se rendit à Montdidier et de là à Gournay-sur-Aronde dont le château appartenait au comte de Clermont son beau-frère, ce qui ne l'empêcha pas de sommer Tristan de Maignelay, qui en avait la garde, d'avoir à le lui livrer. Ce capitaine, voyant que toute résistance serait inutile, convint alors avec le duc de Bourgogne que cette forteresse serait remise entre les mains de ce dernier au premier août suivant, si d'ici-là, « il n'estoit combattu du roi Charles ou de ceulx de son party... Et avec ce promist que durant le temps dessus dit, lui ni les siens ne feraient quelque guerre à ceulx tenant le parti du dit duc[1] ».

Peu de temps après (1er mai 1430), le même duc entrait à Noyon avec une troupe nombreuse que commandaient Jean de Luxembourg, le comte de Suffolk et le comte d'Arondel. C'est après avoir séjourné dans cette ville toute une semaine qu'il se décida à assiéger Choisy-sur-Aisne, dont Guillaume de Flavy avait confié la défense à Louis de Flavy son frère. Il laissa pour garder les faubourgs de Noyon[2], Hector de Saveuses

ques flamandes et bourguignonnes, le seigneur de Charny, Jean de Vaulde, Nicole de Menton et Philibert de Menton. » (*Hist. de Jeanne d'Arc*, T. III, p. 87.)

[1] Monstrelet, T. IV, p. 379.

[2] La ville de Noyon tenait toujours pour le duc de Bourgogne. — Le 19 décembre 1432 : « Assemblée générale des habitants de Noyon, à laquelle assistent les jurés et les gens d'église, décidant de mettre la ville sous la protection du comte de Luxembourg, partisan du duc de Bourgogne, qui s'engageait à la préserver de tout trouble. » (*Ephémérides du Noyonnais*, par Émile Coët.)

et Jean de Brimeu, en leur recommandant de se porter, s'il y avait lieu, au secours du sire de Montgommery, qui commandait à Pont-l'Évêque un fort détachement de l'armée anglaise. Il se mettait ainsi, pour ses approvisionnements, à l'abri de toute surprise du côté de Compiègne.

Avec cette sûreté de vue dont elle avait donné une preuve si éclatante au siège d'Orléans, Jeanne d'Arc comprit quel intérêt présentait la défense de Choisy; seulement il lui était impossible de franchir l'Aisne à cet endroit, le pont ayant été détruit par les assiégés eux-mêmes, et d'ailleurs le duc de Bourgogne ayant fait « dresser plusieurs de ses engiens » devant le pont qui joignait la forteresse. D'autre part, l'élévation des eaux de la rivière, à cette époque, ne permettait pas un passage à gué.

Il fut donc convenu, avec le comte de Clermont et l'archevêque de Reims, qu'on prendrait le chemin de Soissons, jusqu'à ce qu'il fût possible de passer sur l'autre rive de l'Aisne; mais probablement on trouva tous les ponts coupés, car Jeanne d'Arc alla jusqu'à Soissons. Cette ville était alors gouvernée par Guichard Bournel, qui tenait ce commandement du comte de Clermont lui-même. A la nouvelle de l'approche de cette petite armée, le capitaine, qui avait déjà des intelligences secrètes avec le duc de Bourgogne, fit fermer les portes, et ne permit l'entrée de la ville qu'au comte de Clermont, et à l'archevêque de Reims sans leur suite, sous prétexte que les ressources de Soissons ne permettaient pas de nourrir une troupe aussi nombreuse. L'armée alors passa la nuit dans

les champs, et le lendemain elle se divisa. Une partie se retira vers la Marne, avec le comte de Clermont et l'archevêque de Reims, et Jeanne d'Arc revint à Compiègne avec les débris de l'autre. Derrière eux, Guichart Bournel livra Soissons à Jean de Luxembourg.

Une fois à Compiègne, Jeanne d'Arc recomposa sa troupe d'environ deux mille hommes, et il fut décidé qu'on irait attaquer Pont-l'Évêque, pour marcher ensuite sur Noyon et revenir sur Choisy. Notre pensée est qu'elle avait en outre l'espoir, en agissant ainsi, d'amener le duc de Bourgogne à lever le siège de Choisy, pour défendre Noyon qui lui était restée fidèle, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Le soir même, la petite armée partit sous le commandement de Jacques de Chabannes, de Théaulde de Valpergue, de Regnaut de Fontaines et de Poton de Xaintrailles. Tout marcha bien au début. Arrivée à la pointe du jour, devant Pont-l'Évêque, la troupe, électrisée par la présence de Jeanne d'Arc, fondit brusquement sur les Anglais. Ceux-ci opposèrent d'abord une résistance énergique, mais ils commençaient à faiblir et allaient être vaincus, quand les Bourguignons, qui étaient postés à Noyon, accoururent, et mettant Jeanne d'Arc et les siens entre deux feux, les forçèrent à se replier sur Compiègne.

« Cette expédition, dit M. Berriat Saint-Prix, fait d'autant plus d'honneur au courage de Jeanne, qu'elle s'exposait à être coupée par l'armée bourguignonne, chargée du blocus de Gournay sur Aronde. Mais si

elle avait réussi, le plan de campagne de Philippe (duc de Bourgogne) eût entièrement échoué[1]. »

Le chemin que suivit Jeanne d'Arc pour se rendre de Compiègne à Pont-l'Évêque n'est indiqué ni dans les dépositions, ni dans les chroniques, ainsi que l'a fait remarquer M. Le Brun de Charmettes[2]; mais il est facile de le reconstituer. Le village de Pont-l'Évêque, en effet, situé à trois kilomètres de Noyon aboutit à l'Oise qui lui sert de limite au sud-est. Vers le douzième siècle les évêques de Noyon y firent construire un pont sur la rivière, afin de se rendre plus facilement dans leur domaine de Carlepont. C'est à raison de cette circonstance que la localité prit le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

Ce passage sur l'Oise devint précisément une des causes de luttes dont Pont-l'Évêque fut témoin au Moyen-Age. Déjà en 1370, un épisode à peu près semblable à celui de 1430, s'était produit au même endroit entre les Anglais et les Français;

[1] *Jeanne d'Arc*, par Berriat-Saint-Prix; Paris, 1817, p. 269. Monstrelet raconte ainsi l'affaire de Pont-l'Évêque:

« Et y eut très dur et aspre escarmouche, à laquelle vindrent hastivement au secours d'yceulx Anglais les seigneurs de Saveuse et Jehan de Brimeu, à tout leurs gens. Duquel souscours les dessus diz Anglais prinrent en eulx grand courage tous ensemble. Si reboutèrent par force leurs ennemis, qui desjà estoient entrés bien avant ou dit logis. Finablement, d'yceulx Anglois furent que mors que navrés environ trente, et pareillement des François. Lesquels, après ceste besogne, se retrayrent à Compiengne dont ilz estoient venus. »

(*Chronique*, T. IV, p. 382.)

[2] *Histoire de Jeanne d'Arc*, Paris, 1817, T. III, p. 120.

Froissart raconte que Robert Canolles ou Knolles et ses gens, « boutèrent le feu en la ville dou Pont-l'Évesque et l'ardirent toute, dont ce fu dommaiges, car il y avoit grant fuisson, (foison) de bons hostelx et de biaux[1]. »

La route la plus directe pour se rendre de Compiègne à Pont-l'Évêque est par Choisy, Montmacq, Bailly, Ourscamp et Sempigny; c'est celle que suivit, en sens inverse, le duc de Bourgogne pour venir assiéger Choisy[2]. Or, cette route était interceptée par la rupture du pont de Choisy. On pouvait également gagner Pont-l'Évêque par Clairoix, Janville, Thourotte, Ribécourt, Chiry et Passel; mais outre que les chemins n'étaient pas continus, ils se trouvaient impraticables à cause de leur mauvais état, et Jeanne d'Arc en les suivant, courait risque de rencontrer le gros de l'armée des Anglo-Bourguignons, ou, à tout le moins d'être aperçue par elle. Elle a donc dû chercher à tourner la position de ses ennemis en se dirigeant par le pont de Compiègne vers Coudun ; de là, elle a pu se rendre à Chevincourt, et gravissant les hauteurs de Dreslincourt, elle sera descendue par la vallée de la Divette à

[1] V. *Chroniques de Froissart* (éd. Siméon Luce, T. VIII, p. 237 et 419), et les *Œuvres de Froissart* publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove, l'éminent historien belge, T. VIII, p. 22.

C'est par erreur que M. Graves (*Précis statistique du canton de Noyon*, p. 137), et après lui M. Coët, (*Notice historique et statistique sur les Communes* de l'arrondissement de Compiègne, p. 279) placent ce fait en 1358.

[2] « Sy passa la rivière d'Oyse au Pont-l'Evesque emprès Noyon. » *Chronique de Georges Chastellain*, chap. X.

Passel, d'où, après avoir contourné le Mont-Renaud, elle s'est trouvée en face de Pont-l'Évesque.

Quant à la route longeant la forêt de Laigue par Saint-Crépin, Tracy et Carlepont, elle ne devait pas y songer puisqu'il lui eût fallu d'abord traverser l'Aisne, ce qu'elle n'avait pu faire lors de son expédition vers Soissons, puis franchir l'Oise après Sempigny dont les abords devaient être certainement surveillés par les Anglais campés à Pont-l'Évêque.

Quelques jours plus tard, une rencontre eut lieu du côté d'Attichy entre Poton de Xaintrailles qui cherchait aventure et Jean de Brimeu qui commandait un détachement se rendant auprès du duc de Bourgogne. Jean de Brimeu resta prisonnier, et ce fut seulement plus tard que Poton de Xaintrailles le laissa partir moyennant une forte rançon.

Jeanne d'Arc rentra donc à Compiègne toute marrie de l'échec de Pont-l'Évêque, mais sans perdre courage, et toujours disposée à reprendre sa revanche dès que l'occasion se présenterait. Bientôt après, elle quitta la ville pour se rendre de nouveau à Lagny.

« Ce départ de Jeanne, de Compiègne, à la veille d'un siège, paraît d'abord singulier, dit M. Berriat-Saint-Prix; mais tant que Choisy n'était pas pris, il était difficile de connaître précisément les projets de Philippe (duc de Bourgogne). En passant par Soissons, que le gouverneur Bournel venait de lui vendre, il pouvait se porter sur Lagny, que son parti avait déjà essayé plusieurs fois d'enlever à Charles VII. Le voyage de Jeanne à Lagny explique d'ailleurs une de

ses réponses, où elle dit que le tribunal de Lagny employa quinze jours au procès de Franquet (d'Arras). Or, si elle ne fût pas revenue à Lagny après l'expédition de Noyon (Pont-l'Évêque), il eût été impossible qu'elle se fût trouvée à la fin du procès[1]. »

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, le siège de Choisy ne constituait qu'une étape qui devait conduire à celui de Compiègne. Cette dernière place, en effet, « était regardée comme une porte essentielle de passage entre l'Ile de France et la Picardie. Le duc de Bourgogne voulait en avoir la clef; par ce motif, il attachait un très grand prix à la possession de cette riche et belle ville[2] ». Or, un instant, il avait cru la tenir entre ses mains. Voici, en effet, ce qui s'était passé : au moment de la conclusion de l'armistice du 28 août 1429, après que Jeanne d'Arc s'était dirigée

[1] *Jeanne d'Arc,* p. 270, note 50e.

On prétendit que pendant son séjour à Lagny, Jeanne d'Arc avait fait un véritable miracle, en ressuscitant un enfant.

Questionnée à ce sujet, dans son sixième interrogatoire du 3 mars 1431, elle répondit: « C'était un enfant de trois jours. Il fut apporté devant l'image de Notre-Dame de Lagny, et on me dit que les jeunes filles de la ville étaient devant cette image, et que j'y voulusse bien aller prier Dieu et la Sainte-Vierge de rendre la vie à l'enfant. J'y allai et priai avec les autres; et finalement la vie apparut en cet enfant. Il bailla trois fois, puis, il fut baptisé; et aussitôt il mourut et on l'enterra en terre sainte. Or, il y avait trois jours, comme on disait, que la vie n'était apparue en l'enfant; et il était noir comme ma cotte. Mais, quand il bailla, la couleur commença à lui revenir. Et moi, j'étais avec les jeunes filles, à genoux et en prière devant Notre-Dame. »

(*Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, par Joseph Fabre, p. 121.)

[2] Vallet de Viriville. *Histoire de Charles VII*, T. II, p. 185.

vers Paris, Regnault de Chartres, de concert avec le duc de la Trémoille, qui se considérait comme en droit de disposer de Compiègne, avaient manœuvré de façon à faire abandonner cette ville au duc de Bourgogne.

Une fois la chose convenue, il n'eurent pas de peine à obtenir de Charles VII, qui leur obéissait en toutes choses, un mandement prescrivant à Guillaume de Flavy ainsi qu'aux *attournés*, de remettre la ville « ès mains du duc ou de ceulx qui seroient pour ce par lui commis », jusqu'à l'expiration de l'armistice qui ne devait pas dépasser le jour de Noël suivant. Guillaume de Flavy, qui se trouvait à ce moment le subordonné du sire de la Trémoille, s'empressa d'obéir; mais, voyant que les habitants lui opposaient à cet égard une résistance énergique, il quitta la ville et alla mettre Regnault de Chartres au courant de l'incident. L'archevêque de Reims accourut aussitôt, assisté des principaux conseillers et ministres de Charles VII : il fit rassembler les notables habitants dans la maison de ville, et leur exposa qu'il y avait nécessité de remettre Compiègne entre les mains du duc de Bourgogne ; que celui-ci l'avait demandé d'une façon toute particulière, et que c'était le seul moyen de briser son alliance avec les Anglais ; mais les Compiégnois ne voulurent point y consentir. L'un d'eux, Pierre Crin, sans doute, prit la parole : « Monseigneur, dit-il, nous sommes les très humbles sujets du roi Notre Seigneur ; nous voulons lui obéir, le servir fidèlement et sacrifier pour lui nos corps ainsi que nos biens ; mais nous ne pouvons nous commettre au duc de Bourgogne : il a conçu contre nous un vif ressentiment depuis le jour où nous n'avons pas voulu

faire ce qu'il désirait, au préjudice du bien et service de Sa Majesté, et nous sommes résolus de nous sacrifier, nous, nos femmes et nos enfants, plutôt que d'être exposés à la merci du duc. »

Vainement les conseillers du roi insistèrent-ils ; vainement cherchèrent-ils à faire revenir à d'autres sentiments les habitants réunis devant eux ; ces derniers, d'une voix unanime, déclarèrent persister dans leur détermination. Ils ne se souvenaient que trop du passé, et derrière le duc de Bourgogne, ils apercevaient toujours dans l'ombre la terrible figure du duc de Bedford. Aussi, en présence d'une telle résistance, il fallut bien s'arranger autrement. Compiègne cessa de figurer parmi les places qui devaient appartenir, pendant l'armistice, au duc de Bourgogne, et on lui substitua Pont-Sainte-Maxence[1]. Le duc consentit en apparence à accepter cette localité comme compensation ; mais au fond il ne renonça pas à Compiègne. Le siège de Choisy le prouva bientôt.

Ce siège fut poussé avec la plus grande activité ; l'attaque avait été ménagée sur plusieurs points à la fois. Aussi Guillaume de Flavy s'empressa-t-il d'envoyer quelques hommes de guerre à son frère Louis ; il mit également à sa disposition le *gros canon* de la ville[2] ; mais, en dépit de ce renfort, les assiégés se

[1] Mémoire à consulter sur Guillaume de Flavy. (*Procès de Jeanne d'Arc*, par Quicherat, T. V, p. 174.)

[2] « A Oudart Fallolet cordier.... pour ouvrages de chanvre, tant en trais, combleaux comme en autres ouvrages, emploiez à ateller et habiller le car (*char*) qui mena le *gros canon* devant Choisy, durant le temps que le siège estoit devant le chastel du dit Choisy.... (*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 133.)

trouvèrent bientôt des plus menacés, et redoutant quelque surprise, ils firent sauter le pont sur l'Aisne, ce qui ne permit plus aux Compiégnois de leur porter secours. D'un autre côté, au contraire, Bournel, le gouverneur de Soissons, vint avec une troupe nombreuse se joindre aux assiégeants. Dans cette situation, malgré la résistance énergique de la garnison de Choisy, elle dut capituler le 15 mai 1430[1]. Elle obtint de sortir avec armes et bagages, et partit pour Compiègne où elle ramena le gros canon. Derrière elle, le duc de Bourgogne fit raser l'antique forteresse dans laquelle plus d'un roi de France avait reposé sa tête[2].

[1] A propos de ce siège, Martial d'Auvergne s'exprime ainsi :

« Le dit Choisy se défendit
Assez, et puis soudainement
Le cappitaine le vendit
Aux Anglais deshonnestement. »

Rien ne justifie cette accusation contre Louis de Flavy.

[2] V. *Notice historique et archéologique sur le Palais, l'Abbaye et les deux Eglises de Choisy-au-Bac*, par Zacharie Rendu, architecte. Compiègne, 1856.

Voici le passage que Monstrelet (T. IV, p. 381) consacre au siège de Choisy :

« Après que le duc de Bourgongne eust sousjourné en la cité de Noyon, huit jours ou environ, il s'en ala mettre le siège devant le chastel de Choisi sur Ayne. Dedens laquelle forteresce estoit Loys de Flavi, qui la tenoit de par messire Guillaume de Flavi. Et y fist le dit duc drécier plusieurs de ses engiens pour ycelui chastel confondre et abatre. Si fut moult traveillé par les diz engiens, tant que, en conclusion, les diz asségiés firent traictée avec les commis du dessusdit duc de Bourgongne, tel quilz se départirent sauf leurs corps et leurs biens, en rendant la dicte forteresce. Laquelle, sans délay, après quilz s'en furent partis, fut tantost démolie et arasée. »

Indépendamment du château qui fut ainsi démoli, et dont on retrouve encore quelques substructions sur le bord de l'Aisne,

L'armée marcha ensuite sur Compiègne, et, le 20 mai 1430, commença ce siège à jamais mémorable, où les habitants de Compiègne donnèrent l'exemple de leur énergie et de leur fidélité à Charles VII ; mais où, malheureusement, se consomma la perte d'une des plus grandes figures de notre histoire nationale, de celle qui, après avoir impunément bravé le feu des bastilles anglaises à Orléans et ailleurs, est venue tomber misérablement sur les bords de l'Oise, entre les mains de ses ennemis, et leur a fourni ainsi l'occasion de se venger d'elle d'une façon aussi lâche que cruelle.

au bout du pont en venant de Compiègne, il y avait, en avant de ce pont, d'autres fortifications pour le défendre. Le terrain sur lequel elles se trouvaient, et qui est aujourd'hui planté en bois est encore appelé par les anciens du pays, le *Petit Château.* Ces constructions ne furent détruites que longtemps après, ainsi qu'il résulte de ce qui suit :

« Du IVe jour de janvier mil IIIIc LXXII.

« A Jehan Warmé et Froment Le Fevre, massons, a esté marchandé de desmolir le chasteau de Choisy, celui devers Choisy.... XXII s. p.

« Seront tenus les diz massons d'avoir desmoli le dit château et rendu toutes les pierres, comme dit est dedans le premier jour du mois de mars prouchain venant; auxquels massons a esté baillié deux picz et deux piez de chaîne de fer, qu'ils seront tenus de rendre à la dite ville. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 25.)

Dom Gillesson ajoute : « Guillot Pot, comte de Saint-Paul, en 1472, fit faire de nouvelles casemates dans les fossés (de Compiègne.) Le roi païa les ouvriers ; la pierre fut prise de la démolition de Choisy. »

D'après Dom Grenier, Guillaume de Flavy aurait aussi fait démolir, en mars 1439, certaines parties des murs de cet ancien château.

(*Biblioth. de Compiègne*. Manuscr. T. III, p. 41.)

CHAPITRE IX

**Siège de Compiègne (mai 1430). — Description de la ville.
— État des fortifications. —
Campement des Anglo-Bourguignons. — Sortie du 23 mai 1430.
Prise de Jeanne d'Arc.**

Pour bien comprendre les opérations du siège dont nous allons rendre compte, siège qui a duré plus de cinq mois, il est indispensable de connaître la position qu'occupait alors la ville de Compiègne au point de vue stratégique [1].

Au xv[e] siècle, Compiègne présentait, à peu de chose près, la même configuration qu'aujourd'hui. Située sur la rive gauche de l'Oise, non loin du confluent de cette rivière avec l'Aisne, la ville formait un segment d'ellipse limité d'un côté par l'Oise qui ne faisait que baigner ses murs, et de trois autres, par des plaines qui la séparaient de la forêt.

Elle possédait alors un très grand nombre de

[1] Dans *Compiègne historique et monumental* (T. I, p. 103), M. Lambert de Ballyhier a fait une description détaillée des fortifications de la ville au xv[e] siècle; mais il paraît avoir confondu certains travaux de défense qui existaient alors avec ceux qui furent exécutés plus tard, et dont on trouve encore la trace. Le dépouillement des registres des comptes de la ville nous a permis de rétablir l'exacte vérité à cet égard.

11



monuments remarquables. Le plus important était, sans contredit, l'abbaye de Saint-Corneille, dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques vestiges et une partie du cloître, menacée, dit-on, de perdre bientôt son cachet séculaire[1].

Puis venaient le château, désigné alors sous le non de *Louvre* ou *Logis du Roi;* les églises *Saint-Jacques* et *Saint-Antoine;* celle de *Saint-Pierre* (affectée plus tard aux *Minimes*) et celle de *Saint-Germain.* L'*Hôtel-de-Ville* actuel n'existait pas encore; ce ne fut qu'en 1505 qu'on en commença la construction, sur l'emplacement d'une des deux maisons situées sur la *place au Blé*, qu'un bourgeois nommé *Jean Loutrel* avait léguées, le 10 novembre 1398, à la ville[2], et dans la plus grande desquelles se tenaient les assemblées des

[1] Les bâtiments de l'ancien cloître de l'abbaye de Saint-Corneille appartiennent à l'État, qui y a établi, depuis nombre d'années, la manutention militaire. Il est regrettable que l'administration municipale de Compiègne n'ait pas pu négocier l'achat de ces constructions, si pleines de vieux souvenirs historiques des plus intéressants pour la ville.

[2] En reconnaissance de cette libéralité, la ville faisait célébrer, chaque année, pendant le carême, en l'église Saint-Jacques, un *obit* moyennant *douze sols parisis.* Les registres de comptes en font mention en ces termes :

« A honnête homme et discret maistre Lorens Conne, prebstre, curé de Saint-Jacques de Compiengne, pour trois *obis* par lui chantez et célébrez à diacre et soubzdiacre, en la dite église, pour l'âme de feu Jehan Loutrel, qui donna à la dite ville la maison d'icelle étant au marché au blé, l'un au craresme IIII^c XXIX; l'autre au craresme IIII^c XXX et l'autre au craresme IIII^c XXXI; pour chacun obit XII s. p. valent XXXVI s. p. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 40 v°.)

V. *L'Hôtel-de-Ville de Compiègne*, par le comte de Marsy. Tours, 1877.

attournés et des principaux habitants. On y avait réservé aussi un local pour mettre les archives, les poudres de guerre et l'artillerie[1].

Des hauteurs de Margny, d'où l'on jouit d'un panorama superbe, on apercevait encore le *Couvent des Cordeliers* établi par saint Louis vers 1254 ; celui des *Jacobins* (Dominicains), ancienne demeure du même roi, par lui donnée à ces religieux, et aujourd'hui propriété de *Madame de Bicquilley;* l'*Hôtel-Dieu* qui date de la même époque ; le *Couvent de Sainte-Périne hors Compiègne*, situé au coin de la *rue des Sablons;* la *Tour-Saint-Michel*, où était installée, ainsi qu'on l'a

[1] « A Michel Rochart, serrurier, pour les ouvrages de son dit mestier, par lui faits et livrez à la dite ville, depuis la Saint-Jean-Baptiste IIII[c] et vingt-neuf, jusqu'au X[e] jour de septembre ou dit an, c'est assavoir : une clef pour une serrure de bois en la chambre ou l'artillerie est en la maison de la ville... VIII deniers. »

Les ressources de la ville étaient si peu importantes que les *attournés* furent obligés de louer ces deux maisons à des particuliers, sous certaines réserves, ainsi que l'établissent les articles suivants :

« Reçeu de Robert de Kerromp, clerc de la dite ville, pour le louage de la grant maison de la dicte ville, qu'il tient parmi (*moyennant*) IIII l. p. par an, valent les trois ans dessus dictz... XII l. p. Et est assavoir que la dicte ville retient et a retenu la chambre aux assemblées, la chambre à l'artillerie et leurs allés et venues ès-dictes chambres, touttefois qu'il est nécessaire d'y aler. »

« Reçeu de Jehan Mouret, pour le louage de la petite maison de la ville au lez devers l'*Hôtel de la Cloche*, parmi, pour an, XXXII s. p., valent les trois ans dessus dictz.... IIII l. XVI s. p. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f[os] 4 et 58.)

L'ancien *hôtel de la Cloche* occupait alors la place actuelle du bâtiment de la Caisse d'épargne.

déjà vu, la logette du guetteur ; le *Chastel du roi*[1] et la *Grosse Tour* que le vulgaire persiste à décorer du nom de *Tour de Jeanne d'Arc*, bien que la Pucelle ne l'ait jamais habitée, et encore moins y ait été enfermée.

Le système de défense de la ville consistait sur la plus grande partie de son développement, en un parapet qui était protégé par un grand nombre de tours, par un fossé dans lequel se déversaient les eaux de l'Oise, et par des demi-lunes qui existaient à chaque porte. Du côté opposé à la rivière, on avait pratiqué une sorte de chemin couvert à redans. Quatre ponts mettaient en communication la ville avec le dehors ; ils étaient ménagés vis-à-vis des portes de Choisy, de Pierrefonds, de Paris et du Pont (sur l'Oise). Il y avait, en outre, entre les portes, plusieurs poternes. Le *Cours* actuel, cette belle promenade qui longe l'Oise, et dont la première plantation remonte à Louis XV, se composait d'une série d'îlots, séparés du reste de la ville par un fossé qu'on franchissait à l'aide de ponceaux : l'ensemble de ces îlots portait le nom d'*Isle de la Palée*.

[1] On appelait le *Châtel du roi*, les bâtiments au milieu desquels se trouvait la Grosse-Tour, et dont une partie subsiste encore dans la *rue de l'Abattoir*, presque au coin de la *rue Jeanne d'Arc*. C'est là qu'habitait le capitaine de la ville.

« A Philippe Le Prévost, serrurier, pour les ouvrages par lui faits de son mestier pour la forteresse de la ville, depuis le premier jour de juing IIIIc et trente jusques au XXIIe jour de décembre en suivant, c'est assavoir...

« Pour une clef et les crampons d'un poult (*ploutre*, cadenas à verroult pour une des salles du *Castel du Roy*, pour enfermer les oustieux (outils) du canonnier, XX d. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, fo 62.)

La *porte du Pont*, dénommée *porte du Vieux-Pont*, depuis 1732, époque de la construction du pont actuel, s'élevait à l'extrémité de notre *rue Jeanne-d'Arc*. Cette porte donnait accès au pont construit par saint Louis, qui aboutissait à la chaussée de Margny [1]. Ce pont se composait alors de dix à onze arches [2] et était garni en aval d'une série de maisons reposant tout à la fois sur le parapet et sur des piles avancées qui correspondaient à celles du pont lui-même. Ces maisons n'existaient que sur les deux tiers du passage, en sortant de Compiègne et aboutissaient à un ouvrage avancé, sorte d'avant-poste ou de corps-de-garde qui occupait toute la largeur du pont, et en défendait l'accès du côté de Margny. Au sortir de cette construction existant sur presque tous les ponts du moyen-âge, et dont on retrouve encore quelques spécimens sur la Loire, le parapet s'arrondissait des deux côtés et formait un petit rond-point; puis le pont, dont cette partie était construite en bois, allait aboutir à une barrière en maçonnerie qui, d'après certains historiens, a joué un grand rôle dans la prise de Jeanne d'Arc. Cette barrière était au centre d'un boulevard fortifié d'où l'on sortait par un *pont dormant* jeté sur le fossé, et qui conduisait au chemin ou *chaussée de Margny*. Dans ce même boulevard se trouvait un moulin à vent [3].

[1] V. *supra*, p. 13, ce que nous avons dit au sujet de l'ancien pont. La *porte du Pont* fut démolie au mois de décembre 1811.

[2] On aperçoit encore, aujourd'hui, quelques unes de ces arches, sous le petit bâtiment qui sert de *Halle-au-poisson*.

[3] V. le plan *de Compiègne en 1430*. Dans celui dressé en

Le rempart parallèle à la rivière était flanqué de *quarante-quatre* tours dont plusieurs portaient le nom d'anciens capitaines. C'était : à l'angle, vers le nord, du côté de Choisy, la *tour* dite *des Oziers* ou *de la Palée* ; puis les deux *tours de la porte Corbie* ; la *tour aux Cordiers ;* les deux *tours de la porte du Nuef-Pont* ou *d'Oise* (aujourd'hui *d'Ardoise*) ; les deux *tours de la porte des Papillons ;* celles de la *porte Notre-Dame* et celles de la *porte du Donjon* ou de *Saint-Nicolas ;* la *tour aux Poissonniers*, près l'Hôtel-Dieu, et enfin les deux *tours de la porte du Pont* et la *tour de la Poterne-aux-Tripiers.*

Ce rempart se terminait au *coin des Jacobins*, par deux tours juxtaposées, dont l'une prenait le nom de *tour des Jacobins* et l'autre, *tour de Raoulet.*

Quant à la partie elliptique de l'enceinte, elle était défendue du côté nord par la *tour derrière les Oziers ;* la *tour Colart-Broutin* et celle d'*Eschielles ;* venaient ensuite : la *tour Découverte ;* la *tour du Colombier ;* les deux *tours de la Porte-Chapelle ;* celle dite *derrière l'Hôtel du Roi ;* la *tour Robin de Sens* ou *Sains ;* celle de *Raoul de Nesles ;* les trois *tours de la porte de Soissons ;* la *tour Baudon* et les deux *tours de la porte de Pierrefonds.*

Entre cette dernière porte et celle de Paris, se trouvaient la *tour derrière Herbert ;* celles *derrière l'hôtel Lancelot* et *derrière l'hôtel Le Féron ;* la *tour*

1509, il existe un autre pont dormant communiquant avec la chaussée de Venette ; mais ce pont n'a été construit que postérieurement à la prise de Jeanne d'Arc.

de Jehan Fère dit *Trop tost marié ;* la *tour de Sorel* et les deux *tours de la Porte-Paris* ou *Parisine.*

Plus loin, entre cette porte et la rivière, la *tour Coquelet* ou *Mahieu des Prés*, et celle *derrière le Béguinage.*

D'après M. Lambert de Ballyhier (T. I, p. 107), il résulte de documents authentiques, et particulièrement d'un procès-verbal, de toisé au dedans des murailles de Compiègne fait en 1430, que le rempart présentait alors un développement de *treize cent trente-quatre toises* deux tiers (2601^{m} 32), et que la ville occupait un emplacement de *cent cinquante-sept* arpents et demi de Paris (53 hectares 1/2).

Dans de telles conditions, à moins de trahison ou de surprise, ainsi que cela s'était déjà produit plus d'une fois, la place n'était pas facile à prendre.

Le duc de Bourgogne et les Anglais qui s'étaient joints à lui ne se le dissimulaient pas. Aussi se disposèrent-ils à faire un siège dans les règles.

Ne pouvant investir entièrement la ville, ils cherchèrent tout d'abord à s'assurer de la rive droite de l'Oise. A cet effet, le duc de Bourgogne partagea son armée qui, présentait un effectif d'environ cinq à six mille hommes, en trois groupes.

Le premier, composé de Bourguignons et de Flamands, commandés par Jean de Luxembourg, comte de Ligny, prit position à Clairoix, village pittoresque adossé au versant occidental du Mont-Ganelon, et arrosé par l'*Aronde* qui, après l'avoir divisé en deux sections, se jette dans l'Oise à l'endroit où se trouvait,

en 1430, un *moulin à tan*; c'est aujourd'hui la propriété Pluchart[1].

Clairoix est à quatre kilomètres de Compiègne ; on retrouve encore, près du moulin de M. Bienaimé, l'enceinte de l'ancien château où s'installa le duc de Luxembourg.

Le second groupe, formé surtout de Picards ayant à leur tête Baudot de Noyelles, maréchal de l'armée, gagna Margny, distant de Compiègne d'un kilomètre seulement. Nous avons déjà eu occasion de parler du château qui y existait jadis, et sur le terrain duquel se trouve actuellement une brasserie[2].

Quant au troisième groupe, formé exclusivement d'Anglais ayant pour chef le sire de Montgommery, il logea à Venette, une des plus anciennes localités du Beauvaisis, à deux kilomètres de Compiègne, sur la route de Clermont (Oise)[3].

[1] Cet endroit s'appelle toujours le *Moulin-à-Tan*.

[2] V. *supra*, p. 78.

Le faubourg dénommé aujourd'hui le *Petit-Margny* n'existait pas alors, et, au XVe siècle, Margny n'était séparé de Compiègne que par de vastes prairies, dont une grande partie appartenait à la ville, qui les affermait :

« Reçeu de Jehan Langelé, pour les prés de la ditte ville, qu'il prînt à ferme pour l'an IIIIc vingt-neuf, parmi (*moyennant*) la somme de XXXVI l. p.

« Les diz prés pour l'an mil IIIIc trente furent de nul proffit pour le fait du siège qui fut ou dit an devant Compiengne, depuys le moys de may jusque vers la Toussaint.

« Les diz prés pour l'an mil quatre cens trente ung, furent donnez à Guillaume de Flavy, cappitaine de Compiengne. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, fos 5 et 6.)

[3] Venette, dont l'élégant clocher frappe la vue quand on arrive de Paris, eut à subir aussi de bien rudes épreuves. « Le

Il occupa les vastes bâtiments qui composaient la cense de l'abbaye de Saint-Corneille, bâtiments dont on retrouve encore quelques restes dans les deux fermes qui avoisinent l'église ; une forte muraille, l'encorbellement d'une *échauguette* [1], quelques fenêtres ogivales et de remarquables berceaux de caves ont seuls échappé à l'action du temps.

Ce fractionnement de l'armée assiégeante en trois corps distincts, avait pour effet de la rendre maîtresse des routes conduisant dans le Nord, dans la Picardie et dans le Beauvaisis, et d'empêcher ainsi toute communication de la ville avec la rive droite. En même temps, il permettait à chacun des groupes de se porter au secours des autres, à la moindre alerte ; c'est ce qui arriva.

Quant au duc de Bourgogne, il avait pris pour quartier général, à six kilomètres de Compiègne, le

Palais et le village élevé sous la protection de Charles-le-Simple, furent, écrit M. Graves, entièrement détruits par les Normands. Charles-le-Simple fit rétablir l'église avec douze maisons. Venette fut brûlé de nouveau par les Navarrois, en 1358 ; il fut encore incendié, avec Margny et Royallieu, pendant le siège de Compiègne de l'année 1430. Ce désastre s'est reproduit au commencement du siècle actuel. Le vingt-neuf mars 1814, l'armée prussienne, assiégeant Compiègne, mit le feu dans onze endroits à la fois du village de Venette. Cent soixante maisons furent brûlées ; le dommage fut évalué à deux cent quatre-vingt mille francs. Le roi Louis XVIII accorda, dès le mois de mai, le bois nécessaire pour reconstruire les habitations, à prendre dans les futaies *des Rossignols*, forêt de Compiègne. »

(*Précis statistique du Canton de Compiègne*. 1850, p. 171).

[1] Petite guérite placée soit au sommet des tours, soit sur les courtines, principalement aux angles.

château de Coudun dont la *motte* et les fossés existent toujours, quoique bien amoindris.

De cette façon, il pouvait facilement se tenir au courant des opérations de son armée, et au besoin prendre part à l'action. De plus, il se trouvait ainsi sur la route de Flandre, ce qui lui permettait, le cas échéant, de se rendre dans ce pays, sans redouter le moindre obstacle. Auprès de lui, se tenaient, entre autres personnages, le fameux chroniqueur Enguerran de Monstrelet; « les seigneurs de Croy et de Créquy ; messire Hue de Lannoy ; le seigneur de Commines ; messires Jacques, David et Florimond de Brimeu, et Le Beigue de Lannoy, tous chevaliers de la Toison d'or[1] ».

La première préoccupation du duc de Bourgogne fut d'établir un passage sur l'Oise, afin de pouvoir attaquer la place sur la rive gauche, et, au besoin, se ménager une retraite à la suite de cette attaque ; à cet effet, il fit construire un pont de bois un peu au-dessus de la *Tour des Oziers*, dans l'îlot près duquel se trouve actuellement un établissement de bains froids[2]. Déjà, dans les premiers jours du mois de mai, au moment

[1] *Chronique de Jean Le Fèvre, Seigneur de Saint-Remy*, T. II, p. 177.

Baudot de Noyelles n'était pas encore chevalier de la Toison d'or au siège de Compiègne. C'est seulement le 29 novembre 1433, à Dijon, que, suivant la chronique ci-dessus, (p. 285), « il reçut *agréablement* le Collier. »

[2] « A Regnault Le Bouchier, pour LXXVI voiturés, aval de la ville, par lui faites à son barot et deux chevaux, à amener planches de la rivière dedens la halle, lesquelles planches estoient venues du *pont fait par les Bourguegnons*, au travers de la rivière, *au desseun* (*dessus*) *de la tour des Osiez*.... »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 94.)

où son armée marchait sur Choisy, il avait fait remettre en état le pont d'*Ourscamp* qui avait été précédemment rompu[1].

Une fois les troupes réparties dans leurs campements respectifs, les capitaines qui les commandaient tinrent un conseil de guerre, que présida le duc de Bourgogne.

Il fut convenu alors que l'attaque porterait tout d'abord sur le pont, sur le boulevard qui en formait la tête, et sur la partie de rempart qui se trouvait devant le couvent des Jacobins. Il semblait, en effet, qu'une fois maîtres de la tête du pont, les assiégeants réduiraient promptement la ville; aussi, les ordres furent-ils donnés pour commencer au plus vite les tranchées qui devaient permettre de se rapprocher du boulevard, et d'établir, à portée de canon, une bastille qui en facilitât le bombardement. C'est au moment où l'on se disposait à exécuter ces travaux que, le 22 mai 1430, dans l'après-midi, la nouvelle du siège de Compiègne parvint à Jeanne d'Arc. Elle se trouvait alors à Crépy où elle s'était arrêtée à son retour de Lagny, accompagnée de son frère Pierre, et d'une

[1] « A Nicaise Fleury et Pierre Du Clos *dit Merlin*, pour un voyage par eulx fait la première sepmaine de May mil IIII^{c} et XXX de Compiengne à Soissons, dire de par Mons. Le Cappitaine, et de par les goudverneurs, aux cappitaine et goudverneurs de Soissons qu'ils feussent sur leur garde, pour ce qu'il nous est venues nouvelles que les adversaires du Roy N. S. faisoient refaire *le pont d'Ourquans* pour y passer, lesqueles nouvelles les diz messagers dirent aux diz cappitaine et bourgeois de Soissons.... »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 256 v°).

partie de sa maison militaire. Aussitôt, elle fit venir le capitaine Barthélemy Barrette et lui donna l'ordre d'*appareiller* les quatre cents hommes qu'il commandait. En vain son entourage, dans lequel se trouvait Poton le Bourguignon, que nombre d'historiens ont confondu avec Poton de Xaintrailles, lui représenta-t-il qu'elle ne pouvait rien faire avec aussi peu de monde contre une armée qui se composait de plusieurs milliers de combattants, et qui l'arrêterait au passage, elle ne voulut rien entendre et s'écria :

« *Par mon Martin! nous sommes bien assez; Je iray voir mes bons amys de Compiengne*[1]. »

Devant une pareille résolution, il fallait s'incliner ; on fit donc les préparatifs pour le départ ; seulement,

[1] « Et combien que ses gens lui deissent que elle avoit pou gens pour passer parmi l'ost (*armée*) des Bourgoignons et Englois, elle dist : *Par mon Martin*! *nous suymes assez; je iray voir mes bons amys de Compiengne*. (Quicherat. *Procès de Jeanne d'Arc*, T. IV, p. 33).

Le 18 janvier 1877, M. Bottier, membre de la *Société historique de Compiègne*, ayant été nommé président de cette société, prononça une allocution chaleureuse dans laquelle il rappela le dévouement de Jeanne d'Arc en 1430 :

« La ville de Compiègne, dit-il, ne fera donc qu'acquitter une dette d'admiration et de reconnaissance, en élevant une statue à Jeanne d'Arc, qui l'aimait bien, cette ville. Qui pourrait en douter ? La *Chronique* a encore conservé ces paroles de la Vierge de Domrémy : « *Je iray voir mes bons amys de Compiengne*. » Voilà l'inscription qu'on devra graver, en lettres d'or, sur le piédestal du monument. »

Trois ans plus tard (10 octobre 1880), ainsi que nous l'avons déjà dit, (V. *Supra*, p. 13), l'administration de Compiègne faisait élever, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, en présence de M. Sadi Carnot, alors ministre des travaux publics, une statue en bronze, à celle qui s'était sacrifiée pour la France. Cette statue, due au ciseau de M. Leroux, représente Jeanne

par prudence, on attendit la nuit pour se mettre en marche. Ce n'était pas, en effet, chose facile que de faire une semblable expédition dans un pays envahi par l'ennemi. Encore bien qu'il n'y eût que vingt-quatre kilomètres entre Crépy et Compiègne, il fallait traverser, en grande partie, la forêt par des routes qui étaient loin d'être praticables, et l'on pouvait craindre de tomber dans quelque embuscade. On ignorait d'ailleurs à Crépy quelles étaient au juste les positions des Anglo-Bourguignons, et on devait supposer qu'ils ne manqueraient pas de surveiller les abords de la forêt de *Cuise* (aujourd'hui forêt de Compiègne).

A minuit, Jeanne d'Arc donna le signal du départ. Pleine d'ardeur et d'une impatience fébrile, elle prit la tête de la colonne, et pendant toute la nuit la petite troupe marcha, à travers bois, évitant de prendre les chemins qui pouvaient la mettre trop à découvert. Jeanne était revêtue de son armure sur laquelle elle avait jeté une *huque* (sorte de manteau) en velours ou en drap cramoisi tout brodé d'or[1]. Elle montait un

d'Arc au moment où elle semble indiquer le chemin à suivre pour combattre les Anglais. Sur le piédestal on lit : JE IRAY VOIR MES BONS AMYS DE COMPIENGNE.

Le programme indiqué par M. Bottier s'est donc trouvé ainsi complètement réalisé.

[1] Sy monta à *ceval* (cheval), armée comme serait ung homme, et parée sur son garnois d'un *huque* de *rice* (riche) drap d'or vermeil. Chevauçoit ung coursier *lyart* (gris pommelé) moult bel et moult fier, et se *cointoïoit* (se complaisait) en son harnas et en ses mannières comme eust fait un capitaine meneur d'un grant *ost* (armée). (*Chronique de Georges Chastelain*, ch. XVI.—V. *Procès de Jeanne d'Arc*, par Quicherat, T. IV, p. 445.)

Suivant le greffier de la *Chambre des comptes de Brabant*

demi-coursier gris pommelé, et tenait en main l'épée qu'elle avait prise à un Bourguignon[1]. A ses côtés, marchaient son frère Pierre; Jean Pasquerel, son chapelain; un page qui portait sa bannière, et Poton le Bourguignon; puis venait le capitaine Barthélemy Barrette, dont la troupe se composait notamment de trente-deux hommes d'armes[2], de deux pages, de

(*Eod. loc.* T. IV, p. 428), la Pucelle était « montée et armée notablement et *une hucque de velours vermeil* sur son harnaiz. »

C'est précisément cette huque qui facilita sa prise, ainsi qu'on le verra plus loin. De plus l'acte d'accusation en a fait un grief contre Jeanne d'Arc comme le prouve le passage suivant de l'article 13e:

« Jeanne attribue à Dieu, à ses anges et à ses saints des ordres qui sont contre l'honnêteté du sexe féminin, prohibés par la loi divine, également abominables à Dieu et aux hommes, et interdits par les censures ecclésiastiques sous peine d'anathème, comme de se revêtir d'habits d'hommes, courts, étroits et dissolus, tant ceux du dessous que les autres. C'est soi-disant pour suivre ces ordres qu'elle s'est maintefois revêtue d'habillements somptueux et pompeux en drap d'or de grand prix, et aussi de fourrures. Et non seulement elle a fait usage de tuniques courtes; mais encore elle a porté des paletots longs et flottants et des vêtements fendus sur les deux côtés. C'est là chose notoire: Car, *quand elle a été prise elle avait un manteau d'or ouvert en tous sens* (et hoc notorium est cum capta fuerit in una heuqua aurea, undique aperta).»

(*Procès de la condamnation de Jeanne d'Arc*, par J. Fabre, p. 220.)

[1] Encore bien qu'elle vantât les qualités de cette épée, Jeanne d'Arc n'en faisait point usage dans les combats. En effet, dans son interrogatoire du mardi 17 février 1431, quand on lui demanda qui portait sa bannière, elle répondait : « C'est moi qui la portais quand je chargeais les ennemis pour éviter de tuer quelqu'un ; « *je n'ai jamais tué personne* ».

[2] On appelait au Moyen Age *homme d'armes*, un cavalier qui avait à sa suite plusieurs soldats, pages ou valets.

quarante-trois arbalétriers et de vingt archers ou *targons* (soldats munis de *targes* ou boucliers.)

On arriva ainsi devant la porte de Pierrefonds, à la première heure du jour *(hora secreta)*, suivant l'expression de Jeanne d'Arc[1], c'est-à-dire entre quatre et cinq heures du matin, sans avoir rencontré un seul ennemi. Dès que la présence de ce renfort fut signalée, le pont-levis s'abaissa et la troupe pénétra dans la ville. Du reste, l'apparition de Jeanne d'Arc ne surprenait personne; car, en partant de Compiègne quelques jours auparavant, elle dut certainement annoncer qu'elle reviendrait bientôt ; c'est ce qui explique pourquoi elle ne fut l'objet d'aucune réception officielle de la part des *attournés*, comme au 13 mai précédent; mais la population n'en manifesta pas moins sa joie, quand, à son réveil, elle apprit que l'intrépide guerrière accourait à son secours, et alors chacun prit confiance.

Ici prend place un incident que le *Miroir des femmes vertueuses* explique en ces termes : « La dicte Pucelle, ung bien matin, fist dire messe à Saint-Jacques, se confessa et reçut son Créateur, puis se retira près d'ung des pilliers d'icelle église, et dit à plusieurs gens de la ville qui là estoyent et y avoit cent ou six vingtz petis enfans qui moult désiroyent à la veoir : « Mes enfans et chers amys, je vous signifie que l'on m'a vendue et trahie et que de brief (bientôt) seray livrée à mort. Si (ainsi) vous supplye que vous priez Dieu pour moy; car jamais n'auray

[1] Premier interrogatoire du 10 mars 1431.

plus de puissance de faire service au Roy ne au royaulme de France. »

Et l'auteur de cette chronique ajoute :

« Ces parolles ay ouy réciter à Compiengne, l'an mil quatre cens quatre-vingtz et XVIII au mois d'juillet, à deux vieulx et anciens hommes de la ville de Compiengne, aagez, l'un de IIIIxxXVII (97) ans, et l'autre de IIIIxxVI (86) ; lesquelz disoyent avoir esté présens en l'église de Sainct-Jacques de Compiengne alors que la dessus dicte Pucelle prononça celles parolles.[1] »

Plusieurs historiens, s'emparant de ce passage, en ont conclu que le fait qui y est consigné a eu lieu le matin même du jour où Jeanne d'Arc fit la sortie qui lui fut si funeste. C'est à nos yeux une erreur manifeste. Que la Pucelle ait entendu la messe aussitôt son arrivée, rien de plus naturel, car elle ne manquait jamais de le faire dès qu'elle le pouvait. Il est donc certain qu'elle est allée, à cet effet, à l'église Saint-Jacques, puisque la maison de la *rue de l'Étoile* où elle avait logé dix jours auparavant, et où elle a dû se rendre, ne fût-ce que quelqes instants, était proche de l'église[2]; mais qu'elle ait annoncé à

[1] *Mirouer des femmes vertueuses.* — Histoire admirable de Jehanne Pucelle, etc. (Réimpression Silvestre, en caractères gothiques, Paris, 1840, C. II).

« L'histoire de la Pucelle, contenue dans ce petit livre, fut à ce qu'il paraît, dit Quicherat (*Procès de Jeanne d'Arc*, T. IV, p. 267), très populaire du temps de Louis XII. »

[2] « Suivant M. de Lescure, elle serait allée à sa résidence habituelle, à l'enseigne *du Bœuf*, chez le procureur du roi Jean Le Féron. » Il est facile de voir que l'auteur de « *Jeanne d'Arc*

plus de cent enfants accourus pour la voir, qu'elle était trahie, et qu'elle allait être livrée à ses ennemis, le jour même, cela n'est pas admissible, en présence des déclarations qu'elle a faites plus tard. En effet, dans ses interrogatoires, Jeanne d'Arc s'est expliquée de la façon la plus claire sur la question de savoir si ses *voix* l'avaient avertie du jour où elle serait prise. « En la semaine de Pâques dernière, répond-elle le 10 mars 1431, comme j'étais sur le fossé de Melun, il me fut dit par mes voix sainte Catherine et sainte Marguerite, que je serais prise avant la Saint-Jean, et qu'ainsi fallait qu'il fût fait; et que je ne m'en ébahisse point, mais prisse tout en gré, et que Dieu m'aiderait.

« — Depuis ce lieu de Melun, reprend l'interrogateur Jean de La Fontaine, ne vous fût-il point dit par vos voix que vous seriez prise ?

« — Oui, plusieurs fois, et presque tous les jours, répliqua Jeanne. Et je faisais requête à mes voix que, quand je serais prise, je mourusse aussitôt sans long tourment de prison. Et elles me dirent : « Prends tout en gré. Il faut qu'il en soit ainsi fait ». Mais elles ne me dirent point l'heure. Et si je l'eusse su, *je n'y serais point allée* ».

« — Ne les aviez-vous interrogées là-dessus, ajoute l'interrogateur ?

« — J'avais bien plusieurs fois fait demander à mes voix pour savoir l'heure où je serais prise, réplique Jeanne, mais elles ne me le dirent point. »

l'héroïne de la France », a confondu ce dernier voyage avec le premier.

En présence d'un tel langage, il est impossible d'admettre que Jeanne d'Arc ait pu dire ainsi à la foule qu'elle serait trahie et vendue le jour même de son arrivée, puis livrée au bûcher. Et, si le fait raconté par les deux vieillards, soixante-sept ans après la mort de la pauvre victime est exact, ce que nous sommes tentés de croire, il faut le placer à une époque antérieure, c'est-à-dire au second voyage de Jeanne d'Arc à Compiègne (13 mai 1430); telle est également l'opinion de M. Wallon: « Ces paroles, dit-il, peuvent avoir été comme un épanchement de la tristesse qu'elle avait dans le cœur en songeant à sa captivité prochaine; et la scène a paru se placer assez convenablement quelques semaines plus tôt, quand Jeanne, voulant passer l'Aisne à Soissons, pour tomber sur le duc de Bourgogne au siège de Choisy, se vit arrêtée par la trahison du capitaine de la place, et qu'elle revint tout affligée dans Compiègne [1] ».

Du reste, nous ajouterons qu'en prenant à la lettre le récit du *Miroir des femmes vertueuses*, rien n'indique d'une façon certaine que Jeanne d'Arc ait tenu le langage qu'on lui prête, le matin du jour où elle a fait sa sortie.

En effet, elle s'est bornée à dire qu'elle sera trahie et *de brief* livrée à la mort, ce qui signifie *dans un bref délai*, mais non le jour même.

Reste un point beaucoup plus difficile à éclaircir, et sur lequel malheureusement nous n'avons que des données bien vagues, par suite de la disparition des *registres de délibérations* de cette époque, c'est celui

1. *Jeanne d'Arc*, p. 208.

de savoir au juste ce qui s'est passé pendant cette fatale journée du 23 mai 1430, et ce que Jeanne d'Arc a pu faire depuis son arrivée à Compiègne, vers cinq heures du matin, jusqu'à la sortie qu'elle a effectuée à pareille heure du soir.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, nous admettons volontiers qu'elle se soit arrêtée pendant quelques instants dans la maison *de la rue de l'Étoile*, et que de là, elle ait été entendre la messe à Saint-Jacques; mais l'accomplissement de ce pieux devoir n'a pas exigé plus d'une heure ou deux; il est donc certain qu'après avoir élevé son âme à Dieu, elle a dû penser aux habitants qu'elle venait secourir ; or, se mettre en rapport avec Guillaume de Flavy, leur capitaine; se faire indiquer les ressources dont il pouvait disposer, ainsi que les forces et les positions des ennemis; inspecter les remparts et s'assurer que tout fonctionnait convenablement, tel a été, sans aucun doute, l'emploi de sa matinée. En outre, elle avait à se prémunir contre les manœuvres que pourraient exercer dans l'intérieur même de Compiègne, certains personnages qu'on savait hostiles à Charles VII. « La ville, en effet, dit M. de Lescure, regorgeait d'intrigants et de traîtres à l'affût d'une occasion propice à leurs sinistres desseins. » A leur tête figurait l'abbé de Saint-Corneille, Jean Dacier, qui faisait à cet égard, cause commune avec Jean de Mailly, évêque de Noyon [1].

1. Tous deux siégèrent dans le procès de Jeanne d'Arc.
Jean Dacier, abbé de Saint-Corneille de Compiègne, au diocèse de Soissons, licencié en droit, ex-aumônier du pape

Quant à la troupe qui accompagnait Jeanne d'Arc, elle s'installa provisoirement dans la grande

Martin V, dépouillé de son temporel par Charles VII, mourut le 4 mai 1437, après avoir assisté au concile de Bâle comme représentant des abbés de la province rémoise. Le procès-verbal de l'interrogatoire de Jeanne d'Arc, *en face de la torture*, qui eut lieu le 9 mai 1431, dans la Grosse-Tour du château de Rouen, constate, en ces termes, la présence de Jean Dacier : « *præsentibus... reverendo patre domino abbate Sancti Cornelii de Compendio.* »

Jean de Mailly, nommé évêque de Noyon, en 1426, était conseiller du roi d'Angleterre. Lors du procès de Jeanne d'Arc, il assista à la séance que présida le 23 mai 1431 l'évêque Cauchon, dans une chambre du château de Rouen, voisine de la prison de la Pucelle, où cette dernière fut l'objet d'une nouvelle admonition; il fut également présent le lendemain à l'abjuration de Jeanne. Rentré en grâce auprès de Charles VII, il devint président de la Chambre des comptes de Paris et fut entendu comme témoin dans le procès de réhabilitation en 1456; il avait alors soixante ans; sa déposition revèle de sa part, une absence de mémoire des mieux calculées. Il déclara, en effet, n'avoir point souvenir, ni d'avoir été au procès, ni d'avoir donné son opinion. Or, était-il permis d'oublier de pareilles circonstances ? D'ailleurs, la teneur des procès-verbaux ne laisse aucun doute à cet égard. Il convint seulement qu'il avait assisté à la dernière prédication qui fut faite à Jeanne d'Arc le jour où elle devait être brûlée, mais qu'après le sermon il partit, ne voulant pas voir son supplice : « *nec voluit videre cremari eamdem Johannam.* »

V. Quicherat (*Procès de Jeanne d'Arc*, T. I, p. 399 et 429; III, p. 54), et De l'Averdy (*Manuscrits de la Bibliothèque du roi*, T. III, p. 155).

Jean de Mailly fut reçu à l'épiscopat le 2 septembre 1426, et fit son entrée à Noyon le 31 mars 1428, à dix heures du matin.

Jean Le Vasseur s'exprime ainsi sur son compte :

« Il fut grandement chéry tant pour la bonté de son esprit et sa douce conversation, que pour son extraction illustre, par Henry cinquième Roy d'Angleterre, se gérant lors pour Régent de France et pour héritier le plus apparent du royaume, à l'ex-

halle[1]. C'est là du reste que s'était déjà abritée l'escorte de Charles VII, au mois d'août 1429[2]; mais ce qui est surprenant, c'est que les registres des *Comptes de la Ville*, où tout est mentionné de la façon la plus minutieuse, ne contiennent l'indication d'aucune dépense faite à ce moment, tant pour Jeanne d'Arc que pour les siens, alors qu'ils se complaisent, ainsi qu'on a déjà pu le voir pour d'autres personnages, à consigner jusqu'aux aliments les plus vulgaires qui leur

clusion (ô temps ! ô mœurs !) de monseigneur le Dauphin, à qui appartenait la Régence et Couronne après son père. Ainsi tout ordre et droit tant naturel que civil estant perverti, furent contrains les grands et nobles du Royaume, tant ecclésiastiques qu'autres, de prester serment de fidélité au susdit Henry, jurant entre autres choses qu'ils ne souffriront autre Roy ou Régent en France que luy et ses hoirs. Fidélidé que luy jura notre Prélat Jean, lorqu'il lui fist hommage le 17 septembre 1425 à Paris, en qualité de pair de France, de comte et évesque de Noyon, et ne sera ici obmis qu'il fut encore vice-Chancelier ou garde des sceaux du dit Roy Anglois, mais aussi qu'avec toute la France, il recogneut enfin son prince naturel Charles septième, par un nouvel hommage qu'il luy fist à Tours en 1436, le dernier jour de juillet, regrettant l'avoir premièrement fait à l'estranger. »

(*Annales de l'Église de Noyon*, *1633*, p. 1028.)

1. Cette grande halle était située sur la *place du Marché-aux-Herbes*, à l'endroit occupé aujourd'hui par les magasins de M. Mesnil.

2. « A Jean le lanternier et Jehan Pausque, manouvrier, par marchié faict à eulx pour avoir nettoyé en une septmaine ou mois d'octobre IIII^c et vingt-neuf, la halle aux drappiers et la grant halle d'icelle ville, et widier (vider) et mis au devant d'icelles halles, les *fiens* qui y estoient, lesquels fiens y avoient esté faits par *aucuns gens d'armes* estans en la compaignie du Roy N. S. quant ils furent derreinement au dit Compiengne, qui y mirent et logèrent leurs chevaux..... VIII s. p. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f°s 116 v°)

ont été servis. Il faut donc en conclure qu'en dehors des *quatre pots de vin* offerts à la Pucelle le 14 mai 1429, qui coûtèrent *dix sols parisis*, les séjours de Jeanne d'Arc à Compiègne ne grévèrent pas autrement le budget de la ville.

Et maintenant, par qui fut décidée la fameuse sortie du 23 mai 1430 ?

Ici encore, une obscurité profonde et des contradictions choquantes s'emparent de l'esprit.

Tout d'abord, il semble difficile à admettre que Jeanne d'Arc, avec le caractère enthousiaste qu'on lui connaît, et avec l'intrépidité dont elle a donné tant de preuves, soit accourue à Compiègne avec plusieurs centaines d'hommes de guerre, uniquement pour s'enfermer dans les murs de la ville et pour renforcer la garnison en attendant les évènements.

Pendant le siège d'Orléans, elle avait, plus d'une fois, manifesté l'énergie de ses résolutions et la répugnance qu'elle éprouvait à temporiser dès qu'elle avait pris un parti. Il paraît donc rationnel que sa première pensée, une fois dans Compiègne, ait été de frapper un grand coup contre les Anglo-Bourguignons, ou à tout le moins, de faire ce qu'on appelle en langage militaire une *reconnaissance*.

D'après Le Fèvre de Saint-Remy, conseiller du duc de Bourgogne, Jeanne, aussitôt son arrivée dans la ville, aurait rassemblé ses gens, ainsi que tous les habitants de Compiègne, et leur aurait annoncé « que Dieu luy avoit fait dire par saincte Catherine qu'elle yssist ce jour allencontre de ses ennemis et qu'elle desconfiroyt le duc, et seroit prins de sa personne et tous ses

gens prins, mort et mis en fuicte : et que de ce ne faisoit nulle doubte. »

Et le chroniqueur ajoute : « Or, est vray que par la créance que les gens de son party avoient en elle, le crurent [1]. »

Georges Chastellain, l'historiographe, ou plutôt l'*indiciaire* du duc de Bourgogne, selon l'expression créée pour lui, tient le même langage en ridiculisant Jeanne d'Arc au sujet de « plusieurs folles fantommeries qu'elle aurait mises en avant. » C'est ainsi qu'il raconte qu'elle a rassemblé le peuple et les gens de guerre et qu'elle leur a dit comment sainte Catherine « s'estoit apparue à elle, tramise de Dieu, pour luy signifier que, à ce jour mesme il vouloit qu'elle se mist en armes et *qu'elle issist* dehors à l'encontre des ennemis du roy, Anglès et Bourguignons, et que sans doubte elle auroit victoire et les desconfiroit, et seroit pris en personne le duc de Bourgongne et toutes ses gens, la *greigneur* (la plus belle) part, morts et desconfits.

« Sy adjoustèrent François foy à ses dits, continue-t-il, et le peuple se monstra de créance légière à ses folles délusions, parce qu'en cas semblable avoient trouvé vérité aulcunes fois en ses dits qui n'avoient nul fondement toutes voyes de certaine bonté, ains clère apparence de déception d'ennemi, comme il parut en la fin. Or estoient toutes manières de gens du party delà boutez en l'opinion que ceste femme icy fust une sainte créature, une chose divine et

1. *Chronique de Jean Le Fèvre, Seigneur de Saint-Remy.* Edit. Morand, T. II, p. 179.

miraculeuse envoyée pour le relèvement du roi françois ; dont maintenant, en ceste ville de Compiengne, mettant avant si haulx termes que de desconfire le duc bourgongnon et l'emmener prisonnier, mesmes en propre personne, n'y avoit celuy qui, en si haute besongne comme cestuy-là, ne se voulsist bien trouver et qui volentiers ne se boutast tout joyeux en une si haute recouvrance, par laquelle ils seroient au deseure de [tous leurs anemis. Par quoy, tous d'un commun ascentement et à la requeste de ladite femme, recourrurent à leurs armes trestous, et faisant joye de ce dont ilz trouveront le contraire, luy offrirent syeute (suite) preste quand elle vouldroit[1]. »

Il ne faut accepter qu'avec une grande réserve, le récit de ces deux chroniqueurs qui, par cela même qu'ils dépendaient du duc de Bourgogne, se trouvaient les ennemis déclarés de Jeanne d'Arc.

A ces témoignages d'ailleurs, on peut opposer celui de l'auteur du *Miroir des Femmes vertueuses*, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. « Guillaume de Flavy, dit-il en parlant de Jeanne d'Arc, *la pressait fort de sortir* par l'une des portes de la ville[2]. »

Et, antérieurement à cette publication, l'écrivain anonyme connu sous le nom de l'*Abréviateur du procès* qui, vers 1500, fut chargé par ordre de

1. *Procès de Jeanne d'Arc*, par Quicherat, T. IV, p. 444, et *Œuvres de Georges Chastellain*, publiées à Bruxelles par M. le baron Kervyn de Lettenhove, T. II, p. 46.

2. *Mirouerdes femmes vertueuses*. — Histoire admirable de Jehanne Pucelle, etc., etc. — Paris, 1840, C. II.

Louis XII, de résumer l'histoire de Jeanne d'Arc, écrivait : « Un jour ou deux après sa venue (à Compiègne), fut faicte une entreprinse par aulcuns de ceulx qui estoient dedans, de faire une saillie sur les ennemis. *Et combien qu'elle ne fust d'opinion de faire la dicte saillie,* ainsi que j'ay veu en quelques chroniques, toutefois, affin qu'elle ne fust pas notée de lascheté, elle voulut bien aller en la compaignée[1]. »

Les historiens de nos jours sont également partagés sur cette question : suivant les uns, le retour de l'héroïne avait excité dans Compiègne un si grand enthousiasme que les chefs voulant mettre de suite à profit le regain de courage que ce retour avait fait naître dans tous les cœurs, résolurent de prendre l'offensive[2].

Suivant les autres, ce fut Jeanne d'Arc qui montra à Guillaume de Flavy la nécessité d'une sortie immédiate, et aussitôt la garnison et les habitants s'offrirent avec ardeur à marcher sous ses ordres[3].

« Dès le matin du 23 mai, ajoute M. Abel Desjardins, elle convoque les habitants en armes, les fortifie par ses paroles et prépare tout pour une sortie que le jour même elle doit diriger en personne[4]. »

Henri Martin, sans préciser qui, de Jeanne d'Arc ou de Guillaume de Flavy, avait émis l'idée première

1. Quicherat. — *Procès de Jeanne d'Arc*, T. IV, p. 261.

2. *La Vierge lorraine Jeanne d'Arc*, par Mme la baronne de Chabannes, p. 18.

3. *Jeanne d'Arc et sa mission nationale*, par V. Canet Lille, 1887, p. 149.

4. *Vie de Jeanne d'Arc.* — Paris, 1889, p. 157.

de cette sortie, admet qu'elle fut préparée d'accord entre eux deux[1].

C'est également l'opinion de M. Marius Sepet, quand il dit : « Elle concerta sur le champ avec le capitaine de la ville Guillaume de Flavy, une sortie qu'elle exécuta au déclin du jour[2].

Quant à nous, nous n'hésitons pas à penser que Jeanne n'a point commandé la sortie du 23 mai et qu'elle s'est bornée à obéir à Guillaume de Flavy qui n'était pas fâché de se *débarrasser d'elle*, ainsi que nous l'établirons plus loin. Au surplus, ce qui nous détermine à cet égard, ce sont ses propres déclarations.

Ainsi le 14 mars 1431, quand on l'interroge pour savoir si elle avait eu quelque révélation d'aller à Pont-l'Évêque, elle répondit : « Depuis qu'il m'eût été révélé sur les fossés de Melun que je serais prise, *je m'en rapportai le plus possible du fait de la guerre à la volonté des capitaines*. Et toutefois, je ne leur disais point que j'avais eu révélation d'être prise. »

Et à propos de la sortie de Compiègne, que de questions ne lui a-t-on pas faites ! notamment, le 10 mars 1431, quand on lui demanda :

« Fîtes-vous la saillie de Compiègne par commandement de votre voix ? et qu'elle répondit ce qu'on sait déjà :

« — En la semaine de Pâques dernière, comme j'étais sur les fossés de Melun, il me fut dit par mes voix, à savoir sainte Catherine et sainte Marguerite,

1. *Histoire de France*, T. VI, p. 228.

2. *Jeanne d'Arc*. — Tours, 1885, p. 293.

que je serais prise avant la Saint-Jean, et qu'ainsi fallait qu'il fût fait ; et que je ne m'en ébahisse point, mais prisse tout en gré et que Dieu m'aiderait.

« — Vos voix vous avaient-elles commandé de faire cette saillie de Compiègne et signifié en quelque manière, que vous seriez prise si vous y alliez ?

« — Si j'eusse su l'heure, et que je dusse être prise, je n'y fusse point allée volontiers. Pourtant, j'aurais fait selon le commandement de mes voix, quoi qu'il eut dû m'en advenir.

« — Mais, quand vous sortîtes de Compiègne, n'eûtes-vous pas voix ou révélation de partir et faire cette saillie ?

« — Ce jour-là, je ne fut point avisée de ma prise, ni je n'eus autre commandement de sortir *(de la part de ses voix)*. Mais toujours il m'avait été dit qu'il fallait que je fusse prisonnière. »

Or, si l'on rapproche ces diverses réponses de celle où elle a avoué que depuis ce même siège de Melun, elle s'en rapportait le plus possible du fait de guerre *à la volonté des capitaines,* on est amené à conclure qu'elle a dû également se conformer à leur avis pour la sortie du 23 mai. N'oublions pas d'ailleurs que déjà après son échec devant Paris, alors qu'elle voulait aller guerroyer en Normandie, elle dut, par ordre de la Trémoille, se rendre au siège de la Charité ; ce qui n'a point échappé à M. Du Fresne de Beaucourt, quand il écrit :

« Après sa tentative infructueuse devant Paris, nous voyons la Pucelle exprimer l'intention de rester à Saint-Denis et y laisser ses armes. Dans son interro-

gatoire du 13 mars, elle dit qu'elle n'alla pas devant La Charité par le conseil de ses Voix qui s'étaient tues, mais à la requête des gens de guerre et même du roi ; à Pont-l'Évêque ses Voix gardent le même silence.... ; *elle ne joue qu'un rôle passif*; *elle ne dirige plus, elle se résigne à suivre*[1].»

Ceci dit, voyons comment s'est effectuée cette funeste sortie.

On se rappelle les positions occupées par les Anglo-Bourguignons sur la rive droite de l'Oise : Le duc de Luxembourg, à Clairoix; Baudot de Noyelles, à Margny; de Montgommery, à Venette, et le duc de Bourgogne, à Coudun. Les trois premiers de ces villages étaient séparés l'un de l'autre par de vastes prairies dont une partie, comme on l'a déjà vu, appartenait à la ville de Compiègne. Du pont de cette ville au château de Margny, on avait ménagé, à cause des fréquentes inondations, une large voie garnie de pavés, qui portait le nom de *Chaussée de Margny*. Or, le programme des assiégés était, suivant Monstrelet « de combatre et ruer jus le logis de messire Baudo de Noyelle, qui estoit à Margny, au bout de la *cauchie* (chaussée) », puis de se rabattre sur Clairoix.

Ce plan était-il aussi bien conçu que l'ont pensé quelques historiens? Il est permis d'en douter. En effet, s'il ne se fût agi que d'une simple reconnaissance, on admettrait facilement, qu'avec la troupe qu'elle commandait, Jeanne d'Arc eut pu, sans trop

1. *Le règne de Charles VII* d'après M. Henri Martin. — Paris, 1856, p. 74.

s'exposer, se rendre suffisamment compte de la situation des ennemis, et même les troubler dans les travaux qu'ils pouvaient entreprendre; mais aller plus loin et rêver une défaite complète de leur part, c'eût été une témérité que l'esprit se refuse à admettre. Aussi bien, comme l'écrit si judicieusement M. Villiaumé: « Il n'est pas vraisemblable que la Pucelle, douée du génie de la tactique, ait songé avec cinq cents hommes, à s'emparer en plein jour de deux camps garnis de cinq mille, et d'attaquer ensuite la réserve de Coudun, qui se montait à trois mille; à moins qu'on ne suppose qu'elle eût en un instant tué ou enchaîné les cinq mille hommes campés à Margny et à Clairoix, puisque les quatre camps ennemis pouvaient en une heure se grouper sur leur centre. Il suffit d'examiner les lieux pour s'en convaincre[1]; ou elle voulait donc simplement faire une reconnaissance, jusque là négligée par Flavy, ou culbuter par surprise le camp de Margny, afin d'aguerrir sa troupe, et d'intimider l'ennemi au début du siège. Quant à attendre le gros des forces de Clairoix et de la vallée d'Aronde, le projet eût été tellement ridicule qu'on ne peut le supposer, même chez un capitaine d'ineptie notoire[1]. »

Peut-être cependant pourrait-on objecter, en faveur de Jeanne d'Arc que déjà elle avait tenté, lors du siège d'Orléans, des actes bien autrement audacieux, et qu'elle en était toujours sortie victorieuse.

En tout cas, marcher droit sur Margny en sem-

1. V. le plan des *Opérations du siège de 1430*.
2. *Histoire de Jeanne d'Arc*, Paris, 1884, p. 174.

blable circonstance pour livrer bataille, c'était s'exposer à être pris en flanc par la troupe campée à Clairoix, ainsi au surplus que les ennemis y comptaient, comme le raconte un chroniqueur du temps [1].

Quoiqu'il en soit, vers cinq heures de l'après-midi, Jeanne d'Arc donna l'ordre à ses soldats de la rejoindre auprès de la demeure de Guillaume de Flavy, en avant de la porte du Pont, et une demi-heure plus tard, le pont-levis s'abaissait pour livrer passage aux hommes de guerre qui franchissaient ainsi l'Oise et débouchaient par le boulevard situé à l'extrémité du pont.

Fièrement campée sur son demi-coursier gris-pommelé, et toujours revêtue de sa *huque* brodée d'or, Jeanne tenait la tête de sa petite armée. Son frère Pierre, le page chargé de sa bannière, et Jean d'Aulon, son maître d'hôtel, chevauchaient à ses côtés, puis venaient Poton le Bourguignon et les capitaines demeurés sous ses ordres. En la voyant ainsi aller à l'ennemi, la population tout entière, hommes, femmes et enfants l'acclamaient du haut des remparts, où ils s'étaient répandus, et leurs cris enthousiastes montraient qu'ils étaient persuadés que l'héroïne allait ajouter un nouveau fait d'armes à sa gloire.

1. Perceval de Cagny, natif du Beauvaisis. Il avait été au service du duc d'Alençon, et écrivit, cinq ans après la mort de Jeanne d'Arc. Voici comment il s'exprime :

« Les Bourgoignons et Englois pencèrent bien que ceulx de dedens sailleroient dehors à grant effort, et pour ce misdrent les Bourgoignons une grosse embusche de leurs gens en la couverture d'un grant montaingne près d'illec nommé le Mont de Clairoy. »

Quicherat. (*Procès de Jeanne d'Arc*, T. IV, p. 33).

Dans son interrogatoire du 10 mars 1431, on demanda à Jeanne si à cette sortie on avait sonné les cloches ; ce à quoi elle répondit : « Si on les sonna, ce ne fut ni par mon commandement ni à ma connaissance. Je n'y pensais point. »

Nous estimons, pour notre part, que sonner les cloches à toute volée à ce moment, c'eût été encore une véritable imprudence ; car le bruit n'eût pas manqué d'attirer l'attention des Bourguignons qui se préparaient au repos. Si les cloches de la ville, et particulièrement celle du beffroi, ont été mises en branle, ce ne dut être que plus tard, en signe d'alarme.

Au sortir du boulevard, Jeanne d'Arc dirigea sa troupe vers Margny, afin de surprendre Baudot de Noyelles « chevalier bien hardy et vaillant ». Les Bourguignons, qui campaient sous ses ordres, avaient déjà quitté leurs armes, persuadés qu'ils étaient, qu'à pareille heure, ils n'avaient plus rien à craindre des assiégés. Jeanne d'Arc se précipita alors sur leurs avant-postes en criant : « *En nom Dieu, en avant !* » et c'en était fait de la garnison ennemie, sans une circonstance fatale que personne n'avait pu prévoir.

En effet, peu de temps avant la sortie, Jean de Luxembourg, accompagné du sire de Créqui et de huit à dix gentilshommes, tous à cheval, avait quitté lui-même son quartier général de Clairoix, et s'était porté dans la direction de Margny pour s'entendre avec Baudot de Noyelles, sur certaines mesures à prendre dans leur intérêt commun. Or, tout en cheminant, « il regardoit par quelle manière on pourroit

asségier la ville de Compiègne[1]. » Soudain, il aperçut la troupe de Jeanne d'Arc marchant vers Margny. Aussitôt, il fit faire appel aux armes, et en attendant que la garnison de Clairoix pût se mettre en mouvement, il se joignit, lui et ses compagnons, à celle de Baudot de Noyelles. Alors commença dans la vaste prairie une série d'engagements où chaque parti fit preuve d'une grande ardeur, et où le sire de Créqui « fut très durement navré (*blessé*) au visage. »

Quelques instants après, les soldats campés à Clairoix accoururent et la mêlée devint générale. Par deux fois, Jeanne (elle-même l'a déclaré) toujours à la tête de sa troupe, et ayant pris sa bannière en main, « rebouta ses adversaires jusqu'au logis des Bourguignons, » puis, deux fois aussi, elle dut reculer devant le nombre toujours croissant de ses ennemis. Une troisième fois, reprenant l'offensive, elle tenta une nouvelle charge, mais, malgré ses efforts, elle ne put refranchir la moitié du chemin qui séparait Margny de Compiègne. C'est alors que les Anglais, de Venette, avertis par le cliquetis des armes et par les cris des combattants, arrivèrent à leur tour et cherchèrent à attaquer de préférence l'arrière garde de Jeanne d'Arc. Aussitôt une panique épouvantable s'empara de ceux qui composaient cette arrière garde et ne tarda pas à se communiquer au reste des soldats.

Malgré leurs capitaines, ces derniers se débandèrent, et cherchèrent un refuge, les uns en regagnant,

1. *Chronique de Monstrelet*, T. IV.

à pas de course, la barrière du boulevard; les autres en se jetant dans les bateaux amarrés au bord de l'Oise, et tel fut leur égarement que plusieurs d'entre eux tombèrent dans l'eau et s'y noyèrent[1].

Pendant ce temps, Jeanne, entourée d'une fidèle escorte, continuait la lutte. Jamais elle n'avait déployé plus d'énergie ni de courage. « On s'étonne, disent MM. Michaud et Poujoulat, qu'avec la certitude de sa captivité prochaine, elle ait pu montrer encore tant d'élan, tant de valeur dans les derniers combats où elle a figuré; on s'étonne que cette prédiction dont l'accomplissement n'était point douteux pour la jeune fille, ne l'ait point jetée dans un profond découragement; mais la force de son caractère est un des miracles de son histoire[2]. »

Elle s'apercevait bien de la supériorité de ses ennemis, comme nombre, et cependant elle espérait toujours les vaincre. Peut-être, par une de ses illusions qu'enfantait sans cesse son courage, croyait-elle encore, comme au siège de Saint-Pierre-le-Moustier, avoir « en sa compaignie » cinquante mille hommes, alors qu'elle était restée presque seule aux pieds des remparts de cette ville[3].

1. Il y a une exagération manifeste de la part du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, quand il dit : « Et furent bien IIII^c des hommes à la Pucelle que tuez que *noyez*. » (Édition Tuetey, p. 255.)

2. *Vie de Jeanne d'Arc*, Paris, p. 91.

3. Dans sa déposition lors du *Procès de réhabilitation*, Jean d'Aulon raconte qu'au moment de la levée du siège de Saint-Pierre-le-Moustier, il aperçut la Pucelle qui « estoit demourée très petitement accompaignée de ses gens ne d'autres. » Se ren-

Quoiqu'il en soit, son entourage ne se rendait que trop compte du danger qu'elle courait ; aussi la pressait-il de battre en retraite. « *Métez paine de recouvrer la ville*, lui criait-on de toutes parts, *ou vous et nous, suymes* (sommes) *perdus.* »

Et elle de répondre, « très marrie » et s'animant encore davantage : *Taisez-vous ! il ne tendra que à vous que ilz ne soient desconfits ! Ne pencez que de férir sur eulx.* »

Malgré tout, cependant, il fallut se rendre à l'évidence, et Jean d'Aulon saisissant par la bride le cheval de la Pucelle, força l'intrépide guerrière à « retourner droit au pont ».

Elle comprit alors que lutte devenait impossible ; mais dominée toujours par le sentiment de générosité qui était inné chez elle, elle ne voulut point, par une fuite précipitée, compromettre le sort de ses compagnons d'infortune, et, conservant encore sa même place, qui du premier rang la mettait au dernier, elle se retournait à chaque pas pour faire face à l'ennemi et protéger ainsi la retraite commune. « Passant nature de femme, dit un chroniqueur bourguignon, la Pucelle soutint grant fès (poids) et mit beaucoup de peine à sauver sa compaignie de perte,

dant alors auprès d'elle, il lui demanda « ce qu'elle faisoit ainsi seule et pourquoy elle ne se retrahioit comme les aultres. Laquelle, après ce qu'elle ot (eut) osté sa salade (casque) de dessus sa teste, luy respondit qu'elle n'estoit pas seule et que encore avoit-elle, en sa compaignie cinquante mille de ses gens et que d'ilec ne se partiroit jusqu'à ce qu'elle eust prinse la dicte ville. » Et, en effet, elle parvint à ramener ses troupes et la ville fût prise.

demourant derrière comme chief et comme la plus vaillant du trouppeau[1]. »

Hélas ! il était trop tard. A ce moment, comme elle l'a avoué dans son interrogatoire du 10 mars 1431, « les Anglais lui coupèrent le chemin à elle et à ses gens ».

En effet, la garnison de Venette, conduite par le sire de Montgommery, avait envahi tous les abords du boulevard et, lorsque Jeanne d'Arc, avec les quelques braves qui ne l'avaient pas quittée, chercha à gagner la pointe de ce boulevard dont on retrouve encore aujourd'hui la trace[2], elle se vit entourée de

1. *Chronique de Georges Chastellain*, édition Kervyn de Lattenhove. T. II, p. 49.

2. Grâce aux indications qui nous ont été données par notre collègue M. Méresse, nous avons pu reconstituer la configuration du boulevard de 1430, dont la pointe existe encore depuis des siècles, à l'extrémité des propriétés Ancel (*rue de Clermont*, *16*) et Préclin (*Place du Marché aux fourrages*, *8*). Il nous a donc été facile de déterminer, à quelques mètres près, l'endroit où Jeanne d'Arc a été prise. C'est, suivant nous, au fond de la cour de l'immeuble qui porte aujourd'hui le n° 4 de la *Place du Marché aux fourrages*, et où s'exploita pendant deux siècles et demi l'*Hôtel de la Pucelle d'Orléans*.

Nous pensions que ce n'était pas sans raison que cet hôtel avait pris cette dénomination; l'examen d'anciens titres nous en a donné la preuve, et nous a convaincu qu'une partie de son emplacement englobait le terrain qui fut témoin de la prise de Jeanne d'Arc.

En effet, le 19 août 1608, les *Attournés Gouverneurs* de Compiègne firent procéder au bailliage de cette ville, à l'adjudication de sept places (ou lots) de terrains à prendre le long du fossé qui entourait le *ravelin* (boulevard) jusqu'au *pont de la Pucelle*. On appelait ainsi, en souvenir de Jeanne d'Arc, le *pont dormant* qui donnait accès au boulevard, et qui formait la dernière limite qu'elle avait franchie à sa sortie de Compiègne. C'est par une confusion tout à fait involontaire, que plus haut

toutes parts[1]. En vain agita-t-elle sa bannière pour appeler à son aide ceux de Compiègne; en vain les habitants sonnèrent-ils les cloches; rien ne bougea en deçà des remparts, et Guillaume de Flavy, qui avait été témoin de cette lutte héroïque, se borna à donner des ordres pour faire abaisser la herse et lever le pont levis.

(p. 13), en parlant de l'ancien pont de Compiègne, nous avons dit qu'il avait été « quelquefois dénommé *pont de la Pucelle*. » Depuis l'impression de cette partie de notre travail, nous avons acquis la certitude que cette dénomination ne s'appliquait qu'au pont dormant construit sur le fossé du ravelin ou boulevard, qui formait la tête de l'ancien pont de la ville.

Lors de la mise en vente ci-dessus rappelée, un sieur Arthur Julien se rendit adjudicataire des premier et deuxième lots, ayant alors 36 pieds de face sur la chaussée conduisant à Venette; 130 pieds du côté de la prairie et 240 pieds de profondeur; tenant d'un côté au fossé de la contrescarpe; d'autre au troisième lot; d'un bout à la prairie et d'autre sur la chaussée; moyennant six deniers parisis de cens et pareille somme de surcens. On construisit sur ces terrains, des bâtiments qui furent affectés à une hôtellerie qui prit le nom d'*Hôtel de la Pucelle d'Orléans*. C'était conserver la tradition qui affirmait que Jeanne d'Arc avait été prise sur ces mêmes terrains. Le 20 juillet 1673, cette propriété passa entre les mains de Nicolas Chambellan qui la transmit à son tour en 1750 à sa petite-fille Marie-Jeanne Chambellan, femme de Louis Motel. L'*Hôtel de la Pucelle d'Orléans* resta entre les mains de la famille Motel jusqu'en 1855, époque où il fit place à une brasserie qui n'existe plus.

1. « La Pucelle chargea fort sur le costé des Bourgoignons. Ceulx de l'embusche advisèrent leurs gens qui retournoient en grant desroy (désarroi); lors descouvrirent leur embusche et, à coyste d'espérons (à toute bride), se vindrent mettre entre le pont de la ville, la Pucelle et sa compaignie. Et une partie d'entre eulx tournèrent droit à la Pucelle en si grant nombre que bonnement ceux de sa compaignie ne les peurent soubstenir. » Perceval de Cagny. (*Procès de Jeanne d'Arc*, T. IV, p. 33.)

En vain encore, la pauvre fille chercha-t-elle, par un suprême effort, à se dégager, une dernière fois, et à se frayer un passage au travers des rangs ennemis; en vain enfonça-t-elle ses éperons dans les flancs de son coursier; le fier animal, harcelé et peut-être blessé par la foule, ne pût faire un seul pas[1]. D'un autre côté, la *huque* ou casaque rouge, toute brodée d'or que portait Jeanne d'Arc ne la désignait que trop à la fureur de ses adversaires. Aussi chacun d'eux se précipita-t-il vers elle, en lui disant: « Rendez-vous à moi et baillez la foy. » — « Non, non, s'écria-t-elle avec désespoir; je ay juré et baillé ma foy à autre que à vous et je luy entendray (tiendrai) mon serement. »

C'est alors qu'un archer Picard, « redde homme et bien aigre, aïant grant despit que une femme dont tant avoit oy parler, seroit rebouteresse de tant de vaillants hommes, comme elle avoit entrepris, la prist de coté par sa *heuque de drap d'or* et la tira du cheval, toutte platte à terre, qui oncques ne pot trouver à rescousse ne secours en ses gens, pour peine qu'ils y missent que elle pust estre remontée[2]. »

Cet archer était attaché à *la lance*[3] du bâtard de

1. « La Pucelle, dit Lottin, eut *son cheval tué sous elle*: épuisée de fatigue, entourée d'ennemis qu'elle combattait encore avec courage, et enfin accablée par le nombre, elle est forcée de se rendre prisonnière de guerre. » C'est inexact, quant au cheval. (*Recherches sur la ville d'Orléans*. Orléans, 1836, T. I, p. 254.)

2. *Chronique de Georges Chastellain*, loc. cit.

3. Une lance garnie se composait de six hommes.

Wandonne l'un des lieutenants de Jean de Luxembourg.

Une fois tombée de cheval, c'en était fait de Jeanne d'Arc; elle devenait prisonnière. Son frère Pierre; son écuyer d'Aulon; Poton le Bourguignon (et non Poton de Xaintrailles, comme on l'a écrit bien des fois), ainsi que quelques autres valeureux hommes de guerre, partagèrent son sort et tombèrent à leur tour entre les mains des Anglo-Bourguignons. « Ce grand évènement n'est pas un des moindres miracles de cette vie extraordinaire : Dieu qui s'était plu à la rendre si belle, si brillante de dévouement et de triomphes, lui réservait ce dénouement terrible, comme pour combler toutes ses gloires par la gloire du martyre, et pour remplir les éternels desseins de sa providence qui, après s'être servie du bras victorieux de Jeanne pour ruiner les Anglais sur les champs de bataille, voulait encore faire servir ses malheurs et les ineffables douleurs de sa mort à les ruiner dans l'opinion du monde[1]. »

Aussitôt le bâtard de Wandonne accourut, s'empara d'elle et, « plus joyeux que s'il eust eu un roy entre ses mains, l'amena hastivement à Margny[2]. »

Un grand nombre d'écrivains, notamment Monstrelet (T. IV, p. 388), et après lui Quicherat *(Aperçus nouveaux,* p. 89), ont prétendu que Jeanne d'Arc avait

1. Charles Crapelet. *Jeanne d'Arc*, Paris, 1840, p. 18.

2. *Chronique de Georges Chastellain*, loc. cit.

Le bâtard de Wandonne n'avait rien de commun avec la maison de Vendôme. Originaire de Wandonne, bourg de l'Artois, il s'appelait Lionel et servait en qualité d'homme d'armes dans la compagnie de Jean de Luxembourg.

rendu son épée au bâtard de Wandonne et s'était confiée à lui. C'est une erreur, car dans son interrogatoire du 21 février 1431, elle a soutenu énergiquement qu'elle n'avait « oncques donné sa foi à personne : *nulli unquam fidem dederat.* » A première vue, cette déclaration peut paraître en contradiction avec la réponse qu'elle fit le jour même de sa prise à ceux qui lui criaient de *bailler sa foi,* en leur disant : « Je ay juré et baillié ma foy à autre que vous ; » mais il est facile de comprendre qu'il s'agissait alors du serment qu'elle avait fait à Dieu, ou à Charles VII de lui rendre son royaume.

Il faut également faire bon marché de la légende transmise jusqu'à nous et reproduite par la plupart des historiens, d'où il résulterait que si Jeanne d'Arc a été prise, c'est par le fait de Guillaume de Flavy qui, au moment où elle se présentait devant la barrière du boulevard du pont, aurait intentionnellement et pour l'empêcher de rentrer dans la ville, fait abaisser la herse. Nous verrons plus loin quelle part de responsabilité peut incomber à Guillaume de Flavy dans le déplorable résultat de la sortie du 23 mai 1430, mais la fermeture de la barrière n'en a point été, pour nous, la cause directe.

En effet, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le signaler, Jeanne d'Arc a raconté elle-même, dans son interrogatoire du 10 mars 1431, comment elle avait été prise.

« Je passai dit-elle, par le pont (de Compiègne), et par le boulevard ; et j'allai en compagnie des gens de mon parti sur les gens du seigneur Jean de

Luxembourg. Je les reboutai par deux fois jusqu'au logis des Bourguignons, et à la tierce fois jusqu'à mi-chemin. Sur ce, les Anglais, qui là étaient, *nous coupèrent les chemins à mes gens et à moi*. En me retirant, je fus prise dans les champs, sur le côté qui regarde la Picardie, *tout près du boulevard*. Entre Compiègne et le lieu où je fus prise il n'y avait que la rivière, et le boulevard avec son fossé[1]. »

C'est ce que Quicherat a très clairement résumé dans le passage suivant :

« Les gens de Jeanne d'Arc prirent la bride de son cheval et la firent retourner de force du côté de Compiègne. La fatalité voulut qu'ils n'arrivassent qu'au moment où l'entrée du boulevard n'était pas accessible. *Les Anglais occupaient déjà la tête de la chaussée*, avisant de là les derniers coups à faire sur la prairie. La petite troupe de la Pucelle, toujours poursuivie, vint s'acculer sous leurs yeux *dans l'angle formé par le flanc du boulevard et par le talus de la chaussée*. Les Picards qui l'avaient

1. « *Interrogata* utrum, quando fecit illam salitionem, transiverit per pontem Compendii : *respondit* quod transivit per pontem et per boulovardum, gallicè *boulovart*, et ivit cum societate gentium de parte suâ, supra gentes domini Johannis de Luxemburgo, et eos repulit bina vice usque ad castra seu logias Burgundorum ; et in tertia vice, usque ad medium itineris. Et tunc Anglici qui aderant, *præsciderunt iter* ipsi Johannæ et suis gentibus ; et ipsa *se retrahendo*, fuit capta in campis, ad illud latus quod est versus Picardiam, prope dictum boulovardum ; et inter locum in quo capta fuit et Compendium, erat riparia media et boulovardum cum fossato ipsius ; nec aliud mediabat. » (*Procès de Jeanne d'Arc*, T. I, p. 116.)

amenée là, commencèrent à prendre ou à tuer tout ce qui leur faisait obstacle pour arriver jusqu'à la personne de Jeanne, sur laquelle, lorsqu'ils l'eurent démasquée, ils portèrent la main tous à la fois[1]. »

Comment en présence de cette déclaration de la victime elle-même, et alors que toutes les pièces de son procès avaient été publiées, un historien tel que M. Duruy a-t-il pu écrire :

« Le jour même de son arrivée, le *24 mai 1430*, Jeanne d'Arc fit une sortie ; mais les assiégeants la repoussèrent, et quand *elle arriva à la barrière*, *elle la trouva fermée.* »

Nous ne parlerons pas de Lamartine qui va plus loin encore quand il dit : « Au moment où demeurée seule, *elle lançait son cheval sur le pont-levis* pour s'abriter derrière les murs, le pont se leva et lui ferma passage[2]. »

Et cependant les anciens chroniqueurs étaient bien moins affirmatifs. Témoin Perceval de Cagny qui rédigeait ses mémoires en 1436, c'est-à-dire, cinq ans après la mort de l'héroïne : « Quant les Bourgoignons et les Engloiz, dit-il, aperçeurent que elle retournoit pour recouvrer la ville à grant effort *vindrent au bout du pont.* Et là eut de grans armes faites. Le capitaine de la place véant la grant multitude de Bourgoignons et Engloiz prestz d'entrer sur son pont, pour la crainte que il avoit de la perte de sa place, fist lever le pont de la ville et

1. *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 88.

2. *Vies des grands hommes.* Jeanne d'Arc. Paris, 1856, In-8°, p. 217.

fermer la porte. Et ainsi demoura la Pucelle enfermée dehors et poy (peu) de ses gens avecques elle. Quant les ennemis veirent ce, tous se efforcèrent de la prendre. Elle résista très fort contre eulx et en la parfin fut prinse de v ou de vi ensemble, les ungs metans la main en elle, les aultres en son cheval[1]. »

Et de son côté, Jean Chartier s'exprimait en ces termes, une vingtaine d'années plus tard : « Et advint que la ditte Jehanne la Pucelle estoit saillie sur le dit siège moult vaillamment et hardyement; mais aussi les Anglois et Bourgueignons chargèrent fort sur elle et sa compaignie ; et tant qu'il fut de nécessité à la ditte Jehanne et aux aultres de eulx retirer. *Et disoient aucuns que la barière leur fut fermée au rétourner, et autres disoient que trop grant presse y avoit à l'entrée*[2]. »

C'est ce que confirme à son tour l'*Abréviateur du Procès* : « Et elle, qui vouloit soustenir l'effort des ennemis, cependant que nos gens se retiroient, quant elle vint à la barrière, elle trouva si grant presse qu'elle ne peut entrer dedans la dicte barrière... Aulcuns veulent dire que quelqu'un des François fut cause de l'empeschement qu'elle ne se peust retirer : qui est chose facile à croire, car on ne trouve pas qu'il y eût aulcun François, au moins homme de nom, prins ne blécié en la dicte barrière. Je ne veulx pas dire qu'il soit vray; mais, quoi qu'il en soit, ce fut grant dommaige pour le roy et le royaulme ainsi

1. *Procès de Jeanne d'Arc*, T. IV, p. 34.

2. *Histoire de Charles VII*. Édition Vallet de Viriville, Paris, 1858, T. I, p. 122.

qu'on peut juger par les grans victoires et conquestz qui furent, en si peu de temps qu'elle fust avecques le roy[1]. »

Enfin pour tout concilier, M. Villiaumé et quelques autres, ont raconté qu'après avoir atteint la barrière du boulevard, Jeanne ayant trouvé cette barrière fermée, avait essayé de se sauver à travers « *les champs du côté de Picardie*[2]. » Il suffit de jeter les yeux sur le plan de Compiègne en 1430 (n°s 35 et 36) pour se convaincre que cette dernière hypothèse est absolument invraisemblable. Poursuivie et traquée comme elle l'était par ses ennemis, si la Pucelle avait atteint la barrière, elle n'aurait pas pu se retourner, et elle eut été prise à cet endroit même. D'autre part, il lui eut été absolument impossible de chercher à gagner les champs *du côté de la Picardie*, sans reprendre la direction de Margny ou à tout le moins de Venette, et, dans un cas comme dans l'autre, elle se serait engagée dans un réseau occupé par les ennemis et dont elle n'aurait jamais pu sortir. Et d'ailleurs, à supposer que les choses se fussent passées ainsi que le prétend M. Villiaumé,

1. *Procès de Jeanne d'Arc*, T. IV, p. 261.

2. « Elle tenait à la main droite son étendard avec la hampe duquel elle repoussait l'ennemi. Elle parvint ainsi jusqu'au fossé du boulevard *dont elle trouva la barrière encombrée de fuyards ;* de sorte qu'elle ne put passer. Car Flavy, prétextant la crainte de voir l'ennemi entrer dans la ville avec eux, fit fermer la porte du pont. Alors, toujours en combattant, la Pucelle essaya de gagner les champs du côté de la Picardie ; mais sept ou huit ennemis l'entourèrent en mettant la main sur son cheval et sur elle. » (Villiaumé. *Histoire de Jeanne d'Arc*, p. 170.)

elle n'eût pas manqué de le dire, ce qu'elle n'a pas fait.

Pauvre Jeanne! l'événement n'a que trop justifié les pressentiments qu'elle avait manifestés quand elle disait à Charles VII, qu'elle n'en n'avait que pour un an et qu'il fallait qu'on se pressât d'en profiter[1].

Et maintenant, « la prédiction *de ses voix* était accomplie. La période de la lutte était achevée pour elle. La période du martyre commençait[2]. »

1. Le duc d'Alençon entendu comme témoin, a déclaré ce qui suit : « Maintes fois j'ai entendu Jeanne disant au roi qu'elle durerait un an, pas beaucoup plus, et qu'on pensât à bien besogner pendant cette année. Car, selon son dire, elle avait quatre charges : mettre en fuite les Anglais ; faire couronner et sacrer le roi à Reims ; délivrer le duc d'Orléans des mains de l'ennemi, et faire lever le siège d'Orléans. » (*Procès de réhabilitation*, par Joseph Fabre, T. I, p. 182.)

2. Henri Martin. *Hist. de France*, T. VI, p. 231.

CHAPITRE X

Jeanne d'Arc est conduite à Margny. — Manifestations joyeuses de ses ennemis.
— Entrevue avec le duc de Bourgogne. —
Lettre aux habitants de Saint-Quentin. — Douleur dans certaines villes.
— Date exacte de la prise de Jeanne d'Arc. —
Son transfèrement au château de Beaulieu-les-Fontaines et dans celui de Beaurevoir.
Tentative d'évasion pour revenir à Compiègne.

Il était à peine six heures du soir quand Jeanne d'Arc fut prise. Il a donc suffi d'une heure pour renverser cet édifice vraiment miraculeux, qu'une année entière de triomphes avait élevé.

On a vu plus haut avec quelle fierté et quelle noblesse de sentiments Jeanne s'était refusée à *donner sa foi* au bâtard de Wandonne : une fois vaincue, elle conserva cette même attitude devant ses adversaires. Aussi ne saurions-nous trop protester contre les allégations mensongères que l'évêque de Nevers et de Châlons, Jean Germain, alors conseiller du duc de Bourgogne n'a pas craint de formuler à son égard, en disant qu'au moment où elle se voyait perdue, elle avait cherché à se cacher ; qu'elle avait donné le change sur son identité et soutenu qu'elle était du sexe masculin, qu'il avait fallu lui enlever son armure

pour la convaincre d'imposture, sur ce point; allégations que le prélat accompagne de certains détails d'une grossièreté si révoltante que notre plume se refuse à les traduire[1]. Or, à qui fera-t-on jamais croire que Jeanne d'Arc, elle, si pure, si sincère, si chevaleresque, si éminemment Française, ait songé un seul instant à recourir, même au prix de son existence, à de pareils artifices[2]. Tous les actes de sa vie, et toutes ses réponses dans ses interrogatoires, ne sont-ils pas là pour la défendre contre d'aussi lâches calomnies ? Et dire que c'est un dignitaire de l'Église qui a tenu ce langage et qui n'a pas craint de souiller ainsi la mémoire de celle qui s'effaçait sans cesse pour rapporter tout à Dieu

1. « Variâ gesticulatione sese occultat. Cognita capitur, principi offertur; a fidentibus armis exuitur; quod se virum fuit mentita, sexus discernit, nam prelo armorum constrictæ mammæ laxatæ ad ventrem fluunt; turgidæ nates ad nenias matrum aptissimam consignant; gesticulatione tamen atque procaci verborum audacia se virum mentitur. »

(*Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne.* — Textes latins publiés par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de la commission royale d'histoire. Bruxelles, 1876, p. 28).

Jean Germain, évêque de Nevers et de Châlons et chancelier de l'ordre de la Toison d'or, touchait à raison de cette dernière charge 150 francs par an. Il était en 1429 conseiller du duc de Bourgogne, aux gages de deux francs par jour, et confesseur de la Reine. Tous les ans, à la fête de Saint-André, on lui remettait soit « un mantel fourré de menu vair, une robe fourrée de penne de gris et un chapeau d'écarlate vermeille; soit un mantel sanglé de drap noir, robe noire et chaperon noir. »

Le duc de Bourgogne envoya l'évêque Jean Germain en ambassade auprès du pape Eugène IV en 1433, et au concile de Bâle où il demeura depuis le 1er janvier 1434 jusqu'à la fin d'août (*Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, T. II, p. 186).

et aux Saintes qui l'inspiraient. Rien de plus triste, en vérité !

Et maintenant, « si quelque chose était capable d'ajouter à sa gloire, s'écrie Villaret, c'est la joie immodérée que les Anglois et Bourguignons firent éclater. Monstrelet auteur entièrement dévoué aux adversaires du roi, nous a transmis un témoignage non suspect. Les soldats accouraient en foule pour considérer cette jeune fille de dix-huit ans dont le nom seul, depuis plus d'une année, les faisait trembler et portait la terreur jusque dans Londres. Leur camp retentissoit de cris d'allégresse. Jamais les victoires de Crécy, de Poitiers ou d'Azincourt n'avoient excité de pareils transports ; ils alloient jusqu'à l'ivresse[1]. »

Nous trouvons un récit analogue dans Monstrelet (T. IV p. 388).

« Les François rentrèrent en Compiengne dolans et courroucés de leur perte. Et par espécial eurent moult grant desplaisance pour la prinse de la Pucelle. Et à l'opposite, ceulx de la partie de Bourgongne et les Anglois en furent moult fort joyeux, plus que d'avoir

1. *Histoire de France.* — T. XV p. 17.

« Tantus solo Puellæ nomine eorum animis incessit pavor, ut magno eorum plurimi firmarent sacramento, quod solo audito ejus nomine, aut signis ejus conspectis, vires animumque perderent; ita ut, nec arcus tendere, nec jacula ulla mittere valerent, nec ferire hostem (ut soliti erant) haberent potestatem. »

Jacob Meyerus sacerdos Brugensis. V. Hordal, *Héroinæ nobilissimæ Joannæ Darc historia — Ponti-mussi*, 1612, p. 62.

Quicherat rapporte dans le *Procès de Jeanne d'Arc*, T. V, p. 162, un édit du roi d'Angleterre en date du 3 mai 1430, contre les capitaines et soldats anglais qui refusaient de passer en France par crainte de la Pucelle.

prins cinq cens combatans. Car ilz ne cremoient, ne redoubtoient nul capitaine ne autre chief de guerre, tant comme ilz avoient tous jours faits jusques à présent jour ycelle Pucelle. »

La *Chronique anonyme dite des Cordeliers* dit, à son tour :

« De la prise de la Pucelle fut moult grant renommée partout, en furent moult joyeux ceulx du party de Bourgongne et ceulx des aultres moult dolans ; car les uns avoient espérance et les aultres doubtoient de son fait[1]. »

Et David Hume, le célèbre historien anglais ajoute : « Une preuve du mérite de la Pucelle plus grande encore que celle qui résulte de l'envie de ses compagnons, ce fut la joie extraordinaire que témoignèrent ses ennemis quand elle fut en leur pouvoir. Bedford se regarda dès lors comme le maître de la France. »

L'infortunée captive, nous l'avons dit, fut conduite au château de Margny par le bâtard de Wandonne, et aussitôt le duc de Bourgogne averti de ce grand évènement, s'empressa d'accourir de Coudun avec toute sa suite pour contempler à son tour, sa plus redoutable ennemie.

Que se passa-t-il alors?

Le duc, raconte Monstrelet *(loc. cit.)* « ala veoir la (dicte Pucelle) au logis où elle estoit, et parla avec elle aucunes paroles, dont je ne suis mie (point) bien record, jà (quoique) soit chose que je y estoie présent. »

Jean Jouffroy, évêque d'Arras, puis archevêque

1. *Revue historique*, T. XIX, p. 82.

d'Albi, qui prononça devant le pape Pie II l'éloge du duc de Bourgogne, soutient, au contraire, que Philippe le Bon ne daigna ni parler à Jeanne d'Arc, ni même la regarder :

« *Hanc vero etsi hostes Philippi suum columen et stabulum confidentiæ suæ ducerent, Philippus tamen ad se reductam* ALLOQUI SPREVIT ET INTUERI[1]. »

Le pape lui-même, dans les mémoires qu'il publia sous le nom de son secrétaire Jean Gobelin, raconte pareille chose en ces termes : « *Philippum captam ad se duci prohibuisse*, *cui indecorum videretur*, *etiam vincendo*, *cum fœminâ decertasse*[2]. »

Tout d'abord, Quicherat avait considéré cette assertion comme le résultat d'un « mensonge de quelque grand personnage de la cour de Bourgogne que le pape, alors qu'il n'était encore que le cardinal Æneas Sylvius, avait eu l'occasion d'interroger ; mais depuis lors, il est revenu sur cette manière de voir.

« Il est permis, dit-il, d'avoir une autre opinion, à présent qu'il est hors de doute que Pie II n'a fait que répéter ce qu'il avait entendu dire à l'évêque d'Arras, ce qu'il trouva écrit dans l'exemplaire de la harangue qui lui fut certainement offert. L'évêque d'Arras, en effet, est une autorité grave en tout ce qui touche Philippe le Bon. Il parlait de lui en familier particulièrement instruit de ce qui se passait, et se disait dans l'intimité du prince ; au lieu de rejeter son témoignage, il est donc plus rationnel de chercher à le concilier

1. *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*. Textes latins, p. 138.

2. Quicherat. *Procès de Jeanne-d'Arc*, T. IV, p. 517.

avec celui de Monstrelet et cela n'est pas impossible. Il suffit de se représenter le duc de Bourgogne opiniâtré dans son dédain pour celle qu'il avait considérée comme une folle et dont ses armes étaient venues si facilement à bout. Maintes fois il dut se défendre d'avoir eu aucun rapport avec une pareille créature, et il put le faire de très bonne foi, sans tenir compte ni d'un coup d'œil de curiosité qu'il avait jeté sur elle, ni de quelques paroles insignifiantes qu'il lui avait adressées. Monstrelet confesse n'avoir pas conservé la mémoire de ce qu'il lui dit, preuve que c'étaient des choses sans conséquence[1]. »

Nous ne partageons pas le même sentiment que le savant écrivain à qui nous sommes redevables de nombreuses et intéressantes publications sur Jeanne d'Arc. Nous n'admettons pas que Monstrelet, ce chroniqueur qui n'omet aucun détail sur des faits de second ordre, ait précisément manqué de mémoire à l'occasion d'une entrevue à laquelle il a eu le privilège d'assister, et dont chacun comprenait toute l'importance. Nous sommes donc convaincu, que s'il n'a pas révélé les paroles qui ont été échangées alors, c'est qu'il avait des raisons pour cela, et ces raisons, suivant nous, tiennent au langage que Jeanne d'Arc a dû certainement tenir au duc de Bourgogne lui-même.

Avec l'indépendance de son caractère, avec la grandeur de son âme, elle a dû lui rappeler la lettre qu'elle lui avait adressée le 17 juillet 1429, et dans laquelle, après l'avoir adjuré de faire avec le roi de France

1. *Revue historique*, mai-juin 1882, T. XIX, p. 65.

« bonne paix ferme qui dure longtemps », elle lui reprochait de n'être point venu au sacre qui se célébrait le jour même à Reims. Or, on comprend fort bien que Monstrelet, qui pour être bon chroniqueur, n'en était pas moins un zélé courtisan, ne se soit pas soucié de donner à Jeanne d'Arc, vis-à-vis de Philippe le Bon, un rôle qui n'était pas à l'avantage de ce dernier.

« Toute conscience honnête peut suppléer à cette lacune, lacune trop opportune pour n'être pas volontaire [1]. »

Après cette entrevue qui, au surplus, n'a pas dû se prolonger bien longtemps, le duc de Bourgogne donna des ordres pour que la nouvelle de la prise de Jeanne d'Arc fût transmise à toutes *ses bonnes villes* et même jusqu'en Bretagne; des courriers partirent donc dans toutes les directions, et l'un deux porta en toute hâte à la ville de Saint-Quentin la lettre suivante :

« De par le duc de Bourgongne, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne et de Namur.

« Très chiers et bien amez, sachans que vous desirez savoir de noz nouvelles, vous signifions *que ce jour d'uy* XXIIIe *de may, environ six heures après midi*, les adversaires de monseigneur le roy et les nostres, qui s'estoient mis ensemble en très grosse puissance et boutez en la ville de Compiengne, devant laquelle

1. *Jeanne d'Arc l'héroïne de la France*, par M. de Lescure, p. 357.

nous et les gens de nostre armée sommes logiez, sont saillīz de la dicte ville à puissance sur le logis de nostre avangarde le plus prouchain d'eulx; à laquelle saillie estoit celle qu'ils appellent *la Pucelle*, avecques plusieurs de leurs principaulx capitaines. A l'encontre desquelz, beau cousin, messire Jehan de Lucembourg, qui y estoit présent, et autres nos gens et aucuns des gens de monseigneur le roy (Henri VI) quil avait envoié par devers nous pour passer oultre et aler à Paris, ont fait très grant et aspre résistence; et prestement en nostre personne y arrivasmes, et trouvasmes que les diz adversaires estoient ja reboutez; et par le plaisir de nostre benoist Créateur, la chose est ainsi avenue et nous a fait tele grace que icelle appelée *la Pucelle a esté prise*, et avecques elle plusieurs capitaines, chevaliers, escuiers et autres prins, noiez et mors, dont à ceste heure nous ne savons encores les noms, sans ce que aucuns de nos genz ne des gens de mondit seigneur le roy y aient esté mors et prins, ne qu'il y ait eu de noz gens bleciez vint personnes, la grâce Dieu. De laquelle prise ainsi que tenons certainement, seront grans nouvelles partout, et sera congneue l'erreur et fole créance de tous ceulx qui ès faiz d'icelle femme se sont rendus enclins et favorables; et ceste chose vous escrivons pour noz nouvelles, espérans que en aurez joye, confort et consolation et en rendrez grâces et louenges à nostre dit Créateur qui tout voit et cognoist, et qui, par son benoist plaisir, vueille conduire le surplus de noz emprises au bien de nostre dit seigneur le roy et de sa seigneurie et au relievement et reconfort de ses bons et loyaulx

subgez. Très chiers et bien amez, le Saint Esperit vous ait en sa sainte garde.

« *Escript à Codun emprès Compiengne, le* XXIIIe *jour de may.*

« Signé : MILET. »

Au dos est écrit : « A noz très chiers et bien amez les gens d'église, bourgois et habitans de Saint-Quentin en Vermendois [1]. »

On voit par le texte de cette lettre, que déjà à cette époque, comme de nos jours, quand on annonce une victoire, on prend grand soin de dire que les pertes de l'ennemi sont considérables, et qu'au contraire on n'en a subi soi-même que d'insignifiantes.

En même temps que cette correspondance était expédiée, le duc de Luxembourg faisait parvenir *l'heureuse* nouvelle à Paris, par l'entremise de son frère Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne et Chancelier de France. Nous en trouvons la preuve dans la mention ci-après, que consigna sur ses registres Clément de Fauquembergue, greffier au Parlement de Paris, pendant la domination anglaise : — « Jeudi XXVe jour de ce mois (may MCCCCXXX) messire Loys de Lucembourg, évesque de Theroenne, Chancelier de France, reçeu lettres de messire Jehan de Lucembourg, chevalier, son frère, faisans entre autres choses mencion que, *mardi derrain* (dernier) *passé*, à une saillie que firent les capitaines et gens d'armes de messire Charles de Valois, estans lors en la ville de Compiengne, contre les gens du duc de Bourgongne

1. *Archives de Saint-Quentin.*

qui s'estoient logiez et approchiez d'icelle ville en intencion de l'assegier, les gens du dit Valois furent tellement contrains de retourner, que plusieurs d'iceulz ne eurent mie loisir de rentrer dedens la ville. Et se boutèrent les aucuns d'iceulz dedens la rivière joingnant des murs, en péril de leur vie; les autres demourèrent prisonniers dudit messire Jehan de Lucembourg et des gens du dit duc de Bourgongne qui, entre les autres, y prindrent et tiennent prisonnière *la femme que les gens du dit messire Charles appeloient la Pucelle,* qui avoit chevance en armes avec eulz et avoit esté present à l'assault et desconfiture des Anglois qui tenoient les bastides devant Orléans et qui tenoient la ville de Jargueau et autres villes et forteresses [1] ».

Enfin le prétendu *Bourgeois de Paris*, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler a écrit à son tour dans son *Journal* :

« 1430. — Le XXIIIe jour de may, fut prinse *devant Compigne*, dame Jehanne la Pucelle aux Arminals *(Armagnacs)*, par messire Jehan de Luxembourc et ses gens, et bien mil Anglois qu'ilz venoient à Paris [2]. »

Ces documents si intéressants en eux-mêmes, et si précieux pour l'histoire, nous permettent de déterminer la vraie date de la sortie et de la prise de Jeanne d'Arc, ce sur quoi les historiens sont loin d'être d'accord.

Ainsi, tandis que Jean Chartier, le hérault Berri,

1. *Procès de Jeanne d'Arc*, T. IV, p. 458.

2. *Journal d'un bourgeois de Paris*, 1405-1449, édition A. Tuetey, p. 255.

l'Abréviateur du Procès, Georges Chastellain, Le Fèvre de Saint-Remy, Quicherat, Michaud et Poujoulat, de Barante et Michelet, passent sous silence cette date funeste, MM. Abel Desjardins (p. 157), Guido Gœrres (p. 303), V. Canet (p. 149), Frédéric Godefroy, (p. 173), Le Brun de Charmettes (T. III, p. 125), Barthélemy de Beauregard (T. II, p. 25), Villiaumé (p. 168), Pellassy de l'Ousle (p. 91), Du Fresne de Beaucourt (p. 240), Henri Martin (T. VI, p. 228), et Madame la duchesse d'Harcourt (p. 167) se prononcent pour le 23 mai 1430.

Au contraire, MM. Wallon (p. 208), Vallet de Viriville (p. 152), Lenglet Dufresnoy (T. I, p. 72), Marius Sepet (p. 293), Jules Troubat (p. 26), Porchat (p. 130), Berriat Saint-Prix (p. 79), Buchon (p. XXXIV), Frédéric Lock (p. 144), le comte de Ségur (p. 400), et Madame la Baronne de Chabannes (p. 187), adoptent la date du 24 mai.

M. de Lescure (p. 329), place la sortie au 25 ; Dom Bertheau (*manuscrit*, p. 131) en fait autant, mais en disant que le 25 était la *veille de l'Ascension :* M. Z. Rendu (p. 9), parle au contraire du 23 comme étant la veille de la fête ; or, il y a erreur de part et d'autre.

Quant à nous, nous avions dans une précédente publication[1], penché pour le 24 ; mais à l'exemple de M. Joseph Fabre qui, lui aussi, avait admis cette date[2], nous n'hésitons pas, malgré l'autorité qui s'attache aux noms cités plus haut, à dire que c'est

1. *La maison de Jeanne d'Arc à Domremy*, Paris, 1887.
2. *Procès de réhabilitation*, T. I, p. 322.

bien le *23 mai 1430* et non le 24 du même mois, que Jeanne d'Arc a été prise.

Toute la difficulté est venue du passage où Perceval de Cagny dit : « En l'an MCCCCXXX, *le* XXIIIe *jour dudit mois de mey*, la Pucelle estant audit lieu de Crespy, sceut que le duc de Bourgogne, estoit venu asségier laditte ville de Compiengne. *Environ mienuit* elle partit du dit lieu de Crespy, en sa compaignie de III à IV cens combatans[1]... »

D'autre part, Monstrelet (T. IV p. 386), raconte que « *la nuit de l'Ascencion*[2], à cinq heures après miedy, Jehenne la Pucelle, Pothon et autres capitaines françois, avec eulx de quatre à cinq cens combatans, saillirent hors, tous armés de pied et de cheval, de la dicte ville de Compiengne, par la porte du pont vers Montdidier. »

Or, comme en 1430, la fête de l'Ascension tombait le *jeudi 25 mai*, ce qui est incontestable aujourd'hui, il faudrait conclure de ces deux récits que la sortie eût lieu la veille de cette solennité religieuse, c'est-à-dire le mercredi 24.

Georges Chastellain annonce aussi que cette entreprise s'effectua « *par une vigile de l'Ascension* », mais on peut répondre avec M. Joseph Fabre, que ces mots *une vigile* ont un caractère indéterminé et qu'ils peuvent signifier l'*avant-veille* aussi bien que

1. Procès de Jeanne d'Arc, T. IV, p. 32.

2. Le mot *nuit*, au moyen-âge signifiait *veille* d'une fête. Monstrelet a donc voulu dire *la veille de l'Ascension*. (V. le *Dictionnaire de l'ancien langage français*, par Lacurne Sainte-Palaye, v° NUIT.)

la veille. Cette explication est, suivant nous, d'autant mieux acceptable que pour l'Église, les fêtes religieuses commencent réellement la veille du jour où elles sont indiquées par le calendrier, et que dès lors l'avant-veille peut jusqu'à un certain point, se comprendre pour *une vigile*.

Quant à nous, en présence de la lettre du duc de Bourgogne aux habitants de Saint-Quentin, et de la mention faite le jeudi 25 mai, par le greffier du Parlement de ce qui s'était passé le mardi précédent, il y a lieu de croire que Perceval de Cagny qui, du reste, s'est borné à consigner les souvenirs du duc d'Alençon, a dû commettre une erreur, ainsi que Monstrelet qui, bien qu'à la suite du duc de Bourgogne, n'a écrit sa chronique que quinze ans après.

Aussi, ne pensons-nous pas comme Vallet de Viriville (T. II, p. 152), que la date indiquée dans la lettre du duc de Bourgogne soit le résultat de la précipitation avec laquelle cette lettre aurait été écrite. Au mois de mai, les journées sont très longues, et toute la correspondance a pu être expédiée le soir même.

A l'appui de ce raisonnement, on peut mettre également en avant les lignes ci-après, du chroniqueur anglais William Wyrcester: « Hoc anno, XXIII *die maï*, quœdam mulier, vocata *Pucelle de Dieu*, capta est ab Anglis apud villam de *Compayne*[1]. »

Enfin, il y a une dernière considération qui ne nous touche pas moins: c'est que, si Jeanne d'Arc avait fait sa sortie la veille au soir de l'Ascension,

1. *Procès de Jeanne d'Arc*, T. IV, p. 475.

c'est-à-dire à un moment qui participait du caractère de cette grande fête religieuse, on n'eût pas manqué de le lui reprocher, comme on l'a fait dans son interrogatoire du 14 mars 1431, à propos de l'attaque de Paris qu'elle avait tentée le 8 septembre 1429, jour de la *Nativité de la Vierge*. Or, quand il a été question de la sortie de Compiègne, on n'a formulé contre elle aucun grief de ce genre.

Nous tenons donc pour constant que la prise de la Pucelle a eu lieu le mardi 23 mai 1430 et non le mercredi 24[1].

A la nouvelle de cet évènement auquel bien des gens se refusèrent à croire, même beaucoup plus tard[2], des manifestations de toute nature se produisi-

1. M. Lottin, l'auteur de *Recherches sur la ville d'Orléans* va beaucoup plus loin.

« Les historiens de France, dit-il, semblent s'être copiés l'un l'autre en écrivant que Jeanne d'Arc a été prise le 27 *mai* 1430, et ne pas avoir connu les ordonnances d'Henri VI roi d'Angleterre relatives à la Pucelle. Ces pièces donnent la preuve que cette héroïne fut prise *en mars 1430*, c'est-à-dire deux mois avant l'époque indiquée par eux. »

Et à l'appui de cette critique il cite deux ordonnances, l'une du 1er mars 1430, relative au procès et l'autre du 3 septembre 1430 fixant la rançon moyennant laquelle Jeanne d'Arc serait livrée par le duc de Luxembourg.

M. Lottin a commis lui-même une erreur. D'abord la première des ordonnances est du 3 janvier 1430 et non du 1er mars; mais à cette époque, comme l'année commençait à Pâques, il s'ensuit que d'après notre calendrier, il faut lire : le *3 janvier 1431*. Dès lors tout s'explique.

2. Bertrandon de La Broquière premier écuyer-tranchant du duc de Bourgogne raconte que se trouvant en voyage à Constantinople en 1433, on lui demanda s'il était vrai que la Pucelle eût été prise, car il semblait aux grecs « que c'estoit une chose impossible ». (*Procès de Jeanne d'Arc*, T. IV, p. 532.)

rent. A Paris, on alluma des feux de joie; les voûtes de Notre-Dame retentirent des chants du *Te Deum*, et « une foule de prédicateurs montèrent en chaire pour calomnier la libératrice de la France, insulter à son malheur, et provoquer contre elle toutes les vengeances ecclésiastiques et séculières[1]. »

A ce moment, il faut bien le dire, Paris était encore sous la domination anglaise, et de telles manifestations pouvaient s'expliquer de la part de la garnison, des courtisans et des poltrons[2].

Mais où l'esprit reste confondu, c'est devant les dépêches qu'expédia, à son tour, aux habitants de Reims, Regnault de Chartres, le chancelier de Charles VII. Dans ces dépêches le fougueux archevêque, donnant un libre essor à la haine qu'il avait conçue pour celle qui, dix mois auparavant, lui avait fait sacrer le roi dans sa propre cathédrale, proclamait que si Jeanne avait été prise, c'était parce qu'elle ne voulait « croire conseil », mais « faisait tout à son plaisir... et que Dieu avoit souffert la prendre pour ce qu'el s'estoit constituée en orgueil, et pour les riches habitz qu'el avoit pris; et qu'el n'avait faict ce que Dieu luy avoit commandé; ains (mais) avoit faict sa volonté[3]. »

En présence d'un pareil langage, « il est impossible, suivant l'expression de M. Carné, de douter de la lâche satisfaction avec laquelle fut accueillie jusque

1. Villiaumé. *Histoire de Jeanne d'Arc*, p. 171.

2. L'inquisition fit brûler à Paris une pauvre femme qui avait dit que « dame Jehanne étoit bonne et agissoit selon Dieu. »

3. *Procès de Jeanne d'Arc*, T. IV, p. 168.

dans le camp royal, l'annonce de la prise de l'héroïque jeune fille[1] ».

Il y eut cependant, hâtons-nous de le dire, des populations que cette triste nouvelle plongea dans la douleur. « La consternation fut inexprimable dans les cités que la Pucelle avait conservées et rendues à la France ; à Orléans, à Tours, à Blois où Jeanne était adorée, on ordonna des prières publiques et des processions pour sa délivrance ; tout le peuple de Tours, pieds nus, tête découverte, promena dans les rues les reliques de l'apôtre des Gaules, au chant lugubre du *Miserere*[2]. »

Dans le Dauphiné trois *oraisons* furent dites à la messe pour cette délivrance : la première, après le *Gloria*, la seconde, après l'*Offertoire* et la troisième, après l'*Oblation;* nous en donnerons, aux *pièces justificatives* le texte qui, du reste, a déjà été publié par M. Edm. Maignien dans le *Bulletin de l'académie Delphinale* (1867-68), et par M. G. de Braux, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine* (Juin 1887).

De leur côté, MM. Buchon et Quicherat (*Procès* T. V, p. 104) ont reproduit une *Collecte* introduite dans l'*Office* à l'occasion de Jeanne d'Arc.

Ces sortes de prières lui furent reprochées dans son interrogatoire du 3 mars 1431. On lui demanda s'il était venu à sa connaissance que ceux de son parti eussent fait dire services, messes et oraisons en son honneur : « Je n'en sais rien répondit-elle, s'ils ont

1. *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1856, p. 345.

2. Henri Martin. (*Hist. de France*, T. VI, p. 233.) — Maan. (*Histor. S. Ecclesiæ Turonensis*, 1667, p. 164.)

fait quelque service, ils ne l'ont pas fait par mon commandement. Cependant, s'ils ont prié pour moi, m'est avis que ce n'est point mal faire. » Quelle réponse simple et touchante !

En fut-il de même à Compiègne ? Nous voudrions pouvoir l'affirmer ; mais, quoiqu'il nous en coûte, notre impartialité nous force à dire que, jusqu'ici, nous n'avons rien rencontré de semblable. Le *registre des délibérations,* il est vrai, nous l'avons déjà dit, a disparu ; peut-être contenait-il quelques détails sur la catastrophe ; nous le souhaitons. Quant à celui des *Comptes de la Ville*, c'est en vain que nous l'avons feuilleté ; il ne nous a révélé aucun envoi de messages se faisant l'écho de la douleur des habitants ; aucunes prières célébrées à Saint-Corneille ; pas même le moindre vœu pour la délivrance de la pauvre captive. Et pourtant, trois jours après sa prise, le 26 mai 1430, les *Attournés* expédiaient des lettres à Jargeau pour demander des secours à Charles VII ; mais il n'y était nullement question de Jeanne d'Arc.

Espérons toutefois que nos ancêtres ne se sont point rendus coupables d'une pareille ingratitude vis-à-vis de celle qui s'était sacrifiée pour eux ; que leur douleur a été, au moins, aussi vivement ressentie qu'à Tours et à Orléans, et que s'ils ne lui ont pas donné une expansion aussi manifeste, c'est que Guillaume de Flavy était là pour en comprimer l'élan.

Quant à Jeanne d'Arc, son infortune, loin de lui faire oublier Compiègne, ravivait davantage encore sa sollicitude pour les habitants de cette ville. On sait comment, alors qu'elle avait été transférée du château

de Beaulieu[1], dans celui de Beaurevoir[2], elle entendit dire un jour « que ceux de Compiengne tous jusques à l'âge de sept ans devoient estre mis à feu et à sang ; » et comment, après s'être écriée : « Dieu laissera-t-il mourir ces bonnes gens de Compiègne qui ont été et sont si loyaux à leur seigneur ! » elle chercha à s'évader et tomba presque morte au pied de la tour où elle était enfermée.

1. Beaulieu-les-Fontaines, du canton de Lassigny (Oise) à 35 kil. de Compiègne.

2. Beaurevoir, canton du Catelet (Aisne), arrondissement de Saint-Quentin.

Notre honorable collègue de la *Société historique de Compiègne*, M. Peyrecave a vu soumettre en 1875, au *Comité des travaux historiques*, un mémoire dans lequel il s'attachait à démontrer que Jeanne d'Arc avait séjourné quelque temps dans le château de *Beauvoir* qui dépendait d'Élincourt-Saint-Marguerite et dont on a retrouvé les fondations vers 1860. Ce mémoire a été reproduit dans l'intéressante *Notice historique et archéologique sur Élincourt-Sainte-Marguerite* que l'auteur a publiée l'année dernière. La thèse de M. Peyrecave a été combattue par M. Georges Lecocq. (*Étude historique sur le séjour de Jeanne d'Arc à Élincourt-Sainte-Marguerite*. Amiens, 1879). Aujourd'hui il est constant que le château de Beaurevoir où Jeanne d'Arc a été enfermée, et d'où elle a cherché à s'évader, est bien celui dont M. Ch. Gomart a donné la description et le plan dans ses *Études Saint-Quentinoises*, (T. III, p. 177) lequel château appartenait à Jean de Luxembourg et était situé à Beaurevoir (Aisne).

V. à propos de cette question : Rapport de M. Lascoux sur le *mémoire* de M. Peyrecave. (*Rev. des sociétés savantes*, VI[e] série, T. II, p. 381). — Communication au *Comité archéologique* de Noyon par Mg[r] Lecot. (*Bull.* de ce comité, T. I, p. 74). D'après cette communication le séjour de Jeanne d'Arc dans l'ancien château de Beauvoir aurait été de très courte durée, tout au plus d'une nuit, alors qu'on la conduisait de Margny à Beaulieu.

V. aussi : Société histor. de Compiègne. (*Excursions archéologiques* 1869-1874, p. 64, et *Bulletin*, T. IV, p. 8 et 22.)

« Quand je fus tombée du haut de la tour, raconta-t-elle dit dans son interrogatoire du 14 mars 1431, je fus deux ou trois jours sans vouloir manger ; et même je fus tellement *grevée*, pour ce saut *(gravata ex illo saltu in tantum)*, qu'il m'était impossible de manger ni boire. Toutefois, je fus réconfortée par Sainte-Catherine, qui me dit : « Confesse-toi et demande pardon à Dieu d'avoir fait ce saut. Sans faute ceux de Compiègne auront secours avant la Saint-Martin d'hiver » *(et quod sine defectu illi de Compendio haberent succursum infrà festum hiemale Beati Martini)*. « Dès lors je me mis à revenir, et commençai à manger. Tôt après, je fus guérie[1]. »

Si elle n'eût pas survécu à cette terrible chûte, tout était fini : son incarcération au château de Beaurevoir devenait l'épilogue de cette sanglante trilogie ; mais Dieu ne l'a pas voulu, et, comme l'a écrit Michelet, dans ce style magique qui le distingue, « il fallait qu'elle souffrît. Si elle n'eût pas eu l'épreuve et la purification suprême, il serait resté sur cette sainte figure des ombres douteuses, parmi ses rayons ; elle n'eût pas été dans la mémoire des hommes LA PUCELLE D'ORLÉANS[2]. »

1. *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc* par Joseph Fabre, p. 156.

2. Au commencement du XVIe siècle, les *attournés* placèrent dans une des niches de l'Hôtel-de-Ville nouvellement construit, une statue de Jeanne d'Arc, que le temps avait fait disparaître, mais qui vient d'être rétablie récemment.

A supposer que depuis cette époque le souvenir de la Pucelle ait été quelque peu négligé à Compiègne, ainsi que partout ailleurs (à l'exception d'Orléans), il vient d'y être

de la part de notre génération, l'objet de manifestations aussi éclatantes que sympathiques.

Déjà, ainsi qu'on l'a vu plus haut (p. 13), le Conseil municipal Compiégnois avait le 10 mars 1858, donné le nom de *Jeanne* à la rue du *Vieux-Pont,* qu'elle avait parcourue pour la dernière fois le 23 mai 1430. Mais jugeant avec raison que ce n'était pas suffisant, l'administration actuelle a, le 10 octobre 1880, en présence de M. Sadi Carnot qui était ministre des travaux publics, et, aux acclamations d'une foule immense accourue de toutes parts, fait élever sur la place de l'Hôtel-de-Ville, en face de ce beau monument, la statue en bronze qui représente l'héroïne marchant au secours de *ses bons amys de Compiègne*. Le même jour, du haut de la chaire de l'Église Saint-Jacques, Mg[r] Lecot, évêque de Dijon, alors curé de la paroisse de Saint-Antoine à Compiègne, payait à son tour un large tribut d'admiration à la mémoire de Jeanne d'Arc, en lui consacrant un panégyrique éloquent dont les termes aussi touchants que chaleureux ont transporté l'auditoire tout entier.

Enfin, il y a deux ans, la *Société historique de Compiègne*, sur notre proposition, a fait poser dans la ville deux plaques en marbre rappelant les séjours de Jeanne à Compiègne, en 1429 à l'*Hôtel du Bœuf* et en 1430 dans la *rue de l'Étoile*, et elle vient de décider, dans la séance du 21 février dernier, qu'une troisième plaque de même nature et d'égale dimension, serait placée à l'endroit même où la Pucelle a été prise. De cette façon, tous ceux qui passeront devant ce patriotique souvenir, pourront s'écrier, comme l'honorable Maire de Compiègne en 1880 : « Honneur à celle qui, au prix de sa vie, a défendu nos vieux remparts contre l'ennemi envahisseur !

« Salut à l'immortelle libératrice de la France au quinzième siècle ! » (Voir l'*Écho de l'Oise* et le *Progrès de l'Oise* des 12 et 13 octobre 1880.)

CHAPITRE XI

Suite des opérations du siège de Compiègne
Construction d'une bastille devant le pont. — Bombardement.
— Organisation de la défense. —
Ambassades successives envoyées auprès de Charles VI.
— Promesses réitérées. —
Situation critique de la ville. — Constructions de nouvelles redoutes.
— Armée de secours envoyée de Senlis. —
Vœu du comte de Vendôme. — Attaque de la bastille de *Saint-Ladre.*
Levée du siège. — Joie des Compiégnois.

Malgré le succès inespéré qu'il venait de remporter dans l'après-midi du 23 mai 1430, et quoiqu'il n'eût plus à craindre celle dont il tenait désormais le sort entre ses mains, le duc de Bourgogne résolut d'imprimer une vive impulsion au siège de Compiègne. Pour être mieux à portée d'en diriger les opérations, il quitta Coudun le lendemain même de l'Ascension, et transporta son quartier-général dans les bâtiments qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Corneille, ainsi qu'on l'à déjà vu[2].

1. Pour ne point surcharger notre récit d'un trop grand nombre de notes en bas des pages, nous préférons renvoyer aux pièces justificatives les articles du *Registre des comptes* de la ville (1429 à 1431) qui justifient ce que nous avançons. Le lecteur voudra donc bien s'y reporter.

2. C'est par erreur que M. Douët D'Arcq, qui a publié pour

De son côté, Jean de Luxembourg, comte de Ligny, vint loger à Margny auprès de Baudot de Noyelles qui probablement avait encouru le reproche de s'être laissé surprendre par Jeanne d'Arc.

Une fois cette double installation faite, les Bourguignons commencèrent, sur la rive droite de l'Oise, la construction « d'une bastille de fagots et de terre, moult haulte et moult large », pouvant leur permettre de battre en brêche le pont de la ville ainsi que le boulevard qui en formait la tête et devenait leur principal objectif. Cette bastille faisait face au boulevard et en était, suivant Monstrelet, à environ une *traite d'arc*, ce qui équivaut aujourd'hui à peu près à cent cinquante mètres [1].

En même temps que pour se garantir « des engiens de la ville dont ils estoient servis *très largement* [2] », les

la Société de l'histoire de France la *Chronique de Monstrelet*, présente ces bâtiments comme étant l'*abbaye de la Victoire*. Il est certain, au contraire, qu'ils appartenaient à l'abbaye de Saint-Corneille. Peut-être l'*abbaye de la Victoire*, dont on voit encore les restes auprès de Senlis, possédait-elle aussi quelques terres ou bâtiments à Venette, mais ce n'était assurément pas à l'endroit où logea le duc de Bourgogne.

1. Cette bastille, qui était élevée parallèlement à l'Oise, occupait une grande partie du jardin actuel de la propriété Evette, au Petit-Margny. Son fossé du côté Nord-Ouest, qu'il est facile de reconnaître encore, sert de limite entre Compiègne et Margny.

2. Georges Chastellain raconte que parmi ceux qui dirigeaient l'artillerie compiégnoise, se trouvait un cordelier natif de Valenciennes, du nom de Noiroufle. C'était, dit-il, « un haut grant homme noir, atout (avec) un laid murtrier visage et une felle veue et un grant long nez et portoit un rude grosse faconde et semblant espoventable entre tous les autres d'église et de religion. » Il était tous les jours aux remparts avec une

soldats du duc de Bourgogne se ménagèrent de place en place, ce qu'on appellait des *taudis*, sorte de huttes en terre renforcées de madriers, à l'aide desquelles « se faisoit nuit et jour, continuellement guet de gens d'armes. » Puis de la bastille à ce taudis, on creusa « de grandes fosses par où les gens de guerre aloient seurement à leur guet. »

De leur côté, les Compiégnois faisaient tous leurs efforts pour contrarier ces travaux; la population d'ailleurs était pleine d'ardeur et prête à s'imposer les plus grands sacrifices plutôt que de subir à nouveau le joug de l'étranger. La milice bourgeoise, composée d'archers et d'arbalétriers, se partageait la garde des remparts et ne reculait devant aucune fatigue pour mieux assurer le service de la défense; les *attournés*[1],

couleuvrine dont seul il se servait et c'était le plus habile tireur qu'on eût jamais vu. Il se vantait lui-même d'avoir, pendant la durée du siège, tué trois cents hommes avec cette couleuvrine.

Chastellain ajoute que, plus tard, il le vit chanter la messe. Alors, dit-il, « me recordoye de la multitude des murtres horribles qu'il avoit fait en commune renommée, et que avecque ce je regardoye la forme et physionomie de luy qui estoit de mesme aux faits qu'on luy attribuoit, souvent me suis espovanté en moy-mesmes de la hideur et m'en sont les cheveux dressés contre-mont. »

(*Chronique de Georges Chastellain*, T. II, p. 53.)

1. C'étaient, on se le rappelle, Thomas Quillet, Thibault Bourgeois, Pierre Crin et Gérard le Riche. On ne saurait trop proclamer les noms de ces courageux citoyens; eux aussi, ont bien mérité de la postérité à raison des services qu'ils ont rendus pendant le siège de 1430.

On trouve dans les Registres de la Ville la mention des *gages* qu'ils recevaient comme *Gouverneurs de la Ville* :

« A honneste homme et sage Thomas Quillet, l'un des

constitués en permanence, comme l'ont fait depuis toutes les municipalités, en semblables circonstances, se multipliaient pour répondre aux nécessités du moment ; les gens d'église eux-mêmes étaient requis pour prendre part au service de la place.

Quant à Guillaume de Flavy, il fit preuve en sa qualité de capitaine de la ville, d'une vigilance et d'une énergie peu communes. C'était, nous devons le reconnaître, un homme de guerre, habile et vigoureusement trempé, mais ombrageux et sans moralité ; sa vie privée et sa conduite à l'égard de Jeanne d'Arc en sont une preuve manifeste.

Il disposait d'une garnison commandée par des chefs dont les noms seuls inspiraient une véritable confiance. Parmi eux figurait en première ligne Barthélemy Barrette, qui faisait partie de la troupe venue de Crépy et dont l'unique souci était de contribuer à la délivrance de celle, sous les ordres de laquelle il avait été fier de servir. Guillaume de Flavy eut le bon esprit de le retenir dans ses rangs, après la funeste sortie du 23 mai, et, dès le 26 du même mois, une convention passée avec les *attournés* attachait Barrette à la défense de la ville, moyennant, pour lui et les siens, une solde de *quatre livres* parisis, indépendamment de quatre sacs de blé, deux muids de vin et quatre vaches, le tout payé d'avance, chaque semaine. De plus il avait

goudverneurs pour ses gaiges desservis ou dit office pour *un an* finissant à la Saint Jehan-Baptiste l'an mil IIII^{c} et trente...... x l. p. »

Mêmes mentions pour « Thibaut Bourgeois, Jehan Demy, Pierre Crin et Gérard Le Riche. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 46.)

droit à un logement séparé et c'est à ce titre qu'on lui donna, à une certaine époque, la jouissance d'une des tours de la Porte-Chapelle, dont on fut obligé, pour l'y installer, de déménager la cloche qui s'y trouvait.

En plus de Barrette, venaient successivement Antoine de Chabannes; Jean de Brie; Jean Rolland; Jamet du Tilloy, capitaine de Blois; Hervé Carion; Etienne Sannier; Gueroize; Alain Géron; Alabre de Saule; Pierre de Bailleul; Jacques de Sence et Philippe de Gamaches, abbé de Saint Faron, à qui le roi avait confié le gouvernement temporel de l'abbaye de Saint-Corneille [1]. Déjà au siège de Meaux, où il avait été fait prisonnier, Philippe de Gamaches s'était signalé par son courage; il en fut de même à Compiègne, et dès que l'heure du danger eut sonné, il n'hésita pas à laisser de côté les ornements sacerdotaux pour revêtir casque et cuirasse et se mettre à la tête d'une compagnie de guerre, afin de mieux soutenir la cause de Charles VII. On comptait également parmi les défenseurs de la ville, les deux frères du capitaine, Charles et Louis de Flavy, le même qui s'était distingué quelques temps auparavant au siège de Choisy.

1. Cette dignité se trouve relevée dans l'article suivant : « A Révérend père en Dieu, monseigneur Philippe de Gamaches, *abbé de Sainct-Faron*, commis de par le Roy N. S. au *goudvernement du temporel de l'Eglise de Sainct-Corneille de Compiengne*, par accort fait par les diz goudverneurs avec le dit commis pour le droit que les religieux du dit Sainct Corneille dient advoir sur le denier sur le vin au proffit de la dite ville pour l'an commençant le premier jour de septembre IIII^c XXIX...... XI l. X s. p. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 40.)

Mais, en dépit de l'excellent esprit qui animait tout à la fois la population de Compiègne et la garnison, la situation n'en était pas moins des plus critiques. Aussi, dès le 26 mai 1430, comme on l'a vu plus haut, les *attournés* expédièrent-ils à Jargeau, où se trouvait Charles VII, un messager de pied, nommé Gilles Crochon, assisté de deux principaux religieux du couvent des Cordeliers, à l'effet de remettre au roi des lettres dans lesquelles ils le suppliaient « qu'il les voulsist secourir à l'encontre de leurs adversaires. » Douze jours plus tard (7 juin), le messager revint et rapporta la promesse du roi d'envoyer dans un bref délai des secours à la ville et même d'y venir lui-même ; mais il s'empressa de n'en rien faire.

C'était en quelque sorte au lendemain de la prise de Jeanne d'Arc que l'on correspondait ainsi avec Charles VII, et cependant, nous le répétons avec douleur, personne ne soufflait mot de ce si déplorable évènement.

A la même époque (1er juin), on dépêcha d'autres messagers à Senlis et à Crépy-en-Valois, pour solliciter de chacune de ces villes, l'envoi de « douze *arbalestriers garnis d'arbalètes* » et de cent livres de poudre à canon. Les habitants de Crépy s'empressèrent de répondre « qu'ilz ne pouvoient *bonnement* fournir ce qu'on leur demandait ». Quant à ceux de Senlis, ils offrirent 40 livres de poudre ; cela valait mieux que rien ; aussi se hâta-t-on de les prendre.

Pendant ce temps, le duc de Bourgogne, qui disposait de forces considérables, avait fait venir de

toutes parts une artillerie nombreuse, composée de bombardes, veuglaires, coullards et couleuvrines. L'effet de ces *habillements de guerre,* (c'est ainsi qu'on appelait le matériel de siège), ne tarda pas à se faire sentir. Il y avait notamment à la pointe du boulevard, du côté de la chaussée de Margny, un moulin à vent qui approvisionnait de farine les habitants de Compiègne. Quelques *pierres à canon* (boulets en pierre ou en grés) habilement lancés, suffirent à le mettre hors de service, et dès le 27 mai 1430, il fallut aviser à le remplacer dans des conditions moins dangereuses. Les *attournés* firent alors installer aux frais de la ville, dans la grande halle [1] et dans celle *aux frippiers*, qui était à côté, deux moulins à manège qu'on afferma chaque semaine à des habitants qui se chargèrent d'y faire moudre le grain [2].

1. « La grant halle fut occupée du jour Saint Jean-Baptiste et encore trois semaines paravant jusques au XIIe jour de juillet IIII^c^ trente ung pour le *molin* qui fut fait pendant le siège, et n'a point esté loué.

« La halle aux frippiers n'a point esté louée pendant le temps de cest compte, mais a esté occupée à un *molin* qui y a esté fait pendant le siège.

« L'aide du sel a été de nul proffit pour le fait de la guerre et l'on n'a point vendu de sel en grenier. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f°s 2, 3 et 22.)

2. « Reçeu de Lorens Charmolue, qui a prins à ferme le *molin à chevaulx* fait en la grant halle de Compiengne du lundy XXIXe jour de may l'an mil IIII^c^ et trente jusques à huit jours ensuivans inclus parmi (*moyennant*) VIII s. p. pour chacun jour.

« De Regnault Leboucher qui a prins à ferme le dit molin avec l'autre *molin* présentement fait à la *halle aux frippiers* du mercredy XIIIe jour de juing au point du jour jusques à

Le même jour, Guillaume de Flavy fit démolir tous les murs qui se trouvaient en dehors de la porte de Paris et au faubourg Saint-Germain, derrière lesquels l'ennemi aurait pu s'abriter ou qui auraient gêné le tir de la place.

Mais quelque temps après, ce fut bien autre chose : le pont de bois qui servait de communication entre l'avant-pont et le boulevard, ne pût à son tour résister aux projectiles qui l'accablaient, et suivant l'expression du temps, il ne tarda pas à être *despécié* [1]. Force fut alors de remédier au plus vite à ce désastre, et pour rétablir la circulation jusqu'au boulevard, on installa, tant bien que mal, sur la partie rompue, un pont avec des cordes, et de plus on organisa un service de nacelles, permettant de communiquer par eau avec le boulevard.

quinze jours ensuivans incluz parmi XVIII s. p. pour chacun jour. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 7.)

La dernière location de ces moulins eut lieu au mois dé septembre 1431, époque à laquelle les moulins du pont furent rétablis : « Et depuis là en avant les diz molins ne furent point occuppez pour ce que on molut ès molins sur le pont. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 8.)

1. Le duc de Bourgogne fit « asseoir aucuns grans engiens devant la porte, lesquels par la continuation des grosses pierres (boulets) qu'ilz y gectèrent, dérompirent et cravantèrent en plusieurs lieux les portes, pons, moulins et bolevers de la dicte ville, et tant qu'enfin y eut aulcune partie des moulins mis en tel point que plus ne porent mouldre. Laquelle chose despleut grandement aux habitans d'ycelle. (Monstrelet, T. IV, p. 390.)

Il résulte de ce passage qu'indépendamment du moulin qui se trouvait dans le boulevard ou demi-lune, il en existait d'autres sur le pont même : seulement les derniers étaient des moulins à eau.

A cet effet, on pratiqua dans l'arche du pont-levis de l'avant-pont, une ouverture par laquelle on descendait dans de légères embarcations recouvertes d'une sorte de tente en cuir, et, pour que l'ennemi ne puisse pas se rendre compte des allées et venues, on masqua cette partie du pont démoli par de larges toiles qui pendaient jusque sur la rivière. De cette façon on croyait pouvoir se rendre avec une certaine sécurité dans l'intérieur du boulevard dont on défendait les approches avec la plus grande énergie.

Pendant que l'on concentrait ainsi de ce côté, l'action militaire, les *attournés* se préoccupaient dans la ville de tout ce qui pouvait assurer les besoins du service et de l'alimentation des habitants. Le cimetière de *Saint-Pierre,* qui entourait ce qui nous reste aujourd'hui de l'église des *Minimes*, fut converti en vaste chantier où l'on cuisait du charbon avec le bois provenant de la forêt, et où, en même temps, on employait à faire de la poudre, le salpêtre et le soufre qu'on se procurait partout où l'on en pouvait trouver.

Les *fèvres* (forgerons), serruriers et charrons étaient mis en réquisition pour fabriquer, ferrer, empenner et mettre à point les *viretons* qu'on distribuait aux arbalétriers. D'après les comptes de la Ville, plus de douze mille de ces traits furent ainsi préparés pendant le siège, sans compter les flèches et autres engins de même nature. Les chandeliers faisaient fondre quantité de *tourteaux* pour éclairer les fossés et les retranchements ; les *soufletiers* et *fuselliers* (faiseurs de fuseaux) débitaient des tampons de bois destinés aux canons ; les tonneliers disposaient les *pavois*,

sortes de grands boucliers en bois, tandis que les *artilliers* (armuriers) ajustaient des cordes aux arbalètes ; enfin les gantiers confectionnaient des sachets à fusées et des sacs de toute dimension pour renfermer la poudre. Tous les corps de métiers étaient mis en œuvre et travaillaient avec un zèle d'autant plus grand qu'il s'agissait de la défense commune.

Mais en dehors de ces ouvrages multiples, il avait été facile de voir que certaines parties des fortifications laissaient à désirer. Les deux points vulnérables étaient surtout le *couvent des Jacobins* et la *tour des Osiers*. Guillaume de Flavy s'en rendit compte ; aussi chercha-t-il à y remédier, autant que possible, en faisant élever, devant les Jacobins, un retranchement en terre, et en faisant percer une poterne qui permît de communiquer directement avec le couvent ; puis, à l'autre extrémité des remparts, le long de l'Oise, il fit couler un grand bateau près de la *tour des Osiers,* de façon à garantir l'*île de la Palée* et à en rendre la pointe inaccessible. De plus, on garnit les fossés de haies d'épines, on ménagea dans les murs quantité de sarbacanes, et on creusa en dehors du donjon, une galerie souterraine donnant la facilité de circuler à couvert tout le long de la rivière.

De pareils travaux, on le comprend sans peine, épuisèrent les ressources pécuniaires de la ville, d'autant plus rapidement que les revenus qu'elle touchait habituellement lui faisaient en partie défaut[1]. Ainsi les

1. « Les portes et tournelles qui souloient (avaient l'habitude) estre louées au profit de la dite ville n'ont point esté

immeubles qu'elle avait l'habitude de donner en location restaient vacans et les perceptions de cens ou de surcens présentaient de grandes difficultés. En outre, les droits de péage (aujourd'hui d'octroi) qu'elle prélevait sur les vins, la cervoise (bière), le minage (blé), le sel et autres choses, diminuèrent sensiblement pour ne pas dire complètement. Il fallut donc, malgré la gêne qui pesait sur tout le monde, recourir à des *tailles* successives. La première, qui date du mois de juin 1430, fut de deux cent quatre-vingt-quinze livres, deux sols, six deniers parisis : la seconde, qui la suivit de près, et qu'on décora du nom d'emprunt sur les habitants pour les *dépenses des gens d'armes et pour avoir des habillemens de guerre*, s'éleva à deux cent huit livres quatre sols parisis.

Malgré toutes ces mesures, les assiégeants gagnaient du terrain. A plusieurs reprises, la garnison avait bien tenté quelques sorties dirigées surtout du côté de Venette, et dans l'une d'elles, on s'était emparé d'un veuglaire que les registres de comptes appellent une *vougeole ;* mais, en réalité, ces sorties n'avaient pas produit de résultats sérieux, et le bombardement continuait de plus belle[1]. Un jour, un pro-

louées pour le temps de cest compte pour l'occuppation de la guerre.

« Reçu de Jehan Langelé pour *les prés de la Ville* qu'il print à ferme pour l'an mil IIII^{c} vingt-neuf.

« Les diz prés pour l'an mil IIII^{c} trente furent de nul proffit pour le fait du siège qui fut ou dit an devant Compiengne depuis le moys de may jusques vers la Toussaint. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f°s 5 et 6.)

1. « Or se faisoient tous les jours felles (cruelles) et dures

jectile lancé par les assiégeants vint frapper Louis de Flavy et le tua. C'était un « bel escuier, fort et radde et de grant *hardement* (hardiesse). »

En apprenant cet évènement, Guillaume « fut moult troublé et anoyeux, » mais Guillaume, dans la crainte que la mort de son frère ne démoralisât les défenseurs de la place, comprima sa douleur, et « pour resbaudir ses gens, brief ensuivant, fist devant lui sonner ses ménestrelx, ainsi qu'il avoit accoustumé de faire [1]. »

Pendant ce temps, les Anglo-Bourguignons redoublaient d'efforts pour s'emparer du boulevard. Ils creusèrent plusieurs mines, sous leurs *taudis*, mais les assiégés qui avaient de leur côté, « fait faire ou *(au)* fons des fossés dudit bolevert, petites maisoncelles de bois, où ilz se tenoient pour faire leur guet moult subtillement, » opposaient aux gens du duc de Bourgogne des pionniers qui contreminaient leurs travaux et les attaquaient à l'improviste. Il en résulta une série d'engagements dans lesquels plusieurs capitaines, « tant de la partie de Bourgongne comme des Anglois, » perdirent la vie, entre autres, Jean de Bailleul, chevalier de Flandre, Allart d'Escaussines et Thiébaut de Tantignies du Hainaut, etc.

escarmuces devant ce bollewert du pont, là où Englés et Bourgongnons vaillamment et bien se portèrent encontre François et Françoys, moult valereusement aussi encontre Englés et Bourgongnons en très-aigre et très-fière deffense, jusques à sang respandus souvent entre les deux parties d'un costé et d'autre et estre durement blessés, dont toutes voyes, ne l'un ne l'autre ne se pouvoit vanter de la victoire pour ce que nul n'avoit sur l'autre rien d'avantage encore. »

Chronique de Georges Chastellain, T. II, p. 54.

1. Monstrelet (T. IV, p. 391.)

Sur ces entrefaites, Jean de Luxembourg partit pour marcher au secours de *Vitry-en-Perthois* (Vitry-le-François) que les troupes de Charles VII assiégeaient; mais il arriva quand déjà la ville avait capitulé ; aussi pour se dédommager, il s'empara successivement de Crépy (en Laonnois) et de Soissons, puis, enchanté de son expédition, il s'en revint devant Compiègne où il fut « bien-viengné et conjoy (*félicité* et *fêté*) de chascun et moult reçu à bonne chière. »

Cependant, des mouvements de troupes avaient eu lieu dans l'armée du duc de Bourgogne. Le seigneur de Montgommery et le sir Jean Stuart s'étaient dirigés vers la Normandie ; mais ils avaient été remplacés par les comtes d'Arondel et de Huntington[1] deux capitaines anglais qui amenaient avec eux un renfort d'environ deux mille hommes composés de chevaliers, d'écuyers et d'un grand nombre d'archers. Le duc leur céda son « beau et bon logis de Venette », et vint occuper la grande bastille qui faisait face au pont. Il espérait ainsi réduire plus facilement « ce bollewert qui tant luy contrarioit en cœur » et qui « *grevoit moult fort ses gens.* »

Aussitôt il « le fit battre d'engiens par haut et par bas, jour et nuit, et ne donna cès (cesse), ne repos à ceux de dedans de nulle heure qui fust. » Mais rien ne put amollir le courage ni l'énergie des vaillants défenseurs de Compiègne.

Deux mois s'étaient déjà écoulés et Philippe le Bon commençait à désespérer d'arriver à ses fins, quand,

1. Jean Holland, comte de Huntington, depuis duc d'Exéter, mourut le 5 août 1446.

au milieu d'une nuit où la garnison de Compiègne était harassée de fatigue, un assaut vint brusquement la surprendre. La résistance alors fut bientôt impossible, et, pendant que les uns fuyaient vers la ville ou se jetaient dans l'Oise au risque de se noyer, les autres étaient tués ou faits prisonniers, et le bastion restait au pouvoir des assiégeants.

Le duc de Bourgogne considéra la prise de cette position comme une véritable victoire, (en réalité, c'en était une); aussi, il en transmit la nouvelle à tous ses partisans[1]. Puis il fit combler les fossés du boulevard et installer des batteries pour en foudroyer la ville[2].

La perte de cette demi-lune si importante pour la défense de Compiègne, jeta tout d'abord la consternation parmi les habitants. Quelques-uns d'entre eux balbutièrent le mot de capitulation, mais la grande majorité se prononça pour la résistance quand même, et tout en se préparant aux plus durs sacrifices, chacun plaça son espoir dans la protection du roi[3].

1. Le messager qui informa la ville de Lille « de la prinse du *Bollwercq* devant Compiengne » reçut XXIII s. p. à titre de gratification. (V. La *Picardie*, année 1857, p. 28.)

2. Le duc de Bourgogne pour mieux se rendre compte des travaux du siège avait fait construire une barque couverte de cuir, dans laquelle il circulait sur l'Oise sans danger d'être reconnu. C'est ainsi qu'il fut plus tard accordé à Jehan Prévost boucher XVIII l. IIII s. pour XXVIII cuirs de vache destinés « *à couvrir le bastel d'armée que Monseigneur fist faire devant Compiengne.* » (*La Picardie*, ann. 1857, p. 27.)

3. « Or a primes les commençoit (les François) peur à estraindre et soucy à pincher, quant se virent si approchés et que ce que fait avoient pour leur deffense leur estoit maintenant un lieu et un baston de menace, sy (ils) ne se savoient à

Jusque-là, comme on vient de le voir, les ennemis n'occupaient que la rive droite de l'Oise, et les Compiégnois pouvaient assez facilement se ravitailler par la rive gauche, mais les choses vont bientôt changer de face et la position de la ville va devenir de plus en plus critique.

Ainsi, une fois maître du boulevard, le duc de Bourgogne songea à s'assurer de certaines positions sur la rive gauche de l'Oise, afin d'interrompre les communications avec la ville et au besoin, d'attaquer Compiègne sur plusieurs points à la fois.

Ce n'est pas, en effet, un des côtés les moins curieux de l'histoire du siège de 1430, que de voir un commandant en chef qui disposait d'un effectif d'au moins quatre mille hommes, rester pendant deux mois consécutifs en face de la ville pour s'emparer d'un simple bastion, alors que si, dès le début des hostilités, il avait divisé son armée en deux parties, et que l'une d'elles se fut installée sur la rive gauche, la place, inquiétée en deux endroits à la fois, n'aurait pu se ravitailler ni recevoir de renforts, et aurait infailliblement succombé ; mais on était loin au XVe siècle de posséder la science stratégique de nos jours, et les engins de guerre n'en étaient encore qu'à l'enfance de l'art.

Dès que le passage de l'Oise fut assuré par le pont

quel saint vouer qui reconforter le pust, quant ils virent leurs ennemis si aigres et si felles (*perfides*) et la puissance qui estoit devant eux si fière et si redoutable, sinon qu'en vertu de leur courrage pensoient à endurer le plus longuement que pourroient en attendre que quelque secours leur pourroit venir de la partie du roy. »

Chronique de Georges Chastellain, T. II, p. 65.

de Venette, le duc de Bourgogne donna des ordres pour la construction d'une vaste bastille sur la rive gauche de la rivière, « devant la maîtresse porte (celle de Pierrefonds) *au lez devers la forêt.* » Il comptait ainsi « mectre la ville en grand destroit de famine et d'autres povretés ». Cette bastille, en effet, devait intercepter tout à la fois la route de Crépy, celle de Pierrefonds et une troisième conduisant vers Paris, le tout faisant un débouché important pour Compiègne. Elle fut installée dans le faubourg Saint-Lazare qu'on désignait alors sous le nom de *Saint-Ladre*, à cause de la maladrerie ou léproserie qui avait été créée à Compiégne[1] sous Louis-le-Gros.

Les fossés de cette bastille coupaient la voie et s'étendaient à droite et à gauche dans les terrains de l'ancienne propriété de Cayrol (nº 7 de la rue Saint-Lazare) et dans les chantiers qui y font face. Sa distance des remparts était, au dire de Monstrelet, « d'ung traict et demi d'arc en tirant vers la porte Pierrefonds, » c'est-à-dire à environ deux cent cinquante mètres du rempart.

Pendant qu'on travaillait ainsi à investir la place, le comte de Huntington à la tête d'un fort détachement franchissait l'Oise pour se diriger vers Crépy-en-

1. Au moyen-âge, saint Lazare le mendiant dont parle saint Luc (ch. XVI), était désigné sous le nom de saint Ladre (*lépreux*) et c'est sous sa protection qu'étaient placées les maladreries ou léproseries.

On voit encore à Compiègne, au nº 25 de la rue Saint-Lazare (ancien faubourg) les restes d'une chapelle appelée jadis la *Madeleine* et qui avait remplacé, dit-on, celle de la Maladrerie. Elle sert aujourd'hui d'atelier de menuiserie.

Valois ; il avait l'espoir qu'en le voyant ainsi déboucher sur l'autre rive, la garnison de Compiègne tenterait une sortie semblable à celle de Jeanne d'Arc, mais il n'en fut rien : le général anglais continua alors sa route, et « après avoir endommagé avec son artillerie les murailles de Crépy[1] » sans toutefois pouvoir les abattre, il marcha sur Saintines qui ne tarda pas à se rendre.

« A l'issue de cette expédition, raconte Carlier, le comte de Huntington prit le chemin de Verberie dans le dessein de passer quelques jours au château. Ce lieu et le château même ouverts de toutes parts, surtout du côté de Saintines, ne devoit naturellement lui opposer aucune résistance. L'étonnement du comte fut fort grand lorsqu'on lui annonça qu'un particulier du lieu, nommé Jean de Dours, avait fortifié le cimetière de la paroisse du château, et qu'il y demeuroit retranché avec un corps composé de gens de ce même lieu qu'il avoit armés et dressés aux opérations militaires. Le comte fut bientôt témoin de ce qu'on lui apprenoit. Il fit sommer le capitaine de quitter son poste et de se rendre avec ses gens. Dours fit réponse qu'il tiendrait tant qu'il pourroit et qu'il défendroit le domaine du Roi. Le comte fait livrer un assaut, Dours le soutient avec beaucoup de fierté et repousse les ennemis. Le comte fait venir promptement de Saintines quelques pièces d'artillerie afin de réduire ce capitaine opiniâtre. Le poste qui avait tenu contre un assaut ne put résister au feu du canon. Dours qui

1. *La Collégiale de Saint-Thomas le martyr des Crépy*. — Senlis, 1884, p. 48.

ne s'attendait pas à ce traitement, offrit de se rendre avec sa troupe ; on ne l'écouta point : ce que voyant, il se retira du cimetière dans la chapelle de Charlemagne avec ses gens. L'artillerie du comte était d'un calibre des plus forts qu'on eût encore vu. Il foudroya la partie septentrionale de la chapelle que Monstrelet nomme l'église de la ville, et mit à découvert toute la troupe des braves, qui enfin se rendirent à discrétion. Le général anglois fit pendre Jean de Dours, en punition de sa témérité, et de son imprudence, d'exposer ses compatriotes à un danger évident[1]. » Quant à ses compagnons, ils furent faits prisonniers et rançonnés. « Et après, ajoute Monstrelet, s'en retourna ledit comte, a tout aulcunes proyes, (avec quelque butin), en son logis devant Compiengne. »

Cependant, malgré leur courage et leur ferme volonté de lutter jusqu'à la dernière extrémité, les habitants de cette ville ne voyaient pas sans une vive appréhension le danger qui les menaçait.

Déjà, bien avant la prise du boulevard du pont, ils avaient, on se le rappelle, envoyé le 26 mai, un messager à Jargeau, pour demander au roi de venir à leur secours, et le 5 juin (lundi de la Pentecôte), on avait fait, sur la délibération des gens d'église et des officiers du roi, une procession générale, torches allumées, pour le bien de la paix.

Deux jours après, le messager rapportait de Jargeau la réponse qu'on connaît. Mais cette réponse ne parait pas avoir calmé l'impatience des *attournés*, car

1. *Histoire du duché de Valois*, T. II, p. 461.

le 12 du même mois, Crochon repartait pour la même localité, avec Baudot la Personne, autre messager, à l'effet de remettre au roi des lettres plus pressantes encore. Comme la première fois, Charles VII répondit que, « *bien brief il secourroit la ville*[1]. » Cette nouvelle réponse ne parvint que le 24 juin aux *attournés* qui, au bout de neuf jours d'attente, réexpédièrent le 3 juillet, le même Baudot la Personne et, cette fois encore, le roi se borna à dire que « *la ville seroit brief secourue*[2]. »

Aux yeux de M. Du Fresne de Beaucourt, Charles VII, en tenant ce langage, était de bonne foi ; « il paraissait disposé, dit-il, à réaliser la promesse

1. « Paié à Gille Crochon et Baudot la Personne, messagiers de piet pour ung voyage par eulx fait de Compiengne à Jargueau par devers le Roy N. S. lui remonstrer les affaires de la dite ville touchant le siège qui estoit lors devant la dite ville de donner secours à ycelle ville, par lesquels le Roy N. S. envoya lectres closes contenant que *bien brief il secourroit* à la dite ville ; pour lequel voyage faire, ilz se partirent du dit Compiengne le lundy XII[e] jour de juing mil IIII[c] XXX et revindrent aud. Compiengne le samedi XXIIII[e] jour du dist mois de juing, dont les goudverneurs accordèrent à eulx pour tout le dit voyage...... VI L. P. »
(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 257 v°.)

2. « A Baudot la Personne pour la parpaie (parfait paiement) d'un voyage par luy fait à Jargueau par devers le Roy N. S. luy remonstrer les affaires de la ville de Compiengne afin d'avoir secours contre le siège qui estoit devant ycelle ville, pour lequel voyage faire il se partit le III[e] jour de juillet mil IIII[c] et XXX et revint le samedy XIX[e] jour dudit mois, et rapporta lectres du Roy N. S. par lesqueles il mandoit que *ladite ville seroit brief secourue*, dont pour le dit voyage fu accord avecques luy parmi (moyennant) la somme de LXIIII s. p. avec XXXII s. p. qu'il avoit eu pour le dit voyage à son partement (départ), LXIIII s. p. »
(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 258 r°.)

qu'il avait faite de reparaître à un moment venu, à la tête de son armée.... De tous côtés, en Champagne, on attendait sa venue avec impatience ; parmi ses ennemis, le bruit courait qu'il marchait sur la Bourgogne avec de grandes forces. Finalement Charles VII laissa ses lieutenants opérer seuls sur le théâtre de la guerre, et il se replia par Montargis et Jargeau sur Chinon où une politique intéressée devait le tenir longtemps confiné[1]. »

En même temps que les malheureux Compiégnois attendaient, comme la sœur Anne, le secours qui leur était si formellement promis, mais qui n'arrivait jamais, ils ne négligeaient rien de ce qui pouvait assurer leur défense à l'intérieur. Ainsi, dans les derniers jours de juin 1430, ils envoyaient à Velye (Marne) et à Reims *querre* (chercher) du salpêtre dont ils avaient besoin pour fabriquer de la poudre[2]. Et quelques jours plus tard, Poton de Xaintrailles, sur leur prière, leur en expédiait une centaine de livres de Château-Thierry[3].

1. *Histoire de Charles VII,* T. II, p. 268.

2. « Paié à Perrenet d'Orléans et Perrotins de Cauny pour ung voyage par eulx fait la dernière sepmaine du mois de juing mil IIII^{c} XXX à Véely et à Reims querre (chercher) du salpestre pour la ville...... VI s. VIII s. p. »
(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 258 r°.)

3. Jean de Xaintrailles ou de *Saintrailles* (*Sainte-treille*), dit Poton ou *Pothon*, naquit au château de Xaintrailles, près Lavardac (Lot-et-Garonne) vers 1400. Ce fut un des capitaines les plus dévoués à la cause de Charles VII.

« Il était, dit une vieille chronique, presque toujours couvert de son haubergeon de mailles, avec une cotte d'armes pareille à son écusson ; son visage tailladé de cicatrices qui l'ennoblissaient, ne recevait le jour qu'à travers la visière de

Puis, dans le courant de juillet, nouvelle demande aux gouverneurs de Reims et de Château-Thierry, à l'effet d'avoir des fers à *viretons*, du soufre et du salpêtre, et second envoi de la part de Poton de Xaintrailles[1].

son heaume; il marchait le poing sur la hanche et les jambes écartées, comme s'il chargeait à cheval, et la lance en arrêt. » (*Etude sur le château de Xaintrailles*, par Philippe Lauzun, p. 52.)

Poton de Xaintrailles avait une profonde admiration pour Jeanne d'Arc; après la prise de cette dernière, il commanda la place de Château-Tierry.

En 1438, il reçut des Etats de Limoges, à titre de don, une somme de 1000 livres tournois. (Leber. *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, p. 70.)

« Paié à Guiot de Charmisy pour un voyage par lui fait la première sepmaine de juillet mil IIII^c et xxx à aler de cheval de Compiengne à Chasteau-Thierry par devers *Pothon de Saintetraille* querre (*chercher*) du salepestre que le dit Poton avoit promis livrer à la dite ville, lequel Poton fist délivrer cent livres de salepestre auprès du dit lieu, et arrivèrent audit Compiengne le VIIe jour du dit mois de juillet, pour lequel voyage les goudverneurs accordèrent avec le dit Guiot pour luy et pour son cheval, en regart que le dit Guiot a esté destroussé en chemin, de XIIII s. p. et autres biens par aucuns gens darmes qu'il encontra...... XLIIII s. p. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 258 v°.)

Paié à Jehan de Liencourt et Simon de Boulongne, messagier de piet pour avoir guidé et accompaigné de Crespy jusqu'à Compiengne Guiot de Charmisy en amenant de Chasteau-thierry cent livres de salepestre livrez par Poton de Saintetraille amenez au dit Compiengne le VIIe jour de juillet mil IIII^c et XXX pour la provision de la dite ville, pour ce qu'il a convenu au dit Guiot prendre chemin par ailleurs que par les grands chemins, pour le danger d'iceulx chemins, XXVII s. p.

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 258 v°.)

1. « Paié à Jehan de Boulongne et Jehan de Liencourt, messagiers de piet demourans à Crespy-en-Valois par accort fait à eulz pour avoir guidié et accompaigné Gille Crochon,

Sur ces entrefaites la bastille de *Saint-Ladre* venait d'être entreprise et les *attournés* s'étaient empressés d'en informer le roi ; ce fut Pierre Crin, le courageux citoyen dont on ne saurait trop honorer la mémoire, qui se chargea de cette mission aussi périlleuse que délicate. Il monta à cheval, accompagné du religieux Pierre Morel que nous avons déjà vu en pareille circonstance, et, tous deux, furent, à cause du peu de sûreté des routes, conduits jusqu'à Crépy, par les frères Autin, *messagiers de piet*, qui guidèrent en revenant, un certain nombre « de gens du bastard d'Orléans » venant avec Jamet Detilloy, prendre garnison à Compiègne[1] par ordre du roi.

Pierre Crin trouva Charles VII à Sens ; il lui exposa que la ville « *estoit asségée de tous costez* » et combien il y avait nécessité pour elle « d'avoir secours *hastivement.* » Et le roi de continuer à répondre que

messagier de la ville de Compiengne, qui la IIIe sepmaine de juillet mil IIIIc XXX amena de Chasteau-Thierry à Compiengne ung millier de gros fers *à viretons* et trois quarterons et six livres de salepestre à luy baillé par *Poton de Saintetraille* et pour ce que les chemins estoient périlleux, le dit Crochon prist les diz messagiers pour luy accompaigner du dit Crespy jusque au dit Compiengne...... XXIIII s. p. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 259 r°.)

1. « Paié à Jehan Autin et Pierre Autin frères, messagiers de piet, pour ung voyage par eulx fait la deuxième sepmaine de juillet à Crespy-en-Valois à mener et conduire maistre Pierre Morel, religieux du couvent des Jacobins, de Compiengne, qui s'en ala devers le Roy N. S. pour hastier le secours de la ville, et au retour, guidèrent des gens de Mons. le Bastard d'Orléans, qui vindrent au dit Compiengne en garnison, pour la garde d'ycelle ville, XVI s. p. » Ils étaient environ soixante-dix.

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 257.)

« *brief l'on seroit secouru.* » Pierre Crin insista, mais tout ce qu'il put obtenir du roi, ce fut une somme de 300 livres tournois.

Ne voyant pas revenir leur ambassadeur aussi rapidement qu'ils le désiraient, les habitants de Compiègne, dont l'anxiété était de plus en plus fiévreuse, ce qui se comprend très bien, dépêchèrent à sa recherche le fidèle Chambet, qui partit le 31 juillet 1430, retrouva Pierre Crin à Sens, et s'en revint immédiatement à Compiègne où il arriva le 11 août suivant ; mais ce voyage faillit lui coûter cher, car, surpris en route par une bande d'écossais, il ne dût son salut qu'à la vitesse de son cheval qui tomba mort d'épuisement en entrant à Château-Thierry.

Pendant ce temps, Guillaume de Flavy se mit en route à son tour pour aller trouver le roi, ce qui paraît vraiment extraordinaire de la part d'un capitaine ayant la haute main sur la place en pareille circonstance ; et comme lui aussi, tardait à reparaître, les *attournés* envoyèrent Chambet à sa découverte. Notre messager de pied, repartit donc le 16 août, et rejoignit à Château-Thierry, Guillaume de Flavy, qui le chargea d'y recueillir l'impôt dont les habitants de cette ville venaient d'être frappés dans l'intérêt de Compiègne.

Tous ces détails peuvent sembler superflus et même puérils aujourd'hui où nous disposons de moyens de communications si nombreux et si rapides ; mais il nous a paru intéressant de les consigner comme une peinture fidèle des mœurs du temps et surtout de la façon dont se suivait un siège au XVe siècle[1].

1. « Paié à Chambet dit Francequin, pour ung voyage à

Au moment où ces faits s'accomplissaient, Philippe duc de Brabant décédait à l'âge de 26 ans, laissant le duc de Bourgogne au nombre des ayants-droit à son héritage. Dès que la nouvelle de cet évènement lui fut parvenue, Philippe le Bon, craignant que d'autres personnages ne vinssent « mettre brouillis en la succession », se hâta de quitter les bords de l'Oise pour se

Sens, en Bourgoigne, par devers le Roy N. S., là où il a vacquié XII jours commençant le derrenier jour de juillet mil IIII^c et XXX, remonstrer au Roy N. S. les affaires d'icelle ville qui estoit *asségée de tous costez par les adversaires du Roy* N. S. a ce qu'il luy pleust secourir la dite ville; et y trouva Pierre Crin qui y estoit de par dicte ville et dist au Roy N. S. la nécessité que la dicte ville avoit d'avoir secours *hastivement* et luy fu respondu que *brief l'en seroit secouru*; duquel voyage le cheval du dit Chambet morut par ce que par luy Chambet fut chassié sur le chemin grant espace jusques à Chasteauthierry par les Escossois et fu telement chassié et mis en tel point que incontinent qu'il arriva au dit Chasteauthierry le dit cheval morut, pour lequel a été accordé avec le dit Chambet parmy (moyennant) VIII L. XVI S. P. — Et pour le louage d'un autre cheval qu'il ot (eut) pour X jours à parfaire le dit voyage, XX S. P. — *Item*, le dit Chambet se party du dit Compiengne le XVIe jour du dit mois d'aoust ensuivant en intencion daler par devers Guillaume de Flavy, capitaine, qui estoit alé devers le Roy pour le fait du siège qui estoit devant la dicte ville et ala jusques à Espernay où il trouva Jean de Fontenil, escuïer-d'escuirie du Roy N. S. qui luy dist que le dit capitaine estoit alé à Reims et devoit venir à Chasteauthierry et pour ce le dit Chambet retourna au dit Chasteauthierry avec le dit Fontenil auquel lieu il attendy ledit capitaine qui incontinent quil y fu arrivé le commist et fist commettre receveur des impôts ordonnez pour l'avitaillement de Compiengne là ou le dit Chambet fu depuis en exercant sa puissance grant temps sans retourner au dit Compiengne et pour ce on luy a compté cinq jours, lesqueles parties font ensemble XXXIII jours à X S. P. pour jour valent XVI L. X S. P. et font les parties dessus dictes ensembles... XXVII L. P. »
(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 272.)

rendre d'abord à Lille, puis à Malines où il fit consacrer ses prétentions ; mais avant de partir de Venette, il avait rappelé Jean de Luxembourg qui était dans le Soissonnais, pour lui remettre « la charge et gouvernement de tout l'ost (armée) et la conduite du tout et sur tout qui y cherroit à faire, au plus près de l'onneur et du profit ». Puis il s'était dirigé vers Noyon où il retrouvait la duchesse qui y séjournait et tous deux gagnèrent Lille.

Avec Jean de Luxembourg, restaient devant Compiègne les deux chefs anglais, les comtes d'Arondel et de Huntington, ainsi qu'un grand nombre de capitaines distingués, tel que Jacques de Brimeu, devenu le maréchal de l'armée, le seigneur de Créqui qui était guéri de la blessure reçue le jour de la sortie de Jeanne d'Arc ; Hue de Lannoy ; Baudot de Noyelles et le seigneur de Saveuse, tous noms qui nous sont déjà bien connus.

Une fois investi du commandement en chef, Jean de Luxembourg songea à réaliser le programme qui consistait à empêcher la place de se ravitailler par la rive gauche de l'Oise. A cet effet, il traversa la rivière sur le pont de Venette et alla s'installer dans l'abbaye de Royallieu, emmenant avec lui, outre les capitaines que nous venons de citer, « le seigneur de Humières, messire Daviost de Poix, Ferry de Mailly et autres nobles hommes, » qui se logèrent « tant en l'abbaye comme au vilage qui moult estoit dézolé, et ès-vignes et jardins à l'environ[1]. »

1. Monstrelet (T. IV, p. 403.)

Il présida ensuite à l'achèvement de la bastille de *Saint-Ladre* et y fit loger trois cents hommes sous le commandement de Jacques de Brimeu, du sire de Créqui et de Florimond de Brimeu[1].

Outre cette bastille, il en installa deux autres de moindre importance sur la rive droite de l'Oise, « *au lez vers Noyon* » *;* l'une en face de la *porte d'Ardoise* ou du *nuef-pont*, et l'autre vis-à-vis de la *tour des Osiers* (aujourd'hui la terrasse du parc).

Guy de Roye « escuïer de grant prix, » et Aubelet de Folleville furent préposés à la garde de la première; la seconde eut pour commandant un routier du Boulonnais nommé Canart, sous les ordres duquel vint se placer un ramassis « d'arbalestriers génevois, portingalais (portugais) et autres d'estrange pays[2]. »

1. Il semblerait, d'après les chroniques du temps, que cette bastille ne fut commencée qu'après le départ du duc de Bourgogne pour la Flandre, mais le contraire résulte des mentions qui existent sur les registres de la ville. En effet, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le duc de Bourgogne n'a quitté le siège qu'après le 4 août, jour où mourut le duc de Flandre. Or, dès le 31 juillet précédent, un messager partait de Compiègne pour aller prévenir le roi que la ville était investie *de tous cotés;* il en résulte que la bastille de la rive gauche était déjà commencée.

Pour contenir trois cents hommes, il fallait que cette bastille fût d'une grande étendue. Nous avons dit plus haut qu'elle coupait le faubourg *Saint-Ladre* (aujourd'hui *rue Saint-Lazare*). C'est donc par erreur que dans le plan tracé avant nos dernières recherches, elle figure en dehors de cette voie. Des fouilles récentes faites dans un terrain qui longe la *rue de la Fosse-Moyenne*, presque au coin de la rue *Saint-Lazare*, ont permis de constater l'existence d'un des anciens fossés de cette bastille.

2. Monstrelet, *loc. cit.*

V. la *Carte des opérations du siège* nos 2 et 3.

Ces deux bastilles devaient occuper : celle en face de la

Les *registres des comptes* de Compiègne parlent encore d'une cinquième bastille qui aurait été élevée vers Royallieu près de l'endroit appelé *la Justice ;* mais outre que son emplacement est difficile à déterminer, elle ne paraît avoir joué aucun rôle sérieux, car les chroniqueurs ne la mentionnent même pas.

La garnison de Compiègne qui sentait tout le danger que présentaient toutes ces manœuvres, tenta bien quelques sorties, mais comme les précédentes, elles n'eurent point de résultat décisif. Quant au bombardement il ne se ralentissait pas et les *pierres à canon* lancées du boulevard tombé aux mains ennemies jetaient partout la ruine et la désolation. La situation devenait d'autant plus douloureuse que les vivres commençaient à manquer aussi bien que l'argent. Les 300 livres tournois que Charles VII avait envoyées par Pierre Crin avaient servi en grande partie à solder la garnison qui commençait à murmurer et menaçait de quitter la place[1].

tour des Osiers, le terrain sur lequel est construit la chocolaterie Mauprivez, derrière le chemin de halage, et l'autre, une partie du jardin de l'horticulteur Rocher, sur la route de Clairoix.

1. Le registre des comptes de la ville constate ainsi cette libéralité.

« Recepte d'un certain don fait par le Roy N. S. à la dite ville ou dit moys d'aoust IIIIc et trente pour emploïer en la despense des gens d'armes lors estant au dit Compiengne, pour la garde de la dite ville, montant le dit don IIIc livres tournois apportez par Lancelot du Bois et Pierre Crin au retour du voyage par eulx fait devers le Roy N. S. pour avoir secours pour le faict du siège qui lors estoit devant ycelle ville, et lequel don le Roy N. S. avoit fait pour supporter la despense des ditz gens d'armes, de laquelle somme Guillaume de Flavy, cappi-

Il y avait bien encore l'impôt ordonné par le roi sur quelques villes, notamment Senlis, Crépy, Château-Thierry et Épernay, mais le recouvrement en était difficile, malgré l'empressement que les *attournés* avaient mis à l'effectuer [1].

Rien cependant n'ébranlait l'énergie des habitants, et les femmes surtout, qui se souvenaient des exigences de Bedford, se montraient encore plus ardentes que les hommes. Jour et nuit on fondait des balles *ou plommées* avec le plomb que cédaient à la ville les *Jacobins* et les religieuses de *Saint-Jean dehors Compiègne* (Sainte-Perrine) [2]. On fabriquait des engins de toute

taine de Compiengne print et distribua de sa main ausdiz gens d'armes deux cens livres tournois, comme le dit Guillaume l'a certifié au diz goudverneurs, et le surplus d'ycelle somme le dit Pierre Crin bailla au dit receveur pour et au proffit d'ycelle ville, montant y celui surplus à cent livres tournois, qui valent en parisis..... IIII XX L. P.

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 22 v°.)

1. « A Jehan Boquet, compagnon de guerre, par accort fait a luy pour le loyer de son cheval que ot (eut) Jehan Chambet dit Franchequin qui l'a tenu par l'espace de VI sepmaines ou environ durant le siège estant devant Compiengne en certains voyages faitz à pourchacier et solliciter le paiement des impostz ordonnez par le Roy N. S. ès villes déclarées en ses lectres; c'est assavoir Senlis, Crespy, Chasteauthierry, Espernay et autres pour lavitaillement de la ville de Compiengne avecques les commissaires sur ce ordonnez par le Roy N. dit S. dont accort a esté à luy pour les diz loyers parmi (moyennant)..... XXIIII s. p. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 262.)

2. « Paié aux *Religieuses, abbesse et couvent de Saint-Jehan dehors Compiengne* pour IIII XX III livres de plomb par elle livrez à la dite ville, emploiez à faire *plommées* pour les canons à mains de la dite ville..... XVIII s. IIII d. p.

« Aux Religieux, prieur et couvens des *Jacobins* de Com-

nature, *ribaudequins*, *veuglaires*, *crapeaudeaux* et petits canons en cuivre *encassiliés* (emmanchés) en bois et destinés *à getter grosses plommées;* puis on rachetait, pour le compte de la ville, tous les projectiles que des industriels remplis d'audace, allaient ramasser de l'autre côté de la rivière[1]. De plus on écrivait lettres sur lettres au comte de Vendôme qui était à Senlis, pour le prier instamment de « faire avoir

piengne pour trois cens livres de plomb par eulx livrez le samedy IXe jour de septembre IIIIc et trente pour faire plommées..... IIII L. XVI s. p.

Aux ditz Religieux, prieur et couvens des *Jacobins* pour deux cens soixante-six livres de plon livrez le samedy VIe jour d'octobre IIIIc et trente pour faire *plommées*..... IIII L. V s. IIII d. p.

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, fos 78 et 81.)

1. « Paié à Raoul le Seneschal, pour un petit *canon de cuyvre* à getter grosses plommées, emmanchié en bois par luy vendu et livré à la ville..... XXIIII s. p.

« A Jehan Saugné l'aisné et Jehan Saugné le jeune, pour un petit *vauglare* encassillié (emmenché) en bois par eulx vendus et livrez à la dite ville..... IX s. IIII d. p.

« A Roger Simon pour un *ribaudekin* encassillié en bois qu'il a venduz et livrez à la dite ville le dimanche XVIIe jour de septembre l'an mil IIIIc et trente..... XVI s. p.

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, fos 79 et 82.)

« A Robin de Fouges, charpentier de bateaux pour trente *pierres à canon* (boulets) et XV viretons ferez qu'il bailla et délivra à la ville le XVIe jour de septembre l'an IIIIc et trente, lesquels pierres et traits il avait recueilli par de là la rivière... III s. p.

« Au Recepveur pour trois cents quatre-vingt viretons ferez et IIc VII fers, lequel trait et fer il a acheptè du commandement des goudverneurs en diverses fois et parties à plusieurs personnes qui les avoient recueillis du trait tiré par les adversaires du Roy N. S. estans à présent devant la ville.... XLI s. VIII d. p.

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, fos 73 et 74.

des vivres pour les gendarmes », ce qu'il s'empressait de promettre. Pareilles suppliques étaient adressées au maréchal de Boussac à Beauvais.

Le mois de septembre se passa dans des transes mortelles. Une dernière fois les *attournés* envoyèrent encore un messager auprès du roi et auprès de M. de Barbazan, mais ce fut sans résultat[1].

Pendant ce temps, les Anglo-Bourguignons resserraient la ville de plus en plus ; ils cherchèrent même à tenter l'assaut en escaladant les remparts à l'aide d'échelles, mais ils furent constamment repoussés.

On atteignit ainsi le mois d'octobre. Dans les premiers jours de ce mois, malgré la surveillance active des ennemis, on parvint à faire entrer dans Compiègne un convoi de pourceaux et une certaine quantité de blé, le tout envoyé de Senlis, mais c'était bien peu de chose en présence des besoins qui se faisaient sentir de tous côtés[2]. Quelques jours plus tard (18 oc-

1. « Paié à Gille Crochon, messagier de piet sur ung voyage par luy fait ou mois de septembre mil IIIIc et XXX par devers le Roy N. S. ou par devers Mons. de Barbanzan.... XXXII s. p.
(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13.

2. « A Simon Rose, pour despense faicte en son ostel la première sepmaine d'octobre mil IIIIc et XXX pour deux compaignons de Senlis qui ont amené et conduit XX pourceaulx dudit Senlis pour l'avitaillement des gens d'armes estans à Compiengne pour la garde d'icelle ville..... IX s. VIII d. p.

« A Regnault Filleul sur ung voyage faict en la IIIe sepmaine d'octobre mil IIIIc XXX par son varlet et ses III chevaulx à Senlis à remettre CXI sacs au dit Senlis là où le blé envoyé du dit Senlis avoit été amené pour les remplir de rechef audit Senlis ou à Crespy pour l'avitaillement du dit Compiengne..... XXXII s. p.
(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, fo 263.)

tobre) Raoul Lecomte partit à cheval pour Beauvais et apporta aux habitants de cette ville des lettres par lesquelles les *attournés* sollicitaient un aide quelconque pour le ravitaillement de Compiègne ; cette démarche réussit, car le messager revint avec une somme de cent livres tournois que la ville de Beauvais consentait à remettre, mais seulement à titre de prêt[1].

Enfin le moment approchait où le siège allait prendre fin. Voici en effet ce qui se passa :

Vivement ému du malheureux sort des habitants de Compiègne, que d'ailleurs il avait mission de protéger, en sa qualité de lieutenant-général de tout le pays se trouvant en deçà de la Seine, Louis de Bourbon, comte de Vendôme réunit le maréchal de Boussac seigneur de Sainte-Sevère et les principaux capitaines qui l'entouraient, et tous résolurent de marcher au secours des assiégés. On rassembla alors environ deux mille hommes[2] à la tête desquels, indépendamment du comte de Vendôme et du maréchal de Boussac, se placèrent Jacques de Chabannes, Poton de Xaintrailles, le seigneur de Longueval, Rigault de Fontaines, Louis de

1. Cette somme, réduite par transaction à LX livres tournois ou XLVIII L. P. ne fut remboursée qu'en 1445 (*Archiv. de Compiègne*, CC. 17, f° 32.)

2. Les chroniqueurs parlent de 4000 hommes, mais ce chiffre est certainement exagéré. Dans l'acte du 20 décembre 1430 qu'on trouvera aux *pièces justificatives*, le comte de Vendôme déclare qu'on n'était pas plus de *douze vingts futs de lance*, ce qui fait 240 lances ; or comme chaque lance se composait d'au moins six hommes, il faut en conclure qu'il y avait environ *quinze cents* hommes sans compter les gens à la suite.

Waucourt, Alain Giron et « plusieurs vaillans nobles hommes[1] ».

Avant de partir, le comte de Vendôme, sentant combien était périlleuse l'entreprise qu'il avait si généreusement résolue, se rendit avec le maréchal de Boussac dans la cathédrale de Senlis et là, s'agenouillant pieusement sur les marches d'une des chapelles, il fit vœu de fonder « un service solennel annuel et perpétuel dont la messe devrait être célébrée devant l'*image de Notre-Dame-de-la-Pierre*[2], s'il parvenait à obtenir la levée du siège de Compiègne et si, lui et les siens « pouvoient retourner sauvement et à leur honneur en la ville de Senlis. »

Le mardi 24 octobre 1430, il se mit en marche avec toute sa troupe et se dirigea sur Verberie ; là il trouva les chemins coupés ou obstrués par quantité d'arbres que les Anglo-Bourguignons avaient fait abattre dans la forêt, et dont ils avaient jonché la voie pour arrêter la marche de tous ceux qui chercheraient à s'avancer du côté de Compiègne. Mais les ennemis avaient compté sans le dévouement des habitants de Verberie qui se souvenaient de l'expédition du comte de Huntington. En effet, à peine ces braves gens eurent-ils aperçu l'armée du comte de Vendôme, que s'emparant de toute espèce d'instrument, tels que « cuignières (cuignettes *petites cognées*), soiores (scies), louches (bèches),

1. Georges Chastellain (T. II, p. 92.)

2. C'était une statue très vénérée des habitans de Senlis : elle devait se trouver dans une des chapelles de la Cathédrale : elle n'existe plus aujourd'hui et personne ne se souvient de l'y avoir vue.

sarpes (serpes), hauwiaux (hoyaux) et autres pareulx ostieulx (pareils outils) », ils enlevèrent tous les obstacles qui s'opposaient à la marche des hommes de guerre.

Jean de Luxembourg ne tarda pas à apprendre ce qui se passait. Aussitôt il convoqua son conseil de guerre et l'on y agita la question de savoir si l'on irait au devant du comte de Vendôme qui devait passer la nuit à Verberie, ou si, au contraire, on l'attendrait lui et les siens, jusqu'aux portes de Compiègne. En faveur de cette dernière opinion, on faisait surtout valoir que, si on marchait en avant, la garnison de la place pourrait bien en profiter pour faire une sortie en masse, et qu'alors on se trouverait pris entre deux feux. Cette considération finit par prévaloir ; la majorité décida qu'on se bornerait à attendre le comte de Vendôme, « ne trop long ne trop près, droitement entre la forest et le logis du sire de Luxembourg », c'est-à-dire l'abbaye de Royallieu, et que l'on renforcerait chacune des bastilles. Une fois ce plan arrêté, il fut convenu que le lendemain à la pointe du jour le comte de Huntington, à la tête des Anglais, quitterait Venette où il laisserait ses bagages ; qu'il passerait l'Oise sur le pont de bateaux, et viendrait se ranger en bataille au-dessus de Royallieu pour faire sa jonction avec Jean de Luxembourg qui, de son côté, devrait remiser dans les bâtiments de l'abbaye « chars, charrettes, macaux (sacs), vivres et autres telles besongnes », le tout sous la garde et surveillance de Philippe de Fosseux et du seigneur de Cohem. Quant aux bastilles, on augmenta de cent hommes la garnison de

celle du faubourg Saint-Lazare et Jacques de Brimeu fut maintenu à sa tête, avec recommandation de tirer le canon, en guise de signal, s'il était l'objet d'une attaque quelconque du côté de la place, afin qu'on puisse voler de suite à son secours. Baudot de Noyelles demeura chargé de la défense de celle élevée en face du pont, du côté de Margny, et les deux autres, « au lez vers Clairoix », restèrent également confiées aux mêmes capitaines qu'à l'origine.

La soirée se passa ainsi dans des préparatifs de toute nature ; les chefs rassemblèrent leurs hommes, leur recommandèrent de bien prendre leurs dispositions pour attendre l'ennemi, et de veiller surtout, tant à pied qu'à cheval, pour qu'il n'y ait aucune surprise pendant la nuit.

De leur côté les Compiégnois sentaient bien que le moment décisif approchait. Guillaume de Flavy et ses lieutenants inspectaient chacune des compagnies dont ils exaltaient le courage, et les *attournés*, haranguant les habitants devant la maison de ville, distribuaient des armes à ceux qui en manquaient, et leur rappelaient à tous qu'il fallait savoir vaincre ou mourir ; puis, de part et d'autre, on se reposa, les Bourguignons, rêvant qu'ils allaient enfin entrer dans la terre promise, et les Compiégnois, que le siège était levé. Seule la *guette* de la *tour Saint-Michel*, veillait et apercevait ça-et-là, dans le lointain quelques feux de bivouac des sentinelles avancées.

Le lendemain (mercredi 25 octobre), dès l'aurore, le comte de Huntington se mit en route, franchit l'Oise devant Venette et rejoignit Jean de Luxembourg entre

Royallieu et la forêt ; tous deux firent alors masser leurs troupes en attendant les adversaires qu'ils auraient à combattre. En même temps, le comte de Vendôme, le maréchal de Boussac et les autres capitaines avaient quitté Verberie et s'avançaient sur Compiègne ; seulement, tandis que le comte de Vendôme et le principal corps de troupes marchaient directement sur Royallieu, un détachement composé d'une centaine d'hommes escortant un convoi de vivres de toute nature, avait ordre de prendre des chemins détournés au travers de la forêt, « vers le lez de Choisy », et de pénétrer dans Compiègne de ce côté ; puis, après avoir déposé les provisions destinées à ravitailler la ville, il devait entraîner la garnison ainsi que tous les habitants armés et s'élancer sur la bastille de *Saint-Ladre*, pendant que, d'autre part, Poton de Xaintrailles, à la tête de deux à trois cents combattants, viendrait par la route de Pierrefonds attaquer la même redoute. Ce progamme réussit à merveille.

Les troupes du comte de Vendôme s'arrêtèrent sur la route de Verberie à Compiègne, environ « à ung trait et demi d'arc » de celles de Jean de Luxembourg. Mais comme ces dernières ne se composaient en grande partie que d'hommes à pied, elles n'osèrent entreprendre une bataille rangée avec leurs adversaires qui étaient presque tous à cheval. D'un autre côté, le comte de Vendôme se gardait bien de brusquer les choses, afin de laisser aux deux détachements dont nous venons de parler, le temps d'accomplir leur œuvre. Les armées restèrent donc

en présence l'une de l'autre, ne se livrant qu'à des escarmouches n'ayant aucune importance.

Durant ce temps, le convoi de vivres avait cheminé sans rencontrer d'obstacles, et aux applaudissements de la population tout entière, il avait pénétré dans Compiègne; puis, aussitôt que les soldats qui l'escortaient eurent mis le capitaine et les *attournés* au courant de ce qu'on devait faire, la garnison prit les armes, et en un clin d'œil, une troupe nombreuse défilant sous la porte de Pierrefonds courut vers la bastille : elle était suivie d'un grand nombre d'habitants, hommes et femmes portant des échelles et désirant avant tout « se venger de leurs ennemis qui tant de paine et de mésaise leur avoient fait souffrir. » C'était à qui courroit pour monter à l'assaut. Le premier choc ne fut pas à l'avantage des Compiégnois. Jacques de Brimeu, qui commandait la bastille, parvint, avec le seigneur de Créqui, à repousser les assaillants; mais ceux-ci, sans se décourager revinrent à la charge, ayant à leur tête Guillaume de Flavy, qui les excitait du geste et de la voix; néanmoins, ils commençaient à faiblir de nouveau, et se voyaient déjà réjetés au delà des fossés de la bastille, quand arriva par le grand chemin de Pierrefonds le brave Poton de Xaintrailles avec sa troupe. La vue de ce renfort ranima le courage des Compiégnois; ils remontèrent à l'assaut, avec une nouvelle intrépidité; une lutte des plus meurtrières s'engagea sur toute la ligne, et bientôt, malgré les efforts surhumains de leurs chefs, les soldats bourguignons furent vaincus. C'était, dit le chroniqueur Chastellain, « chose moult

épouvantable et hideuse à voir assaillans et deffendans contendre en la mort l'un de l'autre par toutes manières d'engins et de bâtons.... Et là atout eschelles, en telle multitude de gens qu'ils estoient, abandonnans leurs corps et vies à l'aventure, courageusement montèrent dedans ». Et Monstrelet ajoute : « Aussi estoient hommes et femmes, qui sans eulx espargnier, grandement et vaillamment en tous périlz se adventuroient à eulx grever leurs adversaires ». Assurément, quelques-unes de ces valeureuses Compiégnoises auraient mérité, si leurs noms étaient arrivés jusqu'à nous, les mêmes honneurs que ceux conquis par Jeanne Hachette quarante-deux ans plus tard. N'en rendons pas moins hommage à leur courage et à leur patriotisme, car, sans la prise de cette bastille de *Saint-Ladre*, qui sait ce qui serait advenu, non seulement pour Compiègne, mais encore pour la France entière.

Plus de cent cinquante combattants, du côté des ennemis, perdirent la vie dans cette attaque. Parmi eux figurèrent le seigneur de Lignières, Archambault de Brimeu, Guillaume de Poily, Druot de Souys, Lyonel de Conteville, etc., etc. D'autres encore furent prisonniers et conduits à Compiègne: Jacques de Brimeu ; le seigneur de Créqui ; Florimond de Brimeu ; Waleran de Beauval ; Ernoul de Créqui ; Colart de Bethencourt, seigneur de Rolepot ; Renauld de Sains ; Theri de Mazinghien ; Laygle de Rotheflay et le bâtard de Renty, subirent, d'après Monstrelet, ce triste sort, et ne recouvrèrent la liberté qu'au prix de rançons considérables.

Jean de Luxembourg n'avait pas été sans entendre le canon de la bastille de Saint-Ladre ; mais malgré son désir de porter secours à Jacques de Brimeu et autres, il n'avait pu le faire dans la crainte d'être poursuivi par les gens à cheval du comte de Vendôme et du maréchal de Boussac. Aussi demeura-t-il en place[1].

Cette façon d'agir est vraiment singulière, et l'on ne peut s'expliquer comment deux troupes, également nombreuses, ont pu rester ainsi pendant plusieurs heures à se regarder, pour ainsi dire nez à nez, sans fondre l'une sur l'autre ; et à supposer que l'armée des Bourguignons ne fût composée que d'archers à pied, comment Jean de Luxembourg n'a-t-il pas fait venir de Venette, de Margny, voire même de Clairoix, un renfort de cavalerie ? il en avait tout le temps. D'un autre côté, comment le comte de Vendôme et le maréchal de Boussac n'ont-ils pas cherché à profiter de leur supériorité pour mettre leurs ennemis en déroute ? une pareille tactique nous échappe entièrement.

Le Fèvre de Saint-Remy raconte bien, il est vrai,

1. « Et sy est vrai, dit Georges Chastellain, que, dès le commencement que le comte de Ligny (Jean de Luxembourg) se perçut de l'affaire que avoient ses amis de la bastille, luy qui les aimoit cordialement et estoit loyal et ferme en ses promesses, tout aussitost, du premier mouvement, tout esfuryé (effrayé) se voult partir de la bataille atout (avec) ses gens, mais les autres comtes Anglés qui là estoient, considérant le dangier qui en pouvoit sortir sur eux tous, le détinrent par remonstrance du meschief (malheur) qui y pendoit, et là après arguèrent et débattirent les points allégués et par lesquels il demoura cuydant mieux faire que autrement. » (*Chronique*, T. II, p. 102.)

qu'aussitôt que la nouvelle de la prise de la bastille de Saint-Ladre leur fut parvenue, le sire de Luxembourg et les comtes d'Arondel et de Huntington « firent par ung roy d'armes sommer leurs ennemis et requérir la bataille », mais qu'ils n'eurent point de réponse. Georges Chastellain ajoute que Bourguignons et Anglais « ne cherchoient que la rencontre et le chappelis (plaies) sans que les aultres n'y vouldrent entendre », non pas, continue-t-il, « que ce fust par faute de cœur, mais par constance de sens m'appenseroye mieux, qui ne vouloient point mettre en dangier de fortune aveugle, ce que veoient estre clèrement en leurs mains par bonne conduite. »

Quoiqu'il en soit, le maréchal de Boussac et le comte de Vendôme voyant que le jour commençait à baisser se dirigèrent vers Compiègne avec leurs troupes pendant que celles du duc de Bourgogne regagnaient leurs campements.

On ne peut se faire une idée de la joie qui s'empara de la ville à la vue des nouveaux arrivés. Partout ce ne furent que chants d'allégresse; que démonstrations bruyantes, et malgré leur pénurie, les habitants se préparèrent à faire bonne chère, « en louant Dieu grandement de leur exploit; car ilz ne cuidaient point le matin que le vespre leur devoit rendre si bon ne se fructueux [1] ».

1. Georges Chastellain (T. II, p. 104.)
« Le Maréchal de Boussac, le comte de Vendosme et les aultres capitaines Français se boutèrent dedens la ville de Compiengne, atout leurs gens, où ils furent reçeus à grant joye, jà soit chose que en ycelle ville fussent moult contrains de famine, et que pour ceste nuict convenist à la plus grand partie

Pendant que la population se livrait à cet enthousiasme facile à comprendre, une bonne partie de la garnison, ainsi renforcée, profita de ce qu'il faisait encore clair, pour traverser l'Oise sur un pont de bateaux, et aller attaquer la petite bastille où se trouvait le routier boulonnais Canart avec une quarantaine d'aventuriers. Ces derniers essayèrent d'opposer une certaine résistance, mais ils ne purent tenir longtemps et furent tous mis à mort. Plus heureux qu'eux, Canart eut la vie sauve, seulement il fut fait prisonnier et conduit à Compiègne.

Pendant que cette action s'accomplissait, avec autant d'entrain que de bonheur, Aubelet de Folleville à qui était confiée la garde de la seconde bastille « *au lez vers Clairoix* », comprit qu'il allait être attaqué lui-même, et jugeant qu'il n'était pas en situation de pouvoir résister, il mit le feu à cette bastille et se réfugia lui et les siens à Venette.

Enivrés par ce double succès, les Compiégnois coururent sus à la grande redoute qui faisait face au pont et que commandait Baudot de Noyelles; mais cette fois, la résistance fut sérieuse, et malgré l'intrépidité des assaillants et le feu de leur artillerie, ils ne purent déloger les Bourguignons. Force leur fut donc de repasser l'Oise et de regagner Compiègne, se promettant bien de renouveler leur attaque le lendemain matin à la première heure.

souffrir grand disette de vivres. Nientmains, pour la bonne aventure qu'ilz avoient eue contre lesditz asségans, prinrent tout en gré, et eux resbaudissant menèrent grand leesce (liesse) les ungs avec les aultres, au surplus espérans de rebouter leurs ennemis arière ycelle ville. » (Monstrelet, T. IV, p. 415.)

Cependant, Jean de Luxembourg, justement effrayé de ce qui venait de se passer, avait convoqué tous les capitaines dont il pouvait disposer à l'effet de délibérer sur ce qu'il conviendrait de faire pour reconquérir ce qu'on avait perdu. Il fut décidé que le lendemain on reprendrait l'offensive et qu'on rétablirait les deux bastilles qui venaient d'être détruites. En attendant, ordre fut donné aux troupes anglaises et bourguignonnes de rester dans leurs quartiers et d'exercer une surveillance active sur le pont en face de Venette, afin que personne ne pût le franchir dans la nuit; puis Jean de Luxembourg revint à Royallieu.

Le lendemain matin dès l'aurore, il monta à cheval et il se mettait en mesure d'agir, quand tout à coup il apprit que la consigne relative au pont n'avait pas été observée; qu'un grand nombre de soldats l'avaient passé, quittant ainsi le théâtre de la guerre, et que mieux encore, les chefs anglais voulaient en faire autant, parceque leurs troupes n'avaient reçu aucune solde depuis huit jours. Aussitôt, le sire de Luxembourg se rendit auprès des comtes d'Arondel et de Huntington et bientôt il fut convaincu qu'on ne l'avait pas trompé. En vain, fit-il tous ses efforts pour amener ces deux capitaines à changer de résolution ou, à tout le moins, à attendre le retour du duc de Bourgogne qu'il avait mandé en toute hâte; les Anglais demeurèrent inébranlables et firent préparer le départ de ce qui leur restait d'effectif. Le duc tenta alors un dernier moyen. Il réunit à nouveau les officiers bourguignons, Hue de Lannoy, Daviot de Poix, le seigneur de Saveuse,

Ferry de Mailly, et plusieurs autres placés sous ses ordres. Il leur exposa la situation et leur demanda quel parti il fallait prendre. Après avoir bien réfléchi, la majorité de ce conseil de guerre, fut d'avis que, du moment où les Anglais qui composaient la plus forte partie de l'armée, étaient déterminés à s'éloigner, il n'y avait plus de lutte possible, car il fallait au moins huit jours avant que des renforts pussent arriver ; or pendant ce temps, la garnison de Compiègne ne manquerait pas de continuer ses attaques et l'on ne serait pas en force pour la repousser. D'autre part, rester devant la place alors que les Anglais l'abandonnaient ce serait afficher une division qui produirait le plus mauvais effet ; que tout pesé, il valait mieux faire comme les comtes d'Arondel et de Huntington.

Malgré la surprise, et, en même temps le déplaisir que lui causait une pareille résolution, Jean de Luxembourg ne put s'y soustraire : il se vit donc dans la nécessité de donner à son tour l'ordre de battre en retraite et bientôt après, les habitants de Compiègne eurent la satisfaction de voir leurs ennemis reprendre la route de Pont-L'Évêque, en abandonnant la plus grande partie de leur matériel de guerre et tous leurs approvisionnements [1].

1. Dans un article intitulé : *Documents inédits sur le siège de Compiègne en 1430*, et publié par la *Picardie*, en 1857 (T. III, p. 21), M. De La Fons Melicocq a analysé la *Prisée faite par Phillibert de Moslant*, *général*, *maistre et visiteur de l'artillerie du roy* (Henri VI, roi d'Angleterre, se disant roi de France), *des groz canons appartenant au duc de Bourgoingne et au sire Jehan de Luxembourg qui furent perdus à la levacion*

Seul Baudot de Noyelles était resté avec ses gens dans la grande bastille qu'il commandait en face du pont : mais le seigneur de Luxembourg lui avait bien recommandé de ne point s'y laisser surprendre et d'y mettre le feu dès qu'il se verrait en danger, ce qui ne manqua pas d'arriver.

En effet, aussitôt le départ du gros de l'armée Anglo-Bourguignonne, la garnison de Compiègne s'était précipitée vers le pont de Venette qu'elle avait rompue afin de mettre obstacle à toute velléité de retour de ce côté, puis elle avait été prendre dans

du siège de Compiègne. Il résulte de cette pièce intéressante que l'artillerie conquise sur ledit duc de Bourgogne se composait de :

1° Une grosse bombarde, nommée *Remeswalle* gettant pierres de xxviii paux (*pouces*) de tour, prisée ii^{m} fr., de xxxii gros;

2° Une autre bombarde, nommée *Rouge-Bombarde*, gettant pierres de xvi paux de tour, prisée semblablement xviii^{c} fr., monn. d^{o}.

3° Une autre bombarde, nommée *Houppemdière*, gettant pierres de xix paux de tour, prisée xvii^{c} fr., monn. d^{o}.

4° Une autre bombarde, nommée *Quencequin*, gettant pierres de xxiii paux de tour, prisée viii^{c} fr., dite monn.

Quant à l'artillerie de Jean de Luxembourg, les pièces prises dont le duc de Bourgogne lui tint compte, furent désignées ainsi :

1° Une bombarde de cuivre, nommée *Beaurevoir*, gettant pierres de xxxiii paux de tour, prisée par le dit Phillebert, xviii^{c} fr. de xxii gros.

2° Une autre petite bombarde nommée *Bourgoingne*, gettant pierres de xii paux de tour, prisée v^{c} fr. monn. d^{o}.

3° Ung gros *veuglare*, nommé *Montagu*, gettant pierres de ix paux de tour, et prisé c fr. dite monn.

4° Ung gros *coullard*, tout garny et estoffé de toutes choses, prisé ii^{c} fr. dite monn.

5° Un *engien vollant*, estoffé de tout ce qui y appartient, prisé semblablement ii^{c} fr. dite monn.

l'abbaye de Royallieu ce qui y avait été laissé et le tout fut ramené dans la ville. De l'endroit où il était, Beaudot de Noyelles put s'apercevoir alors qu'il ne manquerait pas d'être attaqué et que la suppression du pont de Venette lui enlevait un débouché; il s'empressa donc d'incendier sa bastille et de rejoindre les troupes parties avant lui.

Ainsi prit fin, après cinq longs mois de durée, ce fameux siège de 1430, pendant lequel les Compiégnois eurent à subir des privations de toute nature sans que leur courage ait faibli un seul instant[1].

Ainsi s'est réalisée la promesse que Jeanne d'Arc avait déclaré tenir de Sainte-Catherine, à savoir que « sans faute ceux de Compiègne auraient secours avant la Saint-Martin d'hiver (11 novembre) ».

La journée du 25 octobre, celle qui, en réalité, a décidé du sort de la ville, reste donc pour cette dernière une date à jamais mémorable dont nos aïeux ont voulu perpétuer le souvenir en décidant qu'une procession solennelle aurait lieu chaque année, le jour

1. En dépit de nos recherches, il nous a été impossible de constater d'une façon exacte le chiffre de la population de Compiègne en 1430, ainsi que celui de la garnison, en dehors de la milice bourgeoise composée d'archers et d'arbalétriers. Malgré les *bastilles* construites des deux côtés de l'Oise, il est certain que la ville n'a pas été investie d'une façon aussi complète que certaines autres places assiégées, et il est facile de voir par les documents que nous reproduisons plus loin que pendant toute la durée du siège on a pu sortir des murs et y rentrer avec une certaine facilité. L'état de *solde des gendarmes* nous prouve même que la garnison composée alors d'environ 400 hommes se modifiait à chaque instant par suite d'allées et venues, surtout à compter du mois de juillet.

de la Saint-Crépin en l'église Saint-Corneille[1]. Il est regrettable que cette tradition ait été rompue, et l'on ne comprend pas que les administrations municipales qui se sont succédé depuis plus d'un siècle, ne l'aient pas fait revivre. En effet, outre le sentiment religieux si vivace alors, et qui certainement a inspiré cette fondation, il y avait l'idée de patriotisme qui s'imposait, et qui aurait dû maintenir chaque année, à l'instar d'Orléans, une manifestation à laquelle tous les Compiégnois sans exception, nous en sommes convaincu, seraient fiers de s'associer aussi bien

1. « Paié à Adam Ancel de Ville, religieux et pitancier de Saint-Corneille la somme de xx sols parisis que les diz goudverneurs ont ordonnez pour récréation aux Religieux du couvent de la dicte Eglise, le jour de la Saint-Crespin mil IIII^c LII en faveur de la proucession faicte le dit jour en regraciant Dieu nostre Créateur du siège levé en telle journée de devant la dicte ville en l'an mil IIII^c et trente..... xx s. p. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 19, f° 286 v°.)

On faisait don le même jour à la Confrairie de Saint-Crépin d'une certaine somme en argent.

« Paié à Jehan de Bray et Lorens Masse prévostz de la Confrairie Mons. Saint-Crespin XXIIII s. p, a eulx donnés par les diz goudverneurs pour supporter la despense des diz confrères le jour de Saint-Crespin IIII^c XLI en lonneur et révérence du dit Mons. Saint-Crespin, considérant la grâce que nostre Seigneur fist en autel (*pareil*) jour à la dicte ville de la délivrer du siège qui y estoit devant la dicte ville... XXIIII s. p. »

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 15, f° 102.)

« Après que la dite ville de Compiègne eut été ainsi délivrée d'un si long et dangereux siège, écrit Dom Bertheau, tous les bourgeois et habitans d'icelle, tant le clergé que le peuple, voulant référer à Dieu seul, auteur de grandes choses, toutte la gloire et l'honneur de cette victoire, et attribuant leur délivrance et liberté à la vertu et efficace des sacrés et précieux reliquaires dont leur ville est ennoblie depuis un long temps, et spécialement du *Saint-Suaire de N.-S.* ; ayant toujours reconnu qu'en

comme glorification du passé, que comme exemple pour l'avenir[1].

Ce serait suivant nous, la véritable fête nationale de Compiègne.

ce très excellent gage du ciel, consistoit leur principalle sauvegarde et protection, pour ne pas paroitre ingrats et meconnaissans d'un bienfait si signalé, ils ordonnèrent que de là en avant *en perpétuité*, se feroit en la dite ville une procession générale le même jour de la délivrance d'icelle qui est le 25 d'octobre, jour remarquable pour être celuy de la fête des bienheureux martyrs Saint-Crépin et Saint-Crépinien premiers Apôtres du pays Soissonnois dans lequel est situé la ditte ville de Compiègne, et que le même Saint et Auguste Suaire seroit porté en tout honneur et révérence à la dite procession à la fin de laquelle seroit chantée solennellement la messe qui se dit en action de grâce.

(*Mémoires pour servir à l'histoire de Compiègne*. Biblioth. municip. manuscr., p. 173.)

1. Mézeray, dans son *Histoire de France* (T. II, p. 86, édition 1646), donne le dessin d'une médaille composée en souvenir de la levée du siège de 1430. Cette médaille représente d'un côté le sacre de Charles VII, et de l'autre la ville de Compiègne avec l'inscription suivante, en exergue: « CAROPOLI, OBSID. LIBERATA CŒS. ET FUGAT. HOSTIBUS. MCCCCXXXI. Nous pouvons affirmer que cette médaille n'a jamais été frappée. Le millésime d'ailleurs était erroné, puisqu'on a mis 1431 au lieu de 1430.

CHAPITRE XII

Désastres causés par le Siège de 1430. — Demande d'argent à Charles VII. — Envoi d'*un attourné* auprès du Roi. — Incidents du voyage. — Jeanne d'Arc livrée aux Anglais par Jean de Luxembourg.

Aussitôt qu'on eut la certitude que les ennemis étaient bien partis, et que tout danger avait cessé, les troupes venues au secours de Compiègne délogèrent à leur tour. Le pont de Venette fut rétabli; celui en face Clairoix, démoli, et, pendant que le comte de Vendôme retournait à Senlis, et que le maréchal de Boussac allait assiéger Clermont (Oise), le surplus de l'armée, avec une partie de la garnison, s'emparait successivement de Ressons-sur-Matz, de Gournay-sur-Aronde, de Pont-Sainte-Maxence, de Longueil-Sainte-Marie et d'autres places avoisinantes.

Resté à Compiègne, Guillaume de Flavy donnait des ordres pour réparer au plus vite les désastres résultant du siège et pour renforcer certaines parties des remparts, au cas où, par impossible, un retour offensif viendrait à se produire.

On songea tout d'abord à rétablir la circulation d'une rive à l'autre, et, comme le pont de bois avait été entièrement *despécié*, on organisa un passage de

l'Oise au moyen d'un bac qu'on afferma[1] jusqu'à ce que les travaux de charpente entrepris pour la restauration du pont de bois fussent terminés. Les ouvriers se mirent de suite à l'œuvre, mais ce n'était pas une petite besogne, eu égard au peu de ressources dont on disposait alors[2]. On se contenta donc de faire l'indispensable pour la circulation des piétons, remettant à plus tard la réfection complète de cette partie du grand pont[3].

1. « Reçeu de Gérart Lefournier voiturier par eau, pour la ferme du passage qui se fait par le bac par la rivière d'Oise au pont du dit Compiengne, pour ce que le pont estoit despécié, qu'il prit à ferme pour un mois commençant le samedy XIe jour de novembre l'an mil IIII^c^ et trente..... IX L. p.
(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 8.)

2. Guillaume de Flavy établit une taxe sous forme d'emprunt, pour la réparation du pont. (V. aux *Pièces justificatives* le § X.)

3. Ce ne fut que dix ans plus tard qu'on reconstruisit entièrement ce qu'on appelait le *pont de bois*.

« Comme par le fait du siège qui fu devant la ville en l'an mil IIII^c^ et trente, tenu par les adversaires du Roy N. S. le *pont de bois* de Compiengne eust esté rompu et desmoly et les grans pieulx d'icellui pont tous coppez et rompus par les canons et engiens du dit siège, et n'avoit que aucune faible réparation que on avoit faite et troussé sur le demourant des diz pieulx par où on passait et avait on passé depuis le dit siège levé qui *fut levé le jour Saint Crespin* l'an mil IIII^c^ et trente. Et pour ce que le dit pont et la reparacion qui y avoit esté faicte hastivement pour faire passaige ne se povoit soustenir ne porter le fais du charroy ne de la marchandise ne aultre ; les diz goudverneurs, par la délibération des habitans de la dite ville eussent conclut et ordonné de reffaire le dit pont tout de neuf comme autrefois avoit esté, pour ce que aultrement icelluy pont ne se povoit soutenir, selon *la devise* (le devis) qui s'ensuit, c'est assavoir, etc., etc. »
(*Archiv. de Compiègne*, CC. 15, f° 48.)

De leur côté, les *attournés* visitèrent tous les quartiers de la ville et constatèrent les dégâts importants qu'y avait causés le bombardement des Anglo-Bourguignons. Un grand nombre d'habitations n'existaient plus.

C'était surtout dans le quartier du *couvent des Jacobins* que les boulets ennemis avaient fait fureur. Outre ce couvent très endommagé, presque toutes les maisons de la *rue des Chevaux* (aujourd'hui de *Pierre d'Ailly*) étaient démolies; plusieurs de celles de la rue du *Pont* et de la rue des *Gourneaux*, notamment la *grange du Lendit*, qui appartenait à Guillaume de Flavy, n'avaient pas eu un meilleur sort. Sur la *place du Change*, les hôtels de la *Rose*, des *Rats*, de la *Belle dame* et les *logettes* des changeurs avaient aussi beaucoup souffert. Il en était de même de quantité de bâtiments situés dans les rues de *Saint-Antoine*, du *Coq-Bazille (clos Bazile)*, des *Domeliers*, de *Pierrefonds*, *aux Charons* (ancienne *rue du Paon)*, de *Soissons*, *Amisart (Saint-Jacques)* où se trouvait l'*hôtel d'Offémont ;* et au *Tour du Clos* dans lequel l'habitation de Robert le Féron « qui estoit une très notable maison fut arse et détruite. » Partout ce n'était que ruine et désolation ; mais chacun se consolait en pensant qu'il avait échappé à la domination étrangère.

Quand on se fut ainsi rendu compte des conséquences matérielles du siège, à tous les points de vue, on songea à en informer Charles VII qui était à Chinon. Ce fut encore le brave *attourné* Pierre Crin qui se chargea de la mission. Il monta à cheval, et,

escorté de Pierre le Maire et de Jean Hélart dit Petiot, il quitta Compiègne le 22 novembre 1430 pour aller vers le roi, afin de « lui dire et exposer que le siège qui longuement avoit esté devant la ville estoit levé, et aussi lui remonstrer les fraiz et despens que la dicte ville avoit eu à l'occasion du dit siège à ce qu'il pourvoist à y celle. » Ce voyage fut des plus accidentés. En effet, à peine les trois cavaliers avaient-ils atteint la route entre Crépy et Senlis, qu'ils furent *destroussés* et faits prisonniers par une bande de routiers ennemis qui les conduisirent dans les environs du château d'Oissery ; mais là, heureusement pour eux, la *guette* (la sentinelle) de Boissy *(Boissy-le-Châtel)* les aperçut et donna l'alarme. La garnison du fort sortit aussitôt et délivra les pauvres voyageurs qui, dans la bagarre, perdirent les lettres dont ils étaient porteurs, ainsi que leur argent. Force leur fut donc de reprendre le chemin de Compiègne, où Pierre Crin et Hélart arrivèrent le 26 novembre. Quant à Le Maire il était resté à Senlis. Les *attournés* tinrent compte à Pierre Crin des quelques écus dont il avait été dépouillé, et lui remirent deux aunes de drap destinés à la sentinelle de Boissy, puis il repartit le 1er décembre suivant et arriva le 12 du même mois à Chinon, où il retrouva son compagnon Le Maire. Tous deux alors se présentèrent le jour même devant le roi, lui racontèrent dans quelles circonstances le siège de Compiègne avait été levé, et lui recommandèrent leur ville. Charles VII parut enchanté de cette nouvelle, et leur déclara « qu'il avoit bien la dite ville pour recommandée ». Profitant de ces excellentes dispositions, Pierre Crin sollicita

du roi « certains dons et octroys en faveur des grans frais et despenz portez à l'occasion du siège. » Charles VII accueillit favorablement cette requête, et, après avoir pris l'avis de son Conseil, il fit, entre autres choses, don à la ville de Compiègne de huit mille livres tournois à prendre sur « sa revenue de çà la rivière de Seine », et lui octroya une charte par laquelle il affranchissait les habitants de Compiègne de « tous aides et subsides pour le fait de la guerre, réservé la gabelle » ; leur concédant, en outre, le droit de prendre dans la forêt quantité de bois suffisante pour réparer « la forteresse et les maisons abatues[1] ». En même temps, le roi enjoignait au bailli de Senlis ou à son lieutenant de contraindre pendant quatre ans, les religieux de Saint-Corneille « à faire veil et garde de jour et de nuyct et à contribuer aux frais de la forteresse du dit Compiengne comme les autres habitants. » De plus, pour indemniser les deux ambassadeurs « de leur destrousse », il fit remettre à chacun d'eux une somme de seize livres parisis[2].

1. V. aux *pièces justificatives* le texte de cette charte.

2. Paié à Pierre Crin atourné et l'un des goudverneurs de la ville de Compiengne qui le XXIIe *jour de novembre mil* IIII^c^XXX, par la délibération de plusieurs Bourgois et habitans de la dite ville de Compiègne, party du dit Compiengne en la compaignie de Pierre Le Maire et Jehan Hélart dit *Petiot*, à trois chevaulx, en intencion de aller par devers le Roy N. S. à Chinon, lui dire et exposer que le siège qui longuement avoit esté devant la dite ville, estoit levé, et aussi lui remonstrer les frais et despens que la dite ville avoit eu à l'occasion du dit siège, à ce qu'il pourvoist à ycelle ville telement que elle s'en peust acquitter, et pour impétrer les dons et octroys dont cy après sera faite mencion. Et en alant ou dit voyage, ilz furent destroussez et prins pri-

Pierre Crin rentra à Compiègne le 23 janvier 1431, et donna connaissance du résultat de son voyage aux *attournés* qui, ravis de la générosité de Charles VII,

sonniers par les adversaires du Roy N. S. entre Crespy et Senlis et menez jusques assez près du Chastel D'Oissery, là où ilz furent *rescoux* (délivrés) par la garnison de Boissy, et perdirent leurs lectres et mémoires et aussy leur argent. Et pour ce retournèrent du dit voyage sans aler plus avant. Et revindrent les diz Pierre Crin et Petiot à Compiengne le dimanche xxvi[e] jour du dit mois de novembre. Ainsi furent cinq jours que le dit Pierre Crin a vacqué au dit voyage et le dit Pierre Le Maire demoura à Senlis; dont par la délibération de plusieurs Bourgois et habitans de la dite ville il fu accordé au dit Pierre Crin xii s. p. pour jour valent lx s. p. *Item* le d. Pierre Crin a paié les despens de bouche du dit Pierre Le Maire et du dit Petiot et de leurs deux chevaux pour les cinq jours des susdiz qui montent xlii s. viii d. p. *Item*, le dit Pierre Crin a affirmé par son serment que, en la dite destrousse, lui furent ostez iii escus ung demi denier et ii s. p. qui valent lxii s. p. de l'argent de la dite ville à lui baillé sur le dit voyage avec ce que le dit Petiot en perdy. Et pour cela sera restitué la dite somme de lxii s. p. et xxxvi s. p. pour ii aulnes de drap qu'il a promins donnez à *la guette* du dit Boissy par la diligence de laquele ilz furent en partie rescoux pour ce qu'il sonna diligemment.

Et depuis, c'est assavoir le premier jour de décembre ensuivant, le dit Pierre Crin par la délibération et ordonnance des diz bourgois et habitans se party du diz Compiengne pour aler à Chinon par devers le Roy N. S. pour les causes dessus touchées, ouquel lieu de Chinon il arriva le xii[e] jour du dit mois et luy arrivé au dit lieu, il trouva le dit Pierre Le Maire; iceluy Pierre Crin et le dit Pierre Le Maire dirent et exposèrent au Roy N. dit S. la manière comment le dit siège avoit esté levé en recommandant la dite ville au Roy N. dit S. lequel en fust très joyeux et leur dist qu'il avoit bien ycelle ville pour recommandée et bailliêrent requeste pour avoir les choses dont cy après sera faict mencion en faveur des grans frais et despens que la dicte ville avoit porté à l'occasion du dit siège. Surquoy le Roy N. dit S. et son Conseil eurent advis et donna et octroya le Roy N. dit S. à la dite ville les dons et octroys qui s'ensuivent c'est assavoir : unes lectres par lesqueles il donne à la dicte ville

prirent toutes les dispositions nécessaires pour encaisser de suite les huit mille livres qui leur étaient octroyées. Ils écrivirent à cet effet à Jean Tudert qui

VIII mille livres tournois a prendre sur sa revenue deça la rivière de Saine adressé à maistre Jehan Tudert general par deça icelle rivière.

Item unes autre lettres par lesqueles il ordonne que promptement le dit general face délivrer à la dite ville V^c livres tournois tant moins du dit don.

Item il a donné pour la dite ville tout ce que la dite ville puet devoir à Colin Marguerie, Loys Le Clerc, Guillaume Sanguin et à maistre Guillaume Rosté, tout par unes lectres, pour ce que ses lectres de don pieça fait par le Roy N. dit S. à la dite ville au regart des diz Marguerie et Loys que ilz portèrent pour vériffier, furent perdues à la dite destrousse.

Item le Roy N. S. a octroyé une charte à la dite ville par laquele il a affranchy la dite ville de toutes aides et subsides pour le fait de la guerre, etc., etc. (*Voir la dite charte aux pièces justificatives.*)

Item il a impétré unes lectres adrecées à mons. le Bailly de Senlis ou son lieutenant pour contraindre les Religieux de Saint-Cornille de Compiengne à faire veil et garde de jour et de nuyt et à contribuer aux frais de la forteresse du dit Compiengne comme les autres habitans jusques à quatre ans sanz préjudice nonobstant opposition ou appellations.

Et avecque ce le Roy N. dit S. donna aux diz Pierre Crin et Pierre Le Maire en faveur de la dite ville dont ilz se disoient messagiers et ambaxadeurs, et considérant aussi la dite destrousse faite sur eulz, à chacun d'eulz XVI l. p. pour enployer en leurs despens et affaires.

Et revint le dit Pierre Crin au dit Compiengne le XXIIIe jour de janvier mil IIII^c XXX; ainsi a vacquié au dit voyage alant et séjournant LIIII jours à ung cheval, dont par la délibération de plusieurs Bourgois et habitans de la dite ville luy a esté accordé XII s. p. pour jour, valent XXXII l. VIII s. p. dont on desduît et rabât au dit Pierre Crin les XVI l. dessus dites a luy donnée par le Roy N. S.; ainsi resté, il est deu pour ce au dit Pierre Crin XVI l. VIII s. p.

Item le dit Pierre Crin pour ce que le cheval qu'il avoit de la dite ville qui naguère avoit esté acheté à Lorens Charmolue

se trouvait à Laon, mais hélas ! ce dernier leur fit savoir qu'il n'avait point d'argent, les capitaines des places s'emparant de tous les revenus du roi [1].

failly a Laigny-sur-Marne, acheta ung autre cheval qu'il a ramené au profit de la dite ville qui lui cousta avec le cheval qu'il avoit paravant, qu'il bailla pour ce x l. p.

Item a paié en guides à aler de Laigny à Orléans XLIIII s. p.

Item à Orléans a doubler ses mémoires III s. p.

Item x s. VIII d. p. pour quatre chappons présentez à maistre Lavalée secrétaire du Roy.

Item au dit secrétaire et ses compaignons pour leur salaire d'avoir escript et signé les dites lectres, XI l. p.

Item pour le las *(lacet)* de la dite charte au chauffecire VIII s. p.

Item pour la vérifficacion du dit maistre des eaues et foretz XXII s. p.

Item enfrait — sur ung escu de Tournay qui lui avoit esté baillé sur le dit voyage, II s. VIII d. et sur III mailles de Rhin qu'il avoit pareillement reçu sur le dit voyage ; en frais de monnaie IIII s. p.

Item en guides pour retourner jusqu'à Senlis, LII s. p.

Item en guides depuis Senlis jusqu'à Compiengne, XVI s. p.

Item il donna au page Lancelot Dubois pour aucun plaisir quil luy fist au dit voyage IIII s. VIII d. et pour deux boites pour mectre les dites lectres XVI d. p. lesqueles parties font ensemble LVI l, IX s. p.

(*Archiv. de Compiègne*. CC. 13, f° 264v°).

1. « Paié à Baudot la Personne et Gille Crochon messagers de piet qui le lundy XIXe jour de février mil IIII^c et trente se partyrent de nuyt de Compiengne pour aler à Laon par devers Mons. Jehan Tudert doyen de Paris, général sur le fait des finances du Roy N. S. ès pays deçà la rivière de Saine, lui présenter les lectres de don de VIII mille livres tournois que le Roy N. S. a donné à la dicte ville pour les causes déclarées es dictes lectres adrecans au dit Mons. le général donnés ou mois de décembre lan dessus dit IIII^c et XXX afin davoir assignacion et paiement d'icelle somme et verifficacion daulcunes autres lectres de don fait par le Roy N. S. à la d. ville ».....

Mons. le général leur respondit qu'il n'avoit point d'argent

Cette réponse fut loin de réjouir les malheureux administrateurs de la ville qui ne savaient comment faire face aux dépenses de toute nature que les calamités du temps avaient fait contracter. Aussi, après avoir patienté quelques semaines, renvoyèrent-ils de nouveau auprès du roi pour le mettre au courant de ce qui s'était passé. Cette fois, ce fut le messager Chambet qui, partit de Compiègne le 8 mai 1431. Il trouva Charles VII à Poitiers, lui révéla la situation et sollicita une provision quelconque sur les huit mille livres dont on n'avait pu tirer un sol; le roi se contenta de répondre qu'il aviserait; mais Chambet ne se tint pas pour battu; il suivit le prince à Chinon, puis à Amboise, lui renouvelant à chaque étape toutes ses doléances; toutefois, il ne put rien obtenir, si ce n'est une lettre que le roi adressait aux *attournés* et dans laquelle il leur disait « que brief on pourveroit à la dite ville et au pays tèlement qu'on en devroist estre content[1]. »

ne surquoy il les peust assigner pour ce que les capitaines des places prenoit les revenus que le Roy y avoit pour les entretenir..... VI L. VIII S. P.

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 270.)

Baudot de la Personne qui figure au nombre des *messagers de pied* employés par la ville pendant le siège fut fait prisonnier au cours d'un de ses voyages et dut constituer sa femme comme ôtage. (V. plus loin aux *pièces justificatives* l'extrait du *Registre des comptes de la ville* à ce sujet).

1. « Paié a Jehan Chambet dit Francequin qui, par la déliberacion de plusieurs bourgois et habitans de la ville de Compiengne se party dicelle ville le VIIIe jour de mai mille IIII^c XXXI pour aler à Poitiers par devers le Roy N. S. lui remonstrer l'estat et la povreté de la dite ville et des habitans en ycelle, les frais quilz avoient porté à l'occasion du siège qui longuement

Ce voyage ne dura pas moins de quarante-deux jours et couta à la ville quarante-quatre livres, seize sols parisis, mais rien de ce qui était annoncé n'arriva.

Quatre ans plus tard, Charles VII faisait la paix avec le duc de Bourgogne et cette bonne nouvelle était apportée *aux attournés* le 2 septembre 1435[1].

avoit esté devant la dite ville, les ouvrages et réparacion quil convenoit faire en la forteresse de la dite ville et comment le labeur cessoit au pays par aucunes gens d'armes tenans son party, et que des VIII^{m} francs par luy donnez à la dite ville pour paier les fraiz faiz a l'occasion du dit siège la dite ville n'en avoit riens eue et que pour ce il voulsist pourveoir à la dite ville et aux diz habitans, lequel Chambet ala au dit Poitiers et bailla requeste au Roy N. S. et à N. SS. de son Conseil afin d'avoir provision sur ce point et luy fust respondu que on adviseroit de y trouver provision et de rechief bailla a plusieurs fois plusieurs requestes au Roy N. S. qui lui assignoit toujours journées pour luy expédier et vint avec le Roy à Chinon et depuis à Amboise en requérant toujours expédition et finablement lui fu respondu que pour lors on ne luy povoit fournir le dit don de VIII^{m} l. t. ne partie et que ou temps advenir la dite ville en seroit récompensé et que brief on pourveroit à la dite ville et au pays telement que on en devroit estre contens et sur ce respcrivit le roy N. S. aux diz habitans et revint le dit Chambet ou dit Compiengne le samedi XVIIIe jour de juillet.

Ainsi vacqua au dit voyage IIII^{xx} et II jours dont par la délibéracion de plusieurs bourgois et habitans considérant la chierté du pays et que la monnaie estoit plus forte là où le Roy estoit que ele n'est par deça car ung salut qui vault par deça XXIIII s. p. ne valoit par de là pour lors que XVIII s. p. et ainsi au feur remplage des autres monnoyes, a esté accordé à luy que pour le dit voyage et pour les requestes qu'il avoit faict et baillé au Roy et à son Conseil il aura XLIIII l. XVI s. p.

(*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 273.)

1. Lettres du Chancelier adressées aux gens d'église, nobles, bourgeois et habitants de Compiègne, apportées le 2 septembre 1435 par Grégoire hérault de Mons. le duc de Bourbon annonçant la paix faite entre le roi et le duc de Bourgogne.

Le traité d'Arras ne fut signé que le 21 septembre suivant.

Pendant longtemps encore la ville de Compiègne ressentit les effets désastreux des nombreuses secousses qu'elle avait subies depuis l'avènement de Charles VII, et telle était la gêne des habitants au point de vue pécuniaire, que dans le courant de l'année 1448, les *attournés* se virent dans la nécessité d'adresser au Parlement de Paris un état de situation dans lequel, après avoir énuméré tous les revenus et les charges de la ville, ils sollicitaient une modération de ces dernières, à raison de la diminution des ressources et de la difficulté des rentrées.

Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, découvrir quel fut le résultat de cette supplique[1]. Mais revenons au siège de 1430.

Au milieu de toutes les préoccupations qui se produisirent à ce moment, Jeanne d'Arc paraît avoir été complètement oubliée, et rien ne nous autorise à penser que son nom fût mêlé aux bruyantes démonstrations que provoqua la journée du 25 octobre 1430. Et cependant, elle aussi, dut être bien joyeuse en apprenant, au château de Beaurevoir, où elle était toujours captive, la délivrance de ses *bons amys de Compiengne*, si toutefois on ne le lui a pas caché. Elle

3. *Archiv. de Compiègne*, DD. 20.

Le registre dans lequel se trouve cet état de situation est incontestablement un des plus curieux de tous ceux qui existent aux archives de la ville. Malheureusement il est dans un état déplorable. Des 68 feuillets qui le composaient originairement, plusieurs sont tombés en poussière et d'autres sont indéchiffrables par suite de l'humidité. Quoiqu'il en soit, grâce à la patience de notre collègue M. Méresse, nous avons pu arriver à en connaître la plus grande partie, et nous en reproduisons plus loin un fragment plein d'intérêt.

ne se sera pas doutée alors que cet heureux évènement fut peut être la cause de sa perte définitive.

En effet, on sait qu'après être tombée entre les mains du bâtard de Wandonne, ce dernier la remit à Jean de Luxembourg, sous lequel il servait : ce dernier devint donc le maître absolu de la destinée de Jeanne. Dès le 26 mai, il est vrai, le vicaire général de l'inquisition de France, le frère Martin, écrivait de Paris au duc de Bourgogne une lettre par laquelle il réclamait « certaine femme nommée Jeanne que les adversaires du royaume appelaient *la Pucelle*.... soupçonnée véhementement de plusieurs crimes sentens hérésie », mais Jean de Luxembourg ne fit pas droit à cette requête et envoya Jeanne d'Arc au château de Beaulieu, où elle resta pendant deux mois. Bientôt, l'Université revint à la charge, et le 14 du même mois de juillet, elle demanda que « la femme qui se dit la Pucelle » fût remise à l'évêque de Beauvais « *en la juridiction duquel elle a esté apprehendée.* » Il est certain que l'endroit où Jeanne d'Arc fut prise dépendait du diocèse de Beauvais, et non de celui de Soissons, comme l'a soutenu par erreur l'abbé Lenglet du Fresnoy[1].

1. *Histoire de Jeanne d'Arc* (1re partie, p. 68.)

« Les actes de son procès, dit-il, portent qu'elle fut prise au delà du pont de Compiègne, du côté de la Picardie, en tirant vers Noyon, ainsi sur le diocèse de Soissons, limitrophe de ce côté-là avec celui de Beauvais, n'en étant séparé que par la rivière. Ainsi elle n'était pas justiciable de l'évêque de cette ville, mais de celui de Soissons, et ce fut là la première injustice que l'on commit à son égard de ne la pas soumettre au juge du territoire où elle avoit été arrêtée. »

Dans les faits sur lesquels devaient être interrogés les

Aussi l'évêque de Beauvais vint-il lui-même au camp devant Compiègne, revendiquer son prétendu droit; là, il fit offrir six mille livres à Jean de Luxembourg et deux à trois cents livres pour le bâtard de Wandonne, en ajoutant que si ces derniers n'étaient pas satisfaits, le roi d'Angleterre, baillerait dix mille francs « selon le droit, usaige et coustume de France », encore bien que la prise « dicelle femme ne soit pareille à la prise de Roy, princes et autres gens de grand état ».

Or, pendant que Jeanne d'Arc était au château de Beaurevoir, elle avait eu la bonne fortune de se concilier toutes les sympathies de la femme et de la tante du sire de Luxembourg, et ces deux généreuses âmes faisaient tous leurs efforts pour empêcher que la Pucelle ne fût livrée à ses plus cruels ennemis. Malheureusement, la dite tante vint à mourir au commencement de novembre, et quelques jours après, le 21 du même mois, malgré les supplications de sa femme, Jean de Luxembourg vendait Jeanne d'Arc à l'évêque Pierre Cauchon, moyennant dix mille livres offerts par le roi d'Angleterre. « La Normandie imposée extraordinairement solda le prix de ce honteux marché[1] ».

témoins lors de l'enquête faite en 1452 par le cardinal d'Estoutteville, en vue de la réhabilitation, on lisait à l'art. 5. « Pierre Cauchon, évêque de Beauvais n'était pas juge compétent, et Jeanne, le mettant en cause sur ce point lui a maintes fois contesté ses titres »; mais aucune déposition ne porta spécialement sur cette incompétence.

(V. *Procès de réhabilitation* par Joseph Fabre, p. 278.)

1. *Vie de Jeanne d'Arc*, p. 170.

On sait le reste. Evidemment l'humiliation que Jean de Luxembourg avait ressentie au moment de la levée du siège de Compiègne, a dû peser sur sa détermination. N'ayant pu vaincre les Compiégnois, il voulut, à tout le moins, se venger sur celle qui leur avait montré l'exemple d'un patriotisme aussi pur que désintéressé. Et voilà comment la délivrance de Compiègne fut peut-être la véritable cause de la mort de de la pauvre martyre.

Plus heureux qu'elle, et ne portant d'ailleurs aucun ombrage à ses ennemis, son frère, Pierre d'Arc, connu ensuite sous le nom de Pierre du Lys, demeura le 23 mai 1430 prisonnier du bâtard de Vergy, qui ne le relâcha que plus tard, moyennant une très forte rançon, dont le montant fut avancé par un chevalier du nom de Philibert de Brecy qui obtint à cet égard, la caution des habitants de Serqueux, près Bourbonne-les-Bains[1]. Pierre d'Arc ne put acquitter cette dette qu'en vendant « les héritages de sa femme. »

En 1443, le duc d'Orléans lui concéda la jouissance « d'une isle appelée l'*Isle-aux-Bœufs*, size en la rivière de Loire, près la Salle, au droit de Chécy.... en faveur et contemplation de la Pucelle, sa sœur germaine, et des grants et notables services qu'elle et le dit messire Pierre, son frère, ont fait au roy et à luy duc[2] ».

1. Quicherat reproduit dans le *Procès de Jeanne d'Arc* (T. V., p. 209) une pièce inédite très intéressante, datée de 1439, et intitulée : « Tumulte à Serqueux en Champagne, pour le payement d'une dette contractée par Pierre du Lys, prisonnier des Bourguignons. »

2. *Procès de Jeanne d'Arc* (T. V, p. 212).

Pierre du Lys qui prit alors le titre de Seigneur de l'Isle-aux-Bœufs, habita d'abord à Saint-Aignan près Sandillon, puis au mois de mai 1452 il vint se fixer à Orléans, où il resta avec sa mère, qui, sur les sollicitations des habitants de cette ville avait quitté Domremy[1].

En effet, après la mort de Jeanne, Jacques d'Arc son père ne pût surmonter la douleur que lui avait fait éprouver une perte aussi cruelle et bientôt il mourut à Domremy. Isabelle Romée sa veuve resta pendant plusieurs années dans sa modeste demeure, pleurant celle qu'elle avait tant aimée, puis elle alla habiter Orléans où elle vécut surtout des libéralités de la ville, jusqu'en 1458, époque de sa mort[2].

Quant à Poton le Bourguignon et à Jean d'Aulon, qui, eux aussi, étaient restés entre les mains des ennemis, ils finirent comme Pierre d'Arc, par recouvrer la liberté, grâce à une rançon non moins importante[3].

1. V. le travail si remarquable de MM. E. de Bouteiller et G. de Braux, intitulé : la *Famille de Jeanne d'Arc*; l'intéressante brochure de M. Jules Doinel, archiviste du Loiret sur *la Maison de la famille de Pierre d'Arc, frère de la Pucelle, à Orléans*, et notre publication : *la Maison de Jeanne d'Arc à Domremy*.

2. « A Messire Pierre du Lis, Chevallier, frère de feue Jehanne la Pucelle, la somme de 48 s. p. que, par les Procureurs, a esté ordonné lui estre paiée, pour le don que la dicte ville faisoit chacun mois à feue Isabeau leur mère, pour luy aider à vivre, et pour le mois de novembre derrenier passé (MCCCCLVIII), ou quel mois elle trespassat le XXVIII[e] jour; pour laquelle cause, la dicte somme a esté ordonné estre baillée au dit Messire Pierre son fils, pour faire du bien pour l'âme d'elle et accomplir son testament. Pour ce, à lui donné (48 s. p. » (*Procès de Jeanne d'Arc*, T. V., p. 276.)

3. Jean d'Aulon avait été enfermé en même temps que

Pourquoi n'en fut-il pas de même de Jeanne d'Arc ? C'est ce qui nous reste à examiner.

Jeanne d'Arc, au château de Beaulieu-les-Fontaines, et il avait obtenu la permission de continuer à la servir. C'est pendant cette captivité que d'Aulon lui ayant dit : « Ceste poure (pauvre) ville de Compiengne, que vous avez moult amée, à ceste foiz sera remise ès mains et en la subjection des anemis de France, » Jeanne répondit : « Non sera, car toutes les places que le roy du ciel a réduit et remises en la main et obéissance du gentil roy Charles par mon moien, ne seront point reprinses par ses anemis, en tant qu'il fera dilligence de les garder. »

(*Procès de Jeanne d'Arc*, T. IV, p. 35.)

CHAPITRE XIII

Accusations dirigées contre Guillaume de Flavy après la prise de Jeanne d'Arc. — Origine de ce capitaine.
Sa liaison avec La Trémoille et Regnault de Chartres. — Son mariage avec Blanche d'Aurebruche.
Son caractère et ses mœurs. — Sa conduite vis-à-vis de Jeanne d'Arc le 23 mai 1430.

Jeanne d'Arc a-t-elle été trahie et vendue par Guillaume de Flavy ?

Telle est la première question que nous avons à résoudre.

Aussitôt qu'on eut appris le résultat de la fatale sortie du 23 mai 1430, le mot de trahison circula dans toutes les bouches. On se rappelait que Jeanne avait annoncé qu'elle serait trahie et on voyait dans sa prise la confirmation de cette sorte de prédiction.

Les uns prétendirent que Guillaume de Flavy avait fait marché pour livrer la Pucelle ; les autres, et c'est la version qui s'est propagée jusqu'à nous de la part de certains historiens, soutinrent qu'il avait ordonné de baisser le pont-levis de l'avant-porte du pont pour empêcher Jeanne de rentrer, et qu'il avait ainsi facilité sa capture.

Nous nous sommes attaché plus haut à établir

que la déclaration faite par Jeanne d'Arc elle-même dans son interrogatoire du 10 mars 1431, et surtout l'examen attentif de lieux, ne permettaient pas d'accueillir cette conclusion : mais nous avons ajouté, qu'à nos yeux, l'ancien capitaine de Compiègne n'en restait pas moins coupable, en ce sens, qu'il n'avait pas fait tout ce qu'il devait pour éviter ce déplorable évènement, et que, somme toute, sa pensée avait été d'éloigner Jeanne d'Arc n'importe à quel prix.

Il nous reste à justifier cette proposition.

Tout d'abord, voyons ce qu'était ou plutôt ce qu'avait été Guillaume de Flavy antérieurement à cette époque.

Il naquit, dit-on, à Compiègne vers 1398, d'une famille noble. « De par son père, qui était seigneur de Flavy et de Bazentin », il était, selon un document du XVe siècle[1], « de ceux de Vaulcourt et d'autres grans seigneurs et, de par sa mère (Blanche de Nesle), il n'y avoit gaire en Picardie nobles homs que ne lui appartiengne de lignage[2] ».

Il avait cinq frères : 1° Jean qui épousa Jeanne d'Antoing ; 2° Charles, seigneur de Ronquerolles, qui devint capitaine de Choisy en 1459 ; 3° Louis qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, fut tué au siège de Compiègne ; 4° Hector, seigneur de Montauban[3], cheva-

1. V. *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1861, p. 173.

2. D'après les généalogistes les armes de la maison de Flavy étaient d'hermines à la croix de gueulle, chargée de cinq coquilles (ou quintefeuilles) d'or.

3. Montauban, canton de Combles, arrondissement de Péronne.

lier du Saint Sépulcre, qui épousa Marie de Colleville. Il était parent des Seigneurs de Heugues, de Bar, de Saint-Pol, de Luxembourg, de Harcourt, etc., etc.; 5° Raoul, seigneur de Ribécourt, du Saussoye, etc., etc., qui épousa Jeanne de Folleville, fille d'Aubert de Folleville, seigneur de Lassigny.

Pendant les guerres qui ensanglantèrent la première moitié du xve siècle, Jean, Hector et Raoul de Flavy se prononcèrent en faveur du duc de Bourgogne. Leurs trois frères, au contraire, servirent la cause de Charles VII[1].

Guillaume de Flavy avait fait ses études à Paris, et, au sortir de l'école, il possédait le grade de « clerc en habit et tonsure ». C'est alors que l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, chancelier de France « le mit en sa compagnie », et l'emmena avec lui dans ses ambassades à Rome, en Savoie et en Angleterre.

Il y avait d'ailleurs plusieurs liens qui rattachaient déjà Guillaume à ce prélat. La famille de Flavy et celle de Chartres possédaient en commun divers biens et seigneuries dans les environs de Compiègne, et de plus, suivant Vallet de Viriville, Blanche de Nesles, devenue veuve de Raoul de Flavy, avait épousé en secondes noces Hector, père du chancelier. Guillaume

1. « Ils avoient esté six frères dont les trois avoient toujours tenu le parti du Roy et les trois aultres le party du duc de Bourgogne. C'est assavoir Jehan, l'aisné, Hector et Raoul, le party du duc... et ceulx qui tindrent le party du Roy furent le dit Guillaume, messire Charles chevallier, et ung aultre quy mourut au siège de Compiègne. » (Jacques Du Clercq, *Mémoires inédits*, T. I, ch. XLII.)

de Flavy pouvait donc être justement considéré comme le pupille de ce dernier.

De Regnault de Chartres à La Trémoille, il n'y avait qu'un pas. Aussi, en 1427, trouve-t-on Guillaume de Flavy remplissant, sous les ordres du duc, une mission secrète auprès du comte de Foix.

L'année suivante, il est capitaine de Beaumont-en-Argonne, et, en 1429, on le voit, comme lieutenant de La Trémoille prendre part à la campagne du Sacre. On sait comment, plus tard, il devint capitaine de Compiègne et ce qui se passa alors. Vers 1436, il demanda la main de Blanche, fille de Robert d'Aurebruche, vicomte d'Acy, qui n'était âgée que de dix ans. Les fiançailles se célébrèrent au mois de juillet de cette même année 1436[1], mais il fut convenu que le mariage n'aurait lieu que trois ans après. Or, au bout de trois mois, s'il faut en croire un écrit du temps, Guillaume, en dépit de cet engagement, aurait consommé le mariage. Toujours est-il que Blanche appa-

1. Extrait de l'inventaire de terres, titres, etc., etc., de la seigneurie de Pinquegny :

« Une lettres faicte soubz le seel royal de la baillie de Vermandois estably en la prévosté de Compiengne, en dacte du xxviii[e] jour de juing l'an mil iiii[c]xxxvii, qui est un vidimus d'une lettres donnée de Guillaume de Lespierre, bailli de Pinquegny, par laquelle appert que monseigneur Robert de Bourcbrouc, viconte d'Acy et madame Agnès de Fransières, sa femme, ont donné à damoiselle Blanche de Sarcbreuc leur fille, en avanchement d'hoirie et succession du mariage d'elle avec monseigneur Guillaume de Flavy, seigneur de Montaubent deux fiefs tenus de Pinquegny, dont l'un s'estent en trois cent livres parisis de rente, et l'autre de lxxiv l. à prendre sur le pont de Pinquegny. »

(*Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, par Victor de Beauvillé, T. III, p. 279.)

raît dans des actes les 16 février et 4 septembre 1439 comme étant la femme de Flavy[1].

Ce dernier avait 37 ans passés à l'époque où il demandait en mariage cette fillette de dix ans; c'était assez montrer qu'il recherchait avant tout, les biens qu'elle pouvait posséder. On sait, du reste, quel fut le sort de cette union disproportionnée, et comment, en 1444, Blanche, de concert avec son amant Pierre de Louvain, vicomte de Bergy, qu'elle épousa ensuite, donna, ou fit donner par un barbier, la mort à Guillaume de Flavy.

Le capitaine était d'ailleurs en assez mauvais état, si l'on s'en rapporte aux débats judiciaires motivés par ce crime, en 1449, où il est dit que, depuis plus de quatre ans, ils se trouvait « impotent des mains tellement qu'il ne pouvait plus mettre ses gants.... et que, à cause de ses labeurs, il estoit cheu en grant maladie, et avoit perdu ung des piez[2]. »

1. Blanche d'Aurebruche, vicomtesse d'Acy et ses trois maris par M. G. Du Fresne de Beaucourt (Mémoires de la *Société des Antiquaires de Picardie*, II[e] sér. T. IX).

2. *Société des Antiquaires de Picardie*, p. 407.

Au cours de ce procès, où Charles et Hector Flavy poursuivaient au nom du mineur Charles, leur neveu, alors âgé de cinq à six mois, Blanche d'Aurebruche et Pierre de Louvain, l'avocat des demandeurs fit une triste peinture de la veuve de Guillaume : « Blanche, dit-il, durant le temps qu'elle a esté mariée avec Flavy, excepté de sa personne, s'est gouvernée bien petitement, car estoit fort sur sa bouche et mesmement au regard de boire ; et souvent, elle estant à table, quand avoit bien beu, elle retenoit du vin en sa bouche et le gectoit es-visaiges de ceulx qui estoient présens, et après aloit p..... comme un homme contre ung mur, toute debout, sans aucune vergoigne. »

(*Chronique de Mathieu d'Escouchy*, édition Du Fresne de Beaucourt, T. III, p. 368.)

C'était, selon Jacques Du Clerq, le chroniqueur du xve siècle, « un vaillant homme de guerre, mais le plus tyran et faisant le plus de tyrannie et horribles crimes qu'on polroit faire ; prendre fille malgré touts ceulx qui en voloient parler, les violer, faire morir gens sans pitié et les noyer[1]. »

« Il avoit eu grant gouvernement, ajoute Mathieu d'Escouchy, et acquis moult de chevance et de seigneuries durant les guerres de France, et rengné (régné) contre plusieurs grants seigneurs, ses voisins, et aussi le pauvre peuple, assez longuement et rigoureusement[2] ».

En 1434, raconte à son tour M. E. Cosneau, Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne, commettait de cruelles exactions dans le Soissonnais. Outre le château de La Fère en Tardenois qui lui appartenait, il en avait pris plusieurs autres comme celui de Vailly et la tour d'Ambleny, d'où il exerçait dans le pays un véritable brigandage[3] ».

Avec une pareille nature, et en raison surtout de ses sentiments pour La Trémoille, dont il était l'agent et l'affidé, il paraît impossible que Guillaume de Flavy

1. *Mémoires inédits*, T. 1er, chap. XLII.

2. Chronique de Mathieu d'Escouchy, (T. I, p. 143).

3. *Le Connétable de Richemont* (Arthur de Bretagne), p. 264.

A l'époque de sa mort, Guillaume de Flavy possédait plusieurs maisons à Compiègne. On trouve en effet, à son nom, dans le registre de 1454 (f°s 28 et 30) rue *des Gourneaux:* l'*Hôtel du Bassin* et l'*Hôtel des Gourneaux* où était *la Grange du Lendit* qui eut beaucoup à souffrir pendant le siège de 1430. Ce sont aujourd'hui les n°s 16 et 18 de la même rue.

ait eu la moindre sympathie, ni même la moindre admiration pour Jeanne d'Arc : il la subissait parce qu'il savait très bien qu'elle était l'idole du peuple et des soldats, mais il ne demandait qu'une chose, c'est de la voir partir au plus vite. Peut-être même, s'il se fût trouvé assez fort, l'eût-il empêchée de rentrer dans Compiègne le matin du 23 mai 1430 ; seulement, elle arrivait avec environ quatre cents hommes ; dès lors, la chose n'eût pas été facile. Le mieux était donc de ne pas la garder trop longtemps auprès de lui, et comme il connaissait à l'avance l'humeur belliqueuse et impatiente de la jeune guerrière, il savait qu'il suffirait de la pousser à faire de suite une sortie dangereuse pour qu'elle obéît ; c'est ce qui arriva. En voyant Jeanne à la tête d'une pareille troupe, Guillaume de Flavy redoutait qu'elle lui enlevât la gloire de la défense de Compiègne ; de plus, ainsi qu'on l'a souvent fait observer, « c'était un homme de mauvaise vie, et Jeanne, qui se montra toujours si sévère en matière de mœurs, lui avait peut-être reproché parfois sa conduite. Ce double motif avait bien pu faire naître dans son âme une idée de vengeance[1]. » Or, Guillaume de Flavy, suivant l'expression de M. Wallon, « répugnait peu au crime. »

Notre opinion est donc que le capitaine de Compiègne, en lançant Jeanne d'Arc dans une aventure aussi périlleuse, n'avait pas l'idée préconçue de la livrer à ses ennemis, mais de la mettre personnellement en situation de subir un nouvel échec comme

1. Michaud et Poujoulat (*Vie de Jeanne d'Arc*, p. 93.)

celui de Pont-l'Evêque, et de voir ainsi diminuer son prestige, ce qui l'aurait déterminée à partir. Aussi, repoussons-nous toute idée de trahison préméditée, et n'attachons-nous aucune foi aux insinuations qui tendent à faire croire que Guillaume de Flavy aurait stipulé à l'avance, moyennant finances, la prise de Jeanne d'Arc[1]. Mais ce qu'il n'a pas fait pour une somme quelconque, il n'a pas reculé à le faire par envie et par amour propre.

En conséquence, nous innocentons, quant à présent, Guillaume de Flavy de tout pacte, soit avec le duc de Bourgogne, soit avec les Anglais, ayant pour but de leur livrer Jeanne d'Arc. Nous reconnaissons, à la louange de ce capitaine, qu'il a toujours eu l'intention de rester fidèle à son roi, et de défendre avec énergie la ville de Compiègne, les évènements l'ont d'ailleurs prouvé;

1. Et cependant, dans le procès intenté contre Guillaume de Flavy devant le Parlement de Paris en 1444, à propos du meurtre de Pierre de Rieux maréchal de France, l'avocat des adversaires du capitaine accusa celui-ci de cette odieuse machination sans provoquer de protestation : « Ne scet, s'écria-t-il, s'il fist aucune saillies contre ceulx qui tenoient le siège ; et n'est à croire que en refusast xxx^{m} escus, veu qu'il ferme la porte à Jehanne la Pucelle par quoy fut prise, *et dit-on que pour fermer les dictes portes il ot plusieurs lingoz d'or*. (*Bulletin de la Société de l'hist. de France*, 1861, p. 176.)

M. Kervyn de Lettenhove avait bien voulu aussi nous signaler l'existence d'une *Chronique latine de Charles VII*, par Jean Chartier, qui se trouvait dans la bibliothèque ayant appartenu à sir Thom. Philipps à Cheltenham. Un passage de cette chronique relate la prise de la Pucelle: « *ob barrieram ab hostibus retroclausam.* » Il semble résulter clairement de ces mots « *ab hostibus* » qu'il s'agissait des ennemis qu'elle avait dans Compiègne même. Malgré nos démarches nous n'avons pu jusqu'ici arriver à prendre connaissance de ce curieux document.

mais nous admettons aussi, avec M. Villiaumé, qu'on peut très bien trahir par jalousie et par ambition, sans pour cela se vendre pour de l'argent. Et sous ce rapport, l'opinion publique ne s'était pas autrement égarée, puisque la *Chronique de Normandie*, en annonçant la prise de Jeanne, ajoutait : « et ce firent faire par envie les capitaines de France parce que si aucuns faits d'armes se faisoient, la renommée estoit pour tout le monde, que la Pucelle les avoit faits. » Et la *Chronique de Tournai* a proclamé à son tour, que la perte de la Pucelle était due « à l'envie des capitaines de France » ; or les capitaines de France c'étaient surtout Regnault de Chartres, La Trémoille et Guillaume de Flavy. C'est ce que l'abbé Lenglet Dufresnoy a parfaitement résumé quand il dit : « Quelques historiens prétendent que Guillaume de Flavy, gouverneur de Compiègne, *avec quelques autres officiers*, jaloux de cette héroïne, convinrent ensemble de la faire prendre ; de peur sans doute que si le siège de Compiègne étoit levé, la gloire en rejaillît sur elle comme la réussite de celui d'Orléans ».

Pour nous, sans aller aussi loin, notre conviction intime est qu'au moment où Jeanne d'Arc a été engagée avec ses ennemis dans *la prée de Margny*, une pensée diabolique a dû traverser l'esprit de Guillaume de Flavy, celle de *se débarrasser de cette gêneuse*. L'examen minutieux de l'endroit où la scène a eu lieu, et les propres déclarations de Jeanne d'Arc ont suffi pour nous inspirer cette conviction.

En effet, on se rappelle comment l'action s'est engagée. Les Bourguignons occupant Clairoix à droite

et Margny au centre; les Anglais postés à gauche dans le village de Venette, puis Jeanne sortant par le boulevard et marchant droit sur Margny. Or, pendant qu'elle opérait ainsi, que devait faire Guillaume de Flavy? Surveiller du haut des remparts ou de l'une des tours ce qui allait se passer : réunir à l'avance dans l'enceinte du boulevard, une troupe toute prête à sortir et à porter secours à celle de Jeanne d'Arc s'il y avait lieu; et par dessus tout, empêcher les Anglais de venir se joindre aux Bourguignons, c'est-à-dire, les tenir en respect au moyen des batteries disposées à cet effet.

Le *gros canon*, on le sait, était braqué près du couvent des Jacobins; toutes les tours, ainsi que le boulevard avaient le leur, de telle sorte, qu'aussitôt les Anglais mis en marche, ils devaient être pris en flanc par les *pierres à canon jetées* de la place. Or, au lieu de cela, rien, absolument rien. A trois reprises différentes, Jeanne se précipite sur ses adversaires : il est facile de deviner les péripéties de cette lutte, car il n'y a dans les prés de Margny ni arbres ni maisons qui puissent masquer la vue. Guillaume de Flavy a donc dû suivre, minute par minute, les évolutions des combattants; il a dû voir la pauvre Jeanne d'Arc agitant sa bannière et contrainte de faire volte-face à ceux qui la menaçaient; il a dû entendre les cris étranges des Anglais venant à la rescousse; il a dû apercevoir leurs chevaux s'élançant de Venette comme un tourbillon et arrivant sur l'un des côtés du boulevard; il a dû se rendre compte, par cette mêlée, de la gravité de la position; et cependant il n'a pas bougé;

pas un homme armé n'est sorti de la place pour aller au secours de Jeanne d'Arc; pas un coup de canon n'a été tiré du rempart : bien mieux, le pont-levis s'est levé au moment où l'on avait la certitude que la troupe de Jeanne était coupée et que seule, ou suivie seulement d'une poignée de soldats qui lui étaient restés fidèles, elle continuait une lutte héroïque, alors que peut-être, ainsi que certainement cela a dû être convenu, il eût suffi du moindre détachement sortant brusquement de la place pour opérer une heureuse diversion, et permettre à Jeanne de franchir le boulevard. C'est bien là aussi le sentiment de M. Wallon : « Guillaume de Flavy, dit-il, s'est montré moins préoccupé de sauver Jeanne d'Arc que de garder la ville. Or la Pucelle était d'assez grande importance pour que tout fût à risquer, même Compiègne, afin de la sauver, et une sortie énergique de la garnison aurait suffi peut-être pour dégager le pont, ne fût-ce qu'un seul moment et donner à la Pucelle le temps de rentrer dans la place. Ainsi elle fut victime sinon de la trahison, au moins *d'un abandon inspiré par le plus aveugle égoïsme*[1]. »

Deux objections cependant ont été faites : l'une consiste à dire que Guillaume de Flavy n'a pu faire tirer sur les Anglais, lorsque ces derniers ont envahi les abords du boulevard, sans risquer d'atteindre en même temps les soldats de Jeanne d'Arc qui prenaient part à la lutte.

Cette objection est absolument sans valeur à nos

1. *Jeanne d'Arc*, p. 210.

yeux, et le plus simple coup d'œil jeté sur le plan de Compiègne à cette époque, la détruit complètement. En effet, pour que les Anglais aient pu venir couper la troupe de Jeanne d'Arc, ainsi qu'elle l'a très clairement expliqué, il a fallu, nous le répétons, qu'ils franchissent, à travers la prairie et parrallèlement à la rivière, la distance qui sépare Venette de Compiègne. Ils ont donc dû alors passer de front devant la Tour des Jacobins et sous la portée du gros canon. Or, si ces engins meurtriers avaient fonctionné, comme il convenait, les rangs des Anglais eussent été décimés avant même qu'ils ne pussent atteindre la pointe du boulevard; par conséquent, bien avant qu'une mêlée confuse n'eût amené tous les projectiles à frapper ceux-là même qu'ils étaient destinés à protéger. Il y a donc eu, sur ce point, une inaction coupable que rien ne saurait excuser.

La seconde objection est tirée du silence de Jeanne d'Arc dans ses interrogatoires et de sa tentative d'évasion du château de Beaurevoir pour revenir à Compiègne. Si elle avait été trahie, dit-on, elle s'en serait aperçue; et alors, elle n'aurait pas manqué de le dire; en tous cas, elle n'eût point consenti à retourner à Compiègne.

Ce raisonnement ne modifie en rien notre opinion. D'abord Jeanne d'Arc dans ses interrogatoires n'a jamais formulé le moindre grief contre qui que ce fût, et d'ailleurs, il se peut très bien faire au milieu du mouvement qui s'est produit, qu'elle n'ait pas eu conscience de la conduite de Guillaume de Flavy à son égard.

Quant aux habitants de Compiègne, elle les tenait en haute affection et n'avait jamais eu à se plaindre d'eux; il était donc bien naturel qu'en apprenant qu'ils pouvaient être exposés à des violences cruelles, elle eût risqué sa vie pour les aller défendre.

Reste une dernière considération : Guillaume de Flavy, dit-on, a dû faire lever le pont-levis dans la crainte de voir l'ennemi envahir la place. Cette crainte, suivant nous, ne pouvait être sérieuse. On l'eût certainement comprise, si toute la garnison était sortie à la suite de Jeanne d'Arc ; mais pas un homme de Guillaume de Flavy n'avait bougé ; tous ses soldats étaient, ou sur les remparts, ou dans la ville. Or, si quelques Bourguinons ou Anglais avaient tenté de franchir le pont, ils eussent été infailliblement massacrés tous, ou jetés à l'eau.

Guillaume de Flavy a trouvé dans Quicherat un défenseur énergique au point de vue de la trahison, encore bien que le savant éditeur du *Procès de Jeanne d'Arc* se soit trompé, quand il a dit, que du vivant du Capitaine, aucune accusation ne s'était produite contre lui à cet égard. Or, on a vu plus haut, qu'en 1444 un avocat du Parlement de Paris l'avait dénoncé publiquement comme ayant facilité la prise de la Pucelle et que le défenseur de Guillaume de Flavy n'avait rien répondu.

Quicherat d'ailleurs est obligé de reconnaître que le personnage n'était pas très recommandable. « Une suite interminable de forfaits, écrit-il, ont rendu son nom tellement sinistre, que l'on conçoit que par la suite du temps, on lui ait imputé des crimes dont il

n'était pas coupable. Il fut de ces hommes qui, jetés dès leur enfance sur les champs de bataille, y avaient contracté la férocité et le dérèglement des barbares; ses violences publiquement exercées le rendirent redoutable même au roi, qui n'osa pas le poursuivre après la séquestration et la mort plus que suspecte d'un de ses maréchaux. En revanche sa femme l'ayant assassiné, obtint sa grâce [1]. Pendant vingt ans, ses frères poursuivirent la vengeance des morts sur les complices de leur belle-sœur. Trois meurtres assouvirent à peine leurs ressentiments. Enfin, la justice s'en mêla, et avec ses lenteurs d'autrefois, en l'année 1509 seulement, après l'extinction totale de la ligne masculine des Flavy, elle rendit un arrêt qui flétrissait la mémoire de Guillaume, comme assassin du maréchal mort dans ses prisons. Une croix commémorative du crime et du jugement fut érigée devant la Grosse-Tour de Compiègne [2]. »

1. Guillaume de Flavy fut assassiné « au château de Neele en Tardenois; » son corps fut ramené à Compiègne et inhumé dans le chœur de l'église du *Couvent des Jacobins*.

2. Cette croix avait été placée « en la rue du Pont (aujourd'hui de Jeanne d'Arc), au droit de la grosse tour de Compiègne, de l'ordonnance de *maistre* Lecoq, conseiller, exécuteur de l'arrêt. » Elle n'existe plus depuis longtemps.

V. *Aperçus nouveaux* sur *l'Histoire de Jeanne d'Arc*, p. 80; *Procès de Jeanne d'Arc* (T. V, p. 368.)

CHAPITRE XIV

Jeanne d'Arc aurait-elle pu être rachetée ou délivrée ? — Hostilité manifeste de l'entourage du roi pour elle. — Situation de Charles VII. — Résumé des évènements accomplis. — Aucune tentative n'a été faite par le roi pour sauver Jeanne d'Arc. — Réfutation de diverses objections. — Conclusion.

Une fois prise, Jeanne d'Arc aurait-elle pu être rachetée ou délivrée par Charles VII?

Pour résoudre cette dernière question, il est indispensable de se reporter à l'état des esprits au 23 mai 1430.

On se rappelle ce que nous avons déjà eu l'occasion de dire à cet égard (V. *supra* p. 132). Deux partis bien tranchés étaient en présence : celui de la paix, à l'aide de négociations entamées avec le duc de Bourgogne, et celui de la guerre, désirant également une paix générale, mais au moyen de victoires et surtout après la rentrée de Paris sous la puissance de Charles VII. Le duc de La Trémoille et le chancelier Regnault de Chartres étaient à la tête du premier; Jeanne d'Arc personnifiait le second. De là une profonde inimitié de la part des deux puissants personnages pour celle qui se mettait ainsi à la traverse de leurs menées et de leurs

intrigues; en outre les principaux capitaines ne voyaient pas sans un froissement d'amour-propre bien accentué, leurs troupes disposées à obéir avec enthousiasme à cette jeune fille portant l'armure, plutôt qu'à eux-mêmes; et, à part quelques-uns d'entre eux, qui étaient entièrement dévoués à la Pucelle, ils avaient peine à dissimuler leur aspiration à la voir s'éloigner. Pour tout ce monde de courtisans et d'ambitieux, Jeanne d'Arc était, comme nous l'avons déjà dit, et suivant une expression vulgaire de notre époque, une véritable *gêneuse*. On comprend dès lors que la nouvelle de sa prise ait dû être accueillie avec une certaine satisfaction de la part de tous ces envieux; les dépêches de Regnault de Chartres que nous avons citées plus haut, en sont une preuve manifeste.

Restait Charles VII dont la fermeté de caractère, si elle avait existé, aurait pu vaincre bien des obstacles; mais là encore, il faut se rendre compte de la position où se trouvait le roi. Comme sous un régime constitutionnel, il régnait de nom, mais il ne gouvernait pas. Les véritables souverains, c'étaient, avant tout, ses conseillers intimes, Regnault de Chartres et le duc de La Trémoille, celui que M. Du Fresne de Beaucourt ne craint pas de qualifier de « traître envers sa patrie, » et qu'il présente comme « l'homme destiné à être pendant six ans le mauvais génie du Roi et de la France[1] ».

Charles VII ne s'appartenait donc pas; il était entièrement sous la domination de son entourage, et

1. *Histoire de Charles VII*, (T. II, p. 143).

s'il est vrai que dans la seconde partie de son règne il se soit véritablement montré roi, il est incontestable aussi que, dans la première, il a été au-dessous de la noble tâche que sa naissance lui avait dévolue. Dans cette situation, ses sentiments pour Jeanne d'Arc se sont, dès le début, fatalement ressentis de ceux qu'éprouvaient les conseillers qui le dirigeaient. Il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre, de rappeler les divers évènements qui se sont passés pendant les deux années où Jeanne a joué un si grand rôle dans notre histoire. Ainsi quand, simple fille des champs, elle arrive au château de Chinon le 6 mars 1429, précédée par une lettre écrite de Sainte-Catherine de Fierbois, la cour s'émeut, et grande est sa perplexité; le roi alors, malgré sa confiance inébranlable dans la Providence, veut soumettre Jeanne à un examen sérieux, et prendre l'avis de son conseil. On interroge les compagnons de la jeune fille: ils ne tarissent pas en éloges sur sa piété, sa vertu et son courage. Deux jours s'écoulent au milieu des examens et des interrogatoires. Le conseil réuni hésite; il décide enfin qu'il faut entendre Jeanne; mais La Trémoille et ses partisans soulèvent des difficultés et empêchent le roi d'accorder l'audience qu'elle sollicite.

L'hostilité de la cour à l'égard de Jeanne d'Arc était déjà si grande, qu'on avait laissé ignorer au roi qu'elle était munie d'une lettre de créance de Robert de Baudricourt, et les circonstances merveilleuses où s'était accompli son voyage, à travers mille périls. Enfin, Charles la reçoit; elle l'étonne par son assurance, la simplicité digne de son langage, et la révélation de

certain fait que lui seul connaissait. Le roi paraît convaincu; il a reconnu le secours qu'il attendait du ciel, et cependant quand Jeanne le revoit, elle le retrouve hésitant et tiède. Elle s'entretient longuement avec lui, elle gagne à sa cause plusieurs conseillers, mais le roi ne voulant rien faire sans l'adhésion des gens d'église, consulte quatre prélats et quelques docteurs dont le témoignage est favorable à Jeanne. Toutefois cela ne suffit pas encore; il faut que la Pucelle se rende à Poitiers. Là, elle *fait l'admiration* de chacun *par son intelligence*, son charme, sa douceur *et sa piété*. L'enquête la plus minutieuse se poursuit pendant plus de trois semaines, et la conclusion est qu'on n'a trouvé en elle, que « bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplesse. » Quoi de plus surprenant que ce triomphe d'une jeune villageoise sur des prélats et des docteurs prévenus contre elle par des conseillers et des courtisans hostiles !

Plus tard, la prise d'Orléans, qui défiait toutes les prévisions humaines, aurait dû inspirer au roi une confiance inébranlable dans celle qui s'était révélée une aussi habile tacticienne, et qui avait obtenu sur le peuple et l'armée, une influence si extraordinaire. Et cependant, quand Jeanne presse le roi de marcher sur Reims, il retombe dans ses hésitations et ses craintes. Il se rend à Tours et à Loches. Elle se jette à ses pieds, le supplie de l'accompagner ; un instant, il paraît disposé à entrer dans ses vues; elle le presse davantage et répond aux questions qu'il lui adresse sur sa mission ; mais les politiques et les capitaines,

mal disposés, ne veulent pas qu'on se mette en route sans les ressources nécessaires tant en hommes qu'en argent. Le roi aurait dû alors, selon le conseil d'un prélat éminent, Jacques Gelu, s'abandonner entièrement aux inspirations de Jeanne, prendre son avis en toutes choses et le suivre, mais sa faiblesse le porte toujours à subir l'influence de ces mêmes conseillers. Jeanne cependant entraîne la foule, et Charles finit par se ranger à son avis ; le 2 juin, on quitte Chinon ; la Pucelle emporte plusieurs places et gagne la bataille de Patay (19 juin). Or, que faisait alors Charles VII ? il restait au château de Sully, chez le sire de La Trémoille qui cherchait toujours à le retenir loin des champs de bataille. Aussitôt Jeanne impatientée de ne pas le voir venir à Orléans, court à Sully. Le roi la félicite, lui fait grande fête et grande joie, et rend grâce à Dieu « qui donnait courage à une femme d'entreprendre de telles choses ». Elle obtient le pardon du connétable de Richemont, qui avait pris part à la bataille de Patay, mais pour ne pas déplaire à La Trémoille, le roi refuse d'autoriser ledit connétable à assister au sacre, ce dont Jeanne d'Arc fut « *très déplaisante* », et malgré les instances de cette dernière, les difficultés continuent à surgir de toutes parts.

Le 24, à Gien, le conseil voulait même tout remettre en question, mais électrisés par la présence de l'héroïne, les soldats consentent à marcher sans solde, et elle triomphe de tous les obstacles, de l'apathie même du roi. Le 27, n'y tenant plus elle se met aux champs, et le 29, Charles VII quitte Gien, laisse Auxerre de côté, sur le conseil de La Trémoille à qui

la ville donne 2,000 écus, et se dirige vers Troyes. Puis, le 3 juillet, comme cette ville ne répond pas à ses lettres pressantes, Charles VII se dispose à retourner sur ses pas ; ses conseillers l'entretiennent dans ces dispositions et l'effrayent. Jeanne admise dans le conseil, se prononce énergiquement pour l'attaque de la place, dont elle promet la reddition, et, en effet, le lendemain, à 9 heures, Charles y fait son entrée et reçoit le serment de fidélité des habitants. Eh bien ! après tant de succès inespérés, le roi hésite encore, il craint d'approcher de Reims sans artillerie et sans machines de siège, et ce n'est qu'entraîné par Jeanne qu'il se décide; il entre enfin le 16, dans cette ville où il est sacré le 17.

On comprend alors que Jeanne d'Arc, le jour même du sacre de Charles VII, ait supplié, en termes touchants, le duc de Bourgogne de faire la paix ; cette simple démarche n'entravait pas les opérations militaires; mais le roi, ou plutôt son entourage, pensa tout autrement, et quand toutes les villes voisines de celles du nord sont prêtes à ouvrir leurs portes ; quand les Anglais se préparent à une lutte terrible, il cherche à se rapprocher du duc de Bourgogne, conclut une première trève de 15 jours, puis un traité préliminaire avec une autre trève de 4 mois. L'armée s'indigne, et Jeanne profondément attristée, manifeste le désir de se retirer; elle a de fâcheux pressentiments. Le passé, où elle a souffert et lutté contre les menées hostiles de cet entourage du roi, chaque jour, et à chaque heure, lui montre un avenir menaçant. A Châlons même, avant le sacre, elle avait laissé échapper cette parole : « Je

ne crains que la trahison ». Charles VII, marche alors vers Lagny, après avoir reçu la soumission de diverses villes, et s'être décidé à se replier sur la Loire, tandis que Jeanne voulait aller attaquer Paris. Le 16 août, Bedfort se dirige vers la capitale, pendant que les négociations continuent avec le duc de Bourgogne, et ramènent le roi à Compiègne, où il passe toute une semaine au grand déplaisir de la Pucelle, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

On se rappelle comment elle quitte Compiègne et prend la route de Paris ; comment le roi qui vient de signer un traité avec le duc de Bourgogne, marche lentement à sa suite et s'arrête à Senlis ; comment il n'arrive à Saint-Denis que sur ses sollicitations les plus vives et encore sur une démarche pressante du duc d'Alençon. La raison de cette attitude de Charles VII n'est plus un mystère aujourd'hui. Le traité signé à Compiègne le 28 août et publié seulement au mois d'octobre suivant, portait que le « cousin de Bourgogne pourrait durant ladite abstinence employer lui et ses gens à la défense de Paris et résister à ceux qui voudraient faire guerre ou porter dommage à icelle. » N'était-ce pas se désintéresser officiellement de l'entreprise de la Pucelle et préparer l'échec qu'elle a subi ? Le roi se tint alors à Saint-Denis avec la plus grande partie de son armée, dans cette même journée où Jeanne tentait l'assaut avec les hommes de bonne volonté qui l'avaient suivie.

L'entourage du roi voulait ainsi détruire l'ascendant qu'elle avait sur les soldats et sur le peuple. Dès ce moment, elle n'eut plus rien à faire qu'à user dans

des entreprises stériles le reste de son prestige si gravement compromis.

On avait mis fin à une fièvre d'enthousiasme qui faisait peur ; on avait commencé à ternir une gloire importune dont l'éclat éclipsait toutes les autres. Charles alors regagne le Berry, et tandis que Jeanne, à qui pèse l'inaction qu'on lui impose, échoue devant La Charité, où elle est laissée sans ressources, Regnault de Chartres, aussi hostile à la Pucelle que La Trémoille, entretient des intelligences avec le duc de Bourgogne. Six mois après, Jeanne d'Arc disparaît de la scène militaire à la grande joie de ceux qui approchent le roi.

Il n'est donc pas surprenant qu'après les évènements que nous venons de résumer, et, en présence de l'attitude imposée à Charles VII, ce prince n'ait rien tenté pour obtenir la délivrance de celle qui lui avait sauvé sa couronne.

Nous convenons qu'une fois Jeanne d'Arc livrée aux Anglais, la chose devenait sinon impossible, du moins très-difficile ; à coup sûr les ennemis n'auraient pas consenti à la rendre moyennant rançon, fût-elle du double de la somme qu'ils avaient payée : mais encore fallait-il essayer. Et puis, au moment où Jeanne a été prise, et où elle gémissait dans la grosse tour du château de Beaurevoir, a-t-on tenté vis-à-vis de Jean de Luxembourg la moindre démarche ? Il eût été facile d'apprendre que la tante et la femme de ce tout puissant personnage plaidaient auprès de lui la cause de la pauvre captive. Or, si d'autres influences plus puissantes encore étaient venues à ce moment se joindre

à leurs supplications, peut-être serait-on parvenu à attendrir le cœur du maître ; peut-être aurait-on fait cesser des hésitations dont dix mille livres payées comptant ont eu si facilement raison, le 21 novembre suivant ? Eh bien ! ni le roi, ni personne de son entourage n'ont rien fait de semblable.

On oppose, il est vrai, sur ce point, une lettre qui a dû être adressée dans le courant de juillet 1430, au duc de Bourgogne par l'Université de Paris, lettre dans laquelle se trouve le passage suivant : « Doubtons moult que par la malice et subtilité des mauvaises personnes, vos ennemis et vos adversaires, qui *mettent toute leur cure*, COMME L'EN DIT, *à voloir délivrer icelle femme par voyes exquises* elle soit mise hors de votre subjection par quelque manière[1] ; » et l'on en conclut que des tentatives sérieuses ont été faites pour obtenir la délivrance de Jeanne d'Arc ; or, rien n'est moins certain : l'auteur de la lettre, en effet, en se servant de l'expression « *comme on dit* », prouve qu'il reproduit simplement un bruit venu jusqu'à lui et qui devait naturellement circuler ; seulement il ne donne aucune preuve à l'appui de cette allégation. D'ailleurs nous admettons fort bien que certains capitaines comme La Hire, Xaintrailles et autres, qui avaient servi sous la bannière de Jeanne d'Arc, aient pu chercher à employer des *voyes exquises* (détournées ou recherchées) pour la faire mettre en liberté, mais nous nous refusons à croire qu'une négociation entreprise au nom du roi, quand bien même elle aurait échoué, n'ait

1. *Procès de Jeanne d'Arc*, T. I, p. 9.

laissé aucune trace, alors surtout que les moindres détails des faits relatifs à la détention de Jeanne d'Arc, soit à Beaurevoir, soit ailleurs, ont été consignés avec soin. Aussi bien, on n'eût pas manqué de faire allusion à ces tentatives, lors de l'enquête qui a précédé la réhabilitation, et cependant rien de pareil n'existe.

On insinue également à la décharge de Charles VII, que s'il était intervenu en faveur de Jeanne d'Arc, il se fût par cela même reconnu complice d'une femme accusée de sorcellerie, et qu'il eût été ainsi au devant du but de ses ennemis « qui voulaient le perdre dans l'esprit de toute l'Europe ecclésiastique et séculière. »

De tous les arguments produits jusqu'à ce jour, pour excuser la conduite du roi, ce dernier est, nous l'avouons, celui qui nous surprend le plus.

Comment ! Charles VII se serait reconnu complice d'une sorcière en cherchant à sauver Jeanne d'Arc ! Mais est-ce que sa complicité n'a pas été bien autrement affichée solennellement, le jour où il est entré avec elle à Reims et à Compiègne ? Est-ce qu'elle n'a pas éclaté non plus, d'une façon non équivoque, quand, au mois de décembre 1429, il lui conférait ainsi qu'à sa famille, des lettres de noblesse, et que le deux juin précédent « ayant cogneu les proesses de Jehanne la Pucelle et victoires du *don de Dieu* », il autorisait ladite Pucelle à prendre pour armoiries un écu d'azur à l'épée d'argent soutenant une couronne d'or et accostée de deux fleurs de lys ? » Le nom de Jeanne sorcière accolé dans la bouche du roi à celui de Dieu ! est-ce que c'est possible ?

Est-ce qu'au siège d'Orléans, les Anglais ne la considéraient pas déjà comme une sorcière quand ils lui criaient *qu'ils la feroient ardoir* si elle tombait entre leurs mains ? Et cependant Charles VII en la voyant à Chinon, n'a pas hésité à lui témoigner publiquement toute sa reconnaissance.

D'ailleurs, est-ce que le témoignage de la reine de Sicile, de la dame de Gaucourt et de la baronne de Trèves qui ont soumis Jeanne à une épreuve secrète, n'avait pas établi qu'elle était aussi pure de corps que d'esprit, et que, suivant les croyances du temps, l'âme d'une vierge ne pouvait avoir commerce avec le démon ?

Est-ce que l'honneur de Charles VII ne lui commandait pas au contraire de défendre, même au péril de sa vie, celle dont on voulait le faire complice, et de protester avec énergie contre les calomnies infâmes dont on ne craignait pas de la souiller ?

C'est seulement dix-neuf ans plus tard, que le roi a compris qu'en faisant réhabiliter la mémoire de Jeanne d'Arc, il se lavait lui-même de l'accusation d'avoir employé *une créature du diable*.

De tout cela, il résulte que Charles VII a tout d'abord accueilli Jeanne d'Arc avec plus ou moins de laisser aller, qu'il l'a suivie un instant, mais qu'il n'a pas tardé à l'abandonner quand il a vu qu'elle devenait un obstacle aux interminables négociations qu'il poursuivait avec le duc de Bourgogne, et que si, dans la seconde partie de son règne il s'est trouvé à la hauteur de son rôle, il n'en a pas été de même dans

la première où il a constamment fait preuve d'une déplorable faiblesse. Or,

Un excès de faiblesse est indigne du trône[1].

Et à côté du roi, n'y avait-il pas encore ces prélats et ces docteurs en théologie que le chancelier Regnault de Chartres lui-même convoqua à Poitiers, et qui, après avoir interrogé pendant plus de deux heures la jeune villageoise venue de Domremy, avaient déclaré n'avoir trouvé en elle que « *virginité*, *dévotion*, *honnêteté et simplesse*[2] ? » Qu'ont-ils fait à leur tour,

1. Le Franc de Pompignan. *Didon*, act. 3, sc. I.

2. Parmi les examinateurs de Jeanne d'Arc à Poitiers, figurèrent maître Jean Lombart, professeur de théologie de l'Université de Paris; maître Guillaume Le Maire, chanoine de Poitiers, bachelier en théologie; Guillaume Aimeric, professeur de théologie, de l'Ordre de Saint-Dominique; frère Pierre Turlure, autre Dominicain mort en 1466, évêque de Digne; maître Jacques Maledon et frère Seguin, professeur de théologie, aussi de l'Ordre de Saint-Dominique. Ce dernier déposa en 1455 dans l'enquête de réhabilitation; il était alors âgé de 70 ans et doyen de la faculté de théologie de Poitiers. C'est lui qui raconta qu'ayant demandé à Jeanne d'Arc, quel idiome parlait *sa voix*, elle lui répondit : « Un meilleur que le vôtre. » En effet, ajouta le témoin « je parle l'idiome *limousin* ». *Respondit quod melius idioma quam loquens qui loquebatur idioma Lemovicum.*

Voici, au surplus, la partie la plus intéressante de cette déposition :

« Je l'interrogeai à mon tour et lui demandai quel idiôme parlait sa voix : « Un meilleur que le vôtre, me répondit-elle. Et, en effet, je parle l'idiôme limousin. — Croyez-vous en Dieu ? lui demandai-je. — Plus que vous n'y croyez vous-même, me répondit-elle. — Mais enfin, Dieu ne veut pas qu'on vous croie, s'il n'apparaît un signe quelconque qui prouve qu'on vous doit croire, et nous ne conseillons pas au roi de vous confier et de risquer une armée sur votre simple assertion.

ces hommes de Dieu? Pas un d'eux n'a osé élever la voix en faveur de la victime de la haine des Anglais. Ils ont préféré, eux aussi, passer pour les complices d'une sorcière. Et cependant une protestation énergique de leur part aurait certainement ému le clergé tout entier, et peut-être alors, une haute intervention ecclésiastique se serait-elle produite en faveur de

— En mon Dieu, répondit-elle, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signes, mais envoyez-moi à Orléans; là, je vous montrerai signes pour lesquels je suis venue ! Qu'on me donne des hommes en tel nombre qu'on voudra, et j'irai à Orléans. » Et elle nous prédit, à moi et à tous les autres qui étions là, qu'il arriverait ces quatre choses : le siège d'Orléans levé et les Anglais détruits, le Roi sacré à Reims, Paris rendu à son obéissance et le duc d'Orléans ramené d'Angleterre. Et moi qui parle j'ai vu ces quatre choses s'accomplir.

« Nous rapportâmes tout cela au Conseil du Roi, et fûmes d'avis que, vu la nécessité extrême et le grand péril que courait la ville, le Roi pouvait s'en aider et l'envoyer à Orléans.

« Au préalable, nous nous étions enquis de sa vie et de ses mœurs, et avions trouvé qu'elle était bonne chrétienne, vivant catholiquement, jamais oisive.

« Pour que sa vie et ses habitudes intimes fussent mieux connues, on a mis avec elle des femmes, qui avaient mission de rapporter au conseil ses actions et pensées. »

On voit d'après cette déposition que le frère Seguin, comme l'a très bien fait observer M. Joseph Fabre (T. II, p. 150) avait été « moins ménager de son amour-propre que respectueux de la vérité. »

V. *La Guerre de Cent Ans. — Jeanne d'Arc et les Dominicains*, par le R. P. Marie-Dominique Chapotin des Frères Prêcheurs, Evreux 1888, p. 135. Dans cette intéressante publication, le R. P. Chapotin s'est attaché surtout à réfuter chaleureusement certains passages de *Jeanne d'Arc à Domremy*, par M. Siméon Luce, sur l'attitude des Dominicains en 1431, et à démontrer qu'on ne trouve chez ces religieux aucun indice ni « d'un parti pris d'hostilité à l'égard de Jeanne d'Arc, ni d'une préparation quelconque de sa condamnation, sciemment ménagée ou poursuivie par leurs soins. »

l'héroïne Française. Tout cela est navrant et plonge l'esprit dans de bien amères réflexions.

Comme conclusion, nous nous bornerons donc à répéter avec M. Wallon, sous l'autorité duquel nous ne saurions trop nous placer : « Aux Pierre Cauchon, aux d'Estivet, aux Loyseleur, aux Bedford, aux Winchester, aux Warwick, il faut associer les Regnault de Chartres, les La Trémoille et tous ces tristes personnages qui, pour garder leur ascendant dans les conseils du roi, ont sacrifié, avec Jeanne, le prince, la patrie et Dieu même ; car ils ont, autant qu'il était en eux, fait mentir ses oracles, en abandonnant la Pucelle aux mains de ceux qu'elle avait mission de chasser[1]. »

1. *Jeanne d'Arc*, p. 356.

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

6 juin 1406

Mariages à Compiègne de Jean de Touraine, deuxième fils de Charles VI (âgé de huit ans), avec Jacqueline de Bavière, fille du duc Guillaume, comte de Hainaut, et de Charles d'Orléans avec Isabelle, fille de Charles VI, sa cousine germaine.

« Et lors en ces propres jours, vint la royne de France et aucuns de ses enfans en la ville de Compiengne, c'est assavoir, Jehan duc de Touraine, et Ysabel, jadis royne d'Angleterre[1]; et aussi y vindrent les ducs d'Orléans et de Bourgongne, la duchesse de Holande, femme au duc Guillaume de Haynnau, et sa fille nommée Jacqueline de Bavière; le conte Charles d'Angoulesme, filz premier né du duc d'Orléans, et plusieurs autres grands seigneurs, lesquelz estoient en moult grant appareil et bien accompagnez. Et si y estoit ung légat du Saint-Siège de Romme, avecque lui plusieurs évesques, docteurs et gens d'église. Auquel lieu furent faiz et traictiez ces mariages : premiers, du duc de Touraine, second fils du roy de France et de ladicte Jaqueline de Bavière fille du duc Guillaume, comte de Haynnau. Et aussi de la dicte Ysabel royne d'Angleterre et du dit Charles d'Orléans laquelle Ysabel estoit cousine germaine d'icellui Charles, et si l'avoit levée et tenue sur fons,

1. Elle était veuve de Richard II, qui fut dépossédé de sa couronne en 1399, par le duc d'Herfort devenu depuis Henri IV, et mourut peu de temps après dans la prison où il avait été relégué.



mais ce nonobstant par dispensacion apostolique fut le dit mariage parachevé, et pareillement l'autre devant déclairé. Es quelz jours furent faiz audit lieu de Compiengne grandes festes et esbatemens, tant en boires et mangers, comme en danses, joustes et autres joieusetez[1] » (Monstrelet — T. I. p. 128).

« En effet, ajoute M. Vatout (*Château de Compiègne*, p. 152), tous les princes y déployèrent le plus grand éclat; on remarqua surtout la magnificence et la générosité du duc de Bourgogne : il fit les plus beaux présents aux illustres mariés, et « il entra dans les joutes avec des armes qu'il avait fait faire exprès; il portait un habit bandé d'or et d'agent, sur l'or, il y avait des arcs d'or battu, et sur l'argent des rabots d'or fin. Le lendemain il y parut avec un autre habit de drap noir, à la devise du duc d'Orléans, qui était un bâton plein de nœuds avec ces paroles : *je n'envie*, et chargé de divers ornements d'or et d'argent. Il fit présent ce jour-là à la comtesse d'Angoulême et à la comtesse de Touraine de deux chaînes d'or garnie chacune d'un fermail pendant, chargé de huit perles, de quatre rubis balais et de deux saphirs : elles lui avaient coûté 500 écus.[2] »

II

MAI 1411

Ordonnance de Jean de Soissons, sire de Moreuil, sur les mesures à prendre pour la défense de Compiègne[3].

I. — Et premiers, est ordonné que le guet de jour et de nuit sera renforcié et seront contrains ceulx des portes à estre

1. « Juin 1406 : Vin présenté pour l'onneur de la Ville à nos seigneurs les ducs d'Orléans et de Bourgongne étant lors à Compiengne, à chacun un *poinçon* (environ un muids). — *Item* le 26 du dit mois oudit an à la Reine, deux *poinçons*; le 27 du dit mois et an, à Monseigneur de Touraine un *poinçon*; et le 29 du dit mois à Monseigneur d'Angouleime un *poinçon*, lesquels nos seigneurs estoient venus ou dit Compiengne pour les noces du dit Monseigneur de Touraine et de Madame de Hainault, de la Reine d'Angleterre et du dit Monseigneur d'Angouleime. » *(Comptes de la Ville de Compiègne.)*

2. Dom Plancher. *Histoire du duché de Bourgogne.*

3. M. le comte de Marsy a publié le texte de cette ordonnance dans la *Revue des Sociétés savantes des Départements* (7e série, T. III, p. 238).

armés et à eulx tenir à la porte et se ilz font le contraire, ils le amenderont de V sous parisis et se il est ainsy que les chiefs ne puissent estre en personne, ils seront quittes, eulx premiers excusés, de y mettre personne souffisante ; et sera la moictié de la paine acquise à monseigneur le cappitaine et l'autre moictié aux aultres compaignons de la porte.

II. — Item, les connestables ne recevront personne à guet de nuit, se il n'est aagé de XVI ans et de plus.

III. — Item, les portes seront ouvertes entre V et VI heures et closes entre sept et huit heures ; et seront à la porte de Pierrefons les gardes des portes à IIII heures; et, ainçois que on ouvre la porte, mettront hors par la planchette II ou III personnes, pour descouvrer et savoir se il y a embusches et jusques à leur retour, ne seront ouvertes.

IV. — Item, que ceulx des connestablies pour le fait du guet, en cas d'effroy, se tenront en leurs gardes et connestablie sans aler ailleurs.

V. — Item, en ce cas, le gens d'armes, qui ne seront pour ce jour ès portes, seront divisez en VI parties. C'est que le cappitaine commettra un lieutenans, dont chacun lieutenant aura vint hommes d'armes, pour aler sur les murs, et le cappitaine aura pour aler avec lui XL.

VI. — Item, aux portes ouvertes, aura, en ce cas, à chacune X hommes d'armes et X arbalestriers et où cas que il y avoit si grant effroy que il fauroit lever le pont, les X hommes d'armes et les X arbalatriers se retrairont sur la porte.

VII. — Item, tous les dessus diz, tant hommes d'armes, comme arbalatriers et comun, ne se bougeront, pour quelque effroy que il adviengne, de leurs dites gardes, sinon par l'ordonnance du dit cappitaiue ou de ses lieuxtenans, et sera deffendu sur le hart.

VIII. — Item, est ordonné que, en cas d'effroy, se les connestables, pour l'estat du guet, estoient aux portes pour le jour de l'effroy, ils ne se partiront point desdites portes et auront un lieutenant, qui, pour le dit jour, fera l'office de connestables, que eulx mêmes, esliront des gens gardans les portes et non d'autres ; et auront charge les ditz connestables de le dire pour chacun jour qu'ilz yront aux portes. Lequel lieutenant sera tenus de prenre et avoir la charge de la dicte connestablie et faire autel comme ledit connestable feroit en sa personne. Et, de fin, eslira chacun connestable son dit lieutenant, à ce que il reffusoient a loy estre, on y peust pourveoir.

IX. — Item, serons ordonnés IIII lieutenans du dit monseigneur le cappitaine, dont chacun aura en cas d'effroy, un cartier de la ville a garder. Cest assavoir Gilles du Val, Lorens de l'Église, Jehan Le Feron et Simon Pouillet. Et aura ledit Gille du Val, pour son quartier de la ville, depuis la porte du Pont jusques à la porte de Soissons; item le dit Simon Pouillet, depuis la porte de Soissons jusques à la tour des Offices; et le dit Feron, depuis la tour des Offices jusques au Pont. Lesquelx lieutenans seront eux xx[e] de gens armés, pour leurs dis quatre gardes, qui leur seront baillez par le dit cappitaine. Et, en cas que les dis lieuxtenans seroient empeschiez, ilz feront et esliront lieuxtenans, pareillement que les connestables.

X. — Item, sera tenu le connestable des arbalatriers de envoier à chacune de deux portes ouvertes x arbalatriers, en cas d'effroy, à compenre ceulx qui pour le dit jour serviront, et le dira le dit connestable aux arbalatriers.

XI. — Item, tout le demourant de gens armés, qui ne seront point occupez, se assembleront au Marché au blé, et là trouveront le cappitaine ou son lieutenant, le lieutenant de monseigneur le bailly, et le procureur du roy nostre sire, qui en ordonneront ainsy que bon sera à faire.

(*Archives de Compiègne*, BB. I, f° 119.)

III

25 MAI 1412

Ordonnance obligeant les gens d'église à participer à la garde des portes de Compiègne (inédite).

Le mercredi xxv[e] jour de may l'an mil IIII[c] et XII furent assemblez en la Chambre de ville les gouverneurs Thomas Quillet et Jehan d'Estamps.

Fut délibéré que on bailleroit au lieutenant de Mons[r] le capitaine les semonces dont la teneur s'en suit: A scavoir au lieutenant de Mons. le Capitaine dessus dit, commandement aux *Religieux de Saint-Cornille* que vendredy prochain ils envoyent quatre personnes aux fossez de la ville avec les aultres ouvriers d'icelle ville sur peine de l'amende. *Item*, que le dit

lieutenant face commandement à touts les gens d'Église et à chacun pour soy particulièrement, qui bailliez luy sont par escrit, que ils envoyent chacun jour continuelment pour la garde des portes d'ycelle ville avec les aultres habitans d'ycelle ville, et fera encore un commandement à ceulz de Saint *Nicolas-au-Pont* et au *Moustier du Temple* qu'ils envoyent demain chacun un homme aux dites portes et aux autres chacun jour pareillement et qu'ils soyent pourvuz aux portes de XI picquots comme les autres habitans d'icelle ville.

Des noms desquels gens d'Église la déclaration s'ensuit ainsi qu'ilz sont baillés au dit lieutenant:

Les Religieux de Saint-Cornille de Compiengne.
Les Religieux de Saint-Nicolas-au-Pont.
Le maistre du Temple.
Le curé de Sainct-Antoine.
Le curé de Sainct-Jacques.
Le curé de Sainct-Clément.
Messire Jehan Leblond.
Messire Pierre Le Flament.
Le Prieur de Cressonsart (*Cressonsacq*) qui à sa demeure à Compiègne.
Le Prieur de Gournay (*Gournay-sur-Aronde*) pareillement.
Messire Jehan Le Carpentier.
Messire Jehan Le Roux.
Messire Guillaume chapelain de Sainct Antoine.
Le curé de Claroys (*Clairoix.*)
Maistre Jehan Morin.
Maistre Guillaume Voisine.
Le curé du Crucifix.
Le maistre d'Aguisy (*Aiguisy.*)
Le moyne de Tillart.
Messire Jehan Fosseux prestre.
Le doyen de Coudun.
Le curé de Cermaise (*Sermaise.*)
Le curé de Cuvilly.
Mess. Jacques Brunel.
(*Archiv. de Compiègne*, BB. I, f° 152.)

IV

AOUT 1417

Rémission pour un vigneron de Venette, près Compiègne, qui avait suivi le parti Bourguignon.

Charles, etc. Savoir faisons à tous présens et avenir. Nous avoir receu l'umble supplicacion des parens charnelz de Jehan Caleu, povre homme vigneron, né de la ville de *Venette*, près de nostre ville de Compiègne, ancien homme, chargié de femme, contenant : que comme au temps que nostre cousin le duc de Bourgongne passa par la dicte ville de Compiègne, pour aler devant nostre bonne (ville) de Paris en janvier 1414, et à son retour laissa et mist en icelle ville grant quantité de gens d'armes et de traict, qui tindrent la dicte ville lespace de trois mois ou plus. Durant lequel temps plusieurs des habitans des villages d'entours icele ville furent contrains de fait, eulx et leurs biens retraire en icelle, et pour ce convint que ledit Jehan se retrahist. Et quant icelles gens d'armes partirent de la dicte ville, ledit Jehan, doubtant qu'il n'eust grandement mesprins envers nous, et par enortement (*conseil*) d'aucuns, se parti et ala jusques à la ville d'Arras, où il fut l'espace de IIII jours ou environ, qu'il s'en parti et retourna ou pais de Beauvoisis, ou il a esté continuelment depuis, fait son labour et gaigner sa vie, sans soy armer. Et jusques à la S^t^. Martin d'esté, derrenierement passé, que il retourna en la dicte ville de Venecte, a la feste de la dicte ville, pour veoir ses amis. En laquelle ville, le lendemain de la dicte feste, par nos gens et officiers il fut prins et mis prisonniers, etc.....

(*Archives nationales. Trés. des Ch. Reg. II. 170, pièce 46.*) Paris, août 1417.

V

13 JUILLET 1422

Voyage de l'avocat Gilles Voisine, à Senlis et à Paris, pour obtenir du roi Charles VI, certaines concessions en faveur de la ville de Compiègne (*inédit*).

« A honorable homme et sage maistre Gille Voisine, advocat, qui, par la délibéracion de plusieurs bourgois et habitans de la dite Ville de Compiengne se party dudit Compiengne le lundy xiiie jour de juillet l'an mil iiiie xxii, avecques lui un varlet de piet qui le conduit et mena jusques à Senlis, pour aler par devers le Roy nostre sire qui lors estoit au dit Senlis, lui exposer et dire les affaires et nécessitez de la dite ville et coment, à l'occasion des adversaires, qui, dès quatre ans, avoient prins la dite ville de force, par emblée et traïson par la porte de Pierrefons du dit Compiengne, et qui avoient icelle ville tenu jusques aux xviiie jour de juing que la dite ville par traictie fait avec les dits adversaires avoit esté réduite et mise en l'obéissance du Roy notre sire et du Roy d'Angleterre héritier et régent de France, estoit moult déppopulée et très petit garnie de gens de deffence, et que, pour ceste cause l'en avoit ordonné pour la garde dicelle ville, trente compaignons de guerre soubz Messire Lancelot de Francières, chevalier, lieutenant de Mons. Hue de Lannoy, maistre des arbalestriers de France, cappitaine du dit Compiengne à iic frans de gaiges pour mois que la dicte ville leur estoit chargée de païer, laquelle charge la dicte ville et les habitans dicelle ne povoient soustenir et pour ce le dit maistre Gille estoit chargé de requérir au Roy nostre dit sire et à son Conseil, que la dicte ville en fust déchargée doresnavant : et que les dis gaiges feussent prins sur les aides du Roy nostre sire au dit Compiengne ou aillieurs là ou il plairoit au Roy nostre dit sire ; et aussi pour impétrer à mectre sus et faire course en ycelle ville au proffit d'ycelle ville, les aides courans sur le vin au dit Compiengne. Cest assavoir sur chacun lot de vin vendu en ycelle ville à quatre deniers et au dessoubz une maille et au dessus un denier ; quatre solz sur chacune queue de boisson despensée ès ostelz des habitans du

dit Compiengne ; deux sols parisis par chacune queue vendu en gros et deux sols parisis pour chacun tonnel yssant hors du dit Compiengne jusques à trois ans en suyvant et pour aultres besoingnes touchant le bien et proffit de la dite ville; et luy arrivé au dit Senlis, le dit varlet retourna au dit Compiengne et le dit maistre Gille trouva au dit Senlis, que pour ce que Mons. le Chancellier et nos seigneurs du grant Conseil estoient à Paris, il lui convenoit aler au dit Paris par devers eulz et que il ne povoit estre expédié au dit lieu de Senlis et pour ce le dit maistre Gille se party du dit Senlis en un certain jour en suivant et ce ala à Paris tout de piet et luy arrivé au dit Paris, il ala par devers Mons. le Chancellier de France et nos Seigneurs du grant Conseil et leur remonstra les nécessitez et affaires de la dicte ville sur les poins dessus ditz et leur baillia une requeste pour avoir provision sur le faict des diz gens d'armes et que leurs gaiges feussent prins sur les aides du Roy nostre sire au dit Compiengne, afin que la dicte ville en demourast deschargée; laquelle chose lui fut reffusée de première venue mais les dessusdiz aides courans sur le vin au dit Compiengne lui furent ottroyez, et sur ce impétra unes lettres du roy nostre dit sire, en double queue, qui furent vérifiéez par nos seigneurs les généraux. Et depuis le diz maistre Gille fist faire une autre requeste pour estre deschargeez des gages des diz gens d'armes et la présenta au dit Mons. le Chancellier et a nos ditz seigneurs du grant Conseil. Sur quoy, après plusieurs delays fais par nos diz seigneurs, de baillier response au dit maistre Gille, pourquoy il lui convint de séjourner longuement au dit Paris par aucuns moyens que le dit maistre Gille trouva par devers eulx, lui furent baillés unes lettres du Roy nostre dit sire adreçans à nos seigneurs les trésoriers de France par lesquelles le roy ordonnoit les diz gaiges estre prins sur ses aides au dit Compiengne et leur mandoit quilz feissent païer les deux cents francs de gaiges dessusditz pour mois sur les diz aides; lesquelles lettres furent verifiées par nos diz seigneurs trésoriers, laquelle vérificacion adressoit au changeur du thrésor du roy nostre sire à Paris, pour faire païer et delivrer doresnavant les diz gaiges au dit lieutenant de monseigneur le capitaine et à ses compagnons par le receveur des ditz aydes au dit Compiengne. Et pour ce que pour lors on ne povoit mestre les dictes lettres à exécucion, obstant ce quil n'y avoit aucun receveur ordonné ou commis sur le dit faiz des dits aides au dit Compiengne; le dit maistre Gille impétra unes

lettres closes de nos seigneurs les généraux adreçans à Thomas Quillet esleu sur le faict des aides à Compiengne, par lesquelles luy estoit mandé que des deniers d'yceulx aides, il paiast deux cens frans au dit lieutenant et ses conpaignons qui leur estoit ordonné estre paié par les dictes lettres au Roy nostre sire, pour le moys d'août, lors en suivans :

Item le dit maistre Gille fist resceller l'arrest contre maistre Flourent Brunel qui autreffois avoit esté cellé contenant le dit arrêt, que pour les debtes que doit le corps de la dicte ville de Compiengne lan ne peust arrester ne prendre les habitans particuliers dycelle ville ne leurs biens et, dont les habitans de la dite ville avoient impétré pour eulz et obtenu le dict arrest contre le dit maistre Flourens que pour les debtes dycelle ville avoit poursuivy aulcuns particuliez dycelle ville. Après lesquelles inpétracion ainsy faictes le dit maistre Gille revint au dit Compiengne le lundy VIIIe jour du dit mois d'aoust ensuyvant. Ainsi il vaqua au dit voyaige, alant venant et séjournant tant à Senlis comme à Paris vingt-sept jours dont il doit au dit pour jours X s.p. valent 13^l^. 10^s^. (*Archiv. de Compiègne*, CC. 10, f° 26 v°.)

VI

4 AVRIL 1423 (1424)

Lettres de Henri V, roi de France et d'Angleterre, accordant le pardon aux habitants de Compiègne, qui avaient par négligence laissé prendre la ville.

Henry par la grâce de Dieu Roy de France et d'Angleterre : — Savoir faisons à tous présens et advenir, que comme certain traictié et appointement ait été novellement fait entre nos commis et députés d'une part et les capitaines et autres gens d'armes et de trait nos ennemis et adversaires estant présentement en nostre ville de Compiengne d'autre part, afin de rendre et délivrer à nous ou à nos commis, icelle ville dedens certain jour prouchainement venant, auquel traictié ne soient aucunement comprins les habitans d'icelle ville pour ce que par leur négligence et faulte de deüe garde et deffence, la dite ville fut *par eschielle* occuppée des diz ennemis, et pour cette cause soient demourés en l'ordonnance de notre très chier et

très amé oncle Jehan régent notre royaume de France duc de Bedfford. Pourquoi les amis des diz habitans doubtans rigueur de justice, se soient trais devers notre dit oncle, requérant très humblement notre grâce et miséricorde estre par nous sur ce impartie aux diz habitans ; nous ayans regard et considération aux faultes et négligences dessus dites, et à l'exemple et conséquence que s'en pourroit traire et ensuivre au temps advenir ; voulant aussi en ceste paix, grâce et miséricorde préférer à rigueur de justice, par l'advis et délibéracion de nostre dit oncle, avons voulu et ordonné au regard des diz habitans ce qui s'en suit : C'est assavoir que les diz habitans, nos officiers et aultres qui ont été consentans ou coulpables de la prinse d'icelle ville demourront à la voulenté de nostre dit oncle ; et aux autres qui, volontairement et sans contrainte ont esté et demouré en la dicte ville depuis la dite prinse et fait le serement à notre ennemi et adversaire ou qui, après ce qu'ilz s'estoient partiz de la dicte ville y sont depuis retournez, sera remise et pardonnée toute peine, offense criminelle ; laquelle nous leur remettons et pardonnons par les présentes parmy ce qu'ilz seront pugniz civilement. Et quant aux aultres habitans d'icelle ville, nous voulons et ordonnons qu'ilz soient tenuz quittes et paisibles, et qu'ilz joyssent et usent plainement et paisiblement de tous leurs héritages, ainsi qu'ilz faisoient paravant la dite prinse.

Si *donnons* en mandement au Bailli de Senlis et à tous noz aultres justiciers et officiers ou à leurs lieutenantz présens et advenir, et à chacun d'eulz si comme à luy appartiendra que ceste nostre présente voulenté et ordonnance tiengnent, gardent, antérinent et accomplissent et facent garder, entériner et acomplir de point en point selon sa forme et teneur sans faire ou venir ne souffrir estre fait ou venu au contraire en quelque manière que ce soit et afin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons faict mectre notre seel à ces présentes sauf en autres choses notre droit et l'autruy en toutes.

Donné à Paris le IIIIe jour d'avril l'an de grâce mil cccc vingt-trois (vingt-quatre, *nouveau style*) et de notre règne le second.

Par le Roy à la relacion du grant Conseil tenu par Mons. le Régent du Royaulme de France, duc de Bedfford auquel Mons. l'Evesque de Beauvais, le premier Président et aultres estoient :

Pour par le Roy. Signé : Pierre REMEL.

(*Archiv. de Compiègne*, AA. I.)

A cette lettre est fixé par un cordonnet de soie jaune et rouge un grand sceau de cire verte de dix centimètres, représentant d'un côté le Roi assis sur un trône, tenant d'une main le sceptre et de l'autre la main de justice.

Entre les deux écussons de France et d'Angleterre, sur l'exergue on lit : *Henricus VI Francorum et Angliæ Rex.*

De l'autre côté figure un personnage soutenant les armes de France et d'Angleterre.

Sur le dos est écrit : « Lettre de grace pour la ville dans laquelle les ennemis estoient entrés *avec eschelles.* »

VII

AOUT 1429

Lettres de pardon accordées par Charles VII aux habitants de Compiègne.

Charles par la grâce de Dieu, roi de France, sçavoir faisons à tous présents et advenir, que comme nous ayons entendu que les gens d'esglise, nobles, bourgois et habitans de notre ville de Compiengne, aient bonne volonté et entencion de nous recognoistre, comme faire doivent, leur souverain Seigneur, et nous faire et rendre plaine obéissance, s'il nous plaisoit abolir les choses advenues et passées au regart d'eulx et de la division qui a esté longuement et encores est en cestuy nostre royaume, et pour laquelle cause et pour la salvation de leurs corps et biens, leur a convenu ahérer et converser tant avesques les Bourgoignons à nous désobéissans comme aussi avecques les Angloys nos enciens ennemis, et leur faire et donner toute obéissance, nous pleust mectre en obly et tout pardonner et abolir en les recevant et recueillant en nostre bonne grâce comme noz vrays et loyaulx subgiez.

POUR CE, est-il que nous aians regart et considéracions ès-choses dessus dictes, voulans et désirans touzjiours retraire et revenir à nous et à nostre bonne obéissance et seigneurie nos vassaulx et subgiez et les oster hors de la servitude de noz dis ennemis ; aus dictes gens d'esglise, nobles, bourgois et habitans de la dicte ville de Compiengne et du païz d'environ, pour les

considéracions que dessus et pour autres qui, à ce nous meuvent, avons par grande et meure délibéracion de Conseil, de nostre certaine science, auctorité royale et grâce espécial, quicté, pardonné et abolij ; quittons, pardonnons et abolissons par ces présentes et à chacun d'eulx qui fera le serment de nous estre désormais vrays subgiez et obéissant, Tous cas, crimes, délitz et offenses en quoy l'en porroit dire eulx ou aucuns d'eulx avoir offensé ou délinqué envers nous, nostre Magesté et Couronne, aux causes que dessus et ès dépendences tant en matières de guerre que autrement, en quelque manière que ce soit. Toutes lesquelles choses, nous avons adnullées et abolies, adnullons et abolyssons et volons estre dictes et repputées comme non advenues et que les diz de Compiengne joissent, ce nonobstant, des honneurs, franchises libertés et prérogatives dont, paravant ces choses, avoient acoustumé de joyr, et aussi de leurs biens héritaiges et possessions, meubles et immeubles estans en nature de choses, estats et offices desquelz venus dons en avons faiz à quelconques personnes, nous les révoquons et adnullons par ces dictes présentes et surtout imposons silence à nostre procureurs et à tous nos autres officiers et ne voulons pas que à l'occasion des choses dessus dictes, autre chose leur soit, ou à leurs successeurs ou temps advenir, touché ou imputé contre leur honneur, mais voulons et ordonnons ceulx qui feront le contraire estre contraint à le réparer et amender par voix de justice. Et avecques ce voulons et ordonnons que saucuns des habitans de la ville de Compiengne de quelque estat *ou* condition ou nation qu'ilz soient, *hors miz angloys natix d'Angleterre*, s'estoient depuis ung moys absentez d'icelle ville, et pour cause de la dicte guerre ou autrement, qu'ilz puissent, et leur loise, retourner en icelle ville dedens un moys ensuivant à compter de la date des présentes, et joyr de tous leurs biens meubles et immeubles et de ceste présente abolition tout ainsy que s'ils y fussent ou eussent esté au jour ou heure de la dite abolission, en faisant le serement dessusdict. CY DONNONS en mandement par ces dictes présentes, à noz amés et féaulx les gens de nostre Parlement, au bally de Senlis, et à tous noz autres justiciers et officiers ou à leurs lieutenant présents et advenir et à chacun d'eulx, si comme à lui appartiendra que de nostre présente grâce, quittance, octroy, pardon et abolission facent et souffrent les dictes gens d'esglise, nobles, bourgoys et habitantz de la dite ville de Compiengne et du dit païs d'environ qui demourent soubz nostre dicte obéissance, et à chacun d'eulx joyr et user plainement et

paisiblement sans les travailler ni empescher ores, ne au temps advenir, ne souffrir estre travailliez ou empeschez en aucune manière, au contraire. Et affin que ce soit chose ferme à touz jours nous avons faict mectre nostre seel à ses susdites présentes au *vidimus* desquelles, fait soubz seel royal ou autre seel authentique, voulons plaine foy estre ajoustée comme à l'original et que dicellui *vidimus* ung chacun a qui ce pourra toucher se puisse aidier comme du dit original.

DONNÉES à Crespy-en-Valois au moys d'aoust, l'an de grâce mil quatre cent vingt-neuf et de nostre règne le septième. Scellées de notre seel ordonné en l'absence du grant.

Par le Roy en son Conseil,
VILLERIS.

Au dos est écrit : Pardon et abolicion pour la ville de Compiengne.

(*Archives de Compiègne*, AA. I.)

VIII

28 AOUT 1429

Armistice conclu à Compiègne entre Charles VII et le duc de Bourgogne, dont Paris est excepté.

CHARLES, par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Comme pour parvenir a mectre paix dans nostre royaume et faire cesser les grans et innumérables maulx et inconveniens qu'y, par les guerres et divisions qui sont en icelluy, y sont advenu et adviennent chascun jour, aiant par le moyen des ambaxadeurs de nostre très cher et très amé cousin le duc de Savoie esté nagaires tenues aucunes journées, tant pour nous et noz gens que (*sic*) comme pour nostre cousin de Bourgoingne, et les siens ; et pour ce que la matière de la dicte paix, quy touche pluseurs parties toutes grans et puissans, ne se puelt demener et conduire à bonne fin sans aucun delay et trait de temps, ait samblé ausdicts ambaxadeurs qu'il estoit nécessaire prendre abstinence jusques à aucun temps convenable, pour plus aiseement et convenablement durant icelle traictier de la dicte paix ; laquelle abstinence

par le moien d'iceulx ambaxadeurs ait esté prinse et accordée entre noz gens pour et ou nom de nous, d'une part, et les gens de notre dit cousin de Bourgoingne pour et ou nom de luy, d'aultre part, et aussy au regard des Anglois, leurs gens, serviteurs et subgez, se ad ce se veullent consentir ès termes et mettes qui s'ensuient: c'est assavoir en tout ce qui est par deçà la rivière de Saine, depuis Nogent-sur-Saine jusque Harefleu, sauf et réservées les villes, places et forteresses faisans passage sur la dicte rivière de Saine; *réservé aussi à nostre dit cousin de Bourgoingne que, se bon luy semble, il porra durant la dicte abstinence, employer luy et ses gens à la deffense de la ville de Paris et résister à ceulx qui vouldroient faire guerre ou porter dommage à icelle;* à commencier la dicte abstinence, c'est assavoir depuis le jour d'uy XXVIII[e] jour de ce présent mois d'aoust au regard de nostre dit cousin de Bourgoingne, et au regard des ditz Anglois du jour que d'iceulx aurons sur ce receu leurs lettres et consentement; et durer jusques au jour de Noel prochain venant: Savoir faisons que nous, ces choses considérées, voulans pour la pitié que nous avons de nostre poure peuple, obvier de tout nostre cuer et intention à la multiplication des ditz maulx et inconvéniens, avons baillé, consenty et accordé, et par ces présentes baillions, consentons et acordons bonne et seure abstinence de guerre pour nous, noz pays, vassaux, subgez et serviteurs et ceulx qu'il a en son gouvernement, et les places des dicts vassaulx et serviteurs estans ès termes et limittez dessus déclarées, et aussi pour les villes et païs ci-après déclarez, c'est assavoir la ville d'Amiens et le plat païs d'environ du baillage d'Amiens, la ville d'Abbeville et tout le pays de Pontieu, les villes de Noyon, Saint-Quentin, Chauny, Monstreul, Corbie, Dourlens, Saint-Riquier, Saint-Wallery, Ribemont et Terouwane, ensemble les plats païs estans à l'environ d'icelles; et aussy ausdiz Anglois, et tous ès termes et limites et soubz les condicions et reservacions dessus déclarés; à commenchier icelle abstinence ce dit XXVIII[e] jour d'aoust au regart de nostre dit cousin de Bourgoingne, et au regart des dis Anglois du jour que sur ce aurons receu d'eulx leurs lectres et consentement; et à durer jusques audit jour de Noel prochainement venant, comme dit est; pourveu aussy que nostre dict cousin de Bourgoingne consente et accorde la pareille abstinence, et nous en baille ses lectres patentes de pareille substance que cestes, et que par ceste présente abstinence ne sera aucunement dérogié ne préjudicié aux abstinences par cy devant ordonnées

par nostre dit cousin de Savoie, entre aucuns de noz païs et de nostre party et aucuns des pays de nostre dit cousin de Bourgoingne et autres, comprins ès dictes abstinences; mais demourront icelles abstinences en leur force et vertu durant le temps et en la fourme de manière que contenu est ès lectres sur ce faictes; et aussy durant le temps de ceste présente abstinence, aucune des parties qui consentiront icelle ne porront ès termes et mettre dessus diz prendre, gangner ne conquester l'un sur l'autre aucune des villes, places ou forteresses estans èsdis termes et mettes, ne n'en recepveront obeissance aucune, posé ores que icelles villes, places ou fortresses ne voulsissent voluntairement rendre à l'une des parties ou à l'autre. Et adfin que ceste presente abstinence soit mieulx gardée et entretenue, nous avons pour nous et de nostre part ordonnez conservateurs d'icelle nos amez et féaulx Rigault seigneur de Fontaines, chevalier, nostre chambellan, et Poton de Saintrailles, nostre premier escuier de corps et maistre de nostre escuierie auxquelz et à chascun d'eulx donnons plain povoir, auctorité et mandement espécial de reparer et faire reparer tout ce quy par aucuns de noz vassaulx, subgez et serviteurs seroit fait, attempté ou innové contre ne ou préjudice de la dicte abstinence, de poursuir et requerir devers les conservateurs quy sur ce seront ordonnez pour la partie de nostre dit cousin de Bourgoingne, la reparacion de tout ce quy de son costé serait fait, attempté ou innové contre ne ou préjudice d'icelle abstinence, et généralment de faire par nosditz conservateurs et chacun d'eulx tout ce qui en tel cas appartient et appartiendra estre fait. Sy donnons en mandement à tous noz lieutenans, connestable, mareschaux, maistre des arbalestriers, admiral et autres chiefs de guerre, à tous cappitaines de gens d'armes et de trait estans en nostre service, et à tous noz autres justichiers, officiers et subgez, ou à leurs lieuxtenans, que ladicte présente abstinence gardent, entretiengnent et observent inviolablement et sans l'enfraindre, couvertement ne en appert en quelque manière que ce soit, le temps d'icelle durant; et ausdiz conservateurs par nous à ce ordonnez et à chascun d'eulx et à leurs commis et deputez en toutes choses regardans l'entretenement et conservation d'icelle, et la réparacion de ce quy sera attempté ou innové au contraire, s'aucunement advenoit, obéissent et entendent dilligamment, et leur prestent et donnent conseil, confort, assistance et ayde, se mestier est, et il en sont requis. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre seel a ses présentes. DONNÉ A COMPIENGNE, LE XXVIII[e] JOUR D'AOUST, l'an de

grâce MIL CCCC ET VINGT-NEUF, et le septième de notre règne. Ainsi signé : Par le Roy, J. Villebresme. « Et nous à cest présent transcript avons mis le seel de la dicte prevosté de Paris, l'an et jour de venredi, dessus premier dis. Ainsi signé : G. de Rouen. »

Ces lettres ne furent publiées que le 13 octobre 1429, c'est-à-dire plus d'un mois après l'assaut de Paris tenté infructueusement par Jeanne d'Arc.

IX

18 SEPTEMBRE 1429

Lettres de Charles VII, étendant, à Paris et autres localités, l'armistice du 28 août précédent.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Simon Mortier, etc., savoir faisons que nous l'an de grace mil IIII^c et XXIX le jœudi XIIIe jour d'octobre, veismes une lettre de Charles, *soy disant roy de France*, desquelles la teneur suit :

« Charles, etc. Comme pour parvenir au bien de la paix et faire cesser les grans maulx et inconveniens quy par les guerres et divisions quy sont en nostre royaulme, y sont advenues et adviennent chaque jour, aient nagaires esté prinses et accordées par le moien des ambaxadeurs de nostre très chier et très amé cousin le duc de Savoie certaines abstinences de guerre entre nous, d'une part, et nostre cousin de Bourgoingne d'autre part, à durer depuis le XXVIIIe jour d'aoust derrain passé jusques au jour de Noel prochain, venant, selon la forme, condicions et reservacions contenues et déclarées en certaines noz autres lectres sur ce faictes, données en nostre ville de Compiengne le XXVIIIe jour d'aout dessus dis, èsqueles abstinences n'est aucunement comprinse *nostre ville de Paris*, nostre chastel du bos de Vissaines, noz pons de Charenton et de Saint-Clo et la ville de Saint-Denis : savoir faisons que nous, ces choses considérées et pour certaines autres causes et considéracions a ce nous mouvans, avons, en ampliant de nostre part lesdictes abstinences, consenti et accordé, et par ces présentes consentons et acordons que nostre ville de Paris, nostre Chastel du bos de

Vincennes, noz pons de Charenton et de Saint-Clo et la ville de Saint-Denis dessusdis soient en icelles abstinences comprinses, tout ainsy comme se lesdictes villes et lieux y eussent (esté) par exprèz nommez et déclariez, pourveu toutes voyes que de nostre dicte ville de Paris et des autres places et lieux cy-devant exprimés en hors ne soit fait par voye de guerre ne aucunement, durant icelles abstinences, chose préjudiciable ausdictes abstinences, et que de ce nostre dit cousin nous baille ses lettres, demeurans toujours les abstinences dessus dictes en leur force et vertu, sans ce que par ces présentes y soit aucunement dérogié ne préjudicié. Et se, par voye de fait, par volonté desordonné ne autrement, durant icelles abstinences, aucune chose estoit faicte, attemptée ou innovée contre ne ou préjudice d'icelles abstinences, la partie offendue ne porra aucunement proceder par vengeance ne voye de fait ne par alleguer les dictes abstinences finies ou rompues ; mais en sera fait réparacion par les conservateurs de la partie quy aura offendu. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes. Donné à *Senlis le* XVIII[e] *jour de septembre l'an de grâce mil* CCCC *vingt-neuf* et le septième de notre règne.

« Ainsi signé : Par le Roy en son conseil tenu par messeigneurs le conte de Clermont, son lieutenant-général ès païs deça Saine, le conte de Vendosme, Vous, Christofle de Harecourt, le doyen de Paris et pluseurs austres présens J. Villebresme.

« Et nous a cest présent transcript. etc. »

X

10 NOVEMBRE 1430

Taxe établie par Guillaume de Flavy pour réparer le pont de Compiègne rompu pendant le siège (*inédite*).

Guillaume de Flavy capitaine de Compiègne désirant réparer le pont de la ville, tant pour l'honneur du roi que pour le profit des habitans et du pays d'alenviron, et ce, à l'instance

et prière des ***gouverneurs attournés***, fit lever par manière d'emprunt sur le peuple une somme de deniers et voici l'ordre qui fut gardé en l'assiette :

Regnier Rambert......	100	sols
Barthelemy Guilli.....	8	—
Pierre Rolin...........	32	—
Jean Guirard..........	32	—
Guillaume de Montigny	38	—
Jean Quienart.........	70	—
Jaquemart de Croquoy	20	—
Raoul le Comte.......	15	—
Tassart Rumer........	4	livres
Simon Le Bailli........	32	sols
Isaac Poulletier........	20	—
Pierre Bultel..........	40	—
Pierre Detour.........	12	—
Jean de Bray..........	8	—
Jean de Baver.........	40	—
Gille Acquart..........	40	—
Pierre Dainnel.........	4	livres
Jean Demay...........	4	—
Jean Demy............	8	francs
Gaudefroi de Gauche neveu................	32	sols
Maieu Manessier.......	8	—
Enguerrand Buzos.....	12	—
Pierre Lencaut........	12	—
Jean Dupuis frère.....	20	—
Jean de Valerment.....	12	—
Pierre Birard..........	17	—
Liart Griller...........	16	—
Jean le Borgne........	40	—
Robert Thibaud........	10	—
Jacques Dommart......	32	—
Guillaume Roussel....	8	—
Jean de Begni.........	8	—
Colart Bromens.......	20	—
Pierre Choquet........	20	—
Jean Demolineaux.....	20	—
Jean Charmolue.......	32	—
Crueil de Ville........	100	—
Somme....	65 l. 02 s.	

Fut fait commandement de par le Roi à tous les susdits à payer cette taxe dedans huit jours sur peine de double, moitié appliqué au roi et l'autre à la ville, voire de prise de corps nonobstant opposition. (*Biblioth. de Compiègne.* Manuscrit de Dom Gillesson, T. III, p. 29.)

XI

NOVEMBRE 1430

Solde des gens d'armes pendant le siège de Compiègne en 1430 (inédite).

Argent baillié aux gens d'armes qui estoient à Compiengne pendant le siège de l'an IIII^c trente pour supporter leur despence avecques le blé, vin et char (*chair*) à eulz baillié pour emploier en la dite despence. (*Archiv. de Compiègne*, CC. 13, f° 199, v° et s.)

— A Barthelemy Barrette cappitaine de certain nombre de gens d'armes et de trait, retenus en garnison au dit Compiengne pour la garde d'icelle ville ou mois de may iiii^c xxx que le siège fust mis devant ladite ville par les adversaires du roi nostre sire. Auquel cappitaine pour lui et ses compaignons par la délibéracion de plusieurs bourgois et habitans de ladite ville fut ordonné et conclut baillier et paier pour chacune semaine qu'il seroit au dit Compiengne en garnison ou nombre de gens quil avoit lors, cest assavoir : xxxii hommes darmes, ii trompettes, ii pages, xliii arbalestriers et xx hommes que targons que archers; la dite ville lui pairoit pour chacune sepmaine iiii l. p. avecques iiii sacs de blé; ii muys de vin et iiii vaches à commencer pour le premier paiement le xxvie jour du dit mois de may iiii^c xxx, lequel Barette fut à la dite garnison depuis le dit xxvie jour de may jusques au xxve jour d'octobre ensuivant que le siège fut levé, qui font xxii sepmaines dont la dite ville, par la main du dit receveur, lui a paié. Depuis le dit xxvie jour de may jusques au merquedy second d'aoust ensuivant qui font xi sepmaines pour chacune sepmaine iiii l. p., valent xliiii l. p., et depuis le dit jour jusques au xxiiiie jour du dit mois d'aoust, qui font iii sepmaines pour chacune sepmaine, pour ce que les gens du dit Barrette diminuèrent, lxiii s. p., valent ix l. xii s. p.

Et depuis le dit xxiiiie jour d'aoust jusques au xixe jour du dit mois d'octobre qui font viii sepmaines pour chacune sepmaine L. s. p., valent xx l. p., lesquelles parties font ensemble comme par xxii mandemens et quittance peust apparoir........................ lxxiii l. xii s. p.

Au dit Barthélemy Barrette, xii l. xvi s. p., a lui donnés par les diz habitans au mois de juillet iiii^c xxx pour supporter sa despence oultre et par dessus les choses dessus dictes.. xii l. xvi s. p.

— A Jamet Detilloy, cappitaine de certain nombre de gens darmes qui a esté au dit Compiengne xv sepmaines lui xxxe de compaignons de guerre, finissant le xxve jour d'octobre l'an mil iiii^c et xxx pour chacune sepmaine xxxii s. p. valent.................... xxiiii l. p.

— Au dit Jamet Detilloy ung escu d'or de xxii s. p. paié pour la restitution de pareille somme qu'il a baillée ou mois d'aoust iiii^c xxx pour le bien et proffit de la dite ville à

certains compaignons de guerre des gens ANTHOINE DE CHABANNES qui estoient demourez au dit Compiengne, pour supporter leurs despences dont par la délibération de plusieurs bourgeois et habitans du dit Compiengne fut restitué au dit Jamet........................ XXII s. p.

— A Réverend père en Dieu monseigneur PHILIPPE DE GAMACHES, abbé de Saint-Pharon, pour supporter la despence de XXXVII compaignons de guerre en sa compaignie qui furent au dit Compiengne jusques au dit siège levé, dont lui fust paiez pour XVI sepmaines en argent XL s. p. pour chacune sepmaine et qui valent. XXX l. p.

— A HERVÉ CARION pour luy et ses compaignons qui ont esté au dit Compiengne pendant le dit siège et leur a esté paié pour XII sepmaines commençant la première sepmaine d'aoust l'an mil IIIc XXX et finissant le XIXe jour d'octobre ensuivant; cest assavoir les III premières sepmaines pour chacune sepmaine VIII s. p. valent XXIV s. p.; les deux aultres sepmaines ensuivantes, chacune sepmaine VII s. valent XIV s. p. et les autres V sepmaines ensuivantes pour chacune sepmaine III s. p. valent XV s. p. et seront Dupont et Jehan Prevost ses serviteurs pour les deux dernières sepmaines après [pour] ce que le dit Hervé fust prins prisonnier par les adversaires II s. p. pour sepmaine valent IIII s. p. lesquelles parties font ensemble.... LVII s. p.

— A noble homme messire JEHAN DE BRIE chevalier cappitaine de certain nombre de gens d'armes et de trait qui vinrent au dit Compiengne atout (avec) XXVIII compaignons de guerre en sa compaignie et séjournant le dit cappitaine au dit Compiengne depuis environ le XVe jour de juillet IIIIc et XXX jusques au XXVe jour d'octobre ensuivant que le dit siège fust levé et luy a esté paié pour XIII sepmaines : cest assavoir pour les III premières sepmaines, chacune sepmaine XXVIII s. valant IIII l. IIII s. et les VII sepmaines ensuivantes, chacune sepmaine VIII s. p. pour ce que la plus

grant partie des diz gens s'en alèrent du dit Compiengne, valent LVI s. p. et pour les trois derreines sepmaines chacune sepmaine VI s. p. valent XVIII s. p. lesquelles parties font ensemble.................................. VII l. XVIII s. p.

— A JEHAN ROLLANT cappitaine de certain nombre de gens darmes et de trait pour XV sepmaines commençant la seconde sepmaine de juillet IIII^c XXX pour chacune sepmaine XX s. p. excepté que pour les deux derreines sepmaines, il n'eust que XVI s. p. pour sepmaine valent.................................. XIIII l. XII s. p.

— A ESTIENNE SANNIER chief de certain nombre des gens Alain Géron cappitaine de gens darmes et de trait pour XVII sepmaines commençant à la derreine sepmaine de juing IIII^c XXX et lui fut paié pour les VII premières sepmaines, pour chacune sepmaine, XXIIII s. valent VIII l. VIII s. l'autre sepmaine ensuivante XX s. p. les quatre sepmaines ensuivantes pour ce que le dit cappitaine lui envoia des gens nouveaux pour chacune sepmaine XXX s. valent VI l. les deux sepmaines ensuivantes XXVIII s. p. pour sepmaine valent LVI s. p. et enfin les trois derreines sepmaines XX s. pour sepmaine valent LX s. p. lesquelles parties font ensemble.................................. XXI l. IIII s. p.

— A GUEROIZE chief de la chambre de X compaignons de guerre des gens Alain Géron qui vinrent au dit Compiengne environ la IIIe sepmaine daoust IIII^c XXX, oultre le nombre que le dict Sannier avoit par avant pour ycelle sepmaine.......................... X s. p.

— A HENRY LALEMANT pour lui XIIe des gens ALAIN GÉRON nouveaux venus pour la IIIe sepmaine d'aoust..................... XII s. p.

— A JAQUE DE SENCE pour lui VIe de gens de guerre pour la dite tierce sepmaine d'aoust IIII^c XXX qu'il fut au dit Compiengne....... VI s. p.

— A ALABRE DE SAULE cappitaine de certain nombre de gens darmes et de trait pour XV sepmaines commençant la seconde sep-

maine de juillet IIIIc XXX; cest assavoir pour les V sepmaines premières, pour chacune sepmaine XXXVI s. valent IX l.; cinq sepmaines ensuivantes pour chacune sepmaine XXXII s. valent VIII l. p. et pour les derreines cinq sepmaines XXVIII s. p. pour sepmaine, valent VII l. p. lesquelles parties font ensemble..... XXIIII l. p.

— Au BASTART DE COUDRAY chief des gens messire REGNAUT DE SAINT JEHAN, cappitaine de gens d'armes pour XV sepmaines commençant ou la seconde sepmaine de juillet IIIIc XXX; cest assavoir les VI premières sepmaines VIII s. pour sepmaine valent XLVIII s. p. et pour les IX sepmaines ensuivantes. VI s. pour sepmaine valent LIIII s. lesquelles parties font ensemble.. CII s. p.

— A ANTHOINE DE CHABANNES, cappitaine de certain nombre de gens d'armes et de trait, pour III sepmaines quil fut à Compiengne finissant le IXe jour daoust IIIIc XXX à XXI s. p. pour sepmaine pour emploier en sa despense. LXIII s. p.

— Au BASTART CONNE pour lui IIIIe des gens ANTHOINE de CHABANNES pour VIII sepmaines commençant en la derreine sepmaine daoust IIIIc XXX pour chacune sepmaine IIII s. p. valent.................................. XXXII s.

— A HENRY LALEMANT pour lui IIIIc des gens du dit ANTHOINE pour la tierce sepmaine d'aoust IIIIc XXX.............................. IIII s. p.

— A PIERRE DE BAILLEUL chief de XVIII compaignons de guerre pour VI sepmaines commençant en la seconde sepmaine de juillet IIIIc XXX pour chacune sepmaine XVIII s. p. CVIII s. p.

— A JEHAN DE GOURDON chief de XX compaignons de guerre et pour Jehan Duparc pour nuef sepmaines commençant en la tierce sepmaine d'aoust lan mil IIIIc et XXX; cest assavoir pour la première sepmaine cent ung sols parisis; pour les deux sepmaines ensuivantes pour chacune sepmaine XX s. p. valent quarante sols parisis et pour les aultres six sepmaines ensuivantes, pour chacune sepmaine, dix neuf

sols parisis, valent cxiiii s. p. lesquelles parties font ensemble........................... viii l. xv s. p.

— A Colleçon le Sot, homme d'armes, pour emploïer à achetter quatre mines d'avoine a lui donnez au mois de juillet iiii^c xxx pour et en faveur de certains plaisirs quil avoit fait à la dite ville.............................. xxviii s. p.

Le dit receveur met et emploie en ces présentes mises la somme de soixante-cinq livres parisis par lui bailléez et paiez à plusieurs parties du commandement des gouverneurs en la présence de Jehan Lengelé, Jehan Quéquet et Jehan Saillant commis à faire les provisions des gens d'armes estant à Compiengne pour le temps du siège pour la garde de la dite ville et aussi en la présence de Robert de Kerromp clerc dicelle ville aux dis gens d'armes et de trait qui sont au nombre iii^c iiii^xx x personnes à chacun huit deniers pour jour et pour pitance de char (chair) pour cinq jours entiers commençant le dimanche xiiie jour du mois dit d'aoust iiii^c xxx et finissant le jeudy ensuivant inclus, pour ce que bonnement pour les dis cinq jours on ne avoit pu avoir bestail pour livrer aux diz gens d'armes comme on avoit fait par avant et pour ce, par la délibération de plusieurs habitans dicelle ville, fut ordonné baillier à chascun des diz gens de guerre viii deniers parisis par jour pour pitance durant les diz cinq jours dessus diz laquelle somme fut baillée à diverses fois et partie en la présence des diz commis et clerc aux chiefs des diz gens de guerre pour eulz et leurs compaignons, cest assavoir à messire Jehan Debrie chevalier pour sept personnes ix s. iiii d.; à frère Jehan de Houry, dixainier de xxviii personnes des gens Guillaume de Flavy xxxvii s. iiii d.; à Guillaume Debloys, dixainier de xxix personnes des gens du dit Guillaume de Flavy, huit deniers parisis pour homme; à Soureis dixainier de xxxiii personnes; à

JEHAN DE COULONGNE dixainier de XVIII personnes ; à COLLEÇON LE SOT dixainier de XXII personnes ; à messire REGNAULT DU SAUSSOY dixainier de XXX personnes, tous des gens du dit GUILLAUME DE FLAVY ; à PIERRE DE BAILLEUL chief de XIX compaignons de piet ; à JAQUET DE SENCE pour lui seizième des gens ALAIN GÉRON derrain venuz ; à ESTIENNE SAUNIER pour XI des gens ALAIN GÉRON premiers venus, à HENNIN DANDESME pour XII des gens ANTHOINE DE CHABANNES ; à ALABRE DE SAULE pour lui, XXVIII ; à BARRÈTE pour lui XLVIIIe ; à MONSEIGNEUR DE SAINT-PHARON pour lui XXXVIIe ; à JAMET DE TILLOY cappitaine de Blois pour lui XXXe ; à JEHAN ROLLANT pour lui XVIIe ; au BASTART DE COUDRAY pour luy V^{e} des gens messire REYNAULT DE SAINT JEHAN lesquelles parties font ensemble les III^{c} IIII^{xx}X personnes dessus diz ; pour chacune personne VIII derniers pour jour pour les cinq jours dessus diz valent............................ LXV l. p.

Somme............................ III C. IIII l. I s. p.

XII

18 DÉCEMBRE 1430

Charte de Charles VII, en faveur des habitants de la ville de Compiègne.

Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France,

SAVOIR faisons, à tous présens et advenir, QUE nous considerans la grant loyaulté et bon vouloir que noz bien amez les bourgois et habitans de nostre ville de Compiengne ont montré par effect avoir envers nous, en gardant la dicte ville en nostre obeissance, *et la grant et vertueuse résistence qu'ilz ont faicte* encontre noz ennemis et adversaires, durant le siège que iceulx noz ennemis ont tenu ceste année présente, devant icelle ville, par l'espace de six mois, lequel siège, o *(avec)* l'aide de nostre Sei-

gneur et le bon aide et secours que leur avons donné, a esté levé à l'onneur de nous, et de ceulx de la ditte ville et à la grant honte et confusion des diz ennemis: Considerans aussi les grans et excessives charges et despence, que à cause du dit siège les diz habitans ont eües à supporter, et les grans pertes et dommaiges quilz ont eües et souffertes à l'occasion d'icellui siège et autrement, Voulens recongnoistre envers eux leur ditte loyaulté et bienfait, a ce quils s'en esioyssent, et sentent, ou temps avenir, et que les autres, à l'exemplaire d'eulx, s'efforcent de ainsi faire: Iceulx bourgois et habitans de la ditte ville, et qui durant le siège dessusdict, y ont esté, leurs hoirs, et successeurs et chacun deulx. Avons de nostre certaine science, grâce espécial, plaine puissance, et auctorité Royal, exemptez, quittez et affranchiz, et par ces présentes exemptons, quittons et affranchissons, nostre vie durant seulement, de toutes tailles, aydes, subsides, quatrièsmes imposicions et subventions quelzconques qui de par nous, ou autrement, sont et seront, ou temps avenir, mis sus, et imposez en nostre Royaume, soit pour le fait de la guerre, ou autrement, en quelque manière que ce soit, réservé la Gabelle du sel seulement, et aussi de toutes manières de prises, soit pour nous, pour nostre très chière et très amée compaigne la Royne, pour nostre très chier et très amé filz le Daulphin de Viennois, ou pour autres seigneurs quelconques de nostre sang et lignage, ayant droit de prinse, sinon en payant prix raisonnable des choses que on prendroit, et avecques ce, avons octroié et octroions ausditz bourgois et habitans, et à chacun d'eulx quilz puissent, et leur loise acquerir en fiefz nobles et les tenir, sans estre pour ce contrains à les mettre hors de leurs mains, ne paiez aucune finance: Et en outre, avons ordonné et ordonnons que tous les vins passans par dessoutz le pont de Choisy a une lieue près du dit Compiengne soient tenuz de venir descendre au port du dit Compiengne sans aller ailleurs sur peine de la confiscation diceulz vins, à appliquez moitié à nous, et moitié aus diz habitans pour icelle moitié qui appartiendra aus diz habitans convertir es réparacions fortiffications et emparemens et aultres nécessités de la ditte ville. Et aussi, voulons, et nous plaist, et à iceulx habitans, avons octroiez et octroions de nostre ditte grâce, que tous les marchans et habitans ès villes de Amiens, Arras, Abbeville et Cambray, qui vienront en la dite ville de Compiengne, quérir, achetter et emmenez vins hors de la ditte ville, soient tenuz de paier douze deniers pour chacune queue de vin quils emmene-

ront ou transporteront hors d'icelle ville. Ainsi, comme font ceulx des autres villes contribuables, nonobstant quelconques lettres, quilz ayent obtenues de nos prédécesseurs, au contraire, pour iceulx douze deniers estre tournez et convertiz ès dittes réparacions, fortiffications, et emparemens d'icelle ville et non ailleurs; et de nostre plus ample grâce, avons octroié et octroions aus ditz habitans, que pour les réédification, emparemens et fortiffication de la ditte ville de Compiengne et des pons d'icelle, et aussi des maisons des ditz habitans, qui a l'occasion du dit siège, et des divisions, ont esté demolies et abbatues par nos diz ennemis et adversaires, et autrement. Ils puissent avoir, et prendre en nostre forest de Cuise, par la main, et à lordonnance de la garde d'icelle tout le boys et merrien à ce nécessaire et convenable. Et aussi: usage en nostre ditte forest pour leur chauffage, de bois mort et de mort bois, le sec en estant et le vert en gisant, et que iceulx habitans, et chacun d'eulx puissent avoir et tenir en la ditte forest, en toutes les saisons de l'an quant bon leur semblera, chacun deux pourceaux. Pour joïr et user des dittes choses et de chacune d'icelles par les ditz habitans, et à chacun deulx, leurs hoirs et successeurs, plainement et paisiblement, durant nostre vie seulement, comme dit est.

Si donnons en mandement par ces mesmes présentes, à nos amez et feaux gens de noz comptes et tresoriers generaulx conseillers sur le faits et gouvernement de toutes noz finances, aux Bailly de Senlis, et maistre de nos Eaues et forestz, en nos terres de Champaigne et de Brie, et à tous noz autres Justiciers et Officiers, ou à leurs lieutenans, présens et avenir, et à chacun d'iceulz, si comme à lui appartiendra, que de nos présentes grâces, dons et octroy, affranchissement, et exempcion, quittance, et usage et de chacun d'iceulx, facent, souffrent et laissent les diz habitans et chacun d'eulx et leurs hoirs et successeurs, joïr et user plainement et paisiblement par la manière que dit est, Sans leur faire mettre, ou donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun destourbier ou empêchement, au contraire: Car ainsi nous plaist, et voulons estre fait, nonobstant quelconques ordonnances faittes ou à faire, de non alienner aucune chose de nostre Domaine, et autres mandemens et deffenses à ce contraire: Et pour ce que les diz habitans pourront avoir affaire de ces présentes en plusieurs et divers lieux, Voulons et nous plaist, que au Vidimus d'icelles, fait soubz seel Royal, foy soit adioustée, comme à ce présent original; Et

afin que ce soit chose ferme et estable à tous jours, nous avons faict mettre a ces dittes presentes, nostre seel ordonné en l'absence du grant. Sauf en autres choses nostre droit, et l'autrui en toutes. Donné à *Chinon* le dix-huitième jour de décembre l'an de grâce mil cccc et trente. Et de notre règne le neufviesme, — Signé sur le reply, par le Roy en son Conseil : Lancelot. — Et scellées du grand scel de cire verte.

(*Archiv. de Compiègne*, AA. 1.)

XIII

20 DÉCEMBRE 1430

Fondation d'un service annuel en l'église Notre-Dame de Senlis par le Comte de Vendôme, pour l'accomplissement du vœu qu'il avait fait si le siège de Compiègne était levé[1].

En l'onneur de Dieu et de sa glorieuse mère, Nous, Loys de Bourbon, conte de Vendôsme et de Chartres, seigneur d'Espernon et de Montdoubleau, souverain maistre d'ostel de France, lieutenant général de Monseigneur le Roy deça la rivière de Seine, avons ordonné perpétuel service être fait en l'église Nostre-Dame de ceste ville de Senliz. Comme nous feussons demouré lieutenant général de mon dit seigneur ès pais de deça la dite rivière de Seine durant lequel temps le duc de Bourgoigne et les Anglois eussent mis le siège devant la ville de Compiengne à très grosse puissance, qui y est demouré très longuement, durant lequel siège les diz Anglois et Bourgoignons ont donné *plusieurs fors assaulx à la dicte ville* et aux

1. L'original de ce curieux document fait partie des *Archives de l'Oise;* son existence nous a été révélée par M. Coüard-Luys, aujourd'hui archiviste du département de Seine-et-Oise, dont nous avons mis plus d'une fois l'obligeance à contribution. Malheureusement, par suite de déchirures dans le parchemin, plusieurs mots ont disparu.

Pour l'intelligence du texte, nous avons cherché à combler ces lacunes le mieux possible, mais en ayant soin d'enfermer dans les signes [ ] chaque expression reconstituée.

Ce qui est singulier, c'est qu'en parlant du siège de Compiègne, le Comte de Vendôme, lui aussi, n'a fait aucune allusion à la prise de Jeanne d'Arc. On se demande, en vérité, s'il n'y avait pas un parti pris de jeter un voile épais sur ce douloureux évènement.

gens estans en garnison en icelle, desquelx il y a eu plusieurs mors et prins le temps durant et aussi le long temps que le dit siège y a esté et la grant diminution de vivres qui y estoit dont ils n'avoient plus nulz, la ville a esté très fort grevée et les gens de dedens si fort lassez et grevez que impossible chose estoit qu'ilz se peussent plus tenir; pour laquelle chose nous eussons esté délibérer d'assembler nostre frère le mareschal de Sainte-Sevère [le maréchal de Boussac] et les autres capitaines de ceste frontière pour secourir et avitailler la dite ville de Compiengne de nostre povoir; et, pour ce faire, nous assemblasmes en ceste dicte ville de Senlis; pourquoy, nous confiant en Dieu et en sa glorieuse mère, congnoissant leur grant puissance et miséricorde et la grant grâce et victoire qu'ilz ont toujours faicte et donnée à Monseigneur le Roy, promismes et vouasmes à Dieu et à sa glorieuse mère que, se de leur grâce il leur plaisoit nous donner force puissance et vertu de lever ledit siège et en faire départir les dits Anglois et Bourgoignons, ou au moins avitailler la dicte ville et les gens du dedens réconforter, et que nous, nostre dit frère le Mareschal et nostre compaignie peussons retourner sauvement et à nostre honneur en ceste dicte ville [de Sen]liz, nous fonderions et ferions célébrer un service sollempnel, annuel et perpétuel en l'église Nostre-Dame de ceste dicte ville, dont la messe seroit célébrée devant l'*image Nostre-Dame de la Pierre*, à tel jour que Dieu et sa glorieuse mère nous auroient fait celly grâce, c'est assavoir les vespres premières et secondes, matines, messe et tout le service de l'Anunciation Nostre-Dame ainsi et en telle forme, sollempnité et sonnerie comme il est fait et célébré en la dicte église le jour de l'Anunciation Nostre-Dame; et, après ce nous départismes et nostre dict frère en nostre compaignie pour aller o (avec) l'aide Dieu acomplir nostre entreprinse à très petite puissance au regart desdiz Anglois et Bourgoignons et mesmement au regart des gens de nostre par[ty] les quels avions mandez et n'estoient enc[ore] venuz; ne n'estoit pas chose [facîle à nous de] la parfaire se Dieu n'y eust estendu sa grâce et miséricorde; touteffoy [en continuans] nostre dicte entreprinse nous [vinsmes] près d'icelle ville de Compiengne et aperceusmes les diz Anglois et Bourgoignons qui venoient à l'encontre de [nous] en bataille à très grosse puissance, et estoient de trois à quatre mille combatans et nous n'estions pas plus de douze vins fustz de lance en toute nostre compaignie; néantmoins par la grâce de Dieu et de sa glorieuse mère nous passames oultre

et furent menez et conduis tous les vivres dedens la dicte ville sans quelconque perte ou dommage, et icelle journée [mesme] furent prinses deux de leurs bastilles où il y ot plusieurs des diz Anglois et Bourgoignons mors; dont les autres furent tous si espoventés que icelle [journée] passèrent tous oultre la rivière et laissèrent leurs logeiz et le landemain se départirent tous dudit siège, mirent le feu en leurs logeiz et aultres bastilles et se sauvèrent honteusement à leur grant deshonneur, par quoy la dicte ville et ceulx de dedens furent plainement délivrez du tout et [deschargiez] des [paines et] maulx qu'ilz avoient longuement souffertes. Et de là nous suysmes nos diz ennemis en pays [de Picardie] et nous en retournasmes à [nostre honeur] et sans quelconque perte : Pourquoy, nous voulans acomplir nos diz veu et promesse, en recongnoissance [de la] grant grâce que Dieu et sa glorieuse mère [nous] ont faicte, avons donné et donnons, par ces présentes à la dicte église quatre livres tournois de rente annuelle et perpétuelle pour faire et accomplir le dit [service] en icelle église par le forme et manière qui dessus est dicte et estre distribué par la manière que s'ensuit; c'est assavoir : soixante solz tournois pour estre [distribuez] aux gens qui seront présens à faire le dit service, dix solz tournois pour le luminaire et les sonneurs, cinq solz tournois qui seront offers [à la messe] pour estre distribuez au prestre qui chantera la dite messe et aux assistens à l'autel, et les autres cinq solz seront donnez et distribuez aux [pauvres] qui seront présens en icelle église audit service; les quelles quatre livres tournois de rente nous promettons païer, fournir et faire valoir pour chacun an [et à ce obligeons] tous noz biens et ceulx de nos hoirs présens et advenir par ainsi que toutes et quanteffois que nous et noz hoirs vuldrons bailler [les dites quatre livres tournois] de rente en bonne assiette et souffisant, nous en demourrons quittes et deschargez envers ceulx de la dite église et ils seront tenuz [de faire ledit] service perpétuelment comme dessus est dit. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes le xxe jour de décembre mil cccc et trente[1].

1. *Archives du département de l'Oise à Beauvais,* Supplément au chapitre de Senlis. Titres généraux, cote 5e, art..59.

XIV

1430-1431

Oraisons pour la délivrance de Jeanne d'Arc.

PRIMA ORATIO PRO LIBERATIONE JOHANNE PUELLE

Omnipotens sempiterne Deus, qui tua sancta et ineffabili clemencia virtuteque mirabili ad exaltationem et conservationem, confusionem ad destructionem inimicorum ejus, *puellam venire* jubsisti, et eam in sacris precepti tui operibus vacantem per manus eorumdem *incarceri permisisti*, da nobis quœsumus, intercedente beata semper Virgine Maria, cum omnibus sanctis, illam ab eorum potestate illesam liberari et que per te ei in eodem actu jussa sunt formaliter ad implere per Dominum nostrum, etc., etc.

SECUNDA ORATIO

In hac oblatione pater virtutum et Deus omnipotens, sacro sancta benedictio tua descendatque et in potestate miraculorum tuorum, intercedente beata semper Virgine Maria cum omnibus sanctis, *puellam in carceribus* inimicorum nostrorum detentam sine lesura liberet, et sue negociacionis det, secundum ea que sibi jusseras, operis sui effectum sortiri, per Dominum nostrum, etc., etc.

TERTIA ORATIO

Exaudi, Deus omnipotens, preces populi tui et per sacramenta que sumpsimus, intercedente beatâ semper Virgine Maria, cum omnibus sanctis, *Puelle agentis secundum opera que sibi dixeras*, nunc ab inimicis nostris incarcerate vincula prosterne quod super est negociacionis sue ad implendo sanctissima pietate et misericordia tua illesam abire concede per Dominum nostrum, etc., etc.

Ces oraisons ont été découvertes dans un *Nécrologe de la ville de Grenoble* par M. Edmond Maignien fils, membre correspondant de l'Académie Delphinale, à laquelle elles ont été communiquées le 25 janvier 1867. (V. *Bulletin de cette Académie*, 3e ser., T. III.)

M. G. de Braux les a reproduites à son tour dans le *Journal*

de la Société d'Archéologie lorraine (juin 1887). « Elles sont, dit-il, une preuve des sentiments qui agitaient tous les cœurs français, au moment où la Pucelle était torturée par les Anglais.

« La découverte de semblables monuments fait trop d'honneur à notre France pour ne pas leur donner toute la publicité. »

XV

1429-1431

Extraits du registre des Comptes de la ville de Compiègne à propos du siège de 1430 (inédits)[1].

§ Ier. — Envoi le 26 mai 1430 d'un messager à Jargeau auprès de Charles VII *pour lui demander du secours*[2].

F° 256. — A Gille Crochon, messagier de piet pour ung voyage par luy fait de Compiengne à Jargueau par devers le Roy N. S. qui estoit au dit Jargueau, lui porter, de par les diz gouverneurs unes lectres par lesqueles ilz luy escrivaient que il les *voulsist* (voulût) secourir à l'encontre de ses adversaires qui tenoient le siège devant la dite ville de Compiengne ; lesqueles lectres il présenta au Roy N. S. lequel lui promist que *bien brief* il secourroit à la dite ville et qu'il y *venroit* (viendroit) en personne pour ce faire, pour lequel voyage faire, il se party de Compiengne le samedy xxvi[e] jour de may mil iiii[c] xxx et revint au dit Compiègne le jeudy viii[e] jour de juing ensuivant, dont par marchié fait à luy, considéré le chemin dangereux et qu'il a frayé au dit voyage en guides et autrement, il doit avoir comme par mandement et quittance puet apparoir .... lx s. p.

1. Ce registre, qui a 301 feuilles, est certainement l'un des plus curieux de tous ceux qui existent dans les Archives de Compiègne. — Le 1er feuillet manque ainsi que les derniers : il y a de plus une lacune entre le 53e et le 54e.

Il est divisé en plusieurs chapitres de *recettes* et de *dépenses*.

Indépendamment de la valeur que présentent, au point de vue de l'histoire locale, les nombreux articles qu'il contient, on y trouve encore des renseignements précieux et d'un intérêt général sur une foule de choses, notamment sur le matériel de guerre au xve siècle.

2. Le 26 mai était un vendredi et non un samedi, puisque l'Ascension était le jeudi 25. Les lettres qu'on adressait à Charles VII à Jargeau, avaient donc été écrites deux jours après la prise de Jeanne d'Arc et cependant on n'y parlait pas d'elle, ce qui est bien surprenant.

§ II. — Articles divers.

F° 24. — Reçeu de Jehan Lengelé pour les peaulx et *cien* (suint) de IIc bestes blanches dont la *char* (chair) a esté baillée aux gens d'armes qui pendant le siège estoient dedens la dicte ville pour la garde d'icelle, depuis le xxviie jour d'aoust IIIIc xxx jusques au xxviie jour de septembre ensuivans, venduz et delivrez audit Langelé parmy (*moyennant*) .... xxIIII l. xvI s.

Sont mentionnés ensuite d'autres articles exactement semblables, le tout terminé par cette note :

« Il est assavoir que pendant le dit siège qui dura depuis my may jusques environ la Toussaint mil IIIIc trente, furent prins pour despensce des dits gens d'armes qui estoient lors audit Compiengne pour la garde d'icelle, par commis ordonnez sur ce, grant quantité de bestes à cornes et aultres bestes, blez et vins et aussi on envoya de Senlis et de Crespy certaine quantité de blé, de bestes à cornes et de pourceaux qui par les mains des dits commis furent baillez et distribuez aux dits gens d'armes. »

F° 70 r°. — Païé à Simon Lefèvre, mareschal pour sept cents de fers à *viretons* (traits d'arbalète) par luy forgiez venduz et délivrez à la ville ou mois de juing et de juillet IIIIc et trente et ou mois d'aoust ensuivant pour la provision de la dite ville.................. IX l. XVI s. p.

(Suit un grand nombre d'articles relatifs à la fabrication des viretons, qui se monte à plus de douze mille).

F° 70 v°. — A Jean Malepart, recepveur de la dicte ville pour XXVIII fers à viretons que il avoit acheptez de l'ordre des goudverneurs à plusieurs paages (*pages*) qui les avoient recueillis et apportez en la maison de la ville.................................. VIII s. V d. p.

F° 71. — A Huet Darras, *artillier* pour avoir emprenné et mis à point VIc de viretons du trait de la ville, ou moys de may IIIIc et

trente, dont il doit avoir pour chacun cent empennez de plumes VI sols parisis valent, comme par mandement, etc., etc .... XXXVI s. p.

F° 72. — *Item* pour avoir fait pour plusieurs compaignons arbalestriez estans en la garde de la ville, trente cordes à arbalètes.... XIII s. p.

F° 67 r°. — A PIERRE THEROUENNE serrurier, pour un guichet fait ou mur emprès les Jacobins par où on gette *le gros canon*, deux carnières (charnières) et deux crampons et les cloux .... IIII s. p.

Item, il a fait un coing pour le *ribaudequin* qui estoit pendant le siège à la *tour aux poissonniers*, et une serrure de bois et un verroul pour luis (la porte) du bolvart qui estoit pendant le siège en l'isle devant la *porte du Nuef-pont*.................................. ....

F° 74 v°. — A GÉRART LE RICHE l'un des goudverneurs pour les causes cy après déclarées, c'est assavoir pour une douzaine de flesches ferrées par luy vendues et délivrées le XXVe *jour d'octobre l'an mil* IIII^c^ *et* XXX *que le siège qui estoit devant la ville fut levé*, baillez ce dit jour à aucuns compaignons de la dite ville pour traire (*tirer*) à la prise de la bastille devant la porte de Pierrefons, et fut aloué pour ce.................................. VIII s. p.

F° 75 v°. — Au dit Receveur pour VIII XIIes de viretons par luy achettez du commandement des goudverneurs et pour la remise de la *veugole* (veuglaire) qui a esté gaignée sur les Bourguongnons et qui a esté aportée en la maison de la ditte ville, par certaines personnes ausquelz ont esté paiez.............. VI s. VIII d. p.

F° 76 r°. — A GUIOT RAIMBERT, fils de Regnier Raimbert pour deux XII^nes^ de flesches ferrées par luy baillées et livrées pour la ville à plusieurs compaignons à l'assault de la Bastille qui estoit devant Compiengne à *Saint-Ladre* (Saint-Lazare) faite par les adversaires du Roy N. S. qui ont tenu le siège devant ycelle ville.................................. VI s. p.

F° 76 v°. — A Jehan Duval, *fusellier* (faiseur de *fuseaux* ou bois de flesches) pour douze cent et un quarterons de tampons servans aux canons de la dite ville et par luy fais et livrez depuis le derrain (dernier) jour d'aoust IIIIc et trente jusques au xve jour de novembre ensuivans et pour quatre moules de bois pour fondre des crapaudines et trois moules de chambre à canon qu'il a fait pour la dite ville pendant le siège........................... xxvi s. p.

F° 77 r°. — A Robert Le Fèvre, pour un pavois paincturé et armoyé là ou sont painctes les ymages de Notre-Dame, Saint Christophe et Sainte Barbe et quatre cens viretons ferrés par luy vendus............................. viii s. p.

F° 77 r°. — A Jehan Du Val, fusellier pour IIIc tampons qu'il a faits pour les canons de la ville.................................. viii s. p.

F° 77 v°. — Au dit Du Val, fusellier pour cinq cents trois quarterons de tampons comprins un quarteron de gros tampons pour le *gros canon de la dite ville*, par lui fais ou mois de may et ou mois de juing ensuivant IIIIc et xxx à II s. vii d. p. pour cent, valent xv s. IIII d. et pour IIII perches de tilleu (tilleul) qu'il a livré pour le moulin fait en la halle aux frippiers VIII d. p. ensemble............... xvi s. p.

F° 77 v°. — A Andrien Varron, *soufflletier*, pour un millier de tampons qu'il a fais du bois de la dite ville pour plusieurs canons ou mois de may et de juing IIIIc et xxx............. xx s. p.

F° 78 r°. — A Jehan de Beaufort pour sept quarterons et sept livres de mettaille (métal) par luy livrez ou mois d'avril IIIIc et vingt neuf avant Pasques (1430), pour emploier à reffaire la culée *du gros canon* de la dicte ville qui pieça avait esté despecé.................. IIII l. vii s. p.

F° 78 r°. — Au dit recepveur c'est assavoir XIII s. p. pour xxvi l. de mettaille par luy vendu et livrez à la dite ville, ou mois de d'avrilg IIIIc et trente emploiés à faire la culée *du gros canon* de la dite ville qui a esté reffait

ou dit temps, et IIII l. s. p. pour IIII^xx esselles par le dit recepveur vendus et délivrés, à la dite ville depuis le premier jour de may ou dit temps IIII^c et trente jusqu'au xxe jour d'aoust ensuivant, emploiez parties au bolvart du pont, et l'autre à la grosse tour des Jacobins a reffaire les planchers et barbaquanes et à faire la bouche du *Coullart* et à faire la tremye du moulin fait en la halle aux frippiers...... IIII l. XIIII s. p.

79 r°. — A PHILIPPE le POULLETIER pour XIIII l. et demy de plomb qu'il livra à la dite ville pour faire plommées a cannon le derrain jour de may IIII^c et trente......... IIII s. p.

79 r°. — A JEHAN le BORGNE, tonnelier, pour lui et ses aides, pour trente deux *pavais* (pavois) par lui fais et ses dis aides, ou mois de may IIII^c et trente, quant la *Pucelle fut prinse*, pour la deffense d'icelle ville[1]............ XX s. p.

79 r°. — A GARNOT BARNEL, sergent, pour un cent de tourteaux sans engraissier par luy vendus le XIXe jour de juing IIII^c et trente pour la provision de la ville et aussi pour son salaire savoir engresser les diz tourteaux de la gresse de la ville........................... VI s. p.

79 r°. — A MARGUERITE de VERDUN, pour dix huit livres de chanvre par elle livrez à la dite ville le XXVIe jour de juing IIII^c et trente pour emploier à faire les cordes de la *veugole* (veuglaire)................................ VI s. p.

79 r°. — A BASIN, pour cent livres de plom par luy livrez au mois de juillet IIII^c et trente pour faire plommées....................... VI s. VIII d. p.

F° 80 r°. — RAOUL le BOUCHIER, pour deux los de sain (suint) par luy vendus et délivrez le XXe jour de juillet IIII^c et trente pour emploiez à engraissier tourteaux............... IIII s. IIII d. p.

F° 80 r°. — A JEHAN MOURET, pour deux cent et un quarteron de tourteaux, sans en-

1. C'est le seul article des *Comptes de la Ville* où il soit question de la prise de Jeanne d'Arc.
Le *pavois* était un grand bouclier en bois.

graissier, par luy vendus au mois de juing et juillet IIIIc et trente et pour le sallaire de sa paine d'avoir yceulx tourteaux engraissier de la gresse de la ville........................... XVI s. p.

F° 80 r°. — A PIERRE LE BAILLY, cordouanier pour VII livres et demi de plom par lui vendus et livrez à la dite ville le VIIIe jour du mois de septembre IIIIc et XXX pour faire plommées.................................. II s. VI d. p.

F° 80 v°. — A JEHAN PRIOLET, bouchier pour dix-huit livres de *sien* (suint) par lui vendus le XXIe jour d'Avent IIIIc et trente emploiez à faire tourteaux et à les engreissier.... XX s. p.

— A JEHAN MOURET, pour cinq tourteaux au mois d'aoust IIIIc et trente, et dix-huit livres de plom pour faire plommées......... XIIII s. III s. d. p.

— A GUILLAUME ROUSSEL, postier d'estain pour cinquante livres de plom livrez le pénultieme jour d'aoust IIIIc et trente pour faire plommées ....

— A REGNAULT WALLET pour une bouche de fer à un grand couillart et une grosse cheville de fer par luy vendu le IXe jour de septembre IIIIc et trente........................ VII s. VIII d. p.

F° 81 v°. — A JEHAN DE KERBIGNY, postier d'estain pour fournitures et façon de neuf cent livres de plom et plommées depuis le jour de saint Jean-Baptiste jusque XXVe jour d'octobre ensuivant que le siège fut levé............... VIII l. XV s. VI d.

F° 82 v°. — A JEHAN MALEPART receveur de ladite ville pour VI livres de pouldre à canon et un sac de cuir.......................... V s. p.

Item IIc tourteaux achettez à Jehan Lorens II s. VIII d. p. et pour une *queue* de tourteaux engraissicz achettez à Jacquemin le Picart, Nicaise Le Duc, Jehan Chembois et leurs compaygnons qu'ils avoient gaigné à la bastille devant la porte de Pierrefonds.............. XVI s. p.

— A ROGER SIMON pour un *ribaudekin encassillié* en bois qu'il a vendu et délivré à la dite ville le dimanche XVIIe jour de décembre l'an mil IIIIc et trente...................... XVI s. p.

— A Simon le Scellier dit Bailly gantier pour xxxii sacs moyens et deux grans sacs de peaulx tout de cuir par luy fais pour mectre pouldre à canon durant le siège qui a esté devant la dite ville et qui commença au mois de may iiii^c et trente . ... xxxii s. p.

— Au dit Simon le Scellier dit Bailly gantier pour cent sachez de cuir à fuisées par luy livrez au mois de septembre iiii^c et trente que le siège estoit devant la dite ville......... xi s. p.

F° 84 v°. — A Robin Thibaut *candiellé* (chandelier) pour avoir fondu au mois d'avrilz l'an mil iiii^c et vingt-neuf avant Pâques, la cullée du *Gros-Canon* de la ditte ville qui piéça avoit esté despecé et faict les moules pour ce faire et reffait le dit canon... pour laquelle culée il a convenu iiii^c livres de métalle que la ditte ville a achetté à plusieurs personnes.. viii s. xvi d.

F° 85 r°. — A Guillaume Le Caron charbonnier pour luy et ses aydes pour leur paine et sallaire d'avoir fait ou mois de juing iiii^c et trente, huit muis de charbon de la busche à luy livrée par ycelle ville ou chimentiere (*cimetière*) *Saint-Pierre* du dit Compiengne.. lxiiii s. p.

F° 85 r°.— A Jehan le Lorrain, pour avoir le xxvie jour de juing mil iiii^c et trente, apporté à col du *chimentière* (cimetière) Saint-Pierre[1] en la maison de la ville et en la *rue du Pont*, trois muis nuef mines de charbon présentement fait pour la dite ville dont il apporté vii muy en la dite rue du Pont et hostieux (outils) de Ysaac Quillet et de Guillaume de Montigny fèvres pour forgier la *vougole* de la dite ville et le surplus apporté en la dite maison. ii s. viii d. p.

F° 85 r°. — A Guillaume le Caron et à Vincent de la Fosse, charbonniers par marchié à eulz fait pour avoir cuit ou mois d'aoust iiii^c et trente, quatre muis cinq mines de charbon pour la provision de la dite ville, et la

1. Il entourait l'église Saint-Pierre (des Minimes) qui sert aujourd'hui de gymnase municipal.

dite ville leur a livré *la buche* (le bois) pour ce faire ou *chimentière Saint-Pierre*........... XXXV s. IIII d.

F° 86 r°. — A ANTHOINE LE LOMBART, pour dix-huit livres de salpêtre par luy vendus et livrez à la dite ville pour faire pouldre à canon. XLVIII s. p.

A JACQUEMIN LE PICQUART et ANTHOINE LE LOMBART, cest assavoir pour vingt-deux livres de salepestre qu'ilz ont vendu et livrés à la dite ville le x° jour de juing IIII^c et XXX dont ilz ont fait trente-deux livres de pouldre à canon avec du poussier et charbon à eulz pour ce baillez .... LXVI s. VIII d. p.

F° 86 v°. — A ANTHOINE LE LOMBART, JEHAN MASSE L'AISNÉ et JACQUEMIN LE PICQUART pour eulx et pour JEHAN DE COULEMOUSTIER et GARNOT BARNEL pour VIII livres et un quarteron de salepestre par eulx livrez à la dite ville le XXVI° jour de juing IIII° et trente et pour la façon de XXIX livres de pouldre.................... LXII s. p.

— Aux mêmes pour quinze livres et un quart de salepestre par eulz livrez le premier jour du mois de juillet IIII^c et trente... et pour avoir fait XIIII livres de pouldre là où a esté emploié neuf livres du dit salepestre et le surplus du dit salepestre a esté baillié à Mons. le cappitaine pour faire poudre à couleuvrines.................................. XLIIII s. VIII d. p.

F° 87 r°. — A ANTHOINE LE LOMBART canonnier pour luy et pour ses aydes — pour dix livres de salepestre par lui livrez à la dite ville le v° jour de juillet lan mil IIII^c et trente dont il doit avoir II s. VIII d. pour livre. Et pour son sallaire davoir fait vint-cinq livres de pouldre à canon, là où estoit emploié le dit salepestre avec VII livres et demi de salepestre envoyé par Poton de Saintraille............. XXXIIII s. VIII d. p.

F° 87 v°. — A CEUSSON LE FÈVRE, cirier, pour deux livres de souffre par luy livrez le merquedy XIX° jour de juillet IIII^c et trente pour faire pouldre à canon................. V s. IIII d. p.

F° 87 v°. — A ANTHOINE LE LOMBART pour luy et pour JAQUEMIN LE PICART et JEHAN COULE

Moustier, pour dix-sept livres de salepestre par eulz vendus et livrez à la dite ville le xxviie jour du mois de juillet iiii^c et trente à ii s. viii d. pour livre — et pour avoir fait iiii^xx xii livres de pouldre à canon là ou a esté emploié le dit salepestre avec autre salepestre appartenant à ladite ville.................... lxi s. iiii d. p.

F° 89 v°. — A Robin Thibaut, candellier pour avoir fait ou mois de may iiii^c et trente cent dix livres de pouldre à canon de la matière de la ville et pour sa paine et sallaire davoir en ce dit mois de may esté et aidié à reloier (relier) le *gros canon* de la dite ville et à remettre à point et à assortir les autres canons dicelle ville pour estre tous prets pour la deffense de la dite ville et pour mener à Choisy là ou le siège estoit et pour avoir fait deux chambres à canon pour le canon de la dite ville quy est à présent assis à la porte de la Chapelle................................ iiii l.

F° 90 r°. — A Anthoine le Lombart et à Jacques le Pierut pour leur sallaire davoir fait ou mois de may l'an mil iiii^c et trente et ou mois de juing ensuivans cinquante-huit livres de pouldre à canon, et pour xxii livres de salepestre par eulz livrez................. lxxv s. viii d. p.

— Au dit Anthoine pour luy et pour Jaquemin Lefeuve et leurs aides pour avoir fait trois quarterons de pouldre à canon le lundy xiie jour de juing iiii^c et trente où ils ont employez c livres de salepestre et xvi livres de poussié de la dite ville...................... xvi s. p.

— A Anthoine le Lombart, Jaquemin Lefeuve et Jehan Masse l'aisné, pour avoir fait ou mois de juing iiii^c et xxx, lxxxvi l. de pouldre à canon. *Item* au dit Anthoine pour xv livres de salepestre et au dit Jaquemin viii livres de salepestre et au dit pour vi l. et demie de salepestre............................. xviii s. viii d. p

— A Anthoine le Lombart, canonnier, pour avoir fait le lundy x^e jour de juillet iiii^c et trente et le samedy précédent cent xvii

livres de pouldre à canon.................. xvxii s. p.

F° 91 r°. — Au dit Anthoine pour avoir fait le merquedy xixe jour de juillet iiii^{c} et trente de la matière de la dite ville lxiiii livres de pouldre à canon.................. xviiii s. p.

— A Guerart Poullet pour deux livres ou environ de pouldre à canon vendue à la ville le xe jour de septembre l'an mil quatre cens et trente.............................. v s. p.

— A Jehan Graine, homme d'armes pour une livre et demie de pouldre à canon qu'il a vendue le xixe jour de septembre l'an mil iiii^{c} et trente avec le sacquet de cuir là où est la dite pouldre.............................. ii s. vii d. p.

F° 91 v°. — Au dit recepveur vi s. par lui païez du commandement et ordonnances des goudverneurs au varlet Jehan Rolland, cappitaine de certain nombre de gens d'armes estans en garnison ou dit Compiègne pour viii livres de pouldre à canon qu'il a vendues et livrées à la dite ville, laquelle poudre il avoit gaignée sur les ennemis du Roy N. S. à la prise de leurs bastilles devant la dite ville, et fut fait la dite vente le xxviiie jour d'octobre iiii^{c} et trente.............................. vi s. p.

— A Robin Thibaut, candellier pour les quatre petits canons à plommées appelés *crappaudeaux* qu'il a fais par l'ordonnance de Mons. le cappitaine...................... xxiiii s. p.

— Au dit Robin pour les *crappaudiaux* et chambres à canon, qu'il fit pour la ditte ville le xxiiiie jour de juillet iiii^{c} et trente....... xl s. p.

F° 92 r°. — A Robin Thibaut, candellier, pour les crappaudiaux, cambres (chambres) à canon, poullie pour l'engien et autres ouvraiges en date du xviie jour d'aoûst iiii^{c} et xxx. xxxii s. p.

— Au dit Robin Thibaut sur les crappaudeaux, chambres à canon, à la date du xxe jour de septembre iiii^{c} et xxx................. xl s. p.

F° 97 v°. — A Guillaume du Ruissel, voiturier par terre, c'est assavoir pour dix-sept voiturés de sa charrette à deux chevaulx par lui

fais aval la ville ès mois d'aoust et de septembre de l'an IIIIc et trente que le siège estoit devant la dite ville, à mener treize moles (tas) de buches prins sur Jehan Le Féron et menez ou *cimentière Saint-Pierre* pour faire charbon et des escarots prins sur Lorens Charmolue pour faire le dit charbon ....

F° 98 v°. — A RAOUL LE CONTE, voiturier par terre, pour VII jours de son *car* (char) à quatre chevaulz et deux varlez qu'ilz ont vacquié ou mois de novembre IIIIc et trente à aidier à charier et mener les mériens des bastilles qui avoient esté fais par les adversaires du Roy N. S. devant Compiengne, tant le mérien qui estoit à *Royallieu* comme à *Saint-Ladre* (Saint-Lazare) et tout amené dedans la dite ville, tant pour emploier à reffaire le pont de bois du dit Compiengne qui avoit esté despécié par le fait du siège qui a esté devant ladite ville comme pour la provision d'icelle ville .... C IIII s. p.

F° 102 r°. — A JEHAN PATINOT, marrinier pour le salaire de luy et de plusieurs compaignons marriniers qui, après le siège levé de devant la dite ville, levèrent son bastel hors de l'eau là où il avoit esté mis pendant ledit siège en travers de la Palée à l'endroit de la *tour des Osiers* pour fortifier ycelle Palée, pour ce XXXII s. p. et pour l'intérêt et dommage que le dit Patinot avoit en lempétrance du dit bastel qui estoit empirée ou dit fait dont par dit de gens en ce connaissans il doit avoir LXIIII s. p.............................. IIII l. XVI s. p.

— A JEHAN PATINOT, SIMON MAUBERT, marriniers pour le louage de leur nasselle quarrée qui, pendant huit jours ou mois de décembre IIIIc et trente, a esté occupée à faire les *hours* (échaffaudages) et servir les massons qui ou dit temps ont estouppé et reffait de massonnerie un *treu fait pendant le siège* qui a esté devant la dite ville *en l'arche du pont leveis* par lequel treu, *après le pont de bois rompu*, *l'en descen-*

***doit pendant le dit siège pour aller ou boulvart du pont par nasselle*......... XXVIII s. p.

F° 102 v°. — Au dit PATINOT pour lui et ses aides pour leur paine et sallaire d'avoir despecié le pont de bois fait par les adversaires du Roy N. S. pendant le siège qu'ils ont tenu devant Compiengne au travers de la rivière Doise *devers Choisy*, et les pieulx, planches et merriens du dit pont Saint-Nicolas au dit Compiengne pour emploïer es ouvraiges de la forteresse de la dite ville, depuis le premier jour de novembre IIII^c et trente jusques au XIXe jour de janvier ensuivant .... IIII l. XVI s. p.

F° 108. — A JEHAN PETIT DE STAMET, plastrier pour avoir ou mois de septembre l'an mil quatre cens et trente, recouvert le treu là où pendoit la cloche à la porte de la chappelle et mis ycelle cloche en autre place sur la dite porte pour faire place à un lit pour *Barette*, *cappitaine de gens d'armes* lors estant en garnison au dit Compiengne......... XVI s. p.

F° 112. — A JEHAN TOPPIN, pionnier pour l'ouvrage de pionnerie quil a fais entre l'ille et les murs pour faire venir l'eau dessoubz le *pont-nuef*......... XX s. p.

F° 113. — A THIERRY COIGE et MICHELLET LE LORRAIN, pionniers, pour avoir *ouvré* (travaillé) par plusieurs fois ou mois de juing l'an IIII^c et trente pendant l'espace de quinze jours ès fossés du bolvart du pont, et *contreminer* les mines faictes par les adversaires tenans siège devant la dicte ville......... XXVI s. p.

— A THIERRY COIGE pour lui et ses aides pour avoir ouvrer de pionnerie pendant le siège qui estoit devant Compiengne au dehors du Donjon en venant au pont là ou on fist fossez pour *aller à couvert selon* (le long) de la rivière......... XXXLI s. III d. p.

F° 113 v°. — A maistre JOUAN ARNAULT, maistre des œuvres de charpenterie du Roy N. S. ou bailliage de Senlis pour lui et ses compaignons qui vinrent au dit Compiengne

le xxve *jour d'octobre* IIII^c^ *et trente que le siège fut levé*, en la compaignie de Mons. le mareschal[1] et quy aidèrent à toutes mains de chargier les canons et bombardes que les adversaires du Roy N. S. avoient lessié pour amener dedans la dite ville et y furent pendant l'espace de trois jours à aidier à les chargier et pour ce on leur accorda.................... XL s. p.

F° 119 r°. — A PIERRE MAQUEFER, manouvrier pour dix journées qu'il a vaqué à aidier les massons qui ou mois de may IIII^c^ et trente et ou mois de juin ensuivans, ont fait les massonneries *de deux moulins* édiffiez *es halles* du dit Compiengne, c'est assavoir pour le premier moulin fait en la grant halle, six jours et pour l'autre moulin fait en la *halle aux frippiers* quatre jours à XII den. par jour. X s. p.

F° 119 v°. — A GARNOT BARNEL, sergent de la dite ville pour pareille somme qu'il a paiée à un varlet ou mois d'aoust IIII^c^ et trente a chargié dedans la charette les *huis* (portes) des tours ou dit mois descendus et menez en la maison de la dite ville et aidier yceulz huis deschargier..................... II s. IIII d. p.

F° 120 v°. — A PIERRE POLET, manouvrier pour sa paine et sallaire davoir aidié à garder une nuit les blez amenez de Senlis pour l'advitaillement des ou mois d'octobre l'an mil IIII^c^ et trente, lesquelz blez furent descendus en lostel Hébert Lescripvain et les convint garder avant qu'ilz feussent mis en grenier...... II s. p.

F° 121 r°. — A JEHAN BEJOT, ROBERT LE CORDIER, JEHAN REMON, JEHAN DE JONQUIÈRES, ADAM LE DOYEN, JEHAN BELLART, PHILIPPOT LE SERGENT, SIMON BLANCHART, etc., etc. pour avoir ou mois de novembre l'an mil IIII^c^ et trente labouré (travaillé) pour la dite ville à chargier le merrien de la *bastille qui estoit charpentée à Royallieu*, *à la Justice* et en autres places dedans le car (char) pour amener

1. Le maréchal de Boussac.

à Compiengne, pour emploïer à reffaire le pont et pour les autres ouvrages d'icelle ville et aussi ont labouré à remplir partie des fossés qui ont esté fais devant la porte du nuef pont par les ennemis du Roy N. S. que ont tenu le siège devant la ville........................ vi l. p.

F° 121 v°. — A JEHAN BELART, PHILIPPOT SERGENT, SIMON BLANCHART, etc., etc., pour avoir vaqué ou dit mois de novembre IIIIc et trente à desmolir le bolvart fait sur le pont de Compiengne et *remplir les fossez des bastilles* devant la dite ville.......................... LXIX s. p.

F° 122 v°. — A SIMON BLANCHART, JEHAN HELART et SIMONET-FRANÇOIS DE MORGNENVAL, pour avoir ou mois de janvier IIIIc et trente (1431) *remply les fossés de la bastille* faite par les adversaires du Roy N. S. devant *la porte de Pierrefonds* tant dedans la dite bastille comme dehors et mis tout à uny............. LXXII s. p.

F° 123 r°. — A JEHAN FILLEUL pour avoir vacquié du quinzième jour de novembre l'an mil IIIIc et trente jusques au premier jour de février ensuivans à prendre garde des ouvriers qui ont ouvré ès fossez pendant le dit temps à desmolir les bastilles faictes en dehors de la porte du pont et à remplir les fossez des dites bastilles et aussi à prendre garde aux autres ouvrages d'icelle ville .... XL s. p.

F° 124 r°. — A JEHAN LE BRUN, GUILLAUME BOTTAIT, JEHAN SAIN, etc., etc., pour avoir vaquié ou mois d'avrilz IIIIc et trente à remplir les fossez qui estoient et ont esté fais pendant le siège au travers des prés de la ville et *en allant de la porte du pont jusques à la bastille* qui a esté faite pendant le dit siège à la *Mare de Margny* et aussy à réparer les *fossez au coing des Jacobins*...................... IIII l. XII s. VIII d. p.

F° 133 r°. — A JEHAN LEFEUVE et JEHAN PICART, manouvriers, pour avoir ou mois d'avrilz IIIIc et XXXI, après Pasques, descombré emprès les poultres qui estoient en dehors du coing des Jacobins *dont on avoit fait un*

bolvart.... et ont mis les dites poultres dedans le jardin des Jacobins à l'aide des charpentes ***par la poterne qui a esté pendant le siège ou dit couvent des Jacobins***........................ VII s. IIII d. p.

F° 135 v°. — A OUDART FALLOLET, cordier, pour six toises de grosse camande emploiez à faire *le pont de cordes* pour passer du pont levis au dit boulevart du pont, pour ce que le pont de bois estoit *despécié des canons*. *Item* il a livré pour faire les lathis et les costés du dit pont de corde nuef vins et une livre de corde de chanvre. *Item* pour reffaire le pont de corde quant il fut rompu du canon.......... ....

F° 140 r°. — A JEHAN DEBELOY DIT CHANVRET, pour XX aulnes de toilles de chanvre et d'estouppes par luy vendues ci-devant à la dicte ville le dernier jour du mois de juing IIII^c et trente emploiez avec aultres toilles à *clorer* (fermer) le passage fait ou dit temps pour aler de la ville par nacelle au bolvart du pont, pour ce que le pont de bois estoit rompu par les engiens du siège qui estoit lors devant la dite ville, et fut ycelle toille mise *selon* (le long) le dit pont de bois afin que les ennemis qui jettoient les canons au plus près du dit bolvart ne puissent voir passer les nasselles.. XXXIII s. p.

F° 140 v°. — A GUILLOT DE SAINTE-JEANNE sur XXXIIII *pierres à canon* qu'il a faites pour la dite ville pendant le siège................. VIII s. p.

F° 144. — A JEHAN DUPUIS, fêvre, pour une penthure pour l'uisset faicte au mur devant les Jacobins *pour gecter le gros canon*. XVI d. p.

F° 227 v°. — A maistre PIERRE CHAMPION, *sirurgien*, la somme de seize livres, nuef sols et huit deniers pour les despens de maistre Gilles de Nantes, cirurgien qui a esté gouverné de despense de bouche en son hostel auz frais de la ville par l'ordonnance de Guillaume de Flavy, cappitaine d'icelle ville, depuis le VIIe jour de juing IIII^c et XXX au soupper jusques au samedy XXIIe jour de juillet ensui-

vant, qui font ensemble XLV jours et demy à III s. IIII d. pour jour.................... VII L. XI S. VIII d.

F° 228 r°. — A JEHAN SAILLANT la somme de cent quatorze sols pour trente huit los de vins à luy prins dont XVIII los furent portez le jour Sainct Jehan-Baptiste IIIIc et trente que le siège estoit devant la ville, au *bolvart du pont* pour raffraichir les gens d'armes quy au dit jour avoient *effondré les mines* que les adversaires avoient fait pour venir ès fossez du dit bolvart, et vint les bailler à Alabre de Saule et à ses gens le lundy IIIe jour de juillet ensuivant à XII s. le lot valenr................ XXXVIII S. p.

F° 289 v°. — A PIERRE LALEMANT pour XII los de vin qu'il a venduz et livrez à la dicte ville le XXVIIIe jour de may mil IIII^{c}XXX portez à *Saint-Germain* pour les ouvriers qui desmolissoient certains murs au dehors de la porte Paris qui nuisoient à la forteresse de la dicte ville à XII deniers le lot............... XII s. p.

F° 290 r°. — A JACQUEMART DU CROUTOY, boulanger pour VIII douzaines de pains par luy livrez à la dicte ville ou mois de juing IIIIcXXX, bailliez à plusieurs ouvriers et manouvriers qui labouroient (*travaillaient*) pour la deffence d'icelle et abattre certains murs dehors la dicte ville pour ce qu'ilz estoient nuysibles à ycelle......................... XVI s. p.

F° 290 v°. — A JEHAN DE MALEPART, recepveur, pour deniers par luy païez du commandement des goudverneurs de Compiengne à la trompète Poton de Sainctrailles le VIIe jour de juing mil IIII^{c}XXX par l'ordonnance de M. le Bailly de Senlis et par la délibération de plusieurs bourgois et habitans du dit Compiengne en faveur de ce que la dite trompète rapporta certaines nouvelles du Roy N. S. et quil avoit faict à la ditte ville plusieurs services par devers son dit maître...................... XXII s. p.

F° 292 v°. — A Frère JEAN, cordelier de Guillaume de Flavy, capitaine de Compiengne

pour don par lui faict en faveur des services qu'il a faiz à la dicte ville pendant le siège estant devant icelle........................ xxiiii s. p.

F° 292 r°. — A Jehan de Malepart, recepveur, pour deniers à luy païez du commandement des goudverneurs, cest assavoir : vi s. p. à Lorens Mace, pour une paire de soliers donnez à Regnault Wallet, en faveur de ce qu'il va toutes les nuys visiter le guet et ii s. p. donnez à Perrot Dangles pour une kaine (chaîne) servant au pont-leveis de la porte du pont qu'il recueilli et sauva quant le dit pont-leveiz fust despecié pendant le siège.. viii s. p.

F° 293 v°. — A Gérart le Riche, attourné et l'un des goudverneurs de Compiengne pour ii chappons par luy venduz et delivrez à la dicte ville le jour de l'an mil iiii^{c} xxx (1431), présentez le dit jour avec ii autres chappons prins à Jean Demy, à Guillaume de Flavy, capitaine de Compiengne, pour ce xvi s. p..... xvi s. p.

F° 293 v°. — A Jehanne la Tonderesse, pour un viez drap par elle vendu et délivré à la dicte ville, baillié par l'ordonnance de Mons. le cappitaine d'icelle ville à maistre Gilles de Nantes, sirurgien pendant le siège qui fut devant la ville............................... iii s. iiii d. p.

F° 295 v°. — A Baudot la Personne, prisonnier à Moret en Gastinois, des adversaires du Roy N. S. xxxii s. p. à lui prestez par la délibération du conseil de la ville de Compiengne pour emploïer au rachat de sa femme qui est en hostage pour lui audit Moret, en faveur de ce qu'il a fait à la dicte ville certains plaisirs tant en voyaiges faiz en temps dangereux comme en autres manière. Et mesmement ou voyaige où il a esté prins, il portoit pour la dicte ville certaines lectres au Roy N. S. et à nos seigneurs de son grant conseil, combien que le dit voyaige il n'avoit pas entrepris pour la dite ville ne à la requeste des goudverneurs d'icelle; lequel prêt il sera tenu de restituer à

la dite ville à la voulenté des diz gouverneurs et pour obligations .... XXXII s. p.

F° 299 r°. — A SANDRIN HANNU, tavernier, pour son salaire d'avoir aidié à vacquié par III jours à tirer le couillart hors de ter que les Bourgoignons laissèrent hors la porte du pont de Compiengne après le dit siège levé et desmembré ycelui couillard et aidié à conduire et mettre dedans la dite ville a seureté ou mois de juing IIIIc XXXI .... XII s. p.

F° 299 r°. — A JEHAN DEMY pour ung disner faict en son hostel le jeudy VIIe jour de juing mil IIIIc XXXI donné à maistre Jehan Massieu, lieutenant de Mons. le bailly de Senlis; Thomas Quillet; maistre Symon Bonnemain; maistre Gilles Voisine; Pierre Le Maire; François, de Miraumont; Jehan, de Creel (Creil), conseiller en court laye; les goudverneurs et aultres officiers de la dicte ville, le quel jour les diz lieutenant et conseiller vacquèrent à veoir et conseiller le procès que la dicte ville avoit a ou droit par devant le dit lieutenant contre Philippe Nédoul pour raison des réparations de la forteresse pour lequel disner monta en toutes choses à............ XLII s. p.

— A REGNAULT le *Renvoisié* (le Plaisant), sergent de la ville de Compiengne pour restitution de sommes qu'il a paiée du commandement des diz goudverneurs pour les choses cy après déclarées, par lui achétez, présentez à Guillaume de Flavy, capitaine de Compiengne le dimanche IXe jour de septembre mil IIIIc XXXI que les diz goudverneurs luy tindrent compaignie ou disner de sa bienvenue de l'armée où il estoit alé ou païs de Laonnoys avec Mons. le Mareschal, c'est assavoir : pour II *aoues* (oies), achetez à Gérart Le Riche XVI s. p. — *Item* IIII perdrix achetées à Pierre Sanitte, VIII s. p.; *Item*, deux poules faisandes prins et achetées par la main de Jehan Demy IIII s. VIII d. p; *Item*, VIII *gatelez*

(gateaux) prins au dit Jehan Sanitte à VIII deniers la pièce, valent V s. IIII d. p.; et pour IIII pos de vin contenans X los prins au dit Demy, à XVI deniers le lot, valent XIII s. IIII d., au total.......................... XLVII s. IIII d.p.

(*Archives de Compiègne*, CC. 13.)

XVI

3 MARS 1431

Sixième interrogatoire public de Jeanne d'Arc au sujet de son évasion de la Tour de Beaurevoir.

D. — Fûtes-vous longtemps dans la tour de Beaurevoir?

R. — Quatre mois, ou peu s'en faut.

D. — Pourquoi avez-vous sauté du haut de la tour?

R. — Quand je sus que les Anglais venaient pour m'avoir, je fus fort courroucée. Vrai est que mes voix me défendirent souvent de sauter. Finalement, par horreur des Anglais, je sautai, et me recommandai à Dieu et à Notre-Dame, et fus blessée. Après le saut, la voix de sainte Catherine me dit : « Fais bon visage; tu guériras et ceux de Compiègne auront secours. »

D. — Vous vous inquiétiez donc de ceux de Compiègne?

R. — Je priais toujours pour ceux de Compiègne avec mon conseil.

(*Procès de condamnation*, p. 124.)

---

10 MARS 1431

Premier interrogatoire secret de Jeanne d'Arc au sujet de sa sortie de Compiègne du 23 mai 1430.

JEAN DE LA FONTAINE (*commnmissaire instructeur délégué par l'évêque Cauchon*). — Jeanne, sous la foi du serment que vous avez prêté, répondez. La dernière fois que vous vîntes à Compiègne, de quel lieu étiez-vous partie ?

JEANNE D'ARC. — De Crépy-en-Valois.

D. — Arrivée à Compiègne fûtes-vous plusieurs jours sans faire sortie ou saillie ?

R. — Je vins à heure secrète du matin, et entrai dans la ville sans que les ennemis pussent bien s'en douter ; et le jour même, sur le soir, je fis la saillie où je fus prise.

D. — A la saillie sonna-t-on les cloches ?

R. — Si on les sonna, ce ne fut ni par mon commandement ni à ma connaissance. Je n'y pensais point.

D. — Ne dites-vous pas de les sonner ?

R. — Il ne me souvient pas d'avoir dit qu'on les sonnât.

D. — Fites-vous cette saillie par le commandement de votre voix?

R. — En la semaine de Pâques dernière, comme j'étais sur le fossé de Melun, il me fut dit par mes voix, à savoir sainte Catherine et sainte Marguerite, que je serais prise avant la Saint-Jean, et qu'ainsi fallait qu'il fût fait; et que je ne m'en ébahisse point, mais prisse tout à gré, et que Dieu m'aiderait.

D. — Depuis ce lieu de Melun, ne vous fut-il point dit par vos voix que vous seriez prise ?

R. — Oui, plusieurs fois, et presque tous les jours. Et je faisais requête à mes voix que, quand je serais prise, je mourusse aussitôt sans long tourment de prison. Et elles me dirent : « Prends tout en gré. Il faut qu'il soit ainsi fait. » Mais elles ne me dirent point l'heure. Et si je l'eusse su, je n'y serais point allée.

D. — Ne les aviez-vous pas interrogées là-dessus ?

R. — J'avais bien plusieurs fois fait demander à mes voix pour savoir l'heure ou je serais prise, mais elles ne me le dirent point.

D. — Vos voix vous avaient-elles commandé de faire cette saillie de Compiègne et signifié, en quelque manière, que vous seriez prise si vous y alliez ?

D. — Si j'eusse su l'heure, et que je dusse être prise, je n'y fusse point allée volontiers. Pourtant j'aurais fait selon le commandement de mes voix, quoiqu'il eût dû m'en advenir.

D. — Mais quand vous sortîtes de Compiègne, n'eûtes-vous pas voix ou révélation de partir et faire cette saillie?

R. — Ce jour là, je ne fus point avisée de ma prise, ni je n'eus autre commandement de sortir. Mais toujours il m'avait été dit qu'il fallait que je fusse prisonnière.

D. — Quand vous fites cette saillie, passâtes-vous par le pont de Compiègne ?

R. — Je passai par le pont et par le boulevard ; et j'allai en compagnie des gens de mon parti sur les gens du seigneur Jean de Luxembourg. Je les reboutai par deux fois jusqu'au logis des Bourguignons, et à la tierce fois jusqu'à mi-chemin. Sur ce, les Anglais, qui là étaient, *nous coupèrent les chemins à mes gens et à moi.* En me retirant, je fus prise dans les champs sur le côté qui regarde la Picardie, *tout près du boulevard.* Entre Compiègne et le lieu où je fus prise, il n'y avait que la rivière et le boulevard avec son fossé.

(*Procès de condamnation*, par J. Fabre, p. 128.)

---

14 MARS 1431

Cinquième interrogatoire secret de Jeanne d'Arc au sujet de son évasion de la tour de Beaurevoir.

D. — Dites-nous pour quelle cause vous avez sauté de la tour de Beaurevoir ?

R. — J'avais ouï dire que ceux de Compiègne tous jusqu'à l'âge de sept ans, devaient être mis à feu et à sang ; et moi j'aimais mieux mourir que de vivre après une telle destruction de bonnes gens. Ce fut une des causes. L'autre fut que je me savais vendue aux Anglais ; et j'eusse eu plus cher mourir que d'être en la main des Anglais, mes adversaires.

D. — Fites-vous le saut de par le conseil de vos voix ?

R. — Sainte Catherine me disait presque chaque jour de ne point sauter et que Dieu me viendrait en aide, et aussi à ceux de Compiègne. Et moi je dis à sainte Catherine : « Puisque Dieu sera en aide à ceux de Compiègne, je veux être là. » Alors sainte Catherine me dit : « Sans faute il faut que vous preniez tout en gré. Vous ne serez point délivrée jusqu'à ce que vous ayez vu le roi des Anglais. » Et moi, je lui répondis : « Vraiment! Je ne le voudrais point voir. J'aimerais mieux mourir que d'être mis en la main des Anglais. »

D. — Ne dites-vous point à Sainte Catherine et à Sainte Marguerite des paroles de cette sorte : « Dieu laissera-t-il mourir si mauvaisement ces bonnes gens de Compiègne ? »

R. — Je n'ai pas dit ces mots *si mauvaisement.* La vérité

est que je parlais à mes saintes en cette manière : « Comment Dieu laissera-t-il mourir ces bonnes gens de Compiègne, qui ont été et sont si loyaux à leur seigneur! »

D. — Ne faillites-vous pas mourir du saut que vous fîtes?

R. — Quand je fus tombée du haut de la tour, je fus deux ou trois jours sans vouloir manger; et même, je fus tellement grevée, pour ce saut, qu'il m'était absolument impossible de manger ni boire. Toutefois je fus réconfortée par sainte Catherine qui me dit : « Confesse-toi et demande pardon à Dieu d'avoir fait ce saut. *Sans faute ceux de Compiègne auront secours avant la Saint-Martin d'hiver.* » Dès lors, je me mis à revenir, et commençai à manger. Tôt après, je fus guérie. »

(*Procès de condamnation*, par J. Fabre, p. 155).

La teneur de cet interrogatoire motiva le 46e article de l'acte d'accusation dressé contre Jeanne d'Arc et qui lui fut lu le 27 mars 1431 par le promoteur Jean d'Estivet chanoine honoraire de Bayeux et de Beauvais, ami intime de l'évêque Pierre Cauchon, devant cet évêque, en ces termes :

« Art. 46. — Jeanne déclare qu'elle avait requis affectueusement sainte Catherine et sainte Marguerite *pour ceux de Compiègne* avant de faire le saut de Beaurevoir, et qu'entre autres choses elle disait à ces saintes en manière de reproche : « *Et comment! laissera Dieu ainsi mourir mauvaisement ceux de Compiègne qui sont si loyaux!* » En quoi apparaît son impatience et son irrévérence envers Dieu et les saints.

L'Evêque. — Jeanne, qu'avez-vous à dire?

Jeanne. — Je m'en réfère à ce que j'ai précédemment répondu.

(*Procès de condamnation*, par J. Fabre, p. 240).

XVII

1448

Etat des pertes éprouvées par la ville de Compiègne pendant les sièges qu'elle a subis au XVe *siècle* (*inédit*).

Ainsi qu'on l'a déjà vu, la situation des Compiégnois a été des plus précaires après les sièges successifs dont nous avons

retracé les principales phases. En 1448, les *Attournés* adressèrent au Parlement de Paris un état de situation dans lequel, après avoir énuméré les ressources que possédait primitivement la ville, et les diminutions qu'elles avaient subies par suite des désastres de la guerre, ils sollicitaient la remise d'une partie des charges qui les grevaient.

Cet état a été transcrit sur un registre dont l'état de vétusté est tel, que, des 68 feuillets qui le composaient, les uns ont disparu entièrement et les autres sont en partie indéchiffrables par suite de nombreuses taches d'humidité.

Il débutait ainsi : « Ce sont les articles faitz, et motifs que proposent les gouverneurs et habitans de Compiengne par devant nos seigneurs de la Court, du Parlement ou bien de leurs conseillers..... affin que informacion fête des valeurs, droitz et rentes dessus dictes nos seigneurs de la dite court de Parlement accordent la provision aux dits gouverneurs et habitans en tele modéracion........ dont cy-après sera fait mention. »

Vient ensuite l'énumération de tous les produits du minage, du dialage du poisson et du sel, du forage des vins, des tonlieux, cens, surcens, rentes et revenus de la ville, ainsi que des charges qui lui incombaient ; et en même temps l'on signale les causes qui mettent obstacles à la perception de ces droits. On y mentionne notamment la ruine des propriétés à la *Neufville au bois* (Royallieu) entre la ville et la forêt de Cuise (de Compiègne) ou « ont esté les maisons toutes desmolies et demourées en *riez* (friches) et en *savarts* (broussailles) et par ce, de nulle valeur, à commencier au bout de la *neufville ou Bos* en venant au lieu dit le grant Saint-Germain, tout juste à la porte de Paris du dit Compiengne. »

Puis on ajoute : « Avant les divisions du royaume, les diz heritages estoient en façon et en bon labeur ; et il y avoit de belles maisons sur chacune masure, qui toutes furent arses et détruites par le fait et occasions des sièges qui ont esté tenus devant la ville tant en l'an IIII^{c} trente comme aultres. Et par le fait des dites divisions et non par la coulpe des gouverneurs, sont avenues les dites diminucions, non valeurs et choses dessus dictes et aussy ce qui cy-après sera dit et déclaré ;

« Et aussy est la dicte ville de Compiègne dépopulée de plus des trois parts et plusieurs des maisons et eddifices en *bos* (bois) grant partie désolée, abattu et la ville de *Margny* toute abatue et arse et *Venette* pareillement et tous les faubourgs de Compiengne, tous ars et démolis qui souloient estre en bonne

valeur, et à présent sont de nul proffit et de nulle valeur par le fait de la guerre. »

Arrivant enfin au rendement des immeubles et aux dommages occasionnés par les bombardements et les incendies aux maisons habitées, ce curieux document continue ainsi :

« Au Regart des *ventes*, *des héritages*, ils sont comme de nulle valeur, quant à présent, car on ne veut guère des héritages, parceque les gens sont *pouvres* et les héritages cheuz (tombés) en ruyne et diminucion par le fait de la guerre et *souloient* (avaient coutume) valoir ou temps passé, l'une année portant l'autre, de xv à xx l., et à présent comme néant, car on en veut bien pou, maiz se baillent à rente ouquel contract ; ils ne paient nulles rentes par l'usage observé en la dite ville.

Item et pour monstrer plus grande diminucion et aussi dont et pour quelles causes icelles diminucions sont advenues les choses dessus dites, ce a esté par le fait de la guerre et divisions de ce Royaume et par les mortalités et famines qui ont esté et non pas par la *coulpe et faulte des gouverneurs*.

Item, il est à présuposer (et est vray) que la dite ville de Compiengne qui est au Roy estoit ou temps paisible de grant auctorité et y avoit bourgois, marchans et gens notables et puissans et mesme ou temps [ancien] et depuis jusques aux dites divisions (DD. 20, f° 57 v°).

Item, que la dite ville fut fondée principalement sur III choses : c'est assavoir sur la marchandises *des vins*, tant de Bourgongne comme d'aultres vins estrangers et aultres vins qui depuis que sont entrez en la rivière d'Oise par eaue ; ilz doivent estre descendus au port à Compiengne sans passer oultre amont l'eaue ; et yceulx vins descendus en la dite ville ne peuvent estre remis en eaue en montant contremont l'eaue qu'ilz ne soient chariez à v lieues arière du dit Compiengne, par terre. Et ainsi en-a-on usé de tout temps, ancien et ençois fait. Et en sont les dits de Compiengne en possession et saisine.

Item, l'autre fondacyon estoit sur la *foire de la my-caresme* qui dure xv jours.

Item, la *tierce* (droit seigneurial) sur les *tournoiemens* (tournois) ou les nobles et bourgois souloient jouxter et eulx exerciter en armes.

Item, et aussi y souloient les Roys de France fréquenter souvent et faire les mariages des enffants de France et aultres assemblées.

Item, que à l'occasion des choses dessus dites, la dite ville de Compiengne estoit, par avant les divisions de ce Royaume et mesme estoit encor plus on temps des dits accensivemens, bien peuplée et aussi estoient les forsbourgs et villages d'environ et aussi estoit le pays de Beauvoisis et tout en bon labeur et açon (f° 58 r°).

Item, que à l'occasion des choses dessus dites, tant de marchandises de vins, assemblées comme de la foire et aussi que les Roys y souloient *conserver* souvent, plusieurs gens de tout pays et de plusieurs *artiffices* (métiers) que de tout estat fréquentaient et comerçoient en la dite ville et y faisoient leurs demeures et résidaient par grant espace de temps.

Item, et par les dites considérations les maisons estant en la dite ville et les caves et celliers estoient louez aux marchans por mettre leurs vins ; aussy y gagnaient les tonneliers et chartiers, les hosteliers, les taverniers, les cordouâniers, drapiers et aultres manières de gens en grant habondance et par cela aussi les dits habitans de Compiengne povaient assez bien acquitter les charges dessus dites et que aussi, les choses dessus dites, *sur quoi* les dites rentes sont fondez, les povaient bien valoir, pour lors ou pou s'en falloit (f° 58 v°).

Item, que à l'occasion des choses dessus dictes, et de l'affluence des gens qui pour lors y reposoient (faisoient halte) et du peuple et habitans qui estoient en la dite ville en grant nombre, le minage (droit perçu sur les grains) estoit en grant valeur, et où il y avoit plus pour lors en ung marchié de grains en ung jour de la sepmaine qu'il n'y auroit à présent en ung mois.... Ainsi il appert qu'il y a grant diminucion de plus des 6 pars.

Item, or est advenu que, par le fait des guerres et divisions de ce Royaume, la dite ville de Compiengne qui est en frontière, assise sur la rivière d'Oise, a eu beaucoup à souffrir, depuis l'an mil IIIIc et VII, et mesme en l'an MIIIIc et XVIII que la dite ville fut prinse par *emblée* (surprise) et fut toute pillée et plusieurs maisons de la dite ville abatues et destruictes contenant le tiers des maisons et plus ; et furent tous les forbours de la dite ville *ars* (brûlés) et destruicts et les villages de la *Neufville-au-bos* (Royallieu), Saint-Germain, Margny, Venète, pareillement destruiz, ars et mis à néant, les vingnes en savart dont les plusieurs demourez en ruyne et les murs des clos de vingnes abatus et desmoliz (f° 59 r°).

Item, que pendant les dites divisions, la dite ville a esté

occupée par gens de guerre en grant nombre, par grant espace de temps et à plusieurs fois et mesme après la dite prise, l'espace de IIII ans continuellement, et n'y avoit *que d'homme* de la ville qui se osast veoir, et furent les ungs tuez et les aultres fuiz et menés en essil (exil) et perdirent tout le bien qu'ilz avoient en la dite ville.

Item, que en l'an mil IIII^c XXIIII la dite ville fut reprinse d'emblée et pillée encor une fois et tenue en IIII mois.

Item, que après il y eust garnisons de par le Roy d'Angleterre qui fit *composer* (imposer) tous les biens de la dite ville et les dénomer, et en fist faire inventoire et tout ce qu'ilz trouvèrent de meubles ne montant pas à plus de XII cent livres et fut la dite ville composée de VI cents salutz, et ils firent aultres compositions à part, et emportèrent nonobstant la dite composition avec le bois, le blé, les linges et aultres choses.

Item, que en l'an mil IIII^c et XXX après le sacre du Roy N. S. et après ce que icelle ville livraison a esté faite par soumission et obéissance, sous quelques reffus comme faire devoit, fut assiégée par les adversaires du Roy N. S. l'espace de VII mois et plus — lequel siège fut levé à l'oneur du Roy N. S. — et dont ce fut mis en grant partie pour recouvrer sa seigneurie de par deça (f° 59 v°).

Item, que pendant le dit siège, les habitans dudit Compiengne tinrent dedans ladite ville à leurs dépens *VI cents hommes de guerre* pour aidier auxdits habitans à résister contre lesdits adversaires et en quoy iceulx habitans se endebtèrent envers plusieurs personnes de X mille *escus* et plus et si fraièrent et restèrent sans biens recueillir des frais de leurs héritages par la diminucion. Et si furent lesdits héritages qui estoient au dehors de la fermeture de ladite ville sur tous désolez.

Item, que par le fait dudit siège et des engins et canons qui estoit devant la dite ville, plusieurs des maisons d'icelle ville furent abatues et aussi en fit-on abatre plusieurs desdites maisons pour faire bollvarts et deffences pour ce que on ne povoit aler au bois et que le siège estoit au-devant des portes et à l'environ de ladite ville.

Item, aussi à l'occasion dudit siège et de la guerre, ont esté destruites et abatues grant quantité de maisons en ladite ville et dehors comme dessus est dit et mesme sur le pont ung *molin* (f° 60 r°).

Item, à la *rue du Pont* d'icelle ville plusieurs maisons, et entre les aultres la maison qui fut Gilles Monnet, la maison des

Dames de la Joie; celle qui fut Jehan du Manoir; la maison Bauduin Brassard tenant à la *Clef*, la maison qui fut Jean Olivier l'aisné.

Item, la *rue des Gournaulx*, l'ostel du *Mouton noir* ou demoure Pierre le Bouchier. La maison la *Boutelle*. La *grange du lendit*, la maison Colart Gombert. La grange et les estables qui furent Me Jaques Cadot. La maison Jehan Itier. La maison Malnomé. La maison qui fut messire Robert Postel. La maison Guillaume Grisel. La maison du Mymonet. La maison de la *Huchette*. La maison Noël, *le peintre*.

Item, en la *rue des Jacobins* (rue d'Austerlitz) : la maison Pierre le Boursier, la maison qui fut François Dupuis, la maison qui fut Galois, la maison Moutonnet, la maison qui fut Ronsée, la maison qui fut Jehan de Paris, la maison qui fut Philippe Creart, la *Grange de Royallieu*, la maison maistre Mares (f° 60 v°).

Item, en la *rue aux Chevaulx* (rue Pierre D'Ailly), que toute la dite rue a été abatue à unq rens (rang) et à l'autre, excepté les *Estuves*[1] et mesme la maison qui fut Jaquot Louchet, la maison qui fut maistre Jacques Cadot, la grange Briffault, la maison *Jehan Dailly*[2], la maison Jaquot du Four, la maison qui fut les *Coqueles*, la maison qui füt Thomas Quillet, la maison Robin l'appostre, la maison Roil-Cler, les deux maisons Pierre et Jehan Lesluin, la maison Jehan Henin, la maison Estienne Tutain, la grange *Jehan le Féron*, les *Estables*; la maison Jehan le moitoyer, la maison proche *La Vache*, partie de l'ostel de *la Housse* ; Gillet, les *estuves neufves*.

Item, la rue *devant Saint-Anthoine:* l'ostel des *vielles*, l'ostel Jehan de la Cesne, la maison faisant le coing devant Saint-Anthoine.

Item, en la *rue Saint-Anthoine :* la maison qui fut Adam Contesse, la maison Jehan de Valenciennes, la maison Guy Sarrasin, ou demoure Robin Warons, la maison Raoul de Viry, la maison messire Simon de Saint-Anthoine, l'hostel du *Lyon de Flandres*, la maison Jehan le trésorier, la maison Christophe Grant-Dame, la maison Pierre Gaumain, la maison Jehan Her-

1. Etablissement de bains. Il y en avait un autre au bas de la rue Ostenin.

2. C'est la maison où avoit habité le cardinal Pierre d'Ailly. « En juin 1366, Collard-Dailly et Pétronille, sa femme, donnaient à leur fils Pierre D'Ailly *alors étudiant en théologie*, une maison en la *Cousterie aux chevaux*. En 1859, le Conseil municipal de Compiègne donna à la *rue des Chevaux* le nom de rue Pierre D'Ailly.

pin, la maison Gille le Fèvre, la maison Jehan Martin, la maison *monseigneur de Brilet*, la maison d'Ardoise, la maison Bourlet, la maison Adam le *chavetier*, la maison Guillot le *boucher*, la maison Quintois, la maison Colart de Caus, la maison Jehan Warneville, la maison Philippe de pomme, la maison Philippe le *pruent* (*le démangé*), la maison Jehan Lecras, la grange de Thermes (f° 61 r°).

Item, en la *rue du cocq Bazille* (clos Bazile) et en la *rue des Petits-Domeliers,* esquelles deux rues y avoit XXXII maisons et plus qui sont toutes abatues (f° 61 v°).

Item, en la rue qui *maine* de *Saint-Anthoine au Chambges* (Change), la maison où demoura Colin Prins, joingnant des IIII *Fils Hémon.*

Item, en la *rue des Chambges* (place du Change) : l'ostel de la Rose, l'ostel *des Ras* en la plus grande partie, l'ostel du *Chastelet*, l'ostel de la *Belle-Dame*, les logettes *du chambge* que on nomoit les *chambges*, les *estachons*, (boutiques), la maison Philippe le Barbier, la maison Jean Prache, la maison messire Lorens Conne.

Item, en la *ruelle de la Boucherie* (rue des Boucheries), VIII maisons, dont il y avoit, une à Hemart, une à de Beauffort, une à Flourens le boucher, une à Tanton et aultres.

Item, en la rue des *Domeliers :* la maison Jehan de Sere dit *trop tost marié*, la maison qui fut messire Lancelot, V aultres maisons tenant de Jehan filleul et à Jehan le boucher, le *pressouer* Jehan Filleul, la maison le *Haubergier*, la maison Colart de la Voulte, une aultre maison qui fut Jehan Cagniart (f° 62, r°).

En *la rue de Pierſſons :* la maison qui fut Regnaut Passinot, la maison de l'*Eschiquer*, la maison Estienne Mouton, la maison Joïngnant.

En la *rue aux Carons* (Charrons — rue d'Alger) : une maison qui est de *Saint-Nicolas-le-petit*, la maison qui fut Jacques Charmolüe, l'ostel de la *Fleur de lis*, deux maisons là où ont demouré Pierre Dodin et Jehan le Fournier, l'ostel des *Chasteaux*, l'ostel Jehan Héron, l'ostel Carbelot, l'ostel *Saint-Martin*, l'ostel Jehan Pronin, l'ostel Jehan *de la Ruelle.*

Item, en la *rue de Soissons :* la maison Pierre Moret, la maison Philippe Cadot, la maison maistre de Plessier, la maison Jehan de Lihons, la maison qui fut Jehan du Pont, la maison Jehan le borgne, la maison Colin Liégart ; le *pressouer* qui fut

Philippe Bœuffart, la maison qui fut le fils Jaque Pouillet (f° 62, v°).

Item, en la *rue Amisart* (Saint-Jacques): la maison Estienne Petit, la maison Sonois, la maison Philippe Lefèvre, la maison Jehan Courtois, les maisons d'*Offémont*, la maison Jehan de Combiers, la maison messire *Raoul de Nèele*, une partie de l'*ostel de Boulongne*[1], la maison Thévenot Petit.

Item, en la *rue derrière Saint-Jacques:* la maison qui fut Gille le pelletier, l'ostel de la *Crayne*.

Item, en la *rue de Pierffons* (Pierrefonds), en venant *aux Chambges:* le maison qui fut Mahieu le foulon, l'ostel du *Faucon*, les maisons qui furent Jehan de la Voulte.

Item, en la *rue du Marchié au blé* (place de l'Hôtel de Ville): la maison qui fut Frangerin, la maison d'*Artois*, la maison qui fut Thomas Quillet, le *Beffroy*.

Item, en la *rue au Sac* (rue du Château): la maison qui fut Jehan de *Rims*, la maison Godart le boucher en la plus grant partie, la maison Huet Getrau, la maison Regnault de *Boulongne* (f° 63, r°).

Item, en la *rue Saint-Pierre* (rue des Minimes): la maison de *Lours*, la maison qui fut Simon de *Francières*, la maison qui fut Jacques Bitart, la maison qui fut Jehan du Pont, la maison Geffroy le masson, la maison qui fut Jehan Pester, la maison qui fut Oudart Malmère.

Item, au *tour de la maison de la ville :* la maison Jehan Reuppe, la maison de *Saint-Jehan ou bois*, la maison ou demoure Pierre de Graville, le *four* Jehan de Camely, la maison qui fut Félix de Greux.

Au *tour de la Panthière* (rue Saint-Corneille): la maison qui fut Jehan Bequet emprez l'*ospital*.

Item, le *tour de la Halle* (place du Marché aux herbes); la *halle aux drappiers*, aux *cordouaniez*, aux *lingers*, toutes abattues et destruites de autour (f° 63 v°).

Item, au *tour de l'ostel des Barbeaux* (rues Saint-Nicolas, du Donjon, etc.): la maison Gille Colaye, la maison Wideleu, la maison Honoré le tanneur, la maison où demoura Loren Robillart, la maison où demoura Jehan d'*Ourscamps*, la maison qui fut Jehan Ernoul, la maison de la *taincture* Jehan Bonnart, la maison qui fut Andrien Lobbe, la maison où demoura Gille Ribin, la maison joignant à Pierre Charmolue, le Donjon.

1. Il appartenait à Raoul le Féron et fut loué en 1550 pour les écoles de la ville.

Item, au *tour du Molinet* (rue de la Corne-de-Cerf et voisinage) : la maison qui fut Jehan le boulengier, la maison qui fut Jehan du Ronchoy, la maison Jehan d'Athies, la maison Jehan Poingnant.

Item, au *tour de la Truye* (rue de la Surveillance et voisinage) : la maison qui fut Henry Nitard, la maison Mathieu Desmonceau, la maison Jehan des mures, la maison qui fut Jehan Raoul.

Item, au *tour de la Heuse* (rue des Pâtissiers et voisinage) : la maison qui fut Garnel, la maison qui fut Loison, la maison qui fut Herbert le manouvrier, la maison qui fut Pierre Daniel, faisant le coing, la maison du grant *Ymage*.

Au *tour des Estuves* (rues d'Ardoise et Ostenin : les Estuves qui furent Thomas Quillet, la maison qui fut Jehan le tourneur, la maison qui fut Sauvage le *menestrel*, la maison où demoure Raoul le plombier (f° 64 r°).

Au *tour de l'ostel de la Vache* (rue Le Féron et Saint-Louis) : La maison qui fut Rousselle, la maison proche Pontonnier, la maison qui fait le coing de la rue *Lostel de la Vache*. Plusieurs ont fondu. La maison qui fut Jehan Coquin, la maison que fut Guillaume Gros, la maison Jehan Pralet, les III maisons ensuivant, la maison qui fut Mongues.

Au *tour putain ruelle*, (rue d'Humières), la maison qui fut Gille Saget, la maison qui fut Croslion, la maison qui fut Jehanne la maquerrelle, la maison Jehan le manouvrier et les maisons Jehan Gantier et Adrien le Dard (f° 64 v°).

Au. *tour Henry Aucher*. La maison qui fut Jehan Trouillet, la maison qui fut le prieur de Pierrefons, la maison de l'angle qui fut Jacques de Dehuret, la maison qui fut Jehan Quejan, la maison qui fut Jaques le mercier.

Au *tour d'Ourscamps* (rue Vivenel) : La maison qui fut Séguin Pralet, lostel qui fut *Crupette*, II maisons toutes abatues.

Item, le *tour Jehan de Passy* (rue du Jeu de Paume, etc., etc.) : tout abatu, excepté les maisons de *Aiguisy* et celle de Robin Briois et y povoit bien avoir XX mesnages et plus.

Item, au *tour du Trésor*, (rue d'Ulm) : I maison abatue.

Item, au *tour de Champaigne*, la maison Samosi, la maison Maillart, la maison Thomas Quillon, la maison Thomas Admirault, la maison Pierre Petit, la maison Guillaume, la maison Jehan le bailly, la maison Simon le vigneron (f° 65 v°).

Au *tour du port Nyot* la maison près le coing, la maison qui fut Jehan de Mericourt, l'ostel qui fut Crespine le vigneron.

Au *tour de la Chappelle* la maison qui fut *Colin le merveilleux* et aultres.

Au *tour Robert le pouvre* hors la porte de la *Chappelle* qui sont toutes abatues et destruites ou quel tour avoit IX maisons et plus. C'est assavoir Denisot Therot, Jehan Grimbert, Herbelot Dexmille, Guillaume Grosœil, Jehan le pouvre, Hue Carbete, Robert le Sauvage, Martin et Thevenot petit.

Item, tout le *tour du Clos* qui est à droite où il y avoit VIII maisons toutes arses et destruites, appartenans aux personnes cy-après desclarées qui estoient pour le temps de la destruction venant et lors demourés. C'est assavoir Jehan compère, Guillaume Therot, Jehan de Vignier, Jehan Bigot, Jehan Thérot, et Jehan du Clos.

Item, au Clos qui fut *Robert le Féron* VII maisons où avoit VII mesnagiers toutes arses sans la maison dudit Robert le Féron qui estoit une très notable maison qui a esté toute arse et destruite avec les maisons de ceulx cy-après nommez. C'est assavoir Pierre Farin, Jehan Bigot, Jehan du Molin, prince le Roy, Martin Billette, Jehan Cartier.

Item, les *deux rues de Soissons dehors la porte*, qui estoient des *forsbours* où avoit XXI maisons toutes arses et destruites appartenant à ceulx qui s'ensuivent qui y demouroient. C'est assavoir Jehan le duc, Jehan de Vingnemol, Jehan Roguet, Adrien Therot, Jehan Petit, Jehan de Beauffort le fèvre; Pringne le Sauvage, Jean Paillart, Colart de Vermaize, Perrot Buier, Mathieu, Philippe Beaussart, Philippe Thérot, Regnault le Sauvage, Prince Petit, Jehan Cauderon, Pierre Lorens de l'église, Pierre le Sauvage, Guillaume Monguet et Mathieu Monguet, Jehan Rondel.

Item, les deux maisons de *Thillart* et la maison de *Hurtebise.*

Item, les deux rues de (Pierffons)? où avoit de X à XIII mesnages dont les maisons furent toutes abatues. C'est assavoir Jehan Pont, Jehan Cauderon, Andrien de la Wache, Jehan Bressart, Jehan des vingnes, Jehan des Grez, Jehan Charpentier, Jaque Denise, Jehan Pontrine et aultres.

Item, à la *paroisse Saint-Anthoine*, dehors la *porte de Paris*. La rue aux *Chevrieux* (chevreuils) toute abatue et y demouroient paravant ces divisions : Robert Caillet, Jehan Testelette Raoulot Fouace, Jehan Camin, Robin Lorens, Jehan des' Fossez, Jean de l'Espine, Berthauld Thérot, Robin le Cordier, Jehan Masse, Masson.

Item, la *rue de Paris :*

Simon le parmentier, Jehan Hutin, Gille de Trachy, Morant..... Jaquot Coquelin, Raoulin Olivier. Et sont leurs maisons toutes destruites.

Item, la *rue des Nosnains* (rue des Sablons), dont les maisons sont toutes abatues et compris, l'église et les maisons des Nosnains[1] et y demouroient Jehan-Revuart, André Fauvel, Jehan le vacher, Pierrot et Gille Manche.

Item, que toutes les dites maisons dessus déclarées et plusieurs aultres, voire plus de IIc qui ne sont pas y déclarées et qui étoient habitées, par avant les dites divisions, ont esté par le fait d'icelles divisions et de la guerre, toutes arses et destruites et n'y a que les places.

Item, aussi ont esté démolies arses et détruites les villages de la *Neufville ou Bos*, (Royallieu) *Margny*, *Venette et Saint-Germain.*

Item, que le peuple qui estoit en la dite ville, villages et fors-bours par le fait des dites causes et de la guerre ont esté, les ungs tuez et murtriz ; les aultres mors de famine et les aultres fuiz et chacez hors du pays et demoura la dite ville de Compiengne très pou habitée et encor est et n'y a guère de XIIc ceulx de la ville et n'y a point à présent dedans la dite ville plusieurs IIIIc mesnages qui sont tous pouvres et privez de puissance en regart au temps passé.

Item, que par le fait des divisions la marchandise des vins et aultres qui se souloient faire audit Compiègne, comme dessus est dict, est ruynée et tout détruite. Ainsi a esté depuis le temps des dites guerres et divisions (f° 67 r°).

Item, que les tournoiemens dont dessus est faite mention que se souloient farre au dit Compiègne et les assamblées des Roys et des princes qui se souloient faire en la dite ville sont du tout cessez et dès longtemps et n'y conduisent pou ou néant gens dont la dite ville peust amender.

Item, la dite foire de my-caresme a esté longtemps délaissée et de présent et depuis la paix la dite foire est tellement diminuée et n'y est point la XXe partie de peuple et des marchants que il y souloit *vindre* ou temps passé.

1. Il y avait autrefois dans cette rue un couvent de *Sainte-Périne* dont les religieuses s'appelaient les *Nonnains de Saint-Jean dehors Compiègne.* Ce sont elles qui avaient donné leur nom à la rue qui porte actuellement celui de *rue des Sablons.* L'emplacement de cet ancien couvent est occupé aujourd'hui par un *établissement* d'une nature diamétralement opposée;

« Comment en un plomb vil, l'or pur s'est il changé ? »

Item, que par lesdites diminucions de peuples, de maisons, édiffices et de la petite quantité de marchans et de peuple forain, forages, *vientrages* (droits sur les marchandises), *rouages* (droits sur les voitures), *tonlieux* (impôts), le dit minage et aultres droits dessusdits sont de présent et de longtemps a desclarez, qui par ces tres grant diminucions et aussi sont les droits des ventes des héritages et maisons qui si elles eussent esté en ladite ville et en honeste estat ancien eussent peû estre vendues et transportées par plusieurs fois, ce qui n'a point esté fait ni est temps de faire (les dictes maisons et héritages estant) destruites et arrasées (f° 67 v°).

Jusques à ce point sont les places desdites maisons en telle ruyne et désolacion que on ne peut congnoistre ou descrire les unes des autres.

Item, que veues les dites désolation et ruyne les dits minages, forages, tonlieux, ventes peuvent estre diminuez, et y chiet de diminucion de plus de v pars.

Item, que veues les dites désolacion paroit impossible aux habitans dudit Compiengne de païer les dites charges et faulroit ançois (auparavant), que la dite ville demourast inhabitée, se les droits dessusdiz eussent esté gouvernés par les rentes dessus nommez. Aussi bien eussent-ilz esté désolez et destruitz comme ilz sont de présent à l'occasion dessus dite. Pourquoy ne doit estre impetré aux dits demandeurs ne donner charge des dites diminucions qui sont advenues par cas de fortunes de guerre ; auxquelz ilz n'eussent peû pourvoir comme de ce et des choses dessus dites il est tout nottoire voix et publique revenus au païs et ailleurs en ce royaume.

Sy supplient et impêtrent les dits habitans de Compiègne à nos seigneurs de la Court de parlement qu'il leur plaise de leur benigne grande bonté, de contraindres les dits rentiers et ceulx qui prendroient à rente sur les choses dessus dites que iceulx rentiers remettent chacun en droit soy, les droitz dessusdits. Iceulx les gouverneurs ou lieu de gouverner pour leurs mains et ainsi que bon leur sembloit, en deschargier du tout désormais en avant, les dits habitans des dites charges, ou du moins que modérer *s'est faire* des dites charges par nos dits seigneurs de Parlement selon la valeur et proffis des choses dessus dites à tousiours, car aultrement se estoit modéracion à temps, ce seroit à tousiours recommencer procès et n'est pas vraysamblable que à nul jour, ne en temps aucun, les droitz dessus ditz viengnent en valeur (f° 68 r°).

Et à ces fins et aultres mieux valables et proffitables à la dite ville les dits gouverneurs et habitans baillent ces présens articles pour protester de plus amplement bailler et d'exposer en la dite cour de parlement ou ailleurs ce qu'il sera à proposer touchant les choses dessus dites et offrant informer de leurs faitz contenuz es dites lettres renteulx et en ces présens articles, tant que souffrir dira.

(*Archives de Compiègne*, DD. 20.)

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

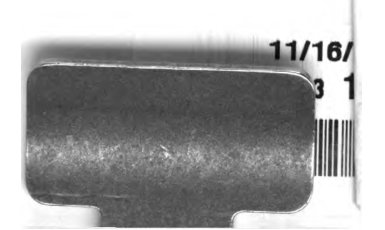
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Par suite d'un véritable *lapsus calami*, nous avons (p. 188, 11e ligne, et p. 213, 15e ligne), donné à Jean de Luxembourg, le titre de *duc de Luxembourg*. Or ce personnage n'avait aucun droit à cette dignité. Frère cadet du Cardinal de Rouen, Louis de Luxembourg, et neveu de Walleran de Saint-Pol qui fut capitaine de Paris, Jean de Luxembourg, comte de Ligny, demeura pendant toute sa vie, attaché au parti du duc de Bourgogne, dont il fut le Conseiller et le Chambellan aux gages de 200 fr. par mois. En 1414, il devint capitaine de Picardie et gouverneur d'Artois, s'empara en 1424, de la ville de Guise qui lui avait été donnée par le roi d'Angleterre et par le régent de France, et prit alors le titre de Comte de Guise auquel vinrent se joindre ceux de seigneur de Beaurevoir et de Bohain. En 1429, il fut nommé chevallier de la *Toison d'or*, et ne signa le traité d'Arras, en 1415, que comme contraint et forcé. On sait le rôle honteux qu'il joua lors de la prise de Jeanne d'Arc et pendant le siège de Compiègne. Il mourut au château de Guise en 1440.

Nous avons dit dans le cours de l'ouvrage, que la municipalité Compiégnoise s'était attachée depuis plusieurs années à consacrer dans la ville le souvenir de Jeanne d'Arc ; l'administration militaire n'a point voulu rester en arrière, et dans les derniers temps, elle a baptisé du nom de *Quartier Jeanne d'Arc*, une partie de caserne existant sur le Cours, et qui s'appelait le *Quartier d'Orléans*.

Compiègne. — Imprimerie HENRY LEFEBVRE, 31, rue Solferino.


3 5556 039 075585


11/16/

